



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

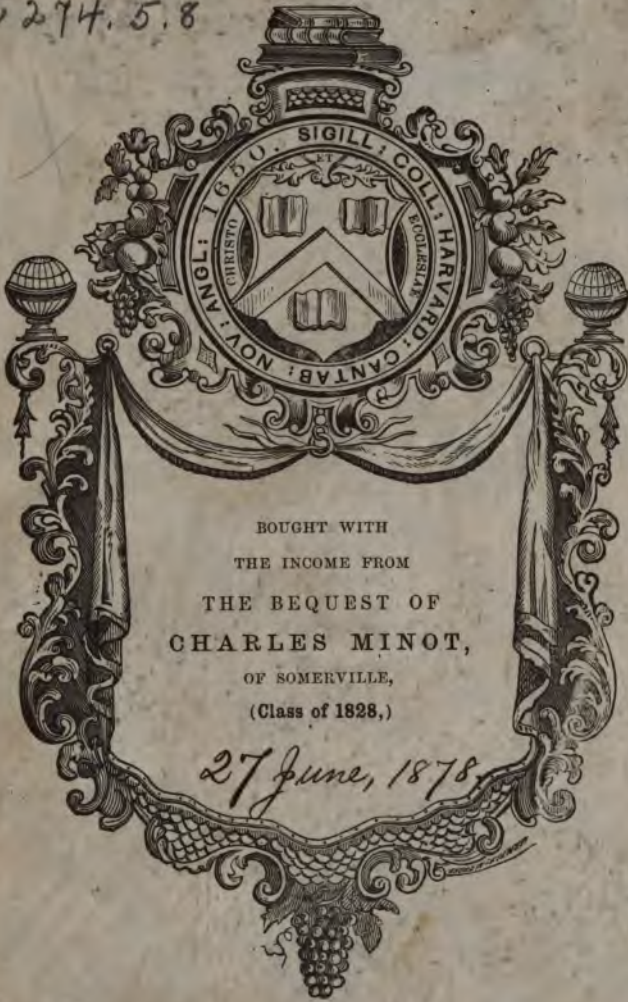
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



C 274.5.8



BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

27 June, 1878.



NESTORIUS

ET

EUTYCHÈS

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU V^e SIÈCLE

LA LUTTE CONTRE LES BARBARES

1. ALARIC. — *L'Agonie de l'Empire*. 1 vol.
2. PLACIDIE. — *Le Démembrement de l'Empire*. 1. vol.
3. DERNIERS TEMPS DE L'EMPIRE D'OCCIDENT. — *La Mort de l'Empire*.
1 vol.

LES LUTTES RELIGIEUSES

4. SAINT JÉRÔME. — *La Société chrétienne en Occident*. 1 vol.
5. SAINT JEAN CHRYSOSTÔME ET L'IMPÉRATRICE EUDOXIE. —
La Société chrétienne en Orient. 1 vol.
6. NESTORIUS ET EUTYCHÈS. — *Les Grandes Hérésies du v^e siècle*. 1 vol

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et C^e, rue Saint-Benoît.

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE
AU V^e SIÈCLE

NESTORIUS

ET

EUTYCHÈS

LES GRANDES HÉRÉSIES DU V^e SIÈCLE

(Simon ^{PAR} Dominique)
AMÉDÉE THIERRY

MEMBRE DE L'INSTITUT

Edited by Simon Dominique



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C^{ie} LIBRAIRES-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

Tous droits réservés.

~~1,246~~

C 274.5.8

1878, June 27.
Kinot fund.

AVIS DES ÉDITEURS

Le volume nouveau que nous présentons aujourd'hui au public, tout en étant un ouvrage absolument complet par lui-même, forme cependant partie intégrante de l'ensemble des *Récits de l'Histoire romaine au v^e siècle*.

Deux grands faits généraux, souvent liés l'un à l'autre de la façon la plus étroite, donnent au v^e siècle une physionomie à part dans l'histoire : la lutte de la *Romanité* contre la Barbarie ; la lutte de l'Église contre les Césars, de l'orthodoxie contre l'hérésie et le schisme.

Cette dualité d'événements à la fois distincts et connexes a rendu nécessaire la division de ces *Récits* en deux parties.

La première, traitant plus spécialement d'histoire politique, peut se résumer en une seule phrase : *la lutte contre les Barbares*.

Les trois volumes dont se compose cette partie embrassent la période qui s'étend depuis la mort de Théodose jusqu'à la chute de la Rome impériale et l'extinction de l'autonomie italienne : ils forment les actes successifs d'un drame plein de lugubres péripéties ; ils indiquent encore chacune des heures qui s'écoulent entre l'agonie et la mort du grand Empire.

Nous avons groupé sous le titre générique de *Luttes religieuses* les trois volumes intitulés : *Saint Jérôme*, — *Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie*, — *Nestorius et Eutychès*. Le lecteur aurait tort cependant de ne voir en eux que des études d'histoire purement religieuse. La lutte de l'archevêque de Constantinople contre la femme d'Arcadius et la querelle des deux natures appartiennent autant à l'histoire générale qu'à l'histoire religieuse.

Au v^e siècle, en effet, la vie publique a déserté le Forum pour se transporter dans l'Église ; mais c'est toujours la vie publique avec ses ardeurs, ses passions, ses vertus, ses crimes.

Ici nous apparaît Jérôme, simple prêtre dalmate, groupant autour de lui par la puissance de son génie

le patriciat romain, le clergé de la Ville éternelle, tout ce peuple élégant de la Rome du iv^e siècle, peuple étrange, intermédiaire entre le paganisme et le christianisme, l'antiquité et le moyen âge, entre le vieux monde qui se meurt et le monde nouveau qui va naître.

Là nous voyons Jean Chrysostome, l'évêque politique, le tribun un instant souverain de Constantinople, qui, se faisant de la multitude une milice ardente et dévouée, armant au nom de Jésus-Christ le pauvre contre le riche, alluma presque lui-même l'incendie dévastateur de la cité impériale et remplit l'Orient tout entier de scandales, d'émeutes, de tumulte.

Enfin c'est Nestorius, c'est Eutychès qui, ébranlant le christianisme dans son fondement principal, l'Incarnation, agitèrent le monde romain plus encore qu'Alaric ou bien qu'Attila : Alaric et Attila ne menaçaient que la terre, Nestorius et Eutychès portaient leurs menaces jusqu'au ciel même. Ardente querelle où chacun voulut prendre sa part, empereur et peuple, nobles et plébéiens, laïques et clercs : les dogmes essentiels de notre foi chrétienne devaient sortir de ces formidables disputes.

Tel est, résumé en quelques mots, le vaste en-

semble de ces admirables travaux par lesquels Amédée Thierry a remis à la lumière et rendu à la vie tout un siècle, — le plus important peut-être des siècles dans l'histoire du monde.

GILBERT-AUGUSTIN THIERRY, JACQUES-AMÉDÉE THIERRY.

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU V^e SIÈCLE

NESTORIUS ET EUTYCHÈS

LES GRANDES HÉRÉSIES DU V^e SIÈCLE.

LIVRE PREMIER.

Premières années de Nestorius. — Il est nommé évêque de Constantinople. — Son entretien avec Théodore de Mopsueste. — Il persécute et proscriit les Ariens. — Son sermon sur l'Incarnation. — La question des deux natures. — Proclus et Eusèbe de Dorylée attaquent sa doctrine. — Violences de Nestorius : sa querelle avec Cyrille. — Cyrille s'adresse à l'Empereur Théodose II et au pape Célestin. — Nestorius est sommé de se rétracter. — Il refuse de recevoir les envoyés de Cyrille. — Théodose convoque un concile œcuménique à Éphèse.

428 — 431

Il est de mode d'accuser le v^e siècle d'avoir manqué de vie publique, par suite de n'être pas digne de l'histoire. Nous souscrivons peut-être à la conséquence, si les prémisses étaient exactes, bien que, en vérité, notre siècle n'ait guère le droit d'être dédaigneux pour les autres, et que le fameux *humani nihil a me*

alienum puto soit l'unique devise de l'histoire. Le tout est de s'entendre sur ce qu'on veut appeler la vie publique. La plupart de ceux qui nous en parlent, au moins pour l'antiquité, ne la conçoivent qu'avec l'attirail de Rome républicaine : un forum tumultueux, un sénat en guerre perpétuelle avec le peuple, des tribuns en toge, des candidats accoutrés de blanc, des licteurs, des proscriptions, des exils, des assassinats commis jusque dans le forum même. Eh bien, le v^e siècle nous présente une partie de ce spectacle. On n'y dispute pas, il est vrai, sur les lois agraires ou sur la représaille des plébéiens contre les nobles; mais on s'y bat très-ardemment pour construire l'édifice de la religion que nous professons, et qui, dans ces temps troublés, est le dernier asile de la civilisation; la brigade, la corruption, la violence, s'y exercent non plus dans des compétitions de consuls ou de tribuns, mais dans des compétitions d'évêques; des tumultes populaires y répondent aux agitations des Églises; il y a autant de forums que de grandes métropoles dans l'Empire, et les conciles sont le sénat du temps. C'est toujours la vie publique avec ses ardeurs, ses vertus, ses crimes.

La vie publique, car ce mot serait un non-sens, s'il ne signifiait un concours de passions, de volontés, d'efforts vers un but déterminé, la vie publique existait donc au v^e siècle, et l'on voit tout le monde y prendre part, empereurs et peuples, nobles et plébéiens, laïques et clercs. Retrancher de l'histoire de ce temps ce qui regarde les idées et les faits chrétiens, c'est véritablement en retrancher l'âme : on ne l'a que

trop fait, à notre avis. Nous essayerons de la lui rendre et nous nous occuperons dans ce volume de deux héros des guerres dogmatiques du v^e siècle, Nestorius et Eutychès ¹.

I.

Nestorius, — Eutychès, ces deux noms agitèrent le monde romain au v^e siècle plus peut-être que ceux d'Alaric et d'Attila : Alaric et Attila ne menaçaient que la terre, les autres portaient leur menace jusqu'au ciel même, en ébranlant le christianisme dans son fondement principal, l'Incarnation. Lorsque la Vierge Marie mit au monde l'Homme-Dieu qui venait sauver le genre humain, engendra-t-elle l'homme ou le dieu ? et, si elle engendra l'un et l'autre, dans quel rapport les deux natures divine et humaine coexistèrent-elles en la personne de Jésus, son fils ? Telle est la question, formidable aux yeux de la foi, qui s'éleva tout à coup dans la première moitié du v^e siècle et suscita une guerre dont Nestorius et Eutychès furent les drapeaux.

1. L'histoire appliquée à cet ordre de faits a l'avantage de s'appuyer sur des documents certains, tels que les procès-verbaux des assemblées ecclésiastiques, les lettres qui s'y rattachent et la polémique qui précède ou suit les débats. C'est là surtout qu'on peut étudier à fond les personnages et apprécier le mérite de leurs œuvres. Toutes ces pièces ont été recueillies et publiées dans la précieuse et immense collection intitulée *Actes des conciles*. Quelle nation se présente devant l'histoire avec des titres plus complets que ceux-là ?

Le concile œcuménique de Nicée, qui, en 325, posa la grande assise de l'édifice catholique en définissant le dogme de la Trinité et en établissant par une décision sans appel la consubstantialité des trois personnes divines, ne s'appesantit point sur le dogme de l'Incarnation. Il dit seulement, dans l'exposition de foi qui résuma ses travaux et que nous appelons son symbole, « que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est descendu du ciel pour notre salut, qu'il s'est incarné et fait homme, qu'il a souffert, a été enseveli et est ressuscité le troisième jour ¹. » C'était, sous une formule générale, la croyance traditionnelle de la plupart des Églises ; mais cette formule un peu vague couvrait bien des questions de détail que le concile de Nicée ne crut pas à propos de soulever. Content d'avoir achevé sa tâche, il laissait à ses successeurs le soin d'élaborer l'autre, qui ne présentait ni moins d'importance ni moins de difficulté.

Cette importance avait de bonne heure frappé les docteurs chrétiens, et l'Église dans des conciles particuliers, mais nombreux, avait fixé deux termes à la liberté des hypothèses. Paul de Samosate au III^e siècle, Photin au IV^e, avaient enseigné que le fils de Marie était un pur homme illuminé par le Saint-Esprit. Cette doctrine détruisait la rédemption, qui a pour principe le sacrifice de Dieu lui-même s'offrant en holocauste pour notre rachat : elle n'était pas chrétienne et fut

1. ...Qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit, et incarnatus est, et homo factus est, et passus est, et tertio die resurrexit. Concl., II.

anathématisée par les conciles soit en Orient, soit en Occident ¹. Au iv^e siècle, Apollinaire de Laodicée, se plaçant à un point de vue diamétralement opposé, prétendit que Jésus-Christ était Dieu, mais non pas homme, le Verbe divin ayant pris dans le sein de Marie une chair créée d'autres éléments que ceux de la nature humaine, dont il n'avait que l'apparence ². Cette doctrine ne détruisait pas moins que la première la réalité de la rédemption, puisqu'il fallait un homme en même temps qu'un Dieu pour racheter le crime d'Adam, et plusieurs conciles la condamnèrent comme hérétique. Ce furent les deux barrières posées par l'Église aux limites où les doctrines cessaient d'être chrétiennes. Entre ces deux points extrêmes régnait l'opinion traditionnelle avec une grande latitude d'interprétation, puisque rien n'avait été défini des questions secondaires qui s'y trouvaient renfermées. Aussi voyait-on se produire, vers l'époque dont nous nous occupons, beaucoup d'opinions diverses soit dans l'enseignement des évêques à leur troupeau, soit dans la rédaction d'expositions de foi ou de symboles qui circulaient de main en main sous des noms pour la plupart respectés, et où l'on essayait de résoudre les questions qui tourmentaient les esprits. Il était évident pour des spectateurs attentifs que l'Église chrétienne était dans un travail d'enfantement pareil à celui

1. Cassiod., V, 4.

2. Greg. Nazianz., *Ep.* 1. — Athanas., *ad Epict.* — Epiphan., *Hæres.*, 77. — Hieron., *Ep.* 13, et passim. — Theodoret., V, 3. — Socr., II, 46.

qu'elle avait éprouvé sous Constantin, et qui avait donné le concile de Nicée.

Tel était l'état des choses lorsque l'archevêque de Constantinople Sisinnius laissa vacant par sa mort ce premier des sièges de l'Orient. Sisinnius était un vieillard impotent, maladif, peu soucieux des affaires de son Église¹, et qui n'avait rien préparé pour faciliter sa succession. Aussi le plus grand désarroi régna partout quand il eut fermé les yeux. Des divisions et des brigues se formèrent : un clergé corrompu, des prétendants corrupteurs, de l'or versé à pleines mains, firent présager aux gens de bien une élection des plus honteuses. Théodose II et sa sœur Pulchérie, qui participait toujours aux affaires², principalement quand un intérêt religieux se présentait, furent effrayés d'un résultat que tout leur annonçait certain, et ils songèrent à le prévenir en choisissant eux-mêmes un évêque ailleurs. C'était faire ce que nous appellerions dans le langage moderne un coup d'État, car l'élection épiscopale avait ses lois canoniques, ses règlements et ses coutumes civiles. Toutefois ils se dirent qu'entre ces deux maux, avoir un mauvais évêque élu canoniquement ou un bon évêque nommé en dehors des règles, le dernier était encore préférable. Ils se rappelaient aussi que, dans une circonstance pareille,

1. Sisinnius a negociis et rerum actionibus abhorrens. Niceph., XIV, 30.

2. Voir le volume de mes *Récits de l'Histoire romaine*, intitulé : *Placidie et Pulchérie — Le démembrement de l'Empire*.

leur père Arcadius avait fait enlever d'Antioche Jean Chrysostome pour en faire un évêque¹, et involontairement ils tournèrent les yeux de ce côté. Antioche avait en ce moment même parmi ses simples prêtres un orateur dont tout le monde vantait l'éloquence, et qu'on venait entendre de toutes les parties de l'Orient; les deux souverains jetèrent leur dévolu sur lui, et Théodose II lui demanda de se rendre le plus tôt possible dans la ville impériale pour y recevoir le siège épiscopal vacant. Ce prêtre se nommait Nestorius².

Nestorius était Syrien, de cette partie de la Syrie que l'Euphrate traverse et qui avait le singulier privilège de fournir à l'Orient un grand nombre d'hérésiarques, soit que l'aspect d'une nature sauvage et triste y portât l'esprit vers les rêveries de la contemplation, soit que le voisinage de l'Arabie, de la Chaldée et de la Perse y introduisit des idées qui influençaient et altéraient la foi chrétienne. Il avait pris naissance dans la petite ville de Germanicia³, appelée plus correctement Cesarea Germanica en souvenir du grand Germanicus, qui avait gouverné la Syrie. Sa famille était obscure, et même d'assez bas étage pour que son adversaire Cyrille osât lui dire, par une de ces amé-

1. Consulter à ce sujet le volume de mes *Récits de l'Histoire romaine*, intitulé *Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie*, l. I.

2. Theodosius ex Antiochena ecclesia episcopum adducendum putavit Nestorium, nomine Germaniciæ natum, dicendi quidem facultate præditum. Concil., III, p. 6.

3. Erat illic vir quidam, nomine Nestorius, ortus ex urbe Germanicia. Socr., VII, 29. — Theodoret., *Hær. fab.* IV, 12.

nités théologiques dont la polémique du temps ne se faisait pas faute, qu'il sortait de la boue et que son origine était honteuse ¹. Pour échapper aux misères d'une telle condition, Nestorius s'expatria de bonne heure, courut l'Orient, et vint se fixer à Antioche, où il se mit à étudier. Il fréquenta ces écoles fameuses appelées à donner au monde des rhéteurs païens ou des orateurs chrétiens, suivant que les disciples étaient ou non baptisés : Nestorius, baptisé dans son enfance, en sortit orateur chrétien. Il passait d'ailleurs pour un des produits les plus brillants de ce gymnase, qu'avait dirigé Libanius et où Chrysostome était devenu un grand homme ².

En quittant les bancs, il se retira dans le monastère d'Euprèpe ³, à quelques milles d'Antioche, pour y étudier en paix les ouvrages des Pères et s'exercer à la pratique de la vie monacale : c'était le noviciat de ceux qui se destinaient à l'Église et à la prédication ; mais Nestorius n'aimait ni les mortifications, ni la pauvreté, dont il avait fait de bonne heure un trop rude apprentissage, et qu'il se hâta de rejeter loin de lui dès qu'il le put. Quant à l'exégèse des Pères, elle le rebuta par son aridité : l'esprit facile, mais superficiel du néophyte ne se pliait pas aux travaux longs et sérieux ; l'art oratoire était son génie, du moins tel

1. Cyrill., *Homil.*, V, 2.

2. Voir dans mes *Récits de l'Histoire romaine au v^e siècle* le volume intitulé : *Alaric, l'Agonie de l'Empire*.

3. *Evagr.*, I, 7.

qu'on le cultivait alors soit sur le forum des villes, soit dans l'enceinte des églises. Il possédait d'ailleurs une belle prestance, une voix pleine et sonore¹, et sa figure naturellement pâle et ascétique, son regard lumineux et profond, donnaient à toute sa personne quelque chose de ce qui constitue l'orateur dans tous les temps. Ces qualités extérieures déterminèrent sa vocation. Il prit en dédain l'étude solitaire et patiente, et ne se cacha pas pour le montrer. A propos de l'exégèse et de la science des canons, qui devenaient de plus en plus indispensables à mesure que la doctrine ou les conciles accumulaient leurs solutions, on entendit Nestorius dire plus d'une fois que, dans l'interprétation des livres saints, il ne faisait pas plus de cas des morts que des vivants. Les vivants s'en vengèrent bien, et les morts encore davantage. Un auteur du temps le peint en deux mots : « il avait assez d'éloquence et peu de jugement². »

Entré dans les ordres, il fut chargé par l'évêque d'Antioche des catéchèses ou instructions aux fidèles de son Église, emploi qu'avait jadis occupé Chrysostome et dans lequel il avait gagné sa réputation : Nestorius y gagna la sienne. La foule se pressait à ses homélies, où l'indigence de l'argumentation se déguisait sous la cadence des phrases et l'appareil théâtral de la figure et de la voix. Au fond, il obtint un succès mérité dans

1. Vocalis et facundus Nestorius, in dicendo promptus et facilis. Niceph., XIV, 31. — Sonora voce et expedita facundia. Socr., VII, 29.

2. Marcel, *Chron.*, an. 428.

ce genre d'éloquence sans contradiction, où l'orateur n'avait à compter qu'avec lui-même : sa vive imagination saisissait les choses avec promptitude et les rendait avec éclat; malheureusement ses succès lui apprirent à ne douter ni de sa parole, ni de son savoir. Il était donc pour l'Orient un orateur en renom lorsqu'il reçut la lettre de Théodose qui l'appela au siège épiscopal de Constantinople. Nestorius accepta, mais en acceptant il crut de sa dignité de faire attendre la ville impériale et l'empereur. L'histoire nous dit qu'il mit trois mois pour se rendre d'Antioche à Constantinople en traversant l'Asie Mineure ¹, ce qui n'était assurément pas la route la plus courte : il n'était pas fâché qu'on lui supposât des hésitations. Dans ce voyage, il fit halte à Mopsueste, petite ville située sous le plateau occidental du Taurus; j'insiste un peu sur ce séjour, parce qu'il eut une influence marquée dans la destinée du futur patriarche.

Mopsueste avait pour évêque un personnage alors célèbre, mais que l'histoire ne nous montre qu'à travers un demi-jour mystérieux; il se nommait Théodore, et était déjà avancé dans la vieillesse, aveugle ou presque aveugle. Au cœur le plus droit, le plus généreux, à une honnêteté devant laquelle ses ennemis mêmes s'inclinaient, Théodore joignait un esprit original et un caractère indépendant. Ami constant des persé-

1. Elapso trium mensium spatio, Nestorius Antiocha adducitur. Socr., VII, 29. — Præterierant menses tres, et ille adducitur, et episcopus constantinopolitanus creatur. Niceph., XIV, 31. — Cassiod., XII, 4.

cutés, il embrassait parfois à ce titre la cause d'idées repoussées par le plus grand nombre sans une raison suffisante; les opinions communes, les croyances vulgaires, le révoltaient instinctivement. Il avait, si j'ose ainsi parler, le tempérament de l'hérésie sans en avoir l'orgueil; la vanité de ses opinions lui manquait, et son besoin d'examen s'arrêtait toujours aux limites que lui traçaient un désir sincère de vérité et une foi fondée sur le savoir ¹. Il était hardi cependant, et on était excusable de le juger tel; mais l'honnêteté de l'homme absolvait les hardiesses du théologien. Malgré des dissidences partielles de doctrines, les hommes les plus orthodoxes de l'Orient le respectaient et l'aimaient; Chrysostome avait conservé pour lui jusqu'à la mort une affection que Théodore lui-même lui rendait par un dévouement presque religieux. L'évêque de Mopsueste connaissait de longue main Nestorius, originaire des contrées de l'Euphrate, et, le voyant élevé au premier siège de la chrétienté orientale, il lui parla à cœur ouvert de ses propres opinions et du désir qu'il avait de les voir admises par les hommes distingués de l'épiscopat. Leur conversation roula sur le mystère de l'Incarnation : nous ne savons pas ce qu'ils se dirent, mais la suite montra quel effet les paroles de Théodore produisirent sur les voyageurs ², car Nestorius n'était pas seul; il amenait d'Antioche avec

1. Niceph., XIV, 30.

2. Quo quidem tempore Nestorius apud Mopsuestiam congressus cum Theodoro, audita illius doctrina, a recta pietate deflexit. Evagr., I, 2. — Niceph., XIV, 32.

lui quelques clercs attachés à sa personne, entre autres le prêtre Anastase, qu'il avait pris pour *syncèle*¹. On appelait de ce nom dans les premiers siècles de l'Église le secrétaire d'un évêque, son conseiller obligé et le confident de ses doctrines en même temps que de ses actions. Le syncèle logeait au palais épiscopal pour que l'évêque eût toujours un surveillant à sa porte ; quelques conciles avaient même demandé qu'il couchât dans la chambre de son évêque ou dans une chambre voisine, afin d'enlever tout prétexte aux calomnies et aux soupçons.

L'intronisation du nouveau patriarche eut lieu le 10 avril 428², dans la grande basilique de Constantinople, en présence de l'empereur Théodose II, de l'impératrice Eudocie, du sénat et d'un peuple immense, curieux de l'entendre et de le voir. Nestorius paya sa bienvenue par un discours d'apparat fort applaudi de la foule, mais qui ne laissa pas d'étonner la partie éclairée de son auditoire lorsque, s'adressant à Théodose³, il s'écria : « Empereur, donne-moi une terre purgée d'hérétiques, et je te donnerai le ciel ; combats avec moi l'impiété, et je te livrerai les Perses vaincus!⁴ » Cette apostrophe hautaine parut assez étrange dans

1. Erat familiaris Nestorii Anastasius presbyter, qui una cum illo profectus fuerat Antiocha. Soc., VII, 32.

2. — Ordinatus enim decimo die mensis aprilis. Cassiod., XII, 4. — Socr., VII, 29.

3. Illico coram universo populo imperatorem alloquens. Socr. VII, 29.

4. Da mihi, imperator, terram hæreticis purgatam, et ego tibi

le nouvel arrivé pour que l'histoire nous en ait conservé les termes. Tels étaient ces parvenus de l'éloquence dans les hauts rangs de l'épiscopat : pour faire oublier leur subite fortune, ils repoussaient la main qui les avait élevés ; ils se posaient en mattres pour ne point sembler valets, et en ingrats pour faire éclater leur indépendance. Chrysostome ne s'était pas assez garanti de ce travers de popularité, que justifèrent d'ailleurs la tyrannie d'Eutrope et les mœurs déréglées de la cour, et il persista dans ce rôle d'opposant jusqu'à sa mort : Nestorius n'avait pas l'étoffe d'un martyr ; il fit sa paix dès le lendemain. Il hanta le palais, devint courtisan, rechercha les honneurs, le luxe, et se glissa rapidement dans la confiance de Théodose, qu'il feignit de prendre pour un grand théologien. Théodose, de son côté, crut comprendre quelque chose aux subtilités dont l'entretenait l'archevêque, et il se forma entre eux une sorte de compromis théologique. Nestorius plut aussi à l'impératrice Eudocie, à laquelle il rappelait en plus d'un point les rhéteurs et les sophistes qui avaient charmé son enfance ; mais la sévère Pulchérie ne l'observait pas sans inquiétude, et elle attendit à le mieux connaître avant de l'aimer ou de le haïr.

L'apostrophe de Nestorius à l'empereur était l'annonce d'une persécution qu'il se proposait d'ouvrir immédiatement contre les communions hétérodoxes

cælum retribuam. Debella mecum hæreticos et ego Persas tecum debellabo. Socr., VII, 29. — Niceph , XIV, 31.

tolérées par ses prédécesseurs et par le grand Théodose lui-même dans la ville ou du moins dans la banlieue de Constantinople. Le patriarche commença par les ariens, qui possédaient, en vertu d'un arrangement convenu entre Arcadius et le chef des Goths fédérés, Gaïnas, une chapelle, située hors des portes, où ils célébraient leurs offices et tenaient leurs assemblées. Nestorius la ferma de sa pleine autorité. Les ariens voulurent se défendre, on se battit, et les sectaires, chassés de leur temple, y mirent le feu. L'incendie, se propageant dans la ville, en brûla tout un quartier ¹.

Après les ariens, ce furent d'autres hérétiques contre lesquels l'archevêque entreprit la guerre; il obtint à leur sujet de nouvelles lois de persécution ou le renouvellement des anciennes tombées en désuétude. L'exil, la confiscation, l'emprisonnement, la perte des droits civils, la surveillance inquisitoriale, furent appliqués à des communautés nombreuses que la loi semblait avoir oubliées depuis un demi-siècle. Les eunomiens, les valentiniens, les montanistes, les messaliens, les marcionites et d'autres encore furent enveloppés dans la proscription ²; il n'y eut pas jusqu'à la secte innocente des quartodécimans, dont tout le crime était de célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune à l'instar des Juifs, qui ne

1. Quinto igitur post ordinationem suam die, ecclesiam Ariarum subvertere aggressus, eos ad desperationem coegit. Nam cum ecclesiam suam everti cernerent, ipsi injecto igne eam combusserunt. Porro ignis contiguas etiam domos absumpsit. Soc., VII, 29.

2. Cod. Theodos., VI p. 189 et sq. — Socr., VII, 29.

fussent victimes de la ferveur du nouveau patriarche. Les persécutés résistèrent; quelques-uns prirent les armes, et le sang coula dans plusieurs villes de l'Orient ¹. Quel était le but de Nestorius en ranimant ces torches éteintes? Voulait-il gagner la faveur de Pulchérie, à qui les rigueurs religieuses ne déplaisaient pas, ou bien voulait-il faire voir au peuple de Constantinople que son pasteur était animé d'un zèle catholique que ses prédécesseurs ne connaissaient point? Ces deux raisons entrèrent vraisemblablement dans son calcul, qui pourtant ne réussit pas. On s'indigna du blâme jeté indirectement sur les anciens archevêques, et qui rejaillissait jusque sur Chrysostome. On s'étonna que, débarqué de la veille à Constantinople, et, suivant le proverbe grec reproduit par un contemporain, « connaissant à peine le goût de ses fontaines², » il eût déjà promené la guerre civile dans ses rues. Le peuple lui donna le surnom d'incendiaire³, et beaucoup de chrétiens sincères le renièrent hautement. « Ce n'est point là l'esprit de la religion, disait à ce sujet l'historien Socrate; de pareils procédés ne font que la rendre haïssable. » Un écrivain dont on ne peut mettre en doute la catholicité, Cassien, donne de cette ardeur excessive une raison ironique. « Nestorius, dit-il, prenait les devants pour qu'il ne subsistât

1. Innumeris bellis ecclesiam replevit, civili sanguine eam inundans. Evagr., I, 2. — Socr., VII, 29, 31.

2. Et antequam ipsam, ut vulgo dicitur, civitatis delibasset aquam, acerrimum se persecutorem ostenderet. Socr., VII, 29.

3. Exinde incendiarium eum vocarunt. Socr., VII, 29.

plus au monde d'autres hérésies que la sienne ¹. » La sienne en effet éclata comme un coup de tonnerre avant que personne fût préparé à la recevoir.

II.

Un jour que le prêtre Anastase, syncèle de Nestorius, faisait l'instruction au peuple en présence du patriarche, il s'arrêta tout à coup comme pour donner à son auditoire un avertissement important. « Gardez-vous bien, dit-il, d'attribuer à la Vierge Marie le titre de mère de Dieu, *théotocos*; Marie était une créature humaine, et le créateur n'a pu naître de la créature ². » A ces mots, qui contredisaient l'enseignement de l'Église de Constantinople, il se fit une grande rumeur dans l'auditoire, à ce point que l'archevêque dut se lever pour défendre son catéchiste. « Anastase a raison, dit-il; il ne faut point appeler Marie mère de Dieu, *théotocos*; elle est seulement mère de l'homme, *anthropocos*. » C'était une scène préparée entre lui et le syncèle, et les termes en avaient été convenus d'avance; mais les paroles prononcées par le patriarche achevèrent de soulever l'assemblée,

1. Cassian., *De incarnatione contra Nestorium*.

2. Hic igitur Anastasius quodam die cum in ecclesia doceret, dixit hæc verba : Nemo Mariam vocet Deiparam (Θεοτόχον). Maria enim homo fuit (Ἀνθρωποτόκος). Ex homine Deus nasci non potest. Socr., VII, 32. — Niceph., XIV, 32. — Evagr., I, 2.

qui se retira en tumulte¹. Pendant toute la soirée et les jours suivants, il ne fut question dans la ville entière que de l'aventure de l'église et des doctrines que prêchait le nouvel archevêque. Une grande émotion se manifestait non moins parmi les laïques que dans le clergé. On en parla beaucoup au palais impérial ; les amis de Nestorius s'inquiétèrent, ils lui firent sentir la nécessité de s'expliquer catégoriquement devant le peuple assemblé, afin d'éviter les malentendus et de bien déterminer sur quel terrain l'on marchait de part et d'autre.-Nestorius promit de le faire, et, comme le 25 décembre, fête de la Nativité, était proche, il remit ses explications à ce grand jour : on ne pouvait effectivement en choisir un plus opportun pour parler sur le dogme de l'Incarnation.

Le 25 décembre, toute la ville s'était portée à la basilique, sénateurs, prêtres et peuple. L'archevêque prêcha sur la Providence et les inénarrables desseins de Dieu concernant l'homme, œuvre de ses mains. Il rappela le crime de nos premiers parents, la condamnation dont ce crime avait frappé toute la race humaine, et la nécessité d'un rachat pour l'affranchir de la mort et du péché. Abordant alors le sujet direct de son discours, il s'écria : « J'ai été informé depuis peu que plusieurs d'entre vous désiraient savoir de moi s'il

1. Cum ergo hac de re tumultus, in ecclesia ortus esset, Nestorius dictum Anastasii confirmare studens. Socr., VII, 32. — Iis auditis cum populus Dei graviter commotus esset, et sermonem illum, uti par erat, blasphemiam duceret, Nestorius auctor illius blasphemiae, non modo Anastasium non prohibuit, nec rectae sanæque doctrinae patrocinium suscepit. Evagr., I, 2.

faut appeler la Vierge Marie mère de Dieu ou mère de l'homme, *théotocos* ou *anthropotocos*. Que ceux qui m'ont fait la demande veuillent maintenant écouter la réponse. Dire que le Verbe divin, seconde hypostase de la très-sainte Trinité, a une mère, n'est-ce pas justifier la folie des païens, qui donnent des mères à leurs dieux ? La chair ne peut engendrer que la chair, et Dieu, pur esprit, ne peut avoir été engendré par une femme ; la créature d'ailleurs n'a pu enfanter le créateur. » A l'appui de sa thèse que Jésus, né de Marie, était un homme, il cita ce passage de saint Paul : « par un homme la mort, et par un homme la résurrection. » Il cita encore cet autre passage du même apôtre sur le Sauveur du monde : « sans père, sans mère, sans généalogie. » — « Venir nous avancer le contraire, ajouta Nestorius, c'est soutenir que saint Paul a menti. Non, Marie n'a point enfanté le Dieu par qui est venue la rédemption des hommes, et le Saint-Esprit n'a point créé le Verbe divin, hypostase comme lui de la Trinité. Marie a enfanté l'homme dans lequel le Verbe s'est incarné ; elle a engendré l'instrument humain de notre salut. Le Verbe a pris chair dans un homme mortel ; mais lui-même n'est point mort, et il a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné. Jésus est cependant un Dieu pour moi, car il renferme Dieu. J'adore le vase pour ce qu'il contient, j'adore le vêtement pour ce qu'il recouvre, j'adore enfin ce qui m'apparaît au dehors à cause du Dieu caché que je n'en sépare pas ¹. »

1. Mercator., II, p. 5, 39 et sq.

Tel est, résumé en quelques mots, le discours de Nestorius ainsi qu'il le publia lui-même. On y trouve plus de subtilité que de profondeur. Au lieu de discuter le sens élevé du mystère de l'Incarnation avec des idées nouvelles, il se borne à des oppositions de mots, à la perpétuelle antithèse du créateur qui ne peut naître de sa créature, de la chair qui ne peut enfanter l'esprit, du fini qui ne peut produire l'infini. Si Nestorius, comme on le prétend, avait emprunté ses idées à Théodore de Mopsueste, ou il n'avait pas compris le savant théologien, ou il n'avait conservé de ses raisonnements que la critique de mots faite pour les esprits vulgaires. Théodore sans doute avait d'autres raisons à donner pour attaquer l'interprétation commune du dogme de l'Incarnation. Tel qu'on nous le peint, il avait dû s'élever à l'essence même du mystère et, si je puis ainsi parler, à sa philosophie, pour lui trouver une autre formule. Il avait dû aussi s'appuyer dans ses raisonnements sur l'autorité des pères ou les inductions tirées des livres saints. Nestorius ignorait tout cela, et il ne choisit dans ce bagage que des choses capables de frapper les intelligences communes; on remarquera d'ailleurs qu'il restait chrétien au fond, car il reconnaissait dans Jésus le Verbe de Dieu, à la différence de Paul de Samosate, qui ne faisait du fils de Marie qu'un grand prophète. Dans la thèse de Nestorius néanmoins, la question importante était de fixer l'époque où le Verbe s'était incarné dans Jésus; puisque ce n'était ni au moment de la conception ni même de la naissance, quelle période de la vie divine fallait-il

choisir? L'archevêque refusa longtemps de s'expliquer sur cette difficulté, et quand il l'eut fait un jour dans une discussion familière, poussé par la chaleur de la controverse, sa réponse le perdit.

Je l'ai dit : il y avait dans sa logomachie de quoi séduire des esprits vulgaires, et c'est ce qui arriva. L'auditoire de Nestorius fut partagé : les uns l'approuvèrent, les autres le condamnèrent. Il faut se reporter aux époques de profonde conviction religieuse pour comprendre quel trouble pouvaient jeter dans des intelligences chrétiennes des discours qui, à propos d'un mot, battaient en brèche toute une croyance traditionnelle. Chacun se mit à raisonner, à vouloir sonder dans les limites de son entendement le mystère le plus insondable de la foi chrétienne¹; on disputa partout, dans l'église, dans les maisons, dans les rues. Quatre autres discours que le patriarche ajouta au premier pour l'expliquer, mais qui n'apportaient rien de nouveau en fait de raisonnements, vinrent alimenter par intervalles l'incandescence des esprits. « Comme il arrive dans les combats de nuit, où chacun frappe au hasard et ne sait qui il blesse ni qui le blesse, ainsi, dit l'historien Socrate, témoin oculaire des événements, chacun discutait au hasard, parlait tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, affirmait et niait presque en même temps les mêmes choses². » La dis-

1. Proinde cum hæc questio ab aliis aliter excepta esset, dissidium ortum est in ecclesia. Soci., VII, 32.

2. Ac veluti in nocturna quadam pugna temere dimicantes, modo

pute, vu l'effervescence orientale, ne se bornait pas toujours à des mots : on se battait, et le sang coulait.

Nestorius, qui n'aimait pas l'opposition, réprimandait parfois rudement ceux des fidèles qui concevaient des doutes sur ses idées. « Au fond, leur disait-il, cela ne devrait pas m'étonner, car ce peuple-ci est très-ignorant. On voit bien que ses pasteurs n'ont pas eu le loisir de l'instruire ¹. » Ce trait méchant tombait sur les prédécesseurs de l'archevêque, et allait frapper directement Chrysostome. Le clergé métropolitain s'en émut, et, puisqu'on l'accusait si solennellement d'ignorance ou d'incurie, il crut de son devoir de répondre et d'opposer la doctrine traditionnelle de son Église aux nouveautés que Nestorius venait y prêcher. C'était la guerre dans le sanctuaire même entre l'évêque et ses prêtres, guerre publique où l'on prenait les fidèles pour juges. Un prêtre nommé Proclus fut choisi par ses collègues pour être leur champion dans la lutte et planter en face du novateur le drapeau de la tradition ².

Le choix était heureux. Enfant de l'Église de Constantinople et pendant plusieurs années attaché à la personne de Chysostome comme serviteur, Proclus était imbu de ses enseignements ; on voyait en lui une personnification vivante de cette tradition qu'il

hæc, modo illa dicebant, idem affirmantes pariter et negantes. Socr., VII, 32.

1. Mercator., II, p. 8.

2. *Homilia Procli episcopi Cyzisi*. Concil., III, p. 10. Le discours de Proclus a été mis en tête des actes du concile d'Éphèse.

était chargé de défendre. Proclus ne connaissait et n'aimait au monde que son Église; c'était pour lui la maison paternelle et la patrie : nommé évêque d'un diocèse de l'Orient, il n'eut pas le courage d'accepter, et voulut rester simple prêtre dans le lieu où il avait vécu près de Chrysostome. Le sort le récompensa de sa fidélité à ce grand homme : monté sur ce même trône épiscopal quelques années après les événements que nous racontons, il eut l'insigne honneur d'aller réclamer à l'exil et de déposer de ses mains dans la sépulture des archevêques de Constantinople les restes de ce père vénéré ¹.

Proclus choisit une des fêtes de la Vierge, on ne sait pas bien laquelle, pour prononcer son discours. Dès l'exorde, il qualifia Marie de mère de Dieu, et le discours tendait à prouver que ce titre était le seul qui lui convînt, parce qu'en effet c'était Dieu même qu'elle avait mis au monde. S'élevant alors aux plus grandes hauteurs de la théologie, l'orateur en descendait par une suite d'arguments à la proposition qu'il voulait démontrer. « Tous les hommes, dit-il, engagés au péché par la chute d'Adam, tombaient nécessairement sous sa condamnation et dans la mort, s'ils n'avaient été rachetés par une victime égale à la grandeur de leur dette. Aucun homme ne pouvait les racheter, puisqu'ils étaient tous coupables et avaient tous besoin d'un sauveur. Aucun ange ne le pouvait, parce qu'il

1. Voir dans mes *Récits* le volume de : *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, l. VIII. — Niceph., XIV, 28.

n'eût point trouvé de victime convenable. Dieu devait donc se livrer à la mort pour nous racheter; mais Dieu demeurant seulement Dieu ne pouvait mourir. Il fallut que Dieu se fît homme pour sauver les hommes, et qu'il devînt tout ensemble et notre victime, en donnant son sang et son corps à la mort, et notre pontife, pour pouvoir se présenter au père en notre faveur et lui offrir une victime aussi grande que lui-même. Le fils de Marie n'a été ni seulement Dieu, ni seulement homme; il a été Emmanuel, Dieu et homme, sans aucune confusion, Dieu fait homme sans changement et sans altération de la nature humaine. — Soumettre Jésus-Christ au péché en disant qu'il est un pur homme, c'est être juif; affirmer que le Christ et le Verbe divin sont deux, c'est mériter d'être divisé et séparé de Dieu même, car on établit par là une quaternité au lieu de la trinité que nous adorons ¹. »

Ce discours souleva les applaudissements de l'auditoire tout entier, et il est resté fameux dans l'antiquité comme la manifestation la plus nette, la plus précise, qu'on eût encore sur le dogme de l'Incarnation. Les Églises étaient alors une lice ouverte aux débats religieux, où les orateurs répondaient aux orateurs, où l'on se contrariait, où l'on discutait, où les approbations et les murmures exprimaient les sentiments alternatifs du public. Lorsque Proclus eut fini,

1. Ipse Emmanuel (Εμμανουήλ) Deus factus est homo.... Si alius est Christus, et alius Dei Verbum, jam non trinitas in divinis erit, sed quaternitas. Concil., III, p. 18. — Niceph., XIV, 32.

Nestorius se leva pour lui répondre, et les tachygraphes nous ont conservé sa réplique : elle ressemble à tout ce qu'il avait dit ailleurs. Il tâche toujours de montrer qu'on doit non pas dire que le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seulement qu'il était uni à celui qui est né et qui est mort; il ne peut souffrir non plus qu'on dise que Dieu se soit fait notre pontife : c'est manquer au respect dû à sa toute-puissance. Comme Proclus avait évidemment les sympathies de l'auditoire, l'archevêque se défend de le combattre. « J'en dirais davantage, ajoute-t-il en terminant; mais je vois bien qu'on s'imagine que je veux entraver la liberté des autres et m'opposer à la doctrine des maîtres de l'Église¹. » Plus tard, il se déclarait l'ennemi mortel de son adversaire, le traitant d'hérétique et de misérable.

Le clergé métropolitain avait fait sa protestation, les laïques firent la leur. Un jour que Nestorius prêchait sur les mêmes matières, un des assistants se leva et prononça ces mots d'une voix ferme : « Ce que nous entendons là est mensonge et blasphème ; la vérité est que le même Verbe de Dieu engendré par le père de toute éternité a pris une seconde naissance selon la chair au sein d'une femme pour opérer notre rédemption. » Après ces mots, l'interrupteur sortit comme s'il eût voulu que ses oreilles ne fussent plus souillées par les blasphèmes de son évêque. Celui-ci, tout en fureur, le poursuivit d'injures pendant qu'il sortait, le traitant

1. Mercator., II, p. 27.

de brouillon, d'ignorant et de misérable¹. L'interrupteur était un avocat de Constantinople bien connu pour s'occuper d'études exégétiques, et aussi pour la ferveur de son zèle orthodoxe ; il se nommait Eusèbe. La lecture des Pères et des canons ecclésiastiques l'occupait au moins autant que le droit civil qu'il était chargé d'expliquer devant les juges, et il portait en outre dans les contestations religieuses le même esprit de chicane et d'opiniâtreté qui le distinguait au barreau. C'était d'ailleurs un homme honnête et probe². S'il nourrissait dans son âme l'ambition mondaine de changer d'état, il y réussit parfaitement en engageant une lutte publique contre l'archevêque ; il se trouva en effet qu'une ville de Phrygie, émerveillée de son courage, le prit pour évêque à quelque temps de là. La ville se nommait Dorylée, et Eusèbe en était probablement originaire. Nous le verrons par la suite jouer un grand rôle dans les conciles sous son nouveau titre et son nouveau costume ; mais le vieil homme ne sera pas changé, et Eusèbe portera toujours avec lui l'humeur et les habitudes de son ancienne profession.

Quelques jours après la scène de l'église, un placard fut affiché sur les murs de Constantinople ; il était rédigé en ces termes : « Au nom de la très-sainte Trinité, nous conjurons ceux qui liront cet écrit de le porter

1. Cyril., *in Nest.*, I, 5. — Mercat., II, p. 12.

2. Eusebius Dorylæi episcopus, qui jam pridem, dum rhetor esset, impietatem Nestorii primus coarguerat. Evagr., I, 9. — Eusebius qui primus Nestorii vesaniam deprehendit atque redarguit, artis rhetoricæ peritus erat. Niceph., XIV, 47.

à la connaissance des évêques, prêtres, diacres et laïques qui se trouvent dans cette ville, et de leur en donner copie pour la confusion de l'hérétique Nestorius, lequel est dans les sentiments d'un autre hérétique, Paul de Samosate, anathématisé il y a cent soixante ans. » Cet avertissement était suivi d'un parallèle des deux doctrines se composant d'extraits des discours du premier et des livres du second. Le placard se terminait ainsi : « Anathème à qui sépare le fils de Dieu du fils de Marie ! ¹ » Il causa une grande rumeur dans la ville; on se le passa de main en main, et on sut bientôt qu'il était l'œuvre de l'avocat Eusèbe, l'interrompteur de l'archevêque à Sainte-Sophie². Ce n'était rien moins que la mise en accusation formelle de Nestorius. Au fond, si l'attaque était justifiée au point de vue de la croyance commune, l'assimilation à Paul de Samosate n'était ni sincère ni vraie, et les gens de bonne foi, même les plus opposés à Nestorius, le jugèrent ainsi.

« J'ai beaucoup lu les discours de Nestorius, écrivait à ce sujet l'historien contemporain Socrate, et je ne suis animé envers lui d'aucun sentiment de haine ou de simple inimitié; mais je n'admettrai jamais qu'on le compare à Paul de Samosate ou à Photin, qui prétendaient que le Christ n'était qu'un pur homme. Le seul mot de mère de Dieu effraye le premier comme un fantôme

1. Si quis ergo dicere ausus fuerit, alium esse Filium unigenitum, ante omnia sæcula ex Deo et Patre natum; et alium qui genitus est ex virgine Maria, et non unum eundemque dominum Jesum Christum, anathema sit. Concil., III, p. 340.

2. Leont. Byzant., in *Nestor*. — Mercat., II, p. 16.

effraye un enfant : cela vient de son manque de savoir, car, se voyant naturellement disert, il a voulu paraitre encore érudit lorsqu'il n'était au fond qu'un ignorant. Il n'avait jamais daigné lire les anciens commentateurs, se mettant bien au-dessus de tout le monde. S'il avait connu les livres saints, il aurait su que l'apôtre Jean a écrit dans son épître catholique que « tout esprit qui sépare Jésus de Dieu n'est pas de Dieu ¹ ». Si ces mots ne se trouvent pas dans certains exemplaires, c'est qu'ils en ont été retranchés par des hérétiques qui ne voulaient pas confesser l'unité des deux natures en Jésus-Christ. Voilà ce que Nestorius aurait dû savoir. Il aurait dû savoir aussi, lui qui repousse le titre de mère de Dieu comme une nouveauté, que ce mot se trouve dans les anciens Pères, particulièrement dans Origène et dans Eusèbe, qui nous dit à propos de Constantin que la mère de cet empereur, la très-révérée Hélène, construisit sur la sainte caverne de Bethléem une basilique à la glorification de la Vierge mère de Dieu ². » Les appréciations étaient, comme on le voit, très-diverses; mais les haines se prononçaient avec acharnement, et l'idée de mettre en accusation l'archevêque fit son chemin dans beaucoup de têtes. Lui cependant faisait face fièrement aux attaques : l'esprit de système l'avait rendu intolérant, la lutte le rendit cruel.

1. Primum igitur ignoravit, in catholica Joannis epistola ita scriptum esse in antiquis exemplaribus: « Omnis spiritus qui Jesum a Deo separat, non est ex Deo. » Socr., VII, 32.

2. Idcirco Deo carissima Helena Augusta Deiparæ virginis partum

Réunissant autour de lui quelques évêques de passage à Constantinople, il en forma un conciliabule dont les décisions le couvrirent quand il voulait sévir contre tel ou tel de ses prêtres. Il suspendit ou chassa de cette façon les plus ardents, sans oser pourtant toucher à Proclus, que le respect public protégeait. Les prêtres qui ne voulaient pas baisser honteusement la tête sous ce rude bâton pastoral choisissaient des églises modestes et des chapelles où, loin de la surveillance de l'évêché, ils endoctrinaient les fidèles tout autrement que ne l'eût souhaité Nestorius. Celui-ci, ayant découvert qu'un de ces rassemblements avait lieu dans une petite église située près de la mer, obtint du préfet qu'on y envoyât des soldats pour châtier les séditieux. Les soldats vinrent, s'emparèrent des prêtres, et chassèrent les fidèles à coups d'épée. Cette expédition épiscopale ne fut guère du goût du peuple de Constantinople, qui criait pendant que les soldats frappaient : « Nous avons un empereur, nous n'avons pas un évêque ! »

Le palais impérial n'était pas resté exempt des agitations qui troublaient la ville, et la paix s'en retirait peu à peu. Dans la partie réservée à l'empereur, à la cour, au gouvernement, Nestorius triomphait; nul n'aurait osé y soutenir Marie *théotocos*. Théodose

eximiis monumentis ornavit, sacram illam speluncam omni cultus genere illustrans. Socr., VII, 32. — Voir mes *Récits de l'Histoire romaine* : *Saint Jérôme*; — *la Société chrétienne en Occident*, V, 3.

1. Imperatorem habemus, episcopum non habemus. Concil., III, p. 427.

était le premier nestorien de son empire. Après lui, chacun cherchait à l'être suivant sa mesure : les chambellans d'abord, comme plus attachés à l'empereur, puis les fonctionnaires et les ministres. L'ancien mendiant de Germanicia avait aussi sa cour, ses flatteurs, ses protégés. Le grand eunuque Chrysarète et le préfet du prétoire Antiochus s'honoraient d'être ses amis. Dans le nombre, plusieurs lui restèrent fidèles, parce qu'ils partageaient sincèrement ses doctrines : un très-haut personnage, le comte Irénée, que nous verrons jouer un rôle dans ces récits, quitta sa charge pour se faire évêque nestorien, et fut englobé dans la disgrâce de son maître. Mais de l'autre côté du palais, dans le quartier des *vierges-reines*¹, la scène était bien différente : le nom de Nestorius n'y était prononcé qu'avec horreur, à peine y souffrait-on sa présence². Là se réunissaient les membres dissidents du clergé métropolitain ou les évêques engagés dans la lutte contre l'hérésiarque. L'aversion de Pulchérie pour Nestorius était due en principe à un motif religieux — car la savante fille restait dévouée à la doctrine traditionnelle dont ses études lui démontraient la vérité —; toutefois des griefs personnels étaient venus encore envenimer dans son cœur la répulsion pour le sectaire.

1. On appelait de ce nom une partie du palais impérial que Pulchérie avait fait disposer monastiquement pour y vivre en recluse avec ses sœurs Arcadia et Marina. Voir mes *Récits de l'Histoire romaine Placidie et Pulchérie*.

2. Concil., IV, p. 101.

Nestorius s'était cru assez fort dans l'esprit de l'empereur pour lutter de front contre Augusta elle-même. Intrigant et indiscret, il n'avait pas manqué d'observer dans les relations de la famille impériale certaines choses qui lui donnaient prise sur elle. Il avait constaté d'abord que Théodose nourrissait une secrète jalousie contre cette sœur qui l'avait élevé, et avait fait fleurir son gouvernement alors qu'il n'était lui-même qu'un enfant. Ces services semblaient lui peser ; la considération dont l'ancienne régente continuait à être entourée le gênait comme une diminution de la sienne, et il y avait assez de gens pour lui répéter que le peuple voulait un souverain et non le pupille d'une femme. Que Nestorius fût des premiers à se servir de ce hon-teux moyen pour annuler le pouvoir d'Augusta, la suite des faits ne laisse aucun doute à cet égard. Le patriarche avait aussi remarqué la préoccupation constante de Pulchérie pour Paulinus, l'ami de son frère et celui de l'impératrice¹. On y voyait l'indice d'une passion secrète que la chaste fille comprimait le plus qu'elle pouvait, mais qui éclatait néanmoins malgré elle. La malignité publique commençait à s'exercer déjà sur le sort de cette jeune femme, qui s'était jugée assez forte à l'âge où l'on ignore le monde pour s'engager sans regret dans la vie religieuse. Le regret paraissait lui être aujourd'hui venu, quoiqu'elle le combattit vaillamment. Les chuchotements de la médisance et

1. J'ai raconté la première partie de la vie de Pulchérie dans le volume de mes *Récits de l'Histoire romaine*, intitulé : *Placidie et Pulchérie*. — *Le Démembrement de l'Empire*.

les railleries des courtisans arrivaient maintenant jusqu'à elle, mais elle avait toujours dédaigné d'y répondre : aucun de ces traits empoisonnés ne semblait l'atteindre.

Nestorius osa s'en faire contre elle une arme de vengeance. Sous le masque d'un évêque qui réprimande une de ses subordonnées du cloître, il lui reprocha des sentiments qui n'étaient que trop visibles dans son cœur, l'avertissant que pour une épouse du Christ comme elle de tels sentiments la mettaient en état d'inceste vis-à-vis de son divin époux. La fière descendante du grand Théodose sut rappeler au respect de sa personne et de son nom le prêtre indiscret ou méchant qui osait lui tenir un tel langage. De ce jour, nous dit un historien, son aversion pour Nestorius se changea en une haine qui poursuivit celui-ci jusqu'à l'exil et à la mort. Ces faits, dont les contemporains ne disent pas un mot, mais que nous trouvons dans un compilateur grec du moyen âge, Suidas, ont été puisés par lui, suivant toute apparence, chez les auteurs nestoriens. Quoique les partis religieux, comme les partis politiques, soient ingénieux à noircir dans le présent et à calomnier dans le passé ceux qui leur ont été contraires, il peut y avoir dans ce récit quelque chose d'exagéré, mais de vrai au fond. Quelque respect que mérite la mémoire de Pulchérie, dont la conduite est restée sans tache, son affection pour Paulinus n'en fut pas moins réelle, et la suite nous en fournira des indices plus assurés que les réprimandes de Nestorius.

III.

La nouvelle doctrine ne borna pas ses ravages à Constantinople. A mesure que Nestorius prononçait un discours, il le publiait puis l'envoyait dans toutes les directions aux évêques, aux clergés, aux magistrats des villes, et partout éclataient les mêmes disputes, les mêmes rixes sanglantes. Les monastères reçurent aussi les homélies du novateur; mais là se produisit parmi les moines un phénomène étrange. Ces solitaires, séquestrés du monde et habitués à se régler en tout sur la parole de leurs supérieurs ecclésiastiques, apprenant un beau jour qu'un archevêque de Constantinople refusait à la Vierge Marie le titre de mère de Dieu, furent frappés d'une épouvante superstitieuse. Il leur sembla que le ciel se détraquait, qu'il n'y avait plus de rédemption, plus de Christ, plus de salut; plusieurs allèrent jusqu'à nier Dieu, d'autres devinrent fous. Les abbés de quelques couvents de la haute Égypte, effrayés d'un tel état de choses, se rendirent dans Alexandrie pour supplier leur patriarche de leur venir en aide et de redresser par l'autorité de ses instructions l'intelligence des cénobites, dévoyée de la droite raison¹.

Le patriarche alors régnant à Alexandrie — on peut se servir de ce mot à son sujet — était Cyrille, neveu de

1. Cyril., *Ep.* 9.

ce Théophile qui avait joué un si déplorable rôle dans la persécution de Jean Chrysostome et dans le meurtre d'Hypatie¹. Les vices de l'oncle continuaient à fleurir sous la tiare patriarcale du neveu : même soif ardente de l'or et de la domination, pareil mépris de toute équité, haine de quiconque entreprenait de borner son pouvoir, car il prétendait que son autorité lui venait de Dieu. Ses prêtres eux-mêmes l'appelaient *le Pharaon* et non l'évêque de l'Égypte chrétienne².

Cyrille promit aux abbés de la haute Égypte de faire cesser le désordre. La fête de Pâques de l'année 429 approchait, et les évêques d'Alexandrie avaient coutume de publier à cette époque des encycliques pascales et d'autres instructions religieuses à l'usage de leur diocèse. Le patriarche promit de s'occuper en cette circonstance de l'état de ses monastères et des livres hérétiques qu'on y répandait; c'était d'ailleurs une occasion précieuse que ses moines lui offraient d'entrer dans un débat dont il suivait avec curiosité les péripéties, et d'y entrer comme forcé par ses devoirs d'évêque, afin de prémunir son troupeau contre la contagion du dehors. Ce fut aussi une grande joie pour Cyrille de trouver une excuse à son esprit batailleur, à son besoin de se mettre en scène, à son désir enfin d'assouvir les rancunes accumulées de son Église.

Depuis longtemps existait entre les Églises d'Alexan-

1. Consulter dans mes *Récits de l'Histoire Romaine au v^e Siècle* le volume de : *Placidie et Pulchérie*, ainsi que celui de *Saint Jean Chrysostome*.

2. Socr., VII, 7, 11, 13.

drie et d'Antioche une rivalité qui remontait presque au berceau du christianisme. Douées d'avantages et de mérites différents, elles se jalousaient l'une l'autre, et chacune aspirait à la primauté dans la chrétienté orientale, le premier rang entre toutes appartenant d'un commun accord à l'Église de Rome. Antioche faisait valoir en sa faveur sa double fondation apostolique par les deux princes de la prédication chrétienne, Pierre et Paul, son importance comme métropole ecclésiastique du vaste diocèse de Syrie, et aussi son rang dans l'ordre civil. Alexandrie opposait d'autres droits et d'autres prétentions aux prétentions et aux droits de sa rivale : la gloire de ses écoles où s'était créée l'exégèse chrétienne, l'éminence de ses docteurs admirés du monde entier¹, enfin le rôle de ses patriarches, qui était toujours de trancher les questions de doctrine dans les controverses religieuses. Le débat de primauté avait été, il est vrai, jugé en faveur d'Alexandrie par le concile de Nicée, dans le classement fait par lui des sièges épiscopaux ; mais d'autres causes de jalousie avaient surgi depuis, et apportaient à l'ancienne rivalité un redoublement d'aigreur. L'Église d'Antioche avait pris depuis un siècle le plus noble essor par ses écoles d'éloquence ; les grands orateurs, les grands écrivains chrétiens, les Basile, les deux Grégoire, Chrysostome et enfin Nestorius sortaient du diocèse de Syrie. Cette province pouvait se vanter aux iv^e et v^e siècles d'avoir fourni les évêques les plus célèbres et

1. Voir mes *Récits de l'Histoire Romaine* : *Saint Jérôme*, VI, II.

rempli de ses fils les sièges épiscopaux les plus brillants, tandis qu'il fallait aux Alexandrins pour se montrer des conciles œcuméniques ou la polémique des dogmes. Cette infériorité offusquait leur orgueil, et leur bonheur était de pouvoir incriminer comme hérétiques quelques doctrines professées par les évêques et les clergés de Syrie. On en avait eu la preuve lors de la persécution de Chrysostome.

En second lieu, on voyait régner entre le même patriarcat d'Alexandrie et celui de Constantinople une antipathie égale, sinon plus violente. Démembrement de l'évêché d'Héraclée en Thrace et la dernière créée des métropoles orientales, sans passé, sans autre illustration que celle des évêques étrangers qui venaient la gouverner, l'Église de Constantinople avait néanmoins reçu du second concile œcuménique, tenu en 381, la primauté dont il dépouillait le siège d'Alexandrie. La raison de cette spoliation était toute politique. La nouvelle Rome, organisée à l'instar de son aînée avec un empereur, un sénat et une cour, avait réclamé, comme on devait s'y attendre, un établissement ecclésiastique analogue à celui de la Rome ancienne, c'est-à-dire la primauté religieuse dans l'Empire oriental. Alexandrie s'était plainte amèrement, et ses doléances avaient été soutenues et le furent longtemps par l'évêque de Rome, qui voulut rester fidèle à sa vieille amitié; mais le concile œcuménique agissait sous l'inspiration de l'empereur Théodose I^{er}, et la raison d'État prévalut. Il en résulta des haines qui se perpétuèrent, et dont on remarquera souvent

dans ces récits l'opiniâtreté et l'aigreur. Toutes les fois qu'un archevêque de Constantinople prêtait le flanc à des attaques, on était sûr de trouver en la main qui le frappait la main d'un archevêque d'Alexandrie. Aussi dans le vocabulaire de Constantinople irritée le patriarche d'Alexandrie ne portait pas d'autre nom que celui de *l'Égyptien*, et ce mot disait tout.

Cyrille saisit donc avec empressement l'occasion de se mesurer avec son collègue, qui était doublement son adversaire comme archevêque de Constantinople et comme sorti de l'Église d'Antioche, et il se promit bien de ne le lâcher, lorsqu'il aurait mis la main sur lui, qu'après l'avoir tué juridiquement. Mais, comme il savait Nestorius fort bien en cour et patronné personnellement par l'Empereur, il ne se hasarda qu'avec prudence. Sa tactique fut de paraître provoqué et poussé malgré lui dans la lice. Profitant de la plainte des archimandrites pour ouvrir le combat, il le fit par une instruction à ses moines sur le mystère de l'Incarnation, instruction dans laquelle il les mettait en garde contre certains écrits hérétiques dont on infestait leurs couvents, et il citait des passages de Nestorius qu'il réfutait sans le nommer. Cette instruction avait pour titre : *Lettre aux solitaires*¹. Répandue en Orient avec la même profusion que les discours de Nestorius, elle tomba naturellement entre ses mains. Nestorius s'en offensa. « C'est là une attaque gratuite et que je n'ai point méritée », dit-il à quelqu'un qui manda le

1. Cyril., *Ep.* 1.

propos à Cyrille. Celui-ci avait de quoi s'excuser, et dans une lettre demi-justificative, demi-agressive, il voulut s'expliquer avec son collègue et frère. « Je n'ai eu à son égard nulle intention blessante, écrivait-il, je n'ai fait qu'obéir au strict devoir d'un pasteur qui cherche à garantir son troupeau contre des doctrines qu'il croit mauvaises. » Il ajoutait cette phrase, remarquable sous sa plume : « ce n'est pas moi qui ai poussé les esprits simples et ignorants à s'occuper de matières inabordables au commun des hommes, où les yeux les plus perçants ne font qu'entrevoir la lumière, où les autres n'aperçoivent que ténèbres¹. »

Nestorius ne voulait point répondre à cette lettre. Le prêtre d'Alexandrie qui la lui apporta le pressa tant au nom de la paix religieuse qu'il crut ne pouvoir s'en dispenser. La paix fut loin d'y gagner; Nestorius fut bref et hautain : « L'expérience fera voir quels fruits nous retirerons du scandale; quant à moi, je conserve la patience et la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez point gardée envers moi, pour ne rien dire de plus². » La réponse était peu engageante pour un échange de lettres; mais les deux adversaires venaient de descendre dans l'arène, et, une fois le fer croisé, ils ne se quittèrent plus des yeux.

La polémique devint générale, âcre et violente du

1. Cyril., *Ep.*, 9. — Mercat., II, p. 42.

2. Proinde quod ad nosipsos attinet, et si non pauca a pietate tua designata sint fraternæ caritati parum congruentia; (oportet enim modeste loqui) scribimus, æquitatem animi conservantes. Concil. III, p. 316.

côté des nestoriens. Le chef dédaigna de réfuter de sa main la *Lettre aux solitaires* ; il la fit combattre par un de ses prêtres nommé Photius, et assez amèrement. Lui-même, craignant que l'évêque de Rome, Célestin, ne fût prévenu par ses adversaires, prit les devants, et voici comment il lui exposa les affaires de Constantinople par une lettre jointe à l'envoi de ses discours. Cette lettre résume assez bien tous les moyens d'attaque de son parti contre le parti contraire.

« Nous avons trouvé en cette ville, y est-il dit, une altération considérable de la vraie doctrine, dans quelques-uns du moins, et nous employons tous les jours pour la guérir la rigueur et la douceur¹. C'est une maladie qui rappelle celles d'Apollinaire et d'Arius. Ces gens réduisent l'Incarnation du Seigneur à une espèce de confusion, disant que le Dieu s'est fait homme et a été édifié avec son temple et enseveli avec sa chair, comme s'il avait pris son origine de la Vierge mère du Christ, *christotocos*, et ils prétendent que la même chair n'est pas demeurée après la résurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *théotocos*, quoique les Pères de Nicée aient dit seulement que Notre-Seigneur s'est incarné de la Vierge Marie, sans parler des Écritures qui la nomment partout mère du Christ et non du Dieu-Verbe. Je crois que Votre Sainteté aura déjà su par la renommée les combats que nous avons soutenus à ce

1. Unde et nos non modicam corruptionem orthodoxiæ apud quosdam hic reperientes, et ira et lenitate circa ægros quotidie utimur. Concil., III, p. 349.

sujet, et qui n'ont pas été inutiles, car plusieurs se sont corrigés et ont appris de nous que l'enfant doit être consubstantiel à sa mère, qu'il n'y a aucun mélange du Dieu-Verbe avec l'homme, mais qu'il y a une union de la créature et de l'humanité du Seigneur jointe à Dieu et tirée de la Vierge par le Saint-Esprit. Que si quelqu'un emploie le mot de *théotocos* en vue de la nativité temporelle du fils de Dieu, nous disons que ce mot ne convient pas à Marie, car une vraie mère doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut néanmoins permettre l'emploi de ce terme en ce sens que le temple du Verbe, inséparable de lui, est tiré d'elle; mais qu'elle soit la mère du Verbe, cela ne se peut, car on n'enfante pas ce qui est plus ancien que soi¹. »

Cette distinction est souvent reproduite par les nestoriens dans le cours de la dispute. Cyrille avait écrit : « Qu'il dise comme nous Marie *théotocos*, et je lui ouvre les bras en frère². » Nestorius finit en effet par le dire, mais en spécifiant bien qu'il entendait par là que Marie était mère de Dieu par cette raison que le Verbe divin s'était incarné dans celui qui était né de son sein, et non autrement. « Le corps de Jésus-Christ, ajoutait Nestorius, fut assurément le temple de la divinité; mais on ne peut

1. Ferri tamen potest hoc vocabulum propter ipsam considerationem, et quod solum nominetur de virgine hoc verbum, propter inseparabile templum Dei Verbi ex ipsa; non quia ipsa mater sit Dei Verbi: nemo enim antiquiorem se parit. Concil., III, p. 351.

2. Cyril., *Ep.* 7. — Concil., IV, p. 163.

attribuer à la divinité les propriétés de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort, sans tomber dans les erreurs des païens ou dans celle d'Arius, qui faisait du fils de Dieu une créature inférieure à son père¹. » Il ne voyait dans l'union de Dieu et de l'homme en la personne du fils de Marie qu'une union de volonté et de dignité, union purement morale, non réelle; aussi l'indiquait-il par un mot qui signifie connexion plutôt qu'union. La conséquence était qu'au lieu d'appeler Marie mère de Dieu ou mère de l'homme, il valait mieux l'appeler mère du Christ, *christotocos*, puisque le Christ renfermait en lui-même les deux natures du Dieu et de l'homme².

Ces arguments, devenus le thème des nestoriens, étaient spécieux, et Cyrille ne manqua pas d'y répondre. Il le fit par une lettre très-développée, restée fameuse dans l'antiquité sous la désignation de *deuxième Lettre* à Nestorius ou de *Tome*, attendu qu'elle formait un traité complet sur le mystère de l'Incarnation; elle fut publiée au commencement du mois de février 430³. On la considère comme le chef-d'œuvre de Cyrille, dont elle reproduit les qualités et les défauts. Le style en est sec, sans ornements ni élé-

1. Concil., III, p. 352.

2. Asserebat autem Nestorius, Mariam virginem dicendam esse Χριστοτόκον, quod medium quoddam Nestorio videbatur, inter Θεοτόκον, et Ἀνθρωποτόκον. Prout Patrem dixit esse Θεοτόκον qui Deum genuisset; verius Θεογεννήτορα. Sic Mariam Θεοδόχον Dei susceptricem, quod et de Christo secundum Nestorium dici potuit; uti Christum hominem, Θεοτρόπον esse ajebat. Fr. Spanh., I, p. 995.

3. Concil., IV, p. 157. — Mercator., II, p. 45.

gance, et l'écrivain y affecte la rigueur des démonstrations philosophiques; mais son argumentation serrée saisit le lecteur et l'entraîne, quoi qu'il en ait, à sa dernière conséquence. L'érudition la plus étendue, une connaissance non moins grande des Pères que de l'Écriture, y viennent à l'appui de la thèse, et confirment par un second ordre d'autorité l'autorité du raisonnement. A partir de ce moment, la *deuxième Lettre* à Nestorius occupa le principal rang dans la controverse, et nous la verrons plus tard invoquée au sein des conciles comme un texte presque canonique.

Cyrille, dans cette lettre, comme dans ses autres écrits, se fait l'homme de la tradition. Il prend l'interprétation commune du mystère; il se l'approprie, il la soumet au raisonnement, il en fait un tout et une doctrine. Sa base est celle-ci : « Nous devons admettre dans le même Jésus-Christ les deux générations, — l'éternelle, par laquelle il procède de son père, — la temporelle, par laquelle il est né de sa mère. Quand nous disons qu'il a souffert et qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Dieu-Verbe ait souffert en sa propre nature, car la Divinité est impassible; mais, le corps qui lui a été fait propre ayant souffert, nous disons qu'il a souffert lui-même et par suite qu'il est mort. Le Verbe divin est immortel de sa nature; il est la vie même, mais son corps a souffert la mort pour nous, sa chair est ressuscitée, et on lui attribue en cela la mort et la résurrection. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de division; nous

l'adorons comme une seule et même personne, parce que le corps du Verbe ne lui est pas étranger¹. C'est ainsi que les Pères ont osé nommer la sainte Vierge mère de Dieu, non que la nature du Verbe ait pris d'elle le commencement de son être, mais parce qu'en elle a été formé et animé le corps auquel s'est uni le Verbe divin, hypostase de la Trinité, ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. — Le but de nos adversaires, écrit encore Cyrille, est de confesser deux Christs et deux fils, l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, et de faire seulement une union de personnes² : voilà l'essence de leur querelle... Ils nous calomnient en nous faisant dire que la divinité est née de Marie et qu'elle est morte; nous disons que le Verbe divin est né et mort suivant l'humanité qu'il a prise. » Telle est en résumé la doctrine de Cyrille, exposée surtout dans la lettre dont nous parlons.

L'archevêque de Constantinople, si rudement saisi par Cyrille, essaya de lui échapper par un coup perfide et qui devait le mettre pour toujours hors d'état de nuire. Il était arrivé tout récemment dans la ville impériale une troupe d'aventuriers égyptiens qui

1. Ita Christum unum et Dominum confitemur, non tanquam hominem cum Verbo coadorantes, ne divisionis quædam species indicatur; sed unum jam et eundem adorantes, quia non est alienum a Verbo corpus suum, cum quo ipsi etiam assidet Patri. Concil., IV, p. 162.

2. Sed quia scopus illis præfixus est, duos Christs, totidemque filios constituere: alterum quidem per se hominem, alterum vero per se Deum, solamque personarum inter se conjunctionem admittere. Concil., III, p. 333.

venaient porter plainte devant l'Empereur contre des injustices et des violences exercées sur eux par leur patriarche ; c'étaient des actes inouïs de spoliation et de cruauté, des empiétements de juridiction qui auraient paru fabuleux de la part de tout autre, mais que rendaient croyables le caractère et les procédés de gouvernement du pharaon d'Alexandrie. Les trois plus importants de ces Égyptiens se nommaient Chérémon, Victor et Sophronas, ce dernier serviteur d'un certain Flaviensurnommé le banqueroutier ; parmi eux se trouvait même un prêtre. Au fond, ces hommes-là n'étaient pas très-honorables, et l'apocrisiaire ou nonce chargé des affaires de Cyrille à Constantinople donnait sur eux des renseignements qui eussent fait reculer, au moins provisoirement, tout protecteur qui n'aurait point eu intérêt à s'en servir¹. Il les représentait comme des malfaiteurs, gens de mauvaises mœurs et de condition infime : celui-ci avait tiré l'épée contre sa mère ; celui-là s'était approprié — dans un hospice probablement — l'argent des pauvres et des aveugles ; un autre avait commis des larcins de complicité avec une servante ; un quatrième enfin avait diffamé son évêque : c'était sans doute le prêtre. Voilà ce que disait l'apocrisiaire ; mais la version de ces hommes était très-différente, et ils savaient persuader ceux qui les entendaient. Nestorius n'hésita point à se faire leur patron ; il les présenta

1. *Hujusmodi vero homines nihil non audent : coalitam enim malitiam habent.* Concil., III, p. 1051. — Cyril., *Ep.* 8.

aux magistrats, les recommanda à l'Empereur, les reçut même à l'évêché, où il les montrait à tout venant. Là, comme on le pense bien, l'administration du patriarche tyran de l'Égypte, sa perfidie, ses méfaits de tout genre, étaient traités, comme dit Cyrille lui-même, avec des langues de fiel et de venin¹.

L'Empereur trouvait l'affaire assez grave pour que le patriarche d'Alexandrie fût appelé à Constantinople, devant les juges séculiers. Nestorius opinait pour un tribunal ecclésiastique, parce qu'un des plaignants était prêtre, et que les condamnations prononcées l'avaient été au for ecclésiastique. Dans ce dernier cas, la présidence devait lui appartenir de droit, et Nestorius n'était pas indulgent. Lorsque ces choses furent mandées à Cyrille au milieu des joies de son succès, il commença à s'inquiéter pour lui-même. Il écrivit sans retard à l'Empereur qu'il récusait absolument Nestorius comme son ennemi personnel, mais qu'il acceptait d'avance le jugement des principaux évêques de l'Orient². C'était un embarras qui se présentait, et Théodose n'aimait pas les embarras; il hésita, consulta et laissa dormir l'affaire.

Cependant la querelle théologique suivait son cours. Cyrille fit parvenir à l'Empereur un mémoire dans lequel il relevait des passages de Nestorius, sans l'accuser nominativement toutefois, et suppliait l'Empereur de mettre fin aux scandales déchaînés sur l'Église de

1. Cyrill., *Ep.* 6.

2. Cyrill., *Ep.* 8. — Concil., III, p. 4058.

Constantinople¹. Il en envoya un autre en même temps aux vierges-reines, c'est-à-dire à Pulchérie et à ses sœurs, mémoire très-différent du premier quant à la forme, plein de citations savantes commentées par lui-même, et résumant ce qu'il fallait croire sur le dogme de l'Incarnation². Ce second mémoire évidemment n'avait pas été composé dans le même sentiment que le premier, et laissait percer une plus grande estime pour la science théologique et l'orthodoxie des personnes auxquelles il s'adressait. Ce double envoi causa chez Théodose une vive irritation. Qui donc avait parlé à Cyrille de dissidence entre l'Empereur et sa sœur? S'il l'ignorait, pourquoi agissait-il comme s'il eût voulu la faire naître? S'il le savait, était-ce le métier d'un prêtre d'espionner la famille de ses princes pour jeter la discorde entre eux? Voilà ce que dit Théodose, et dans sa colère il répétait à ceux qui l'entouraient que l'archevêque d'Alexandrie était un brouillon, un insolent, un méchant, qu'il le lui ferait bien sentir à lui-même. Nous verrons qu'en effet sa rancune fut tenace.

Nestorius triomphait donc au palais de Constantinople; il fut moins heureux à Rome près de l'évêque de la Ville éternelle. Nous avons dit comment il avait profité de l'envoi de ses discours au pape Célestin pour

1. *Cyrilli episcopi Alexandrini de recta in dominum nostrum Jesum Christum fide liber, religiosissimo Imperatori Theodosio nuncupatus.* Concil., III, p. 45.

2. *Cyrilli episcopi Alexandriae oratio religiosissimis reginis inscripta, de recta fide.* Concil., III, p. 105 et 225.

lui expliquer à sa façon les luttes qu'il soutenait à Constantinople et les doctrines qu'il y voulait faire prévaloir ; mais le pape Célestin, absorbé par les affaires d'Occident, n'avait eu le temps ni de répondre à la lettre ni d'examiner à fond une question si délicate. Il n'avait pris aucun parti, lorsqu'il reçut par le diacre Possidonius une missive de Cyrille où le patriarche d'Alexandrie lui rendait compte à sa manière aussi de l'état de Constantinople, dont il faisait un tableau lamentable. « Les peuples, disait-il, ne s'y rassemblent plus avec leur évêque, sinon quelques gens sans conséquence ou des flatteurs ; presque tous les monastères et leurs archimandrites ainsi qu'une partie du sénat ne fréquentent plus l'église, craignant de blesser la foi¹. Si je n'ai point encore rompu la communion avec ce collègue, c'est que je désirais connaître auparavant votre sentiment ; daigne Votre Sainteté m'en instruire. » Il envoyait en même temps son épître aux solitaires et ses autres publications, auxquelles étaient joints des extraits des livres de Nestorius². L'évêque de Rome fut grandement inquiet à la lecture de cette lettre ; il fit traduire en latin les pièces émanées des deux partis, et convoqua un concile d'évêques italiens pour conférer ensemble, et arrêter la marche à suivre contre la nouvelle hérésie. C'est tout ce que souhaitait Cyrille. Il allait susciter le plus redoutable des adversaires à son ennemi, et de plus il rentrait per-

1. Plebs Constantinopolitana a synaxi abstinere : abstinere ab eadem omnia pene monasteria, eorumque Archimandritæ. Concil., III, p. 341.

2. Cyril., *Ep.* 9. — Theoph., p. 76. — Mercator., II, p. 57.

sonnellement en grâce près de l'Église romaine au moment où il venait de renouer entre cette Église et celle d'Alexandrie l'ancienne alliance, rompue par sa faute et par celle de son prédécesseur Théophile depuis un quart de siècle.

L'alliance des Églises d'Alexandrie et de Rome, fondée sur la conformité de doctrine et alimentée par de mutuels bons offices, est un fait de grande importance dans l'histoire ecclésiastique. Rome, plus occupée du gouvernement des choses que de la discussion des doctrines, acceptait volontiers les solutions dogmatiques qui lui venaient d'Alexandrie. Elle ouvrait aussi un port de refuge aux vaincus de cette Église dans les grandes batailles théologiques dont l'Orient était le théâtre — témoin Athanase, qu'elle recueillit et releva, et le consubstantialisme, qu'elle garantit quand l'arianisme triomphait au delà de la mer. Alexandrie la vi prendre sa défense avec chaleur quand ses prérogatives furent menacées; l'Église romaine refusa toujours de reconnaître le canon du deuxième concile œcuménique, qui dépouillait son alliée de la primauté orientale en faveur de l'Église de Constantinople. Ces services et cette amitié, Alexandrie les payait de retour en facilitant à l'évêque de la Ville éternelle l'entrée dans toutes les affaires orientales. Grâce à ce puissant appui, l'influence du siège de Rome avai grandi tellement en Orient qu'il menaçait d'étendre sa domination sur cette seconde moitié du monde chrétien, comme il l'avait fait pour la première. L'alliance consistait donc, de la part de Rome, à

faire du patriarcat d'Alexandrie le premier de l'Orient, à la condition que lui-même s'abaisserait devant la souveraine suprématie de celui qui s'intitulait déjà l'archevêque universel.

La bonne entente des deux Églises s'était trouvée compromise, il y avait alors vingt-quatre ou vingt-cinq ans, par suite du procès de Chrysostome. Indigné de la conduite de Théophile, l'agent actif de la persécution et le véritable meurtrier de ce grand homme, le pape Innocent l'avait retranché de sa communion. Les successeurs d'Innocent avaient maintenu l'excommunication contre Cyrille, qui refusait d'insérer aux diptyques le nom du martyr dont son oncle avait été le bourreau. Les choses restaient dans cet état et les liens de concorde étaient brisés lorsque Cyrille, voyant des troubles poindre çà et là autour de lui, regretta son isolement. Il le fit cesser un beau jour en rétablissant sur ses diptyques ce nom de Chrysostome pour lequel il avait montré tant d'horreur : c'était demander à rentrer, en vertu de sa soumission, dans la communion de l'Église romaine¹. Célestin, qui occupait déjà le siège de saint Pierre, reçut avec joie le patriarche repentant, et les chefs des deux Églises s'envoyèrent le baiser de paix avec cette ardeur de cordialité qui signale le retour des amitiés rompues.

Cyrille d'ailleurs ne doutait point de son succès

¹ *Récits de l'Histoire Romaine : Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudocie*, l. VIII.

dans l'affaire de Nestorius; il savait d'avance que l'Église romaine, Église de la tradition avant tout, se rangerait de son côté, à lui qui se faisait le docteur de la tradition et avait pris l'offensive contre des nouveautés dangereuses¹. Il ne s'était point trompé; on l'accueillit bien, on l'encouragea dans son entreprise, à laquelle le pape voulut prendre part, et, comme preuve de son entière confiance, celui-ci le nomma son vicaire. Cyrille pouvait maintenant disputer d'influence avec Nestorius; si ce dernier avait pour lui l'empereur d'Orient, Cyrille avait le pape, et au besoin l'empereur d'Occident, qui soutiendrait l'Église romaine dans une question où la foi catholique était engagée. Le combat n'était plus, comme au début, entre un théologien et un autre, entre un patriarche d'Alexandrie et un patriarche de Constantinople; le champ de la lutte s'était élargi avec le nombre et la qualité des lutteurs. Cyrille vicaire du pape et parlant à ce titre avait doublé sa force.

Il n'y avait pas un moment à perdre pour ouvrir la campagne, car l'hérésie se fortifiait à Constantinople, moitié par la compression, moitié par ce goût inné qui entraîne les hommes vers toutes les nouveautés. Cyrille fut chargé de dresser un formulaire de questions sur l'Incarnation de Jésus-Christ, sorte d'ultimatum théologique auquel Nestorius serait sommé de souscrire sous peine de déposition. La signification devait

1. *Epistola Cyrilli episcopi Alexandrini ad Celestinum episcopum romanum.* Concil., III, p. 339.

lui en être faite au nom du pape, premier évêque de la chrétienté, et au nom du patriarche d'Alexandrie, second évêque de l'Orient; on fixerait un délai pour que l'accusé pût répondre, et en cas de refus sa déposition serait prononcée solennellement, et son excommunication au besoin. Tel fut le plan arrêté entre les deux évêques. Pour mettre à couvert sa responsabilité dans la rédaction du formulaire, Cyrille le soumit à un synode d'évêques égyptiens qui l'approuva. Il n'est pas constant que Célestin l'ait examiné lui-même ou l'ait fait examiner par son synode de prélats italiens; en tout cas, l'évêque de Rome avait donné pleins pouvoirs au patriarche qui ne manqua pas d'en user.

C'était le bélier d'attaque avec lequel s'inaugurait la grande guerre. Ce compendium des principes sur l'Incarnation, résumés en articles présentant en regard l'un de l'autre ce qu'il ne faut pas croire et ce qu'il faut croire, bien que rédigé par le plus habile théologien du siècle, était gros de tempêtes : il suscita bientôt dans l'Église un déchirement presque égal à celui de l'hérésie qu'il était destiné à combattre. On vit même une moitié de la catholicité orientale l'anathématiser comme hérétique. C'est que Cyrille, pour éviter la pente qui conduisait à Paul de Samosate et à Photin par l'exagération de la nature humaine dans la personne du Christ, s'était jeté sur la pente opposée, qui conduisait à l'apollinarisme par l'exagération de sa nature divine. Il ne sut pas se tenir ferme entre les deux écueils, tant il est vrai, comme il l'écrivait lui-même à Nestorius quelques mois aupa-

ravant, que dans une question si délicate, si insondable même, « les intelligences les plus exercées ne font qu'entrevoir la lumière, tandis que tout est ténèbres et obscurité pour les autres¹ ».

Le temps pressait : comme on pouvait tout craindre de l'appui de l'Empereur ou de la connivence de la cour, Célestin et son concile furent d'avis de frapper un coup prompt et décisif. Ils fixèrent à dix jours le délai dans lequel Nestorius serait sommé au nom du pape de rétracter sa doctrine, sous peine d'être déposé et excommunié ; le patriarche, vicaire de l'évêque de Rome, fut en outre chargé de l'exécution². L'importance que cette mission donnait à Cyrille exalta son orgueil, déjà fort grand, comme on a vu, et le fit sortir de toutes les bornes. Un historien ecclésiastique nous dit qu'il prit une mitre semblable à celle que portaient les pontifes romains, et se fit donner le titre de juge universel, dont ses successeurs, les évêques d'Alexandrie, se targuèrent souvent après lui. Quoi qu'il en soit de la réalité de ce fait, mentionné pour la première fois dans un compilateur grec du xiv^e siècle, il indiquerait du moins l'accroissement d'autorité ou de prétentions que cette alliance étroite avec Rome avait donné au patriarche égyptien.

1. Cyril., *Ep.* 6.

2. Quamobrem nostræ sedis auctoritate adscita, nostraque vice et loco cum potestate usus, ejusmodi non absque exquisita severitate sententiam exequeris; nempe, ut nisi decem dierum intervallo ab hujus nostræ admonitionis die numerandorum, nefariam doctrinam suam conceptis verbis anathematizet. Concil., III, p. 349.

Cyrille, réunissant en grande hâte son concile provincial, lui soumit une lettre qui serait adressée à Nestorius en son nom et au nom de tous les évêques d'Égypte comme troisième et dernière monition. Cette lettre, qui commençait par le symbole de Nicée, contenait un exposé de doctrine conforme aux premières lettres de Cyrille, et se terminait par le formulaire dont nous avons parlé. Le formulaire se composait de douze propositions, séparées en autant d'articles, extraites pour la plupart des livres de Nestorius, et que celui-ci était sommé de rétracter formellement par écrit ; toutes étaient suivies d'un anathème, d'où leur vint le nom d'*anathématismes*¹. A la proposition hérétique était jointe la proposition orthodoxe qui la redressait, et que l'archevêque devait confesser. Les anathématismes furent appelés aussi, dans l'usage commun, articles ou chapitres de Cyrille. Les choses ainsi réglées, le patriarche choisit quatre de ses évêques pour aller porter à Constantinople sa lettre synodale, ainsi qu'une autre de Célestin qui signifiait à Nestorius le délai de sa rétractation. Les envoyés se nommaient Théopempte, Daniel, Potamon et Comare. Outre les deux dépêches principales, ils en avaient d'autres du pape et de son vicaire pour le clergé et le peuple de Constantinople, pour les archimandrites des monastères² ; embarqués au port d'Alexandrie, ils cinglèrent rapidement vers la ville impériale.

1. *Cyrellus et synodus ex Egypti provincia Alexandria congregata, Nestorio religiosissimo piissimoque...* Concil., III, p. 396.

2. Liber., IV. — Niceph., XIV, 34.

IV.

Dans le temps même où s'organisait contre lui l'attaque combinée d'Alexandrie et de Rome, Nestorius ne s'était jamais senti plus tranquille. L'échec essuyé par Cyrille près de l'Empereur le remplissait de confiance ; il voyait son triomphe prochain et en jouissait sans modération. Son arrogance n'était surpassée que par celle de ses partisans, qui semblaient prendre à tâche de blesser les susceptibilités d'un public habitué à de tout autres enseignements. Un certain Dorothee, évêque de Marcanopolis et ardent nestorien, poussa l'audace jusqu'à jeter l'anathème en pleine assemblée, et sous la présidence de Nestorius, sur laquelle on dirait que Marie était mère de Dieu. Effrayé par une sortie si violente, l'auditoire s'enfuit avec de grands cris¹, comme si la damnation éternelle se fût mise à sa poursuite.

Quelquefois c'était Nestorius lui-même qui provoquait le scandale. Un jour qu'il mettait les choses à l'extrême, un des assistants s'écria : « A la mer, l'archevêque ! » Il faisait peser une main de plomb sur les couvents de Constantinople, où les moines, moins

1. *Erat episcopus quidam Dorotheus nomine... Hic dum frequens esset in ecclesia populus, reverendissimo Nestorio in cathedra Constantinopolitanæ ecclesiæ sedente, surrexit, et magna elataque voce inclamare ausus est : « Si quis Mariam deiparam dixerit, anathema sit. » Mox ingens universi populi clamor et discessio consecuta est. Concil., III, p. 339.*

grossiers que ceux qui habitaient le désert, disputaient sur la foi, et voulaient avoir l'explication de ce qu'on leur enseignait. Quelques-uns de ces solitaires raisonneurs se présentèrent même devant lui à l'église avec leur abbé pour l'interroger sur des points obscurs de sa doctrine concernant la vierge mère de Dieu. « Passez à l'évêché, leur dit-il, vous aurez là toutes les explications que vous pouvez désirer. » Ils s'y rendirent le lendemain ; mais au lieu de l'archevêque ils trouvèrent les exécuteurs de sa justice épiscopale, qui les enfermèrent dans un cachot en les chargeant de chaînes¹ : on les flagella, puis on les conduisit au juge séculier comme des séditieux qui avaient insulté le patriarche dans son église. Le juge demanda des témoins, il ne s'en présenta aucun. Alors il renvoya les moines à leur pasteur. Celui-ci, désappointé, se donna pourtant l'atroce plaisir de les faire flageller de nouveau, et, pendant que le sang jaillissait sous les lanières plombées, il leur tenait ce langage : « Voilà mon explication, elle est bien simple. Je crois, comme vous, que Marie peut être appelée *théotocos*, mais je le crois d'une autre façon que vous. »

L'archimandrite qui accompagnait ces malheureux et avait été non moins indignement traité n'était pas un homme sans importance, quoique simple diacre. Il avait tout souffert sans réclamer ni menacer ;

1. Statim nos capi jussit : inde cedente nos turba satellitum, ad tribunal abducimur, ibidemque veluti nequam scelerati, denudamur, denudatique et vincti indignis modis ad palum, et strati vapulamur, calcibusque impetitur. Concil., III, p. 429.

mais le lendemain il se rendait au palais, obtenait une audience de l'Empereur, et exposait à Théodose les violences que lui et ses moines venaient de subir. « Ce n'est pas pour nous venger, ajoutait-il, Dieu le sait, que nous voulons vous révéler ces choses, c'est afin que la foi demeure inébranlable. Il y a un remède aux désordres où l'on plonge de plus en plus l'Église, mais un seul, prince très-pieux; daignez ordonner dès maintenant la convocation d'un concile général, lequel décidera souverainement entre la vérité et l'erreur¹. » Ce mot de concile général parut à l'Empereur un trait de lumière, et resta fixé dans son souvenir.

Tous les moines pourtant n'étaient pas aussi résignés que l'archimandrite Basile, — c'était le nom de celui-ci, — et ne courbaient pas la tête aussi passivement sous le bâton d'un pasteur qui se constituait à la fois partie, juge et bourreau. La colère monta au cerveau de ces pauvres gens, ils ne purent plus souffrir l'archevêque. Certain jour qu'il voulait entrer dans le chœur d'une de leurs églises pendant qu'on y célébrait l'office, l'un d'eux l'arrêta au passage : « Sortez, lui dit-il rudement, les hérétiques n'entrent point ici² ! » L'archevêque livra cet homme aux juges séculiers, qui le firent fouetter dans tous le carrefours, un crieur public

1. *Vestra proinde majestate efficiet ut sacra et œcumenica synodus primo quoque tempore huc coeat. Concil., III, 429.*

2. *Simplex quidam monachus, zelo vehementi instigatus, in medium ecclesiæ progressus, cum synaxis celebraretur, impietatis præconem, quod hæreticus esset, ab ingressu prohibere conatus est. Concil., III, p. 428.*

marchant devant lui, puis l'envoyèrent en exil¹. Si de tels procédés n'attiraient pas les consciences vers les opinions nouvelles, ils refroidissaient du moins le zèle des opposants, et le patriarche se vantait de convertir son peuple.

Cependant les événements de Constantinople et la guerre commencée entre les deux patriarches agitaient les Églises d'Orient, principalement celle d'Antioche, d'où Nestorius était sorti, et qui lui conservait beaucoup d'affection. Ce qui inquiétait surtout ses amis, c'était de le voir aux mains de Cyrille, dont on appréciait, comme il le fallait, l'opiniâtreté et l'audace; les chefs de l'Église d'Antioche se demandaient s'il n'entraîtrait point dans les calculs de l'Égyptien de compromettre le patriarcat de Syrie tout entier dans la cause de l'un de ses enfants. Jean, qui gouvernait alors ce grand patriarcat, le plus vaste de l'Orient, écrivit en particulier à Nestorius pour lui faire sentir qu'il avait tort : « à quoi bon soutenir une cause insoutenable, *théotocos* était non pas un terme nouveau, mais une expression dont beaucoup de Pères s'étaient servis sans qu'on les eût jamais blâmés; d'ailleurs n'était-ce pas simple dispute de mots, car on ne doutait point, d'après de nombreux témoignages, que Nestorius ne pensât comme le corps entier des évêques ». « N'insistez donc pas, ajoutait Jean, sur une question si peu grave pour vous et qui trouble la paix de l'Église, ne méprisez jamais la conscience de tant de frères que vous blessez

1. Sed hunc publice cæsum, præcone non absque clamore præeunte, in exilium expulit. Concil., III, p. 428.

avec si peu de sujet ; on est toujours mauvais juge dans sa propre cause. Réunissez autour de vous quelques-uns de vos amis pour qu'ils vous conseillent en toute liberté non ce qui vous serait le plus agréable, mais ce qui leur paraîtrait le plus utile¹ : ils trouveront bien moyen de vous tirer d'une affaire si fâcheuse. Le terme de dix jours que nous savons vous être prescrit par le pape est bien court assurément, mais il est encore assez long pour que la réflexion vous amène à employer un mot autorisé dans l'Église et qui doit y rétablir la paix. »

Cette lettre toute paternelle toucha Nestorius ; cependant il n'en suivit pas complètement les avis. Dans une réponse pleine de respect, il persista à récuser le mot de mère de Dieu comme apollinariste ; mais il abandonna en même temps celui de mère de l'homme comme inclinant trop vers Paul de Samosate, et il proposa son moyen terme de *christotocos*, mère du Christ, sur lequel il avait déjà sondé l'opinion du pape. « Personne, disait-il, ne peut condamner cette expression, personne ne niant et ne pouvant nier que Marie ne soit la mère du Christ. Or, si le Christ, ainsi que je le professe, renferme les deux natures, sa mère est à la fois mère de Dieu et mère de l'homme, sans qu'on puisse, par l'exclusion de l'un ou de l'autre titre, paraître favoriser l'hérésie de Paul de Samosate ou celle

1. *Viros nonnullos cordatos, ac tibi benevolos, ad propositarum rerum considerationem socios tibi adjungas, illisque non quæ grata, sed quæ utilia sunt, effandi potestatem facias.* Concil., III, 25.

d'Apollinaire¹. » Jean repoussa cette échappatoire comme avait fait Célestin. « Le mot de mère du Christ, répondit-il, ne se trouve point dans les Pères, encore moins dans les Écritures, et ne semble créé que pour éviter la reconnaissance d'un terme traditionnel et sans danger. » Malgré son obstination, Nestorius avait fait un pas, et Jean espérait bien l'emporter, lorsque l'arrivée des envoyés de Cyrille gâta tout.

Ils prirent terre à Constantinople un samedi, 6 décembre 430, et le lendemain ils se rendirent à Sainte-Sophie, où Nestorius assistait au sacrifice avec son clergé, la plupart des grands de l'Empire et un public nombreux. Les quatre évêques entrèrent, et, pénétrant jusqu'à l'abside, où siégeait le patriarche, ils lui présentèrent la double sommation et les autres pièces qu'ils étaient chargés de lui remettre². Ce mandat solennel, ils avaient voulu l'accomplir en pleine église, devant tout le peuple assemblé. Nestorius connaissait déjà, par les avis qu'il en avait reçus, le contenu de ces documents, entre autres celui des deux sommatations. Il prit le rouleau de la main des évêques et leur assigna rendez-vous pour le jour suivant à la maison épiscopale ; ce n'était en effet ni le temps ni le lieu d'entrer dans des explications indispensables. Le lundi, quand les députés arrivèrent à l'évêché, le patriarche

1. Lup. Ep. 3.

2. Die dominica, cum synaxis ageretur, ad episcopale palatium ascendimus, ibidemque toto presente clero cunctisque fere illustribus adstantibus, litteras Nestorio tradidimus. Concl., III, p. 504.

refusa de les voir et fit fermer les portes sans leur donner de réponse ¹.

La même scène se renouvela les jours suivants. Les députés ne firent aucune démonstration violente, soit qu'ils attendissent la fin du délai de dix jours pour procéder à la déposition, soit que l'Empereur, ayant résolu de réunir un concile œcuménique, leur eût fait dire qu'il regarderait tout éclat désormais comme fâcheux et ne le souffrirait pas. Les évêques employèrent le loisir qu'on leur laissait à visiter les principaux opposants du clergé métropolitain et les archimandrites des couvents, publiant partout qu'ils avaient signifié à l'archevêque sa déposition. « Nous la prononcerons, affirmaient-ils, suivant les pouvoirs dont nous sommes porteurs, si Nestorius ne se rétracte pas avant l'époque marquée. » Tout le monde était dans l'attente.

Le samedi suivant, 13 de décembre, huitième jour depuis l'arrivée des députés, Nestorius monta en chaire devant un auditoire immense, et fit un sermon sur la charité entre frères, sur la concorde entre fils de la même croyance ; il était prêt, disait-il, à souffrir tout ce qu'honorablement on pouvait endurer pour maintenir la tranquillité dans l'Église. « Pourquoi donc, s'écria-t-il ensuite, moi qui n'aime que la paix, suis-je assailli jusque dans le sanctuaire de ma basilique par un ennemi implacable ? » Cet ennemi, il ne le nommait pas, mais il le désignait assez par ce mot : l'Égyptien.

1. Tunc nobis respondit, ut postero die veniremus, et privatim illum conveniremus. Porro nobis redeuntibus aditum interclusit, et responsum nobis dare non est dignatus. Concil., III, p. 504.

« Oui, continua-t-il avec emportement, l'Égyptien me jette le défi jusqu'au milieu de mes prêtres, jusqu'à la face de mon troupeau. Il répand la calomnie, il sème la discorde, et m'attaque avec des flèches d'or. » Nestorius l'accusait par là de distribuer de l'argent pour corrompre son clergé. — L'union, la prospérité de cette Église le blessent; ce spectacle lui arrache de cruels rugissements; il le hait, car il a besoin de trouble, il a besoin de division pour dominer. L'Égyptien n'est-il pas l'éternel ennemi de Constantinople et d'Antioche? » Et l'orateur rappelait l'opposition faite par les évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Mélétius et Flavien, contre Jean Chrysostome lui-même, tiré aussi de l'Église d'Antioche, et un de ses prédécesseurs dans la ville impériale. La dispute que l'Égyptien suscitait était donc un fruit de sa noire jalousie.

« On me fait un procès, poursuit-il, sur le seul mot de *théotocos*. Eh bien, ce mot, je suis prêt à le concéder pour l'amour de la paix; je l'admettrai à la condition qu'on ne voudra faire de moi ni un arien, ni un apollinariste, — un arien en me faisant rabaisser le Verbe divin jusqu'à n'être qu'une créature, un apollinariste en me forçant à nier l'humanité du fils de Marie. Il y a cependant une qualification qui couperait court à tous les malentendus et que je propose d'adopter, celle de mère du Christ; ce serait le remède à toutes nos discordes. »

« Oh! s'écria-t-il en terminant, que l'Égyptien vienne lui-même ici, je ne le crains pas; qu'il vienne discuter avec moi en présence de l'Empereur et des

Impératrices, et je saurai mettre à néant sa témérité. C'est la maladie des Égyptiens de porter le trouble en tous lieux ; mais qu'ils sachent qu'on ne les redoute pas, et que leur violence ne s'étalera pas impunément dans cette cité illustre, protégée par la majesté des princes¹. »

Son discours fut bien accueilli. Il avait fait vibrer dans l'âme de ses auditeurs la corde sensible en leur montrant les évêques d'Alexandrie toujours acharnés contre ceux de Constantinople et d'Antioche, poursuivant contre eux le même but, — la domination universelle. — Toutefois on ne trouva pas assez nette et catégorique l'acceptation qu'il faisait du titre de mère de Dieu ; on le supplia d'y ajouter quelque chose au nom de la paix, que les prétentions arrogantes du patriarche d'Égypte faisaient désirer par tout le monde. Condescendant à ce vœu, Nestorius prononça le lendemain dimanche quelques phrases complémentaires à son discours de la veille.

« Oui, mes frères, dit-il en élevant la voix, du marchepied de son trône, je reconnais que la Vierge Marie est mère de Dieu et mère de l'homme. Elle est mère de Dieu parce que le temple de Dieu, qui est son fils Jésus, a été uni avec la Divinité. On peut donc, à mon avis, lui attribuer légitimement le titre de *théotocos*². » Au fond, il y eût eu beaucoup de choses à dire sur son explication, et sa concession était effectivement moins complète qu'elle ne le paraissait au premier abord.

1. Mercator., II, p. 84 et sq. — Lup., Ep. 3.

2. Mercator., II, p. 34.

Pourtant l'auditoire s'en contenta, et des applaudissements unanimes firent retentir la basilique. Les uns crurent que le patriarche revenait à la foi traditionnelle de son Église, et lui en furent reconnaissants. Les autres lui surent gré d'avoir étouffé la guerre dans son germe, puisque Cyrille lui avait écrit dans sa première lettre ces paroles significatives : « Confessez que Marie est mère de Dieu, et tout dissentiment cesse entre nous ; je vous ouvrirai les bras en frère ¹. »

Tout paraissait fini. Les deux déclarations de Nestorius, surtout la seconde, avaient été prises par les fidèles de Constantinople comme une rétractation suffisante et les envoyés d'Égypte ne donnaient pas signe de vie, lorsque le patriarche eut la malencontreuse idée de se remettre en scène. Il le fit de la façon la plus désavantageuse pour lui-même, car, si sa parole brillante imposait aux auditeurs et savait couvrir la faiblesse de son argumentation, celle-ci se démasquait et se mettait à nu dans ses écrits. Il voulut réfuter les douze articles que Cyrille lui signifiait comme le critérium de la foi catholique sur l'Incarnation, et, retournant la thèse contre son adversaire, il entreprit de montrer que ce prétendu critérium de la foi catholique n'était qu'un amas d'hérésies. Avec cette grande confiance en lui-même qui le caractérisait, il composa douze contre-anathématismes opposés aux anathématismes de Cyrille et détruisant, proposition par proposition, ceux qui avaient été lancés contre

1. Cyrill., *Ep.* 2. — Mercator., II, p. 42. — Liber., IV, p. 13 et 14.

lui¹; puis il distribua cet ouvrage à ses amis et à ses ennemis. Mais quand on considère que Cyrille, ce prince des théologiens, n'avait pas pu dresser douze articles sur l'Incarnation sans encourir, de la part d'autres théologiens, orthodoxes comme lui, le reproche d'hérésie, que n'advint-il pas à Nestorius, chez qui la théologie était le moindre des mérites! Ses contre-anathématismes fourmillaient d'erreurs, et ses amis mêmes furent contraints de l'abandonner.

L'incendie éteint se ralluma de nouveau, et de tous côtés on demanda un concile général. C'était le seul remède à une situation que le plus intéressé envenimait comme à plaisir. Nestorius lui-même le demanda un des premiers; il comptait y triompher infailliblement sans faire ces concessions qu'on lui arrachait au nom de la paix. Déjà même il entrevoyait avec satisfaction des luttes oratoires où son éloquence se déploierait dans tout son éclat; il retrouverait là d'ailleurs, pensait-il, ses anciens amis syriens qui l'avaient tant acclamé dans les basiliques d'Antioche, et lui avaient conservé leurs sympathies. Ce n'était pas moins pour lui que la complète défaite, la déposition de Cyrille, la perte de son influence, son excommunication peut-être.

Une seule chose le tourmentait, c'est que Cyrille n'essayât de se dérober à la lutte, et en mandant au pape Célestin que l'Empereur avait enfin consenti à la

1. *Insani Nestorii anathematismi, Cyrilli anathematismis oppositi.* Concil., III, p. 423. — Mercator., II, p. 116.

convocation d'un concile, il ajoutait avec une singulière simplicité : « Surtout que l'évêque d'Alexandrie ne manque pas de venir y chercher la condamnation qui l'attend. » Il tenait le même langage à ses amis. « Dans le concile que nous espérons avoir, écrivait-il au patriarche Jean, nous réglerons toutes choses sans scandale et avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption de l'Égyptien dont vous avez tant d'exemples ; bientôt, s'il plaît à Dieu, on louera notre conduite, et le succès la couronnera. » Le pape n'aurait pas ainsi de l'avenir, et, comme il n'avait en vue que le repos de l'Église, il eût souhaité que l'orthodoxie triomphât par des voies plus pacifiques. Quant à Cyrille, il se montra mécontent de cette conclusion, qui déjouait ses savantes manœuvres et l'obligeait à recommencer la campagne.

Enfin parut la lettre sacrée — c'était le style de la chancellerie romaine — qui convoquait l'assemblée des évêques de l'univers chrétien pour la Pentecôte de l'année suivante dans la ville d'Éphèse. Elle était écrite, suivant l'usage, au nom des deux Empereurs¹, car, la souveraineté impériale étant indivisible comme le peuple, dont elle était censée une délégation, les deux Empereurs n'étaient que deux parties de la même unité, et les actes importants du gouvernement leur étaient communs comme les lois.² Telle était la

1. Imperatores Cæsares. Theodosius et Valentinianus, Victores, Triumphatores, Maximi, semper Augusti. . . Concil., III, p. 436.

2. Voir au sujet de la théorie du pouvoirs des Césars mon *Tableau de l'Empire Romain* et mon *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*. T. II.

théorie du pouvoir d'après la constitution de l'Empire. Il y avait dans ce cas particulier une autre raison encore pour que la convocation émanât des deux chefs du monde romain, c'est qu'elle l'embrassait tout entier, l'Occident comme l'Orient. La lettre était adressée par ampliation au métropolitain de chaque province. Elle portait en substance :

« Que, l'intérêt de la religion et celui de la république étant connexes, l'ordre ne pouvait être troublé dans l'une en même temps qu'il ne le fût dans l'autre, car les divisions de l'Église dégénéraient aisément en discordes et séditions dans l'État¹ ;

« Qu'il appartenait aux princes de veiller également à ce que les hommes placés dans les hauts rangs de l'Église fussent exempts de toute faute ou souillure, la dignité du sacerdoce étant nécessaire au maintien de la vraie religion ;

« Que, vu les querelles et les divisions travaillant en ce moment l'Église et agitant le pays, les Empereurs avaient jugé indispensable de réunir les évêques de tout l'Empire en concile, quelque répugnance qu'ils pussent avoir à les fatiguer ;

« En conséquence les métropolitains, dès que la prochaine fête de Pâques serait passée, avaient ordre de se rendre à Éphèse pour le jour de la Pentecôte ; ils amèneraient avec eux le nombre d'évêques qu'ils

1. Pendet a religione qua Deus colitur, nostræ reipublicæ status, multaque inter hunc et illam cognatio ac familiaritas intercedit. Nam et connexa inter se sunt, et utrumque prosperis alterius successibus incrementa sumit. Concil., III, p. 436.

jugeraient convenable, de telle sorte qu'il en restât assez pour les affaires de la province et qu'il en vînt assez pour le concile.

« Nous ne doutons pas, ajoutaient les Empereurs en terminant, que chacun ne se mette en mesure d'obtempérer; ceux qui manqueraient à ce devoir n'auraient d'excuses ni devant Dieu ni devant nous¹. »

Nestorius n'était point nommé dans la lettre, Cyrille non plus; mais la mention des troubles survenus dans l'Église s'appliquait évidemment à tous les deux, et celle de « la dignité épiscopale qui devait être à l'abri de toute souillure » ne pouvait regarder que Cyrille, sa conduite dans Alexandrie, le procès que Sophronas et les autres étaient venus lui intenter à Constantinople.

Des instructions administratives remises au fonctionnaire qui devait représenter Théodose au concile, le comte Candidien, complétaient la lettre sacrée. Elles lui recommandaient de ne point laisser tenir d'assemblées particulières, le résultat de ces assemblées étant toujours de créer des divisions et des schismes, — de n'ouvrir la session qu'avec un nombre d'évêques suffisant pour que chaque province eût sa représentation nécessaire, — de ne permettre, une fois la session ouverte, à aucun membre de s'absenter ou de retourner chez lui sous peine d'être ramené de force à l'assem-

1. Nullum æquo animo abesse sinemus, nec ullam ille vel apud Deum, vel apud nos habiturus est excusationem, qui statim impigre secundum significatum tempus ad destinatum locum non fuerit, Concil., III, p. 437.

blée ; ce soin regardait les magistrats. Les officiers civils devaient veiller à la stricte observation de ces règles et assister aux débats, sauf quand il s'agirait de discussions dogmatiques, les laïques n'étant là que pour la discipline et le maintien du bon ordre. J'insiste sur ces dispositions pour faire voir ce qu'était le règlement d'un concile œcuménique ; j'y insiste aussi parce que nous verrons dans la suite qu'elles furent violées pour la plupart.

Les Empereurs enfin s'expliquaient sur le choix qu'ils faisaient de la ville d'Éphèse pour siège de la future assemblée. « Éphèse, disaient-ils, est située dans une contrée fertile et florissante, d'un accès facile par terre et par mer, et où se trouve en abondance tout ce que réclament les commodités de la vie, soit par la production du sol, soit par l'importation du dehors¹. Les évêques réunis pourront donc y vaquer sans entraves aux devoirs de leur mission et la conduire à bonne fin. » C'étaient là sans doute d'excellentes raisons ; mais il y en avait de meilleures encore qui auraient dû engager les Empereurs et leur conseiller Nestorius à choisir toute autre ville plutôt qu'Éphèse, s'ils avaient réfléchi un seul instant à la nature des débats qui allaient occuper l'assemblée.

Les lettres de convocation furent dépêchées aux divers métropolitains des deux côtés de la mer ; mais les Occidentaux, retenus par les désastres de la guerre

1. Deputavimus enim Ephesiorum civitatem, terra marique accessu percommodam, ibique diversantibus necessaria suppeditantem affatim e nativis importatisque fructibus. Concil., III, p. 722.

barbare, ne se trouvèrent point à l'appel. Le pape s'excusa sur la nécessité de sa présence au milieu du danger de ses peuples, et aussi par cette raison qu'aucun évêque de Rome n'avait encore assisté personnellement à un concile œcuménique; toutefois il annonça qu'il y enverrait des légats¹.

L'Afrique, en proie à l'invasion des Vandales, s'abstint comme l'Italie et la Gaule; seul l'évêque de Carthage se fit représenter par un de ses diacres. Théodose avait voulu qu'Augustin d'Hippone fût appelé, quoique n'étant pas métropolitain, à cause de la célébrité de son nom; la lettre arriva lorsque Augustin était déjà mort². Il résulta de cette abstention en masse de l'Occident que l'assemblée d'Éphèse, destinée à être universelle, fut presque exclusivement une assemblée orientale.

Un hasard singulier nous a conservé l'ampliation adressée à Cyrille, et à laquelle était jointe une lettre particulière de l'Empereur, lettre de menaces et de reproches, prouvant que les colères du fils d'Arcadius étaient tenaces; Nestorius, d'ailleurs, les avait nourries soigneusement. Théodose y revenait sur l'inconvenance commise par le patriarche d'Alexandrie en envoyant deux mémoires séparés, l'un à lui, l'autre à sa sœur Pulchérie; cette affaire lui tenait toujours au cœur parce qu'elle blessait son orgueil théologique et sa prétention à gouverner seul. Rien de plus amer, de

1. Concil., III, p. 618.

2. Voir dans mes *Récits de l'histoire romaine* le volume : *Placidie et Pulchérie*.

plus hautain, de plus humiliant, que cette lettre d'un prince au second patriarche de son Empire. Il lui prodigue les termes de brouillon et de fourbe cherchant à régner par la division, d'homme superbe et violent ne connaissant que la force et les entreprises criminelles pour faire triompher ses opinions : « étrange moyen de servir la vérité ! usurpateur des pouvoirs publics, pourquoi t'arroger ce droit de décider — droit qui est le domaine de tous ? la vraie doctrine a moins à gagner aux emportements de l'audace qu'à la raison calme et au respect des règles » ; « mais, ajoute l'Empereur, la tranquillité de l'Église nous est chère, sois-en bien sûr, et sache bien aussi que c'est à toi que nous attribuons les perturbations qui nous affligent¹. »

Il continue en ces termes : « Comment d'ailleurs nous étonner de te voir accaparer pour toi seul ce qui appartient au corps entier des évêques ? N'as-tu point porté ton humeur inquiète et ton insolente curiosité jusque dans la demeure de tes souverains, pour tâcher d'y semer la discorde entre un frère et une sœur ? Si tu n'avais cru qu'il existât entre eux quelque dissentiment propre à être envenimé, si tu n'avais conçu l'espoir d'en faire naître, pourquoi, je te le demande, aurais-tu écrit séparément d'un côté à nous et à notre très-religieuse compagne l'impératrice

1. Verum curæ nobis erit ecclesiæ tranquillitas. Scito interim, magnam abs te rerum perturbationem excitatam esse. Concil., III, p. 433.

Eudocie, de l'autre à notre très-pieuse sœur Pulchérie Augusta, dont on sait le zèle ardent pour la foi¹?

« Que si par hasard quelque mésintelligence avait existé entre nous, si nous avions été aigris les uns contre les autres, comme tu le supposais, quelle réprobation n'encourrait pas celui qui, éloigné de nous par un si grand intervalle de pays, serait venu scruter indiscretement des choses qui ne le regardent pas? Que si, au contraire, rien de pareil n'existe, est-ce le fait d'un prêtre de se faire agent de discordes domestiques²? L'indice de cet esprit turbulent, de ce zèle coupable qui t'anime, nous le retrouvons dans tes efforts pour brouiller l'Église, de même que tu voulais brouiller le palais de tes princes; diviser est en effet ta plus chère ambition, et tu y places tout ton orgueil.

« Maintenant ne te dissimule pas que tes manœuvres échoueront : l'Église et l'Empire resteront unis, le Christ, notre Sauveur, aidant, et notre autorité ne cessant point d'agir pour la paix. Toutefois nous te pardonnons afin que tu n'aies pas prétendre, vu les reproches particuliers que tu mérites de nous, que l'on te persécute à cause des livres où tu crois défendre la vérité. Ces livres, je laisse au concile le soin de les juger; mais je ferai exécuter strictement ce qu'il aura

1. Nam nisi aliquid inter nos dissidium esse putasses, aut certe aliquid ejusmodi ex litteris tuis oriturum sperasses; cur obsecro, alia privatim ad nos, et ad Eudociam religiosissimam conjugem meam, alia vero ad Pulchoriam sororem meam Augustam, eandemque pietatis studiosissimam perscripsisses? Concil., III, p. 433.

2. Si id autem inter nos non existit, conari ut existat, cujusvis potius, quam sacerdotis fuerit. Concil., III, p. 433.

résolu. Tu feras sagement de ton côté en te soumettant à ce jugement, si tu ne veux y être contraint, et en te rendant au concile dans le délai fixé par la lettre de convocation. Ce sera le moyen de regagner ma faveur et de prouver que les actes acerbes et inconsiderés par lesquels tu as voulu soutenir ton opinion n'étaient pas le fruit d'une animosité personnelle. Montre-nous que de ton plein gré tu es décidé à te soumettre à la loi, et pense que, s'il en était autrement, je ne le souffrirais pas¹. »

On voit par ces derniers mots, rapprochés de la lettre de Nestorius au pape, que Théodose considérait Cyrille comme un accusé. Le patriarche allait avoir à répondre non-seulement de ses doctrines, mais encore de ses actes récents et de cette manie de tout faire, de tout juger, de lancer enfin de son autorité privée sur ses collègues les évêques des dépositions et des excommunications, dont le droit appartient seulement aux assemblées. On trouve encore dans l'épître impériale une allusion aux accusations de Sophronas et des autres plaignants égyptiens.

L'Empereur n'était pas le seul à porter ce dur jugement sur Cyrille; les amis mêmes de l'archevêque, ses prêtres les plus affectionnés, appréhendaient le rôle qu'il allait jouer dans les événements du concile. Un saint homme qui l'aimait beaucoup, célèbre alors par sa droiture de cœur et par l'élévation de son esprit,

1. Neque enim nos, si secus facere volueris, sustinebimus. Concil., III, p. 436.

Isidore de Péluse, lui écrivait à ce sujet : « La prévention ne voit clair qu'à moitié, et l'aversion est aveugle, évite-les ; examine toutes choses des yeux de la justice avant de condamner autrui. On te reproche de vouloir venger tes inimitiés particulières plutôt que les maux de l'Église. J'entends répéter de divers côtés : « Cyrille « est neveu de Théophile ; il imite la conduite de son « oncle, le persécuteur acharné de Chrysostome, et « cherche comme lui sa gloire dans les disputes... » — « Je te conjure donc, comme ton père par l'âge et ton fils par la dignité, d'assoupir les divisions et les querelles, et de ne pas reporter sur le corps immortel de l'Église la peine des injures qu'ont pu te faire des hommes mortels¹. » Dans la prévision des tempêtes qu'il redoutait, cet homme de paix écrivit également à l'Empereur, le suppliant d'assister en personne au concile, « où sa présence empêcherait qu'une assemblée d'évêques ne devînt, par le déchaînement des passions ardentes, un objet de risée pour les païens ». Théodose ne put le faire, et la prophétie s'accomplit.

Cyrille, avant de partir, voulut, en qualité de vicaire du pape, le consulter sur la conduite à tenir envers Nestorius, si l'hérésiarque, confessant son erreur, demandait pardon au concile. Son avis à lui était qu'il ne fallait faire aucun cas d'une rétractation forcée, et considérer Nestorius comme condamné, puisqu'il n'avait pas satisfait dans le délai de dix jours à la sommation signifiée à Constantinople. Célestin repoussa

1. Isidor. Pelus., *Ep.* 5.

ce conseil. « Dieu accepte toujours la pénitence des pécheurs, quelque tardive qu'elle soit¹ », répondit-il à son vicaire; mais l'occasion de pardonner ne se présenta jamais.

1. Nunquam displicet Deo accelerata in quocumque correctio.
Concil., III, p. 622.

LIVRE II.

Apollinaire et sa doctrine. — Jean d'Antioche ouvre la lutte contre Cyrille. — Théodoret de Cyr. — Nestorius et Cyrille arrivent à Éphèse : leurs occupations avant le concile : leurs partisans. — Violences de Memnon. — Jean prie les évêques d'attendre l'arrivée des Orientaux. — Acacius de Mélytène et Théodote d'Ancyre. — Cyrille ouvre et préside le concile. — Condamnation et déposition de Nestorius. — Les Orientaux se forment en synode particulier, déposent Cyrille et Memnon et déclarent faux les actes du premier concile. — Cyrille excommunie Jean et ses évêques. — Troubles dans la ville. — Un mendiant d'Éphèse porte à Constantinople des lettres de Cyrille cachées dans son bâton. — Dalmatius se rend auprès de l'Empereur. — Théodose écrit au concile.

434

I.

En l'année 431, la fête de la Pentecôte tombait le 7 de juin ; la lettre impériale de convocation pour le prochain concile, datée du 18 novembre 430 et distribuée dans le courant de décembre, laissait donc aux évêques environ six mois pour se préparer. Beaucoup employèrent ce temps à étudier les questions sur lesquelles devait porter le débat. Ils avaient pu se procurer aisément les discours de Nestorius, ses lettres et les lettres de Cyrille, pièces répandues en profusion par leurs auteurs. Quelques-uns possédaient même déjà le

texte de la sommation de Cyrille avec les douze articles qu'il présentait à l'acceptation de son adversaire sous peine d'excommunication. Jean d'Antioche était de ce nombre.

Jean était un habile théologien, et en examinant de près ces douze propositions qu'on imposait au premier archevêque de l'Église d'Orient comme un critérium de la foi catholique, il crut reconnaître qu'elles étaient hérétiques et qu'elles contenaient sur la naissance du Verbe incarné, sa passion, sa mort, sa résurrection, le principe de la *passivité* de Dieu, qui faisait le fond de l'apollinarisme. Il en fut effrayé, car l'apollinarisme était sa grande préoccupation, l'ennemi le plus abhorré des catholiques syriens, le ver destructeur qui minait sourdement leurs Églises.

J'ai dit quelques mots en passant de l'apollinarisme et de son fondateur ; j'en parlerai plus longuement ici, afin de montrer comment la réapparition de cette hérésie dans un document d'une telle importance pouvait ne pas être pour un patriarche de Syrie un vain épouvantail.

Apollinaire, confesseur intrépide, orateur brillant, évêque respecté, puis hérésiarque après sa mort, avait été une des figures les plus originales et les plus intéressantes de la chrétienté catholique au IV^e siècle. Il habitait avec son père Laodicée de Syrie ; l'un et l'autre s'étaient fait une grande réputation dans le professorat des lettres, le père par ses leçons sur la poésie, le fils par son enseignement de l'art oratoire, où il savait marier heureusement l'exemple au précepte. Tous

deux étaient chrétiens et ardents consubstantialistes, tous deux aussi étaient dans les ordres : le père prêtre, et le fils lecteur, quand s'ouvrit l'ère des persécutions¹. Échappés à grand'peine aux fureurs ariennes de Constance, ils eurent à lutter contre la tyrannie païenne de Julien et lui résistèrent courageusement.

Pour éluder la loi odieuse par laquelle cet empereur philosophe interdisait aux jeunes chrétiens l'étude de l'antiquité grecque de peur qu'elle ne gâtât leur foi, Apollinaire le père fit passer dans des paraphrases de l'Ancien Testament un choix des plus beaux vers d'Homère, et le fils les plus beaux morceaux de Platon dans des dialogues chrétiens ; de cette façon, l'instruction de la jeunesse fidèle ne se trouva pas réduite, comme le disait insolemment Julien, à l'explication de Matthieu et de Luc². Aussi compta-t-il le fils parmi les plus dangereux ennemis de son Empire, à côté de Grégoire de Nazianze et de Basile.

Au retour de la paix religieuse le jeune Apollinaire, nommé évêque de sa ville, attira autour de la chaire épiscopale la foule qui l'avait applaudi dans les gymnases³ ; mais il ne sut pas maintenir intacte cette foi

1. Laodiceæ in Syria duo erant viri eodem nomine nuncupati, pater et filius. Uterque enim Apollinaris dicebatur. Et pater quidem presbyteri gradum in Ecclesia obtinebat, filius vero lectoris fungebatur officio. Socr., II, 46.

2. Sozom., V, 17. — Julien avait l'habitude de dire : « Nostri sunt sermones, nostrumque græcari, quippe qui deos colimus. » Greg. Nazian., *Orat. in Julian.* — Voir mon *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, t. II, ch. 7, et mes *Récits de l'Histoire romaine : Saint Jérôme*, I. II.

3. Sozom., V, 18.

qu'il avait si vaillamment confessée. Trop ébloui par son admiration des anciens, il semblait ne plus entrevoir le christianisme qu'à travers les allégories des poètes. Ainsi il ne put admettre que Dieu, descendu sur la terre pour sauver les hommes, eût pris une chair semblable à la leur, et se fût fait consubstantiel à ses créatures. Il voulut que les éléments dont s'était formé le corps de Jésus dans le sein de Marie fussent des éléments particuliers, créés de la substance même de Dieu pour être l'enveloppe passagère de sa divinité; quelquefois même il les prétendait coéternels au Verbe, ayant existé avant les temps dans les prédestinations divines. Il soutenait aussi que le corps du Christ, doué comme les corps humains d'une âme sensitive, manquait d'une âme raisonnable, sa divinité lui servant d'âme et d'entendement. Il ajoutait que c'était le Christ enfanté hors de la nature humaine, et où la chair était consubstantielle à l'esprit, qui avait souffert, qui était mort, qui était ressuscité¹.

Le sacrifice de la croix se transformait par là en un spectacle fantastique qui n'était dénué ni de grandeur, ni d'éclat, mais qui laissait complètement de côté le crime de la race humaine et sa rédemption. Apollinaire semblait n'avoir eu en vue qu'une paraphrase poétique du mot de saint Paul : « il a pris une forme d'esclave. »

Telle qu'elle était, cette doctrine plut à des imagi-

1. Greg. Nazian., *Ep.* 1. — Athanas., *ad Epict.* — Epiphân., *Hæres.*, 77. — Hieron., *Ep.* 13 et passim. — Theodor., V. 3. — Socr., II, 46.

nations exaltées comme la sienne; mais Apollinaire ne dévoilait pas ses mystères à tout le monde, et dans l'Église qui se forma rapidement autour de lui il institua deux enseignements : l'un public, et qui ne différait en rien de l'enseignement catholique; l'autre secret, où on se livrait aux hypothèses les plus hardies, tendant toutes à faire disparaître dans la personne de Jésus son humanité. Les disciples de ce rêveur mystique se multiplièrent en un grand nombre de sectes sous des noms d'aventure, car celui d'Apollinaire ne fut prononcé qu'après sa mort. L'hérésiarque put voir ses doctrines anathématisées par plusieurs conciles sans que son siège lui fût enlevé, ni qu'il fût lui-même inquiété. Bientôt les nouveaux sectaires se glissèrent partout sous une apparence hypocrite d'orthodoxie. Antioche eut même un évêque apollinariste qui sema le principe de son hérésie chez beaucoup de fidèles, et la malheureuse ville se trouva à cette époque ballottée entre quatre évêques en guerre les uns contre les autres. On avait beau prodiguer contre les partisans de la nouvelle doctrine les condamnations et les anathèmes; ils se dérobaient, par des professions de foi simulées, aux sévices de l'autorité séculière non moins qu'à ceux de l'autorité ecclésiastique. Leurs adeptes étaient nombreux, surtout dans les couvents de moines, où des esprits naturellement enclins au mysticisme y étaient entraînés encore davantage par les habitudes contemplatives et la méditation solitaire.

L'hérésie d'Apollinaire, si bien accueillie par les consubstantialistes d'Orient, signalait un danger nou-

veau pour la foi orthodoxe dans l'exagération du principe de la consubstantialité, par opposition à l'arianisme, qui n'était que la négation de ce principe.

Si savante qu'elle parût, cette théologie n'était pourtant pas nouvelle. Au III^e siècle déjà, l'hérésiarque Sabellius n'avait voulu voir dans la Trinité qu'une triple manière d'envisager un Dieu unique dans son action vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis du monde, suivant qu'il est l'être en soi, ou l'être créateur par son Verbe, ou l'être vivificateur et sanctificateur par son Esprit. Or, dans son désir d'expliquer la parfaite égalité de substance existant sous la diversité des personnes divines, Apollinaire reproduisait presque une formule maintes fois condamnée. En haut, le sabellianisme, qui faisait disparaître l'élément religieux de la rédemption pour aboutir à un déisme philosophique; en bas, l'arianisme extrême, aboutissant à un déisme juif sous une nouvelle prophétie, — tels étaient les deux périls, également redoutables, quoique inverses, qui menaçaient la théologie chrétienne, dès qu'elle s'écartait du symbole net et précis arrêté par le concile de Nicée.

Pour mettre une digue aux idées sabelliennes, dangereuses surtout en Syrie à cause d'un vieux noyau de sabelliens, restés dans les provinces du Tigre et de l'Euphrate, l'évêque d'Antioche, Mélétius, avait imaginé la doctrine des trois *hypostases* égales et coéternelles, composant par leur réunion la grande hypostase ou substance divine. C'était au fond la même chose qu'un Dieu en trois

personnes consubstantielles; mais la formule grecque avait le tort d'employer le mot hypostase, dont la traduction latine était *substantia*, dans deux acceptions différentes¹; on reprochait d'ailleurs à ce mot lui-même d'être une nouveauté². Quoi qu'il en soit, Mélétius et la plupart des évêques syriens admirent dans leurs confessions cette variante du symbole de Nicée; les évêques d'Égypte en communion avec l'Église de Rome la déclarèrent inutile, voire pleine de périls, et l'antagonisme des deux moitiés du monde chrétien se trouva de nouveau aigri par des imputations mutuelles d'hérésie.

On comprend que l'attention de pasteurs vigilants, devait se porter sur tout ce qui pouvait nourrir ces erreurs si vivaces et si difficiles à saisir; aussi Jean d'Antioche se serait-il moins effrayé peut-être d'une doctrine qui pour combattre celle-ci eût exagéré tant soit peu la part de la nature humaine dans la personne du Sauveur. Or on trouvait dans les anathématismes de Cyrille les propositions suivantes: « Si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert dans sa chair, qu'il a été crucifié dans sa chair, qu'il a goûté la mort dans sa chair, et qu'il a été le premier-né d'entre les morts en tant qu'il est vie et vivifiant

1. Tota sæcularium litterarum schola nihil aliud *hypostasin*, nisi *usiam* novit. Et quisquam rogo, ore sacrilego, tres *substansias* prædicabit? Una est Dei et sola natura, quæ vere est. Hieron., *Ep.* 14. — In tribus vocabulis, trinominem credens Deum, in Sabellii hæresim incurrit. Hieron., *in Lucifer*.

2. Novellum nomen, exigitur. Qui, quæso, ista Apostoli prodidere! Hieron., *Ep.* 14.

comme Dieu — qu'il soit anathème¹!... » D'autres articles appuyaient également sur l'expression de « chair *propre* du Verbe² » ; le troisième semblait même confondre les deux natures après l'Incarnation en leur attribuant « une union réelle et naturelle³ ». Ces expressions, rapprochées d'une phrase fameuse de Cyrille : « une seule nature du Verbe incarné » — phrase dont Eutychès devait s'armer bientôt,—pouvaient faire croire que les anathématismes n'étaient en plusieurs de leurs parties qu'un programme apollinariste, inclinant vers la passivité de Dieu, l'existence en Jésus d'une nature humaine particulière, non consubstantielle aux hommes, enfin vers la confusion des deux natures en une seule. Nous verrons en effet que ces termes obscurs et embarrassés, s'ils n'étaient pas hérétiques, devinrent l'occasion d'un schisme du vivant de Cyrille, et furent condamnés plus d'une fois après sa mort.

Jean, pour le moment, ne songea qu'aux nécessités de son Eglise, il crut qu'il était de son devoir de dénoncer au prochain concile les dangereuses tendances de Cyrille⁴; mais ne se fiant pas à ses seules lumières dans une affaire aussi grave, il appela près de lui les plus forts théologiens de sa province pour examiner la question en synode et arrêter de

1. Si quis non confitetur, Dei Verbum secundum carnem passum, secundum carnem crucifixum, mortemque secundum carnem gustasse, et primogenitum tandem ex mortuis factum esse, quatenus videlicet vita est, et vivificum ut Deus : anathema sit. Concil., III, p. 409.

2. Caro ipsius Verbi. Concil., III, p. 409.

3. Secundum naturalem unionem. Concil., III, p. 408.

4. Theodor., *Ep.* 113.

concert avec eux la marche qu'il convenait de suivre. Le synode, après mûr examen, partagea l'avis du patriarche sur le caractère hérétique des anathématismes et sur les dangers qu'entraînerait pour l'Église de Syrie l'approbation de ces doctrines dans un concile comme article de foi.

Il fut convenu qu'on ouvrirait la lutte contre Cyrille devant la future assemblée pour fait d'hérésie, et qu'en attendant il serait bon de préparer les esprits par des réfutations écrites. Le patriarche Jean choisit pour cette dernière œuvre deux théologiens illustres entre tous ceux de son patriarcat, André de Samosate et Théodoret de Cyr¹. André, homme très-érudit, timide et ami du repos, composa un petit livre bien raisonné, bien calme, mais auquel Cyrille ne répondit pas; la réfutation de Théodoret fut au contraire très-incisive et obligea Cyrille à répliquer. Il le fit de mauvaise grâce et en garda contre l'évêque de Cyr une haine qui ne s'éteignit jamais. Comme nous devons voir Théodoret ardemment engagé dans les débats de la lutte, nous exposerons en peu de mots ce qu'il était, et quel adversaire le patriarche d'Alexandrie avait attiré sur ses doctrines.

L'austère et savant Théodoret était au milieu du v^e siècle un modèle de ce stoïcisme chrétien fréquent dans les premiers temps de la foi, quand la profession chrétienne s'appelait une philosophie, mais presque dis-

1. Liber. IV. — Andrea et Theodoretus episcopi, qui adversus capita scripserunt. Concil., III, p. 1149.

paru depuis que l'épiscopat était devenu un moyen de dominer, de s'enrichir et de capter la faveur des princes. Dans sa vie comme dans son caractère, il était exactement l'opposé de Cyrille, qu'il égalait d'ailleurs par la science. Théodoret appartenait à une des familles d'Antioche les plus opulentes. Élevé dans le luxe et les plaisirs, près d'une mère élégante et mondaine, il avait nourri depuis son enfance deux passions, celle de la solitude et celle de la pauvreté. Dès qu'il fut libre, il s'y livra sans réserve. Ayant vendu son patrimoine, dont il distribua une moitié aux pauvres d'Antioche, il courut avec l'autre s'enterrer dans la partie la plus sauvage de la Syrie euphratésienne, non loin du fleuve Marsyas, dans une forêt voisine de Cyr¹. Il y composa son *Histoire ecclésiastique*, qui a fait sa renommée dans la postérité, et des traités théologiques qui le rendirent plus célèbre chez ses contemporains.

La petite ville de Cyr, sur le territoire de laquelle il s'était établi, réduite par le malheur des temps à l'état d'un gros bourg, manquait de tout ce qui constituait chez les anciens l'existence municipale. Théodoret employa le reste de sa fortune à lui donner tout cela. Elle n'avait pas d'eau dans ses fontaines ruinées, il en fit venir à grands frais. Le fleuve Marsyas l'inondait chaque année par ses crues, il fit construire des digues pour le contenir et des ponts pour le traverser. Les habitants ne savaient où se réunir, ni en

1. Theodor., *Ep.* 119, 223.

plein air, ni sous un toit : il leur bâtit un forum entouré de portiques; leur église tombait de vétusté, il leur en fit élever une autre à ses frais¹.

Après avoir ainsi payé sa bienvenue à la ville de Cyr, le nouveau citoyen se trouva aussi pauvre que les anciens. « Je n'ai plus rien, écrivait-il gaîment à un ami, ni une maison, ni un tombeau; les habits qui me couvrent composent à eux seuls tout mon bien. » La ville le récompensa en le nommant son évêque. Dans cette position, qu'il accepta malgré lui, il se montra aussi désintéressé, aussi bienfaisant qu'auparavant. La conversion des hérétiques devint une de ses plus chères occupations. Le pays — frontière de la Syrie et de la Perse contenait une multitude innombrable de gens appartenant à toutes les hérésies — bannis des persécutions religieuses, se faisant Persans ou Romains suivant que la tolérance régnait ou ne régnait pas dans l'Empire. On eût dit une nation, mélange de toutes les croyances, de toutes les races, de toutes les misères humaines. Théodoret se rendit au milieu d'elle, et la ramena en partie à la foi. Quand il venait à Antioche pour les besoins de son diocèse, la population le guettait et l'entraînait à l'église, où on le forçait de prêcher. Dans cette ville de rhéteurs, amoureuse des périodes fleuries et du langage abondant, sa parole sévère et concise remuait tous les cœurs; plusieurs fois le patriarche, présent à ces homélies, se leva pour donner lui-même le signal des applaudisse-

1. Theodor., *Ep.* 10, 79, 81. — Procop., *De œdif. Just.*

ments; puis Théodoret s'enfuyait dans sa solitude, honteux de ce vain bruit qu'il avait provoqué¹. Tel était l'homme que les nécessités d'une lutte religieuse obligeaient de rentrer dans le monde; il allait y boire, à l'instar des sages antiques, avec lesquels on était tenté de le confondre, la ciguë des persécutions chrétiennes.

II.

Cependant la fête de Pâques était passée, et les évêques prenaient successivement la direction d'Éphèse, les uns par terre, les autres par mer. La recommandation faite aux métropolitains par la lettre de convocation de n'emmener avec eux qu'un petit nombre de suffragants dont la présence pourrait être utile, et de laisser les autres pour le service religieux de la province, n'avait pas été interprétée par tous les patriarches de la même façon.

Le patriarche d'Antioche, dont la vaste juridiction s'étendait à l'est jusqu'au delà de l'Euphrate, au midi jusqu'aux montagnes de l'Anti-Liban, l'avait expliqué en ce sens que chaque métropolitain n'amènerait avec lui que deux de ses suffragants; Jean s'appuyait probablement sur les précédents des derniers conciles: en tout cas il croyait se conformer par là au désir de l'Empereur. Le patriarche d'Alexandrie l'entendit d'une

1. Theodor., *Ep.* 79, 83.

tout autre manière : son diocèse renfermait peu de métropolitains et beaucoup d'évêques inférieurs; — Cyrille en désigna cinquante pour le suivre au concile¹. De son côté, l'évêque d'Éphèse, exarque de la province ecclésiastique d'Asie, appela tous ses suffragants à venir l'assister² dans une affaire où l'honneur de leur métropole était particulièrement intéressé pour une raison que nous devons exposer ici.

Quand l'empereur Théodose et Nestorius avaient placé dans la ville d'Éphèse le siège du concile, ils n'avaient pas réfléchi à certaines circonstances qui ne permettaient pas que la question de Marie mère de Dieu y fût examinée avec impartialité et discutée en paix. La Vierge Marie était morte à Éphèse, où elle avait suivi, après le trépas de son vrai fils, le fils d'adoption qu'elle avait reçu de lui au pied de la croix : elle y avait son tombeau non loin de celui du disciple bien-aimé. C'était là du moins l'opinion commune au v^e siècle, opinion exprimée dans le concile même; c'était surtout l'opinion de la ville d'Éphèse, qui tirait de la croyance générale une source abondante de revenus par la multitude de pèlerins qu'attirait la dévotion aux deux tombes de Marie et de Jean le théologien, comme on appelait son second fils.

Peuple, magistrats, clergé, tout le monde regardait la mère du Sauveur non-seulement comme la

1. Cyrillus quidem quinquaginta episcopos ægyptios congregans. Concil., III, p. 605. — Evagr., I, 3.

2. Alter vero plusquam triginta asiaticos, et aliquos alios. Concil., III, p. 608.

patronne, mais comme la nourricière d'Éphèse : c'était elle, affirmait-on, qui faisait pleuvoir sur la cité et sur l'Asie entière toute sorte de prospérités, et protégeait soit contre les brigands des routes de terre, soit contre les tempêtes de la mer, les pieux voyageurs qui la venaient visiter. Une riche basilique avait été construite dans la ville sous le vocable de Marie, dans laquelle la mère du Sauveur était particulièrement honorée¹ : cette église était la seule, dit-on, qui lui fût dédiée dans le monde chrétien, la coutume étant encore à cette époque de n'attribuer à une église le nom d'un saint ou d'une sainte que lorsqu'elle en possédait des reliques. Aussi contester à Marie le titre de mère de Dieu était aux yeux de tout bon Éphésien faire acte de blasphémateur et d'ennemi de la ville. Or, quand on songe quelle influence exerce sur une assemblée délibérante le milieu qui l'entoure, on ne peut s'empêcher d'avouer que, si l'Empereur et Nestorius avaient voulu créer un préjugé en faveur du terme de *théotocos*, ils ne s'y seraient pas pris autrement. A l'inconvénient de la ville se joignait celui de l'évêque appelé Memnon, prêtre violent, avide, méprisé, dont le clergé avait plus d'une fois déjà demandé la déposition ; cet homme, voyant une occasion de reconquérir sa popularité, s'était jeté à corps perdu dans toutes les cabales qui avaient pour but de faire triompher au concile la doctrine de Marie mère de Dieu.

1. Concil., III, p. 561, 569.

Nestorius fut un des premiers au rendez-vous. Il avait avec lui peu de prêtres, mais un nombreux cortège de serviteurs, et l'appareil de luxe qu'il aimait à déployer dans Constantinople¹. Un des plus grands personnages de la cour, le comte Irénée, l'accompagnait, sans mission du prince, par pure amitié pour l'archevêque et par sympathie pour sa doctrine; le commissaire impérial, comte Candidien, chargé de représenter l'Empereur à l'assemblée, ne devait arriver qu'à l'époque fixée pour la session.

Irénée était un homme honnête et loyal, engoué des disputes théologiques, comme beaucoup de gens du monde en ce temps, très-religieux d'ailleurs, et qui, peu d'années après, jetait de côté ses grandeurs et sa fortune pour se faire persécuter dans l'Église avec son ami. Quinze ou vingt évêques, les uns du diocèse de Nestorius, les autres ses anciens collègues en Orient et les partisans de ses opinions, se rallièrent à lui et formèrent un groupe qui lui resta fidèle jusqu'à la fin. L'accueil qu'on leur fit ainsi qu'à leur chef fut glacial et malveillant. Les magistrats ne leur rendirent aucun honneur, et l'évêque leur interdit toutes ses églises²; lorsqu'ils sortaient de leurs maisons, on les montrait au doigt dans les rues, et la populace les insultait. Il fallut que le commissaire

1. Nestorius cum ingenti promiscuæ plebis multitudine Ephesium advenit. Socr., VII, 24. — Nestorius primus illic adfuit. Evagr., I, 3.

2. Memnom Ephesiorum episcopus sanctas ecclesias, sanctorumque martyrum ædes et sacrosanctam apostoli Joannis basilicam nobis præclusit. Concil., III, p. 566.

impérial près du concile leur donnât plus tard une escorte de soldats pour leur sauvegarde. Quant à Nestorius, il se tint dignement dans sa situation d'accusé : n'essayant ni de pénétrer dans les églises, d'où Memnon l'eût fait chasser infailliblement, ni de tenter quelque représaille qu'on eût pu tourner contre lui.

Peu de temps après Nestorius, on vit arriver Cyrille avec ses cinquante évêques égyptiens et un cortège presque impérial. Assailli par de furieuses tempêtes à la hauteur de Rhodes, il avait dû y relâcher, et n'atteignait enfin le port d'Éphèse qu'après de graves avaries. Il ne manqua pas d'attribuer son salut et celui de sa flotte à la protection de Marie¹, mère de Dieu, dont il s'était constitué le champion. Laissant ses navires à l'ancre, il fit dans la ville une entrée triomphale : devant lui marchaient processionnellement ses cinquante évêques, et derrière lui en ordre de bataille, toute une armée de valets de l'évêché, de parabolans²,

1. Mare sese subdidit. Concil., III, p. 585. — Cyril., Ep. 18.

2. On appelait de ce nom, qui signifie en grec *affronteurs du péril*, la corporation des infirmiers et ensevelisseurs des morts de la ville d'Alexandrie, corporation attachée à l'Église, et qui, selon toute vraisemblance, succédait au corps hiératique des embaumeurs, si puissant au temps de l'ancienne Égypte. Les membres en étaient choisis par l'archevêque sous la toute-puissance duquel leurs statuts les plaçaient, et ils lui composaient une garde du corps résolue et bien armée, qui veillait sur lui dans la ville et le suivait au dehors. L'histoire nous montre le nom des parabolans mêlé à beaucoup d'excess commis soit à Constantinople, soit en Asie, partout enfin où se trouvaient leurs archevêques, dont ils étaient la milice privilégiée. Il fallut qu'à plusieurs reprises la loi elle-même intervint pour mettre un frein

de marins de la flotte et de gens à gages, portefaix et mendiants qu'il amenait d'Alexandrie; il avait enrôlé, dit-on, jusqu'aux laveurs des bains publics. Dans le cortège figuraient un certain nombre de diaconesses ou autres femmes consacrées à l'Église, qui devaient administrer la maison du patriarche et veiller sur sa santé pendant la durée de son voyage. A l'instar de ses prédécesseurs, les potentats épiscopaux d'Égypte, Cyrille n'arriva que les mains pleines de présents et d'or dont il sut faire libéralement l'emploi. Il reçut des magistrats et du peuple un tout autre accueil que son rival : on croyait saluer en lui comme un second patron de la ville.

Memnon, si dur pour les amis de Nestorius, livra toutes ses églises aux Égyptiens, et se fit le vicaire ou plutôt le lieutenant de leur chef pour la campagne qui allait s'ouvrir. Prêtres, magistrats, habitants, rivalisèrent de bons procédés et d'égards envers Cyrille, à tel point qu'il eût pu se croire dans une de ses cités pharaoniques des bords du Nil.

La maison du patriarche d'Alexandrie et celle de Memnon devinrent dès lors deux centres où l'on attira les nouveaux venus à mesure qu'ils arrivaient. C'est là que se recruta l'armée de Cyrille. Memnon se chargeait des intrigues, des corruptions, des menaces — car rien de tout cela ne fut épargné — et il remplit sa

à cette dangereuse corporation. J'ai parlé déjà des violences des parabolans de Cyrille, dans le volume de mes *Récits de l'Histoire romaine au v^e siècle*, intitulé *Placidie et Pulchérie*. — *Le Démembrement de l'Empire*.

tâche avec une audace éhontée dont nous verrons bientôt les effets. Prenant exemple sur le patriarche, qui avait dégarni la province d'Égypte pour amener avec lui cinquante votants, il fit venir trente-cinq des suffragants de son exarchat entièrement ignorants des questions de dogme, sans compter une multitude d'évêques étrangers non convoqués par leurs métropolitains¹ : plusieurs de ces évêques étaient des interdits, déposés pour crimes, et même des hérétiques reconnus², si l'on en croit les documents contemporains.

Tous ces gens-là furent appelés et accueillis favorablement au mépris des canons. A leur suite accoururent des prêtres qui abandonnaient leurs églises, des moines qui désertaient leurs couvents, des laïques de toute condition, les uns amenés par la curiosité, les autres par le fanatisme, et fiers de prêter main-forte au triomphe de la patronne de l'Asie. Grossie par des gens sans aveu, cette tourbe d'étrangers jetait le désordre dans la ville³, où l'on avait chaque jour des rixes sanglantes à déplorer. — Les officiers impériaux

1. *Episcopi, qui non vocati, ad turbendam sanctam synodum, accesserunt. Concil., III, p. 566.*

2. *Alii a synodis vel ab episcopis diversis in locis excommunicati et depositi : qui sane aliud nihil sunt, quam hominum turba divino-rum dogmatum nescia, et ad tumultus seditioesque nata. Concil., III, p. 707.*

3. *Comperimus Cyrillum Alexandrinum episcopum, et Memnonem Ephesiorum, sexcenta gravissima et detrimentosa contra sanctam Dei ecclesiam gessisse, et civitatem, sanctamque synodum turbis tumultibusque complexisse. Concil., III, p. 603.*

durent prendre des mesures énergiques pour maintenir la paix ; ils expulsèrent la foule inutile des étrangers et des moines, et concentrèrent dans Éphèse les garnisons des villes voisines.

Quels que fussent les moyens de séduction prodigués aux nouveaux arrivants pour les enrôler sous un drapeau, beaucoup voulurent rester libres. Au lieu de se joindre aux deux groupes déjà formés, ils essayèrent d'en former un à part, groupe de gens consciencieux qui attendaient pour se décider la lumière de la discussion, et croyaient se montrer respectueux envers le concile en ne s'engageant point dans une opinion avant d'avoir entendu toutes les autres. Ce parti intermédiaire s'abstint de paraître aux conciliabules soit des évêques de Cyrille — on commençait à qualifier ainsi ceux qui s'enrôlaient après lui sous la bannière de Marie *théotocos*, — soit du petit troupeau de Nestorius. Les membres de ce tiers-parti attendaient pour passer d'un côté ou de l'autre l'arrivée des évêques syriens, dont le nombre et les lumières détermineraient, à leur avis, la majorité.

Cette tactique inquiéta Cyrille, qui redoutait l'arrivée du patriarche d'Antioche autant que les autres la souhaitaient, et Memnon résolut de soumettre les récalcitrants par la force, si la persuasion n'y faisait rien. Il envoya d'abord chez les évêques dissidents des clercs de son Église pour les endoctriner, puis des citoyens notables pour les toucher, en leur remontrant que voter contre Cyrille c'était travailler à la ruine de leur cité, dont on voulait déshonorer la

patronne. Ceux qui restaient inébranlables aux prières comme aux prédications, on les signalait à la populace qui les insultait dans les rues, à tel point qu'ils n'osèrent bientôt plus sortir, et la nuit on marquait leurs portes de quelque signe sinistre, comme si l'on complotait de les égorger¹. En vain se plaignaient-ils aux magistrats : les magistrats se riaient d'eux ou les traitaient en ennemis publics. Ces faits, si incroyables qu'ils paraissent, furent constatés plus tard par des enquêtes civiles et ecclésiastiques. Plusieurs de ces évêques, vieux ou infirmes, courbèrent la tête, et firent la paix avec les cyrilliens ; soixante environ restèrent fermes dans leur résolution d'attendre la venue, d'ailleurs prochaine, des Orientaux. On désignait alors par cette appellation d'Orientaux, prise dans un sens particulier et restreint, l'ensemble du clergé du patriarcat d'Antioche : j'en dirai en quelques mots la raison.

La province de Syrie, la plus vaste des provinces romaines à l'est de la Méditerranée, portait dans la nomenclature officielle le titre de *diocèse d'Orient*, et, la dignité de *comte consistorial* étant attachée à ce premier des gouvernements de l'Asie, le haut fonctionnaire qui résidait à Antioche était appelé *comte d'Orient*. En vertu du parallélisme établi depuis Constantin entre les deux hiérarchies civile et ecclésiastiques,

1. Nautas vero, clericosque Ægyptios, et agrestes Asianos ad episcoporum domos mittentes, extremaque interminantes, ac infirmiores perterrefacentes, et domos forinsecus inscribentes, quo nimirum oppugnandi conspicui essent, iniquis ipsorum actis assentiri compellebant. Concil., III, p. 607.

tique, le patriarcat d'Antioche, qui comprenait toute la province civile de Syrie, s'intitula *archevêché* ou *patriarcat d'Orient*, et les évêques qui y ressortissaient prirent communément la dénomination d'*Orientaux* : c'est ainsi qu'on les distingua dans le classement des diocèses ecclésiastiques. De même que le comte d'Orient était le plus puissant des gouverneurs de l'Asie romaine, le patriarche d'Orient le fut des évêques de l'Asie chrétienne. Sa juridiction s'étendait même en dehors de la province civile à cause des territoires conquis au christianisme sur les barbares de l'Arabie ou de la Perse, lesquels dépendirent de la métropole religieuse d'Antioche, tout en restant étrangers à l'Empire.

Il résultait de cette immense juridiction bien des lenteurs et bien des embarras dans l'administration des Églises; les déplacements étaient énormes et se faisaient par des routes difficiles. Ainsi il fallait plus de douze journées de marche aux évêques des contrées de l'Euphrate pour se rendre près de leur patriarche, lorsqu'ils y étaient appelés par lui¹. Or, dans la circonstance les suffragants désignés devaient se réunir d'abord à leurs métropolitains respectifs pour se rendre à Antioche et tous ensemble partir de là pour le concile sous la conduite du patriarche; le trajet d'Antioche à Éphèse ne demandait pas moins de quarante-deux journées², même par les chars de la course publique.

1. Quippe urbes, ab urbe Antiocha, distant duodecim dierum itinere. Evagr., I, 3.

2. Ephesus distat ab urbe Antiocha iter dierum triginta. Evagr., I, 3. — Mercator, II, p. 24.

On voit quelle tâche laborieuse c'était pour un patriarche d'Orient de rallier autour de lui les représentants de son Église et de les conduire ensuite jusqu'à Éphèse. Encore Jean d'Antioche avait-il considérablement simplifié cette tâche en fixant à deux seulement le nombre de suffragants que chaque métropolitain pouvait détacher de son ressort.

Le délai déjà bien court pour se rendre dans la capitale de la province d'Asie entre Pâques et la Pentecôte, comme le voulait la lettre de convocation, fut encore abrégé par un usage particulier au patriarcat d'Orient. Non-seulement la solennité de Pâques y était célébrée avec plus d'éclat que dans le reste des Églises, mais elle se prolongeait jusqu'à l'octave, de sorte que les évêques ne purent s'absenter cette année que dans les derniers jours d'avril, Pâques tombant le 19 du même mois. Le temps qu'exigeaient leur ralliement aux centres métropolitains et leur réunion générale à Antioche ne leur permettait guère de se mettre en route pour Éphèse avant la première semaine du mois de mai. Jean d'Antioche écrivit donc aux évêques déjà réunis qu'ils voulussent bien l'attendre, lui et ses Orientaux, quelques jours après le délai passé, promettant de mettre toute la célérité qui dépendrait de lui. Il espérait, d'après son calcul, ne point dépasser l'octave de la Pentecôte; mais il comptait sans les incidents inséparables d'un tel voyage, et il s'en présenta plusieurs. Ainsi le départ fut retardé par une sédition des Antiochiens occasionnée par la cherté des vivres, et où le patriarche crut de son devoir de se porter pacificateur.

Un autre retard provint d'un débordement de l'Oronte, qui dégrada la route que les évêques devaient suivre¹. Enfin, avant de partir, Jean voulut tenir une séance de son synode provincial qu'il avait convoqué dans l'intention d'arrêter d'un commun accord la conduite à tenir dans le concile, afin que l'Église syrienne tout entière se reconnût solidaire des actes de ses délégués.

On examina successivement dans le synode ce qu'il convenait de faire vis-à-vis de Nestorius et vis-à-vis de Cyrille. Le synode fut d'avis qu'on se montrât conciliant envers Nestorius, pour l'encourager dans la voie des concessions où il était déjà entré sur les remontrances de Jean lui-même. Mais en ce qui concernait Cyrille, ou plutôt ses anathématismes, on décida qu'il fallait les repousser absolument : si Nestorius, trop opiniâtre dans ses sentiments, devait être condamné, il ne le serait pas du moins en vertu de propositions hérétiques, blasphématoires, particulièrement dangereuses pour les Églises d'Orient. Deux résolutions furent donc prises d'un commun accord : indulgence envers Nestorius pour l'amener à résipiscence, et guerre à outrance contre les anathématismes de Cyrille. Enfin les évêques s'engagèrent mutuellement, ceux qui portaient à se conformer à la décision

1. Fames præterea, quæ Antiochenam civitatem vehementer afflixit, et quotidianæ populi perturbationes, et ingens præter tempus vis imbrifium, quæ torrentibus inundantibus in discrimen civitatem adduxerat, non paucos quoque dies in supradicta civitate nos detinuerunt. Concil., III, p. 602.

du synode, ceux qui demeuraient à souscrire d'avance aux actes de leurs représentants¹.

La colonne des Orientaux se mit alors en marche pour Éphèse. André de Samosate et Théodoret étaient présents au synode, dont ils avaient reçu l'approbation pour leurs écrits contre Cyrille, et devaient être chargés particulièrement de soutenir l'accusation contre l'Égyptien; mais, quand il fallut partir, André s'excusa sur le mauvais état de sa santé, et resta². Théodoret, dont le courage était à l'abri de toute défaillance, prit sur lui le fardeau entier de la lutte, partit, et devança même le patriarche dans le voyage.

Cependant les évêques réunis à Éphèse employaient diversement leurs loisirs en attendant l'ouverture de la session. Les uns se préparaient à la discussion par la lecture des Pères; Cyrille, aidé du protonotaire de son Église, s'occupait à extraire des livres de Nestorius les passages qui prêtaient le plus aux accusations, et leur opposait les textes des Pères qui confirmaient le mieux sa propre doctrine³; les autres ouvraient des controverses sur le sujet qui les appelait à Éphèse. On se visitait d'un camp à l'autre lorsqu'on y comptait des amis; on y allait pour causer, pour observer, un peu pour espionner.

1. In hac fidei expositione nos omnes conquiescere confitemur; et qui hic Ephesi convenimus, et qui in provinciis nostris degunt religiosissimi episcopi, assensum præbentes omnibus his quæ a nobis agentur. Concil., III, p. 703.

2. Concil., V, p. 506.

3. *Testimonia veterum patrum contra Nestorium.* Concil., III, p. 508. — Mercator., II, p. 95. — Liber., V, p. 19. — Socr., VII, 34.

Nestorius, dans ses conversations familières, se plaisait à soutenir des thèses qui surprenaient ses adversaires, tantôt conciliant, tantôt entier dans ses opinions, comme pour montrer sa faconde et préluder aux graves discussions par des jeux d'esprit¹. On remarqua que Cyrille passait rarement près de lui et ne l'abordait point. « Il me fuit, disait Nestorius avec sa présomption ordinaire; il a peur que je ne le convertisse. » Les mots piquants, les propos hasardés, rapportés d'un camp à l'autre, nourrissaient la discorde et venaient retomber sur leurs auteurs : c'est ce qu'il advint à Nestorius dans deux occasions mémorables.

Il avait reçu la visite de deux hommes, ses intimes amis autrefois, et qui, bien qu'opposés de doctrines, n'avaient point perdu pour lui toute affection : c'étaient Acacius de Mélytène et Théodote d'Ancyre. Acacius croyait l'avoir ramené à des sentiments plus orthodoxes, et revenait le cœur plein de joie compléter la conversion, quand Nestorius lui tint un langage des plus étranges. Comme l'évêque de Mélytène, énumérant les preuves tirées des Écritures, affirmait que le fils de Dieu était réellement né d'une femme pour racheter l'homme de la mort : — « Confessez du moins, dit en l'interrompant Nestorius, que, si le Verbe, seconde hypostase de la Trinité, s'est incarné, le Saint-Esprit a dû s'incarner également, et Dieu le père lui-même, puisque la Trinité est triple et une dans sa substance. »

1. Concil., III, p. 561, 572, 1039 et pass.

Ces mots faisaient reculer d'horreur l'évêque de Mélytène, lorsqu'un de ceux qui servaient d'acolytes à Nestorius s'échappa jusqu'à dire : « Quant à moi, tout en trouvant les Juifs coupables, je ne les condamne pas comme déicides, car ils n'ont pas tué le Dieu, mais l'homme seulement¹. » Un autre évêque du groupe nestorien ajouta que le Verbe divin, seconde hypostase de la Trinité, n'était pas le même que le Verbe incarné ayant souffert dans le Christ². On voit que les opinions les plus diverses se donnaient carrière de ce côté. Acacius s'enfuit indigné et ne reparut plus.

Théodote d'Ancyre éprouva le même désappointement. Comme il exposait avec chaleur la cause du fils éternel de Dieu « né, dans le temps et selon la chair, des flancs de la Vierge Marie » — : « Vous penserez là-dessus ce que vous voudrez, s'écria Nestorius, mais, moi, je n'admettrai jamais un Dieu de deux mois, un Dieu de trois mois; jamais je n'adorerai comme tel un enfant qui a sucé le lait de sa mère, et qui s'est enfui en Égypte pour sauver sa vie³. » Nestorius ce jour-là n'était plus un hérétique, il n'était pas même un chrétien. Ses amis s'aperçurent qu'il se perdait et l'en avertirent; mais lui, toujours confiant, toujours inconsideré, excusait ses paroles en disant : « qu'il ne

1. Aderat et alius quidam ipsi, qui Judeis patrociniatus, eos non in Deum, sed in hominem impios extitisse affirmabat. Concil., III, p. 506.

2. Episcopus quidam qui cum ipso erat, sermonem excipiens, alium asserbat Filium esse qui mortem subierat, et alium item Dei Verbum. Concil., III, p. 506.

3. Verum graviores blasphemias Nestorius adjecit, dicens nolle se

faisait tout cela que pour s'exercer à la controverse, qu'après tout il en avait assez de ces disputes interminables, et se lavait les mains des impiétés de ses adversaires. »

Acacius et Théodote n'avaient pu réprimer leur indignation en quittant Nestorius, et leur conversation fut rapportée à Cyrille. Cyrille voulut qu'ils en déposassent authentiquement, ces preuves d'hérésie étant plus fortes que tout ce qu'on pouvait lire dans les écrits de l'accusé. Les deux évêques, qui étaient gens d'honneur, hésitaient à le faire : on les contraignit par leur caractère même, et ils durent obéir. Cyrille avait maintenant dans les mains des faits patents, indiscutables; il ne songea plus qu'à précipiter la crise.

Une considération grave l'engageait à profiter de l'absence des Orientaux. Qui présiderait le concile? En droit, ce devait être Nestorius, à qui appartenait le siège le plus élevé de l'Empire d'Orient; mais Nestorius, étant accusé, ne pouvait présider ses juges : lui-même le comprenait d'ailleurs, et, comme je l'ai dit, ne cherchait point à sortir de son rôle. Après le patriarche de Constantinople, le second dans le rang de dignité était celui d'Alexandrie, Cyrille, qui était aussi accusé¹, comme on l'a vu, par la lettre de l'Empereur; il l'était même doublement pour le scandale public de sa sommation à Constantinople et pour les

bimestrem ac trimestrem Deum, aut acte nutritum adorare; neque illum, qui fugit in Ægyptum, Deum nominare. Concil., III, p. 634.

1. Nec Cyrillo judicare licuisse, cum unus esset ex eis qui iudicandi erant. Concil., III, p. 720.

faits relatifs aux plaignants égyptiens. A ce titre, l'archevêque égyptien eût dû imiter la conduite de Nestorius, et se récuser pour la présidence; toutefois, l'accusation dont il était l'objet n'ayant pas été formulée selon les règles ecclésiastiques, comme celle qu'il avait lancée lui-même contre Nestorius, il profita de ce vice de forme pour jeter de côté l'accusation et l'incapacité qu'elle entraînait, et s'empara de la présidence en vertu de son droit de primatie¹.

Jean d'Antioche présent au concile, la chose pouvait se passer autrement. Jean tenait le troisième rang parmi les patriarches, et, à défaut de Cyrille, c'était lui qui devait présider; or il eût étayé son droit dans la circonstance sur un argument devant lequel la prétention de son rival se serait évanouie. Au lieu de la mise en accusation informe que les officiers impériaux pouvaient soulever contre celui-ci, Jean d'Antioche en apportait une, régulièrement formulée, au nom des évêques de la province d'Orient, et certes ni le concile, ni les officiers impériaux, n'auraient permis à Cyrille de passer outre. Cette crainte, que lui faisaient concevoir les nouvelles envoyées par ses espions d'Antioche, car il en avait partout, préoccupait vivement le patriarche d'Alexandrie: il se hâta de conjurer le péril en brusquant l'ouverture de la session.

Le 20 juin, treizième jour après la Pentecôte, les

1. *Cyrellus sibi auctoritatem usurpans, neque a canonibus, neque a vestris edictis ei concessam, in omne genus immodestiae ac sceleris ruit. Concil., III, p. 714.*

Orientaux n'étaient pas arrivés, mais on savait qu'ils ne se trouvaient plus qu'à très-peu de journées de la ville : ils avaient été retenus dans leur marche par la fatigue et la maladie de quelques-uns d'entre eux. Leur tête de colonne, composée des plus jeunes ou des plus alertes, avait même déjà gagné Éphèse ; Théodoret était du nombre. Jean écrivait particulièrement à Cyrille que tous ils paraîtraient sans faute le 26, et deux évêques dépêchés en avant déclaraient de sa part que, si lui-même dépassait cette date, il ne s'offensait pas qu'on ouvrît le concile avant sa venue¹. Les hommes prudents et modérés étaient d'avis qu'il fallait attendre, soit par sentiment de convenance entre évêques, soit par sentiment d'équité et même de devoir canonique ; on ne pouvait, disaient-ils, sans les plus graves motifs, priver du droit de discussion et de vote, dans une question de dogme, la plus grande et la plus illustre Église de l'Empire d'Orient.

Cyrille, au contraire, opinait pour qu'on passât outre. « Nous avons assez contrevenu, répétait-il, aux ordres de l'Empereur, qui a fixé le 7 de juin pour l'ouverture de la session. Beaucoup d'entre nous sont malades et découragés, plusieurs même sont morts² ; tous demandent à partir, et quelques-uns sont déjà partis. Que ceux qui se sont montrés exacts et soucieux de leurs devoirs ne pâtissent pas au moins pour la négligence d'autrui. » Telles étaient ses raisons

1. Concil., III, p. 443, 569, 1043, 1051.

2. Multi ex episcopis in ægritudinem inciderunt, et nonnulli decesserunt. Concil., III, p. 453.

publiques ; mais en particulier il insinuait toute autre chose à ses partisans. « Les Orientaux, disait-il, arrivent pour absoudre Nestorius, dont Jean est l'ami et le disciple ; son enseignement n'est-il pas l'enseignement de l'Église d'Antioche ? Attendre plus longtemps, c'est vouloir assurer dans le concile le triomphe de l'hérésie. » Ces raisons de parti prévalurent ; on se compta, et les cyrilliens s'étant trouvés au nombre de 198, Cyrille résolut de tenter l'aventure.

Le soir de ce jour, l'invitation fut envoyée à tous les évêques, en son nom et en celui de Juvénal de Jérusalem comme vice-président, de se réunir le 22 au point du jour dans « l'église de Marie », pour procéder à l'ouverture du concile. En même temps quatre évêques se présentèrent chez Nestorius et lui remirent une sommation par écrit de comparître comme accusé. Nestorius répondit qu'il verrait ce qu'il aurait à faire quand le concile serait assemblé juridiquement¹, et il avertit le comte Candidien de ce qui se tramait. Ce représentant de l'Empereur, surpris comme tout le monde, employa la journée du lendemain 21, qui était un dimanche, à visiter les membres de la majorité et à leur faire comprendre qu'ils rompaient violemment avec les instructions de Théodose ; les évêques n'étaient pas réunis en nombre suffisant ; voulait-on l'obliger, lui, le représentant du prince, à frapper de nullité tout ce qui serait fait en dehors des Orientaux¹ ? Cet avertissement fut de plus signifié par écrit à Cyrille et

1. Concil., III, p. 453. — Evagr., I, 4.

à Juvénal, signataires de la lettre d'appel; mais Candidien n'eut pas de réponse.

Dans cette même journée du dimanche, les évêques du parti indépendant, auxquels se joignirent plusieurs des nestoriens, rédigèrent une protestation contre le coup préparé par Cyrille; ils réclamaient :

1° Qu'on attendit les Orientaux, sans lesquels on ne pouvait se constituer, et qui étaient sur le point d'arriver;

2° Qu'avant de procéder à toute constitution de l'assemblée, on fit l'épuration de ses membres en expulsant nombre d'évêques inconnus ou indignes, gens déposés, suspendus, excommuniés ou venant siéger sans mandat.

Ils déclaraient que, s'il n'était fait droit à leur requête, ils poursuivraient, suivant la rigueur des lois canoniques, les auteurs et fauteurs de toute mesure contraire aux règles de l'Église. Soixante-huit évêques, dont quarante-huit métropolitains, signèrent cette protestation qui fut signifiée le jour même à Cyrille: elle ne reçut pas plus de réponse que celle du comte Candidien¹.

Le lundi 22 au point du jour, les cent quatre-vingt-dix-huit évêques du parti de Cyrille prenaient place dans l'église de Marie. Cyrille occupait le siège de la présidence, ses assesseurs étaient près de lui, et les notaires chacun à son poste. On avait placé au milieu,

1. Concil., III, p. 565, 608.

2. Lup., *Ep.* 7.

sur un trône élevé, disent les actes, le livre des Évangiles, comme pour indiquer que Jésus-Christ était appelé en témoignage dans les débats¹ qui allaient commencer sur l'honneur dû à sa sainte mère.

Au moment où, suivant l'usage, le protonotaire indiquait aux assistants l'objet de la réunion, le comte Candidien entra dans l'église avec une troupe de soldats; derrière lui marchait une députation des soixante-huit signataires de la protestation, qui venait la renouveler en face de l'assemblée, et quelques évêques connus pour appartenir à l'entourage de Nestorius. Candidien s'avança et dit d'une voix haute : « Les ordres de notre très-religieux Empereur interdisent la réunion d'assemblées particulières, cette source de discordes et de schismes, et exigent la présence du plus grand nombre possible d'évêques pour constituer le concile. Or beaucoup manquent encore et sont attendus incessamment; vous ne formez donc point le concile, vous n'êtes qu'une assemblée particulière, et je vous invite à vous séparer sur-le-champ.

— Lisez-nous la lettre sacrée — c'est ainsi qu'en style officiel on désignait les lettres écrites par le prince, — s'écrièrent plusieurs voix à la fois; la lettre sacrée!...

— Je ne saurais la lire, reprit le comte Candidien,

1. Cum igitur sequenti die in sancta et magna ecclesia, quæ appellatur Maria, convenimus, sanctumque Evangelium, quod ipsum Christum præsentem nobis monstrabat, in throno, qui medium locum obtinebat, propositum erat. Concil., III, p. 570.

que devant le concile légalement constitué¹. Vous ne la connaîtrez que lorsque le révérendissime archevêque d'Antioche sera ici avec les siens. Il n'est plus qu'à trois journées de marche; j'en reçois l'assurance par un de mes officiers envoyés à sa rencontre; je vous le répète avec instance : séparez-vous ! »

Un tumulte effroyable suivit ce discours. Tous parlaient à la fois. « Comment voulez-vous, disait-on à Candidien, que nous obéissions aux volontés de l'Empereur, si nous ignorons ce qu'il ordonne² ? » Et on lui criait de nouveau de lire la lettre impériale. Candidien resta un moment interdit et comme se consultant lui-même, puis il déploya un rouleau de papier qu'il tenait à la main, et lut à haute voix ce qu'il contenait. C'étaient ses propres instructions, celles par lesquelles étaient déterminées ses attributions et ses devoirs comme haut-commissaire près de la future assemblée. Elles contenaient plusieurs dispositions principales : — d'abord l'ordre donné au concile d'avoir à se composer du plus grand nombre possible d'évêques « afin que ses décisions émanassent d'un même esprit et d'un même cœur » ; — ensuite, les premières matières mises en délibération devaient être des matières de foi, les questions personnelles ou individuelles étant rejetées après tout débat ; — enfin

1. Optabam coram constituta totaque synodo in unum simul coacta, dominorum nostrorum ac piissimorum Imperatorum litteras exhibere. Concil., III, p. 590.

2. Optamus piarum litterarum tenorem audire: oportet namque de rebus non conjecturam facere sed recta ad veritatem ipsam contendere. Concil., III, p. 590.

le commissaire impérial, « illustrissime » comte Candidien, préposé au maintien de l'ordre et de la discipline, n'avait point permission d'assister aux discussions de dogme¹, ces questions étant de la compétence des seuls évêques. La lecture fut écoutée en silence et suivie des acclamations ordinaires de souhaits de longue vie pour le prince, ce qui fit croire au commissaire que l'assemblée se soumettait, et allait obéir à sa sommation. Il lui renouvela en conséquence l'invitation de se dissoudre.

Mais alors un tumulte plus grand que le premier éclata dans toute l'assistance. Ce qu'avaient voulu les meneurs, c'était d'obtenir du délégué de l'Empereur la lecture des lettres et instructions qui devaient inaugurer l'ouverture du concile, et empêcher qu'on n'arguât de ce défaut pour soutenir la nullité de ses actes. La formalité se trouvait remplie, et le comte Candidien avait été joué. « Maintenant que nous connaissons la lettre sacrée, dit un des évêques, profitant d'un instant de silence, nous allons nous conformer au désir de notre très-clément et très-religieux Empereur en portant d'abord nos délibérations sur les questions de foi; en conséquence, nous invitons l'illustrissime comte à vouloir bien quitter l'assemblée. »

Candidien, reconnaissant sa faute, tâcha de la réparer comme il put; mais on ne l'écouta pas : de

1. Igitur Candidianum præclarissimum sacrorum domesticorum comitem ad sacram vestram synodum abire jussimus; sed ea lege et conditione, ut cum questionibus et controversiis quæ circa fidei dogmata incident, nihil quidquam commune habeat. Concil., III, p. 441.

telles clameurs, de telles huées étouffèrent sa voix qu'il fut obligé de sortir. « Je sortis, dit-il dans son rapport, injurié, expulsé¹. » Alors vint le tour des évêques qui l'avaient suivi. Ceux de Nestorius furent l'objet de tant d'insultes et de menaces qu'ils ne songèrent qu'à s'enfuir². La députation des soixante-huit n'eut pas une chance plus heureuse; elle fut mise hors de l'église sans avoir pu lire la protestation qu'elle apportait. Ainsi débuta la cession du concile d'Éphèse, qu'un magistrat incapable venait d'inaugurer à son insu.

Après leur départ, la séance reprit, et le protonotaire exposa l'affaire du révérendissime archevêque de Constantinople, Nestorius, accusé d'hérésie. Comme l'accusé était absent, on demanda qu'il fût cité en personne à comparaître, afin d'entendre ses réponses et de pouvoir rendre un jugement contradictoire. Quatre évêques furent désignés pour lui porter une citation en règle. Sa maison était entourée de soldats armés de massues³ que lui avait envoyés Candidien, et les évêques ne furent point admis; mais un officier leur dit, de la part de l'archevêque, qu'il comparaitrait dès qu'il y aurait un concile.

1. Me quoque, cum precibus iterum obnoxius instarem, veluti qui non deberem eorum esse particeps quæ illis gerebantur, e suo concessu expulerunt. Concil., III, p. 591.

2. Sedet religiosissimos episcopos, quos sanctissimi Nestorius miserat, ceterosque qui comites ipsis adjuncti fuerant, non absque ignominia exegerunt. Concil., III, p. 591.

3. A sancta et magna hac synodo ad religiosissimi Nestorii domum venimus, et videntes multitudinem militum cum fustibus, nostrum adventum ei indicari rogavimus. Concil., III, p. 456.

Une seconde citation fut faite, cette fois, sans que les évêques pussent même approcher de la maison. C'étaient, avec la citation faite le 20, les trois qu'exigeaient les canons, et l'assemblée déclara qu'elle jugerait sur pièces. On lut d'abord le symbole de Nicée, comme la véritable règle de la foi, et ensuite la seconde lettre de Cyrille à Nestorius, sur laquelle le président pria les pères de vouloir bien dire leur sentiment : tous l'approuvèrent, et l'approbation fut mentionnée au procès-verbal. On lut ensuite la réponse de Nestorius, qui excita de violents murmures dans l'assemblée. « Nous anathématisons tous cette lettre, crièrent les évêques, nous anathématisons l'hérétique Nestorius, et quiconque ne l'anathématisera pas, qu'il soit anathème¹ ! » La lettre du pape Célestin fut lue ensuite, et on lui donna de grands éloges ; puis vint la dernière de Cyrille, qui finissait par les douze anathématises. Personne n'éleva la voix pour l'expliquer, la soutenir ou la combattre : elle fut écoutée sans approbation ni désapprobation ; cependant le fait seul qu'elle avait été admise entraînait une approbation tacite. Après plusieurs autres pièces de moindre importance, on passa aux témoignages oraux, et alors se produisit une scène attendrissante qui jette quelque intérêt sur ces débats passionnés.

On vit se lever de son siège un homme vénérable, qui, la voix entrecoupée de sanglots et les yeux baignés

1. Omnes Nestorii epistolam et dogmata anathematizamus. Omnes hæreticum Nestorium anathematizamus. Quicumque hunc non anathematizat, anathema sit. Concil., III, p. 501.

de larmes, fit la déposition suivante. — C'était Acacius de Mélytène. — « Je le sais bien, toute affection privée doit céder quand il s'agit de la foi et de la piété envers Dieu. J'ai aimé le seigneur Nestorius plus que personne en ce monde, et j'aurais désiré le sauver¹; mais puisque la nécessité m'oblige à dire ce que je sais de lui, je le dirai en toute vérité, car la damnation de mon âme en dépend. Lors de mon arrivée dans cette ville d'Éphèse, j'ai vu Nestorius, et, ne le trouvant pas dans la droite voie, je me suis donné pour tâche de l'y ramener. Je crus y réussir et je fus heureux; lui-même, par ses paroles, m'y faisait croire. Rempli d'espérance, j'étais venu, après douze jours d'intervalle, reprendre notre conversation; mais je le trouvai tout changé. Il cherchait, par des questions insidieuses ou absurdes, tantôt à me faire nier l'Incarnation de la Divinité dans la personne du Sauveur, tantôt — ce qui n'était pas moins impie — à prétendre que la divinité du Père et du Saint-Esprit s'était faite chair en même temps que le Verbe divin. Je repoussais ces perverses témérités quand un certain évêque de sa compagnie assura qu'il fallait distinguer le fils de Dieu selon l'hypostase de la Trinité du fils de Dieu qui avait subi la mort sur la croix. Hors d'état de supporter de tels blasphèmes, je pris congé d'eux, et je partis². »

1. Quamobrem licet dominum Nestorium præ ceteris ardenti quodam amore prosecutus sim, eumque omnino servare studuerim. Concil., III, p. 505.

2. Quam blasphemiam amplius ferre non valens, omnibus consalutatis abivi. Concil., III, p. 505.

Quand l'évêque de Mélytène eut fini sa déposition, Théodote d'Ancyre à son tour se leva, non moins troublé, et portant dans son attitude les marques d'une profonde émotion. « C'est le cœur plein d'amertume que je viens, dit-il, témoigner contre un ami; mais, puisque le service de Dieu l'exige, je surmonterai ma douleur pour exposer la vérité dans les choses sur lesquelles on m'interroge¹, quoiqu'au fond je pense que mon témoignage n'était pas nécessaire. » Alors il raconta les étranges propos de Nestorius sur un Dieu de deux mois, de trois mois, sur un Dieu allaité par une femme et contraint de fuir pour sauver sa vie... « Je n'ai pas été le seul malheureusement à entendre de tels blasphèmes sortir de la bouche de l'accusé : d'autres évêques peuvent en faire foi comme moi² », ajouta-t-il en terminant; puis il se rassit comme accablé de douleur.

Après ces dépositions, où l'honnêteté et la vérité perçaient dans tous les mots, les extraits des discours et des lettres de Nestorius étaient de bien pâles témoignages; plusieurs évêques demandèrent qu'on en cessât la lecture pour ne pas souiller plus longtemps leurs oreilles par cet amas d'impiétés.

Cyrille fit lire alors des passages des Pères pour

1. Equidem amici causa graviter affligor; nihilominus omni amicitiae præpono pietatem. Adigor proinde, idque non magna absque animi mei tristitia, ut eorum de quibus interrogor, veritatem exponam. Concil., III, p. 505.

2. Atque hæc non solum nos ex eo intelleximus, sed alii præterea non pauci. Concil., III, p. 505.

démontrer que la doctrine dont il s'était fait le défenseur était celle de la science non moins que de la tradition : parmi les docteurs cités, les trois premiers étaient d'Alexandrie. Quand les débats furent clos, on alla aux voix sur la condamnation, que l'assemblée prononça à l'unanimité : la sentence, libellée dans les termes suivants, fut insérée aux actes du concile :

« Nestorius ayant refusé d'obéir à notre citation, force nous a été d'en venir à l'examen de ses impiétés. Nous l'avons convaincu tant par ses lettres que par ses autres écrits et par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, discours prouvés par témoins, de penser et d'enseigner des blasphèmes. Réduits alors à une dure extrémité par les canons et par la lettre de notre très-saint père et collègue Célestin, évêque de l'Église romaine; après avoir souvent répandu des larmes, nous avons rendu cette triste sentence : « Notre-Seigneur « Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, déclare, par ce saint « concile, qu'il est privé de toute dignité épiscopale et « retranché de toute assemblée ecclésiastique¹. » Suivait les signatures au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit; les adhésions postérieures le portèrent à un peu plus de deux cents.

Ainsi finit la session, ouverte et close en un seul jour. Quand l'assemblée se sépara, il était nuit noire. Une foule immense encombrait les alentours de

1. Igitur Dominus noster Jesus-Christus, quem suis ille blasphemis vocibus impetivit, per sanctissimam hanc synodum eundem Nestorium episcopali dignitate privatum, et ab universo sacerdotum consortio et cœtu alienum esse definuit. Concil., III, p. 533.

l'église de Marie et les rues avoisinantes; elle y stationnait dès le matin, anxieuse, agitée, mais sans tumulte. On s'interrogeait l'un l'autre avec inquiétude sur le résultat du vote. Quand on sut que Nestorius était déposé et la Vierge, patronne de la ville, reconnue pour mère de Dieu, un cri de joie unanime se fit entendre. A mesure que les évêques sortaient de l'église, on les félicitait, on les embrassait : des hommes du peuple les escortaient avec des torches jusqu'à leurs maisons, des femmes marchaient devant eux avec des cassolettes de parfums¹; c'était une fête universelle dans Éphèse, qui resta illuminée toute la nuit.

Le lendemain 23, la sentence fut signifiée à Nestorius en ces termes insultants : « Le saint concile assemblé à Éphèse par la grâce de Dieu à Nestorius, nouveau Judas...² » On l'afficha sur toutes les places, et on la fit publier à son de trompe par des crieurs. Cyrille passa la journée à réunir les brouillons des notaires pour former les actes authentiques de la séance, et le bruit courut qu'il les avait altérés. Le 23 et le 24 furent consacrés à des prédications passionnées dans lesquelles on déchirait Nestorius à qui mieux mieux; le 25, Jean d'Antioche était devant Éphèse.

1. Erat enim vespera : multaque passim lætitia, multa etiam luminaria accensa. Concil., III, p. 574.

2. Η ἀγία σύνοδος... Νεστορίω, νέω Ιούδα. Concil., III, p. 574.

III.

La colonne des Orientaux déboucha donc le 25 juin vers la porte d'Éphèse qui regardait Antioche; ils étaient dans le plus misérable accoutrement, harassés de fatigue et couverts de poussière, les uns à cheval, les autres en litière ou dans les chars de la course publique; le patriarche figurait parmi ces derniers. A la porte de la ville se tenait le comte Irénée venu au-devant d'eux avec une escorte d'honneur, qui leur raconta brièvement ce qui s'était passé depuis trois jours : le refus obstiné de les attendre de la part de Cyrille, la constitution d'un faux concile malgré l'opposition du commissaire impérial, le comte Candi-dien, et malgré la protestation de soixante-huit évêques indépendants, enfin le jugement de Nestorius et sa condamnation — le tout accompli en une seule journée. A mesure que parlait Irénée, la colère montait au front des Orientaux; ils décidèrent entre eux qu'ils se formeraient en synode sitôt leur arrivée pour prendre un parti et agir. Comme la colonne reprenait sa marche, le patriarche aperçut plusieurs évêques accompagnés de quelques clercs qui cherchaient à se faire jour à travers la foule pour arriver jusqu'à lui. C'était une députation de l'assemblée de Cyrille qui accourait lui signifier, de la part de cette assemblée, qu'il s'abstînt de communiquer avec Nestorius, hérétique condamné, sous peine d'excommunication pour lui-même et pour

les siens. Il se douta de ce que ces évêques lui voulaient, fit signe qu'on les écartât et poussa plus loin¹.

Arrivés à la maison qu'ils devaient occuper, les Orientaux mirent pied à terre, et, sans changer de vêtements, sans secouer, dit un document contemporain, la poussière dont ils étaient blanchis², ils entrèrent dans une salle où d'autres évêques en grand nombre les attendaient. Ces évêques appartenaient au parti des indépendants et venaient leur souhaiter la bienvenue. En se comptant, les Orientaux virent avec tristesse qu'ils n'étaient plus que trente-sept pour représenter la plus grande Église de l'Asie. Jean dut alors se repentir d'avoir donné à la lettre impériale une interprétation trop judaïque en ce qui concernait le nombre des suffragants, et son repentir dut être encore plus vif lorsqu'il apprit que Cyrille et Memnon en avaient autour d'eux toute une armée.

Ils venaient de se former en synode, lorsque le comte Candidien se fit annoncer et parut avec ses gardes. Le commissaire impérial leur exposa en grand détail les événements de ces derniers jours. Appuyant sur l'énergie qu'il avait déployée en face d'une assemblée séditieuse, sur la façon brutale dont elle avait congédié un représentant de l'Empereur, Candidien prenait ses précautions pour que les Syriens ne l'accusassent pas trop de mollesse et d'incapacité dans le

1. Concil., III, p. 763.

2. *Antequam pulverem ex itinere contractum excussisset, antequam se veste exuisset.* Concil., III, p. 663.

rapport qu'ils devaient adresser à Théodose. On l'invita, comme avait fait le conciliabule de Cyrille, à donner communication de la lettre sacrée qui contenait ses instructions; il y consentit cette fois sans difficulté, et les pères orientaux, après en avoir entendu la lecture debout, saluèrent par de longues acclamations le nom du très-religieux Empereur.

Jean, prenant alors la parole, demanda au comte Candidien si les règles ecclésiastiques avaient été observées dans toute cette procédure de l'assemblée de Cyrille. « Pas plus que la volonté du prince », répliqua Candidien, et parcourant des yeux le synode : « J'aperçois dans cette enceinte, continua-t-il, des évêques qui vous le témoigneront comme moi¹. » Après ces mots, il sortit avec son escorte. A peine venait-il de quitter la salle que les députés du concile de Cyrille demandèrent à être entendus. Ils avaient suivi à pied, confondus dans la foule, les Orientaux gagnant leur logis, et ils stationnaient depuis une heure et plus à la porte, attendant qu'on voulût bien les introduire². Admis dans la salle, ces délégués se mirent en devoir d'accomplir leur mission, qui était d'exposer que, Nestorius ayant été bien et dûment condamné à la déposition, le concile avertissait les évêques d'Orient

1. Magnificentissimus comes Candidianus dixit : Piissimi omnes episcopi qui mecum fuerunt, norunt quod sine ullo prorsus examine, et absque aliquo iudicio, hæc ab illis constituta sunt. Concil., III, p. 594.

2. Multis autem horis ibi præstolantes, neque ullam ejus conveniendi copiam obtinere valentes. Concil., III, p. 763.

de ne point communiquer avec lui sous les peines établies par l'Église. Ils n'eurent pas le temps d'en dire davantage. « Je sais tout cela, s'écria Jean avec impatience, retournez vers ceux qui vous ont envoyés. » Les députés se retirèrent; mais, comme ils sortaient de la maison, ils furent bousculés par les évêques, les clercs, les soldats et battus par les valets syriens¹, de telle sorte qu'ils ne parvinrent qu'à grand'peine à l'église de Marie, où leur assemblée siégeait.

Cependant le synode des Orientaux continuait son enquête sur les événements d'Éphèse. Jean invita les évêques alors présents dans la ville à faire leur déposition; Théodoret était du nombre, ainsi que nous l'avons dit, et se montra fort animé. Les intentions de Cyrille furent mises à nu. Bien évidemment le patriarche d'Alexandrie ne s'était hâté de faire condamner Nestorius qu'afin de prévenir sa propre mise en accusation comme auteur des anathématismes, le procès de l'archevêque de Constantinople étant une occasion naturelle d'examiner ce document, si considérable dans l'affaire, et les Orientaux y trouvant une occasion que Jean d'Antioche et surtout Théodoret se proposaient ardemment de saisir. Une fois Nestorius condamné, l'occasion échappait, et il fallait ouvrir une accusation directe en hérésie à laquelle le

1. Posteaquam vero quæ a sancta synodo in mandatis habebant, illi exposuissent, per episcopos atque clericos, intolerabiles comministris nostris clericis plagas inferri permisit, ita ut in vitæ quoque discrimen adducti fuerint. Concil., III, p. 763.

président du faux concile d'Éphèse trouverait bien moyen de se soustraire. Tel parut aux Orientaux le but des manœuvres de Cyrille lorsqu'ils les examinèrent de près, et en cela ils ne se trompaient guère.

Après Cyrille, Memnon eut son tour dans les dépositions de l'enquête. Il s'était fait l'instrument des violences de l'Égyptien contre les évêques qui n'avaient pas voulu entrer dans sa faction. C'était lui qui animait contre eux la populace de sa ville épiscopale, lui qui les faisait arrêter au seuil de ses églises comme des païens — à tel point que le jour de la Pentecôte nul d'entre eux n'avait pu assister aux saints mystères — à tel point encore qu'il ne leur avait pas été permis de visiter le tombeau de l'évangéliste Jean ¹, « le sublime théologien », ce que le premier chrétien venu pouvait faire sans permission. Dans l'énumération des crimes et des infamies dont cet évêque d'Éphèse était notoirement coupable, on n'oublia point la mauvaise administration de son Église, les motifs qu'il avait donnés maintes fois aux magistrats et au peuple de solliciter son expulsion. « Rendons un grand service à la ville d'Éphèse, se disait-on dans le synode, débarquons-la de cet indigne pasteur : la ville d'Éphèse nous sera reconnaissante. »

L'enquête terminée, le synode, qui s'intitulait comme l'assemblée de Sainte-Marie « le saint concile

1. Nam sanctas ecclesias, sanctasque martyrum ædes, ac sanctam Apostoli perclusit, et ne sacrum quidem Pentecostes diem religiosissimis episcopis celebrare permisit. Concil., III, p. 595, 602.

œcuménique siégeant à Éphèse¹ », arrêta ces trois points :

1° Cyrille serait déposé de l'archevêché d'Alexandrie, tant pour sa conduite dans Éphèse que pour ses anathématismes, qui renfermaient le venin des hérésies d'Apollinaire, d'Eunomius et des Ariens ; il serait de plus frappé d'excommunication, non-seulement comme hérétique, mais comme hérésiarque, en ce qu'il avait entraîné beaucoup d'évêques dans son erreur, et qu'il les avait en outre détournés de leurs devoirs canoniques ;

2° Memnon serait déposé de l'exarchat d'Éphèse, tant pour les violences exercées par lui contre des évêques à propos du concile que pour sa détestable administration et sa tyrannie envers ses subordonnés² ;

3° Les évêques qui s'étaient laissé induire à siéger dans l'assemblée illégitime seraient séparés de la communion, mais jusqu'à résipiscence, le pardon pouvant leur être accordé, s'ils venaient se joindre aux Orientaux pour aviser aux besoins de la foi et prononcer l'anathème contre les anathématismes de Cyrille.

Ces propositions furent adoptées d'une commune voix ; en conséquence le synode déclara les actes du

1. Sancta synodus in Ephesiorum civitate congregata. Concil., III, p. 598.

2. Ideo tu Cyrille Alexandrine, et tu Memnon hujus civitatis episcopo, scitote vos depositos, et ab episcopatu alienos, atque ab omni ecclesiastico ministerio et functione esse amotos ; ut qui in causa fuistis, ut patrum canones conculcarentur, et Imperatorum decreta contemnerentur, omniaque confusione et turbis miscerentur, ac totius sceleris auctores et duces extitistis. Concil., III, p. 598.

faux concile rescindés, et la condamnation de Nestorius annulée comme rendue incompétemment par une assemblée qui n'avait pas droit de juger. Nestorius lui-même fut rétabli dans son titre et son rang d'évêque, restant d'ailleurs évêque accusé, jusqu'à ce qu'un concile véritable eût prononcé sur son sort.

La sentence fut accueillie par les cris répétés de : « cela est bien, cela est juste ! » Jean appuya sur l'excommunication de Cyrille. « Il fallait, disait-il, frapper non pas seulement son hérésie, mais ses ruses, ses corruptions, ses mensonges, qui avaient amené les membres de son assemblée à recevoir sans opposition le blasphème de ses anathématismes¹. »

Quand les évêques eurent signé, on dépêcha vers Antioche le procès-verbal de la séance et le décret des pères, afin d'y recueillir des signatures qui, jointes aux premières, représentèrent plus de deux cents adhérents. Séance tenante, l'infatigable patriarche fit signifier l'arrêt de son concile à l'assemblée réunie dans l'église de Sainte-Marie ; puis il écrivit aux magistrats d'Éphèse que Memnon, l'indigne évêque, était déposé canoniquement, et qu'ils eussent à convoquer les électeurs pour son remplacement immédiat. Tout cela se fit sans désemparer : cette seconde assemblée ne montrait pas une activité moins fébrile que la première.

Celle-ci, dans le même moment, présentait le spectacle de l'agitation la plus tumultueuse. Elle

1. Concil., III, p. 595.

venait d'entendre le rapport de sa députation envoyée au-devant des Orientaux, — et ce récit l'avait mise hors d'elle-même. Reçus, quoique évêques, de la façon la plus inconvenante par des évêques, les députés avaient assurément le droit de s'en plaindre; ils avaient le droit de se plaindre aussi des brutalités de la valetaille syrienne; mais si lamentables que fussent ces faits, ils se plurent encore à en noircir le tableau, emportés qu'ils étaient par la colère. Ils accusèrent nommément le comte Irénée de les avoir fait frapper par ses soldats. « Nous avons couru le risque de la vie¹ », dirent-ils, et ils montraient des traces de coups imprimés sur leurs membres. Cette déposition faite dans l'église, « en présence des saints Évangiles² », ajoutent les actes, fut recueillie par les notaires et transcrite au procès-verbal.

A chacune de leurs paroles, les députés étaient interrompus par des cris d'indignation partis de toutes les bouches³. On demandait justice de ces actes infâmes, et avant tout l'excommunication des Orientaux en masse. Là, comme dans le synode de Jean, aucune voix ne s'éleva pour tempérer la violence des résolutions soudaines. Une sentence d'excommuni-

1. Per magnificentissimum comitem Irenæum, ceterosque qui cum ipso erant episcopos atque clericos, intolerabiles ministris nostris clericis plagas inferri permisit, ita ut in discrimen vitæ fuerint. Concil., III, p. 763.

2. Proposito sancta Evangelio. Concil., III, p. 763.

3. Plagasque sibi impositas ostendentes, et quæ acciderant exponentes, ad commentariorum actionem sanctam synodum ad indignationem commoverunt. Concil., III, p. 763.

cation fut libellée séance tenante, et Memnon, homme fougueux entre tous, eut mission de rédiger un rapport destiné à l'Empereur, et qu'il remplit des plus injurieuses personnalités contre les officiers du prince. Cyrille, sans perdre de temps, fit signifier au logis de Jean d'Antioche la sentence qui le frappait, lui et les siens, de sorte que ce décret put se croiser en route avec celui qui excommunait les cyrilliens. C'était la double déclaration d'une guerre sans quartier, une haine sacerdotale inextinguible et un schisme.

Ainsi, au lieu d'un concile, la ville d'Éphèse en eut deux, s'anathématisant l'un l'autre et se prétendant tous deux le seul concile œcuménique légal, sans compter quelques fidèles amis de Nestorius, qui formaient autour de lui comme un troisième synode, celui-là très-petit et tendant à s'amoindrir de jour en jour. Les officiers impériaux appuyaient le concile de Jean : Éphèse soutenait celui de Cyrille.

Des placards contenant les dépositions et excommunications fulminées par chaque parti étaient affichés dans tous les carrefours : on en trouvait jusque sur les murs du théâtre, car la pieuse ville d'Éphèse, ainsi que toutes les villes d'Asie, était folle de spectacles et de courses de chevaux. Les pancartes rédigées par les Orientaux étaient outrageusement déchirées, tandis qu'on respectait celles de Cyrille. Les électeurs que Jean d'Antioche avait invités à se réunir pour remplacer Memnon ne donnaient aucun signe de vie; l'évêque déposé offi-

ciait avec plus d'éclat que jamais dans ses églises au milieu de ses collègues cyrilliens excommuniés comme lui¹, et le peuple accourait à des offices entendre des prédications pleines d'invectives et de menaces.

Pendant ce temps, l'accès des mêmes églises était fermé aux Orientaux², et les auteurs de ces menées se faisaient un jeu des mystères sacrés. Bientôt ce furent des appels à la guerre civile et au massacre. Les maisons où demeuraient les Orientaux furent marquées de signes particuliers comme pour quelque coup de main; tantôt on menaçait de les affamer, tantôt on les tenait bloqués chez eux pour les empêcher de se réunir, et leurs malades mêmes n'avaient pas la liberté d'aller respirer l'air du dehors³. Pour mettre fin à ces indignités tolérées ou commandées par les magistrats, les officiers impériaux demandèrent de nouvelles troupes afin de contenir la populace; Cyrille alors lâcha par la ville sa milice de mariniers, de valets de bains, de parabolans, et des conflits journaliers eurent lieu entre les Égyptiens et les soldats; le sang coula dans les rues. Nestorius, dont la vie fut plus d'une fois en danger, prit à sa solde des gens de

1. Quippe excommunicati cum essent, communionem temere attentarunt, et cum depositis, et etiam ante ridiculam illam absolutionem, contra jura communicaverunt. Concil., III, p. 699.

2. Omne templum nobis præclusum est. Concil., III, p. 710.

3. Continuis, prout in bello fieri solet, insultibus audacter impetitur: ædes nostras jam bis inscripserunt, nempe ut illis sint manifestæ et designatæ, qui impetum facturi sunt: morbo consumpti cælum prospicere non audemus. Concil., III, p. 710.

la campagne d'Éphèse pour garder sa maison. C'était, au lieu des débats paisibles d'un concile sur le plus auguste des mystères chrétiens, le spectacle d'une anarchie sans exemple comme sans raison.

Il arrivait cependant à Constantinople lettre sur lettre, rapport sur rapport, représentant la situation d'Éphèse sous les couleurs les plus différentes; chaque parti l'appréciait suivant son intérêt ou sa passion. On a encore les relations destinées à l'Empereur, ainsi que plusieurs lettres ou manifestes adressés au clergé, au sénat, au peuple, aux moines de la ville impériale. Jean d'Antioche demande expressément dans son rapport que les opérations du faux concile soient annulées pour usurpation de pouvoir, que l'assemblée soit dissoute, et Nestorius renvoyé devant un vrai concile œcuménique, composé suivant les canons et dans les conditions prescrites par la lettre impériale. Le procès de Nestorius se liant par le fait à la question des anathématismes, Jean tenait beaucoup à ce qu'il fût repris dans la forme légale. Il conseillait aussi à l'Empereur de fixer, le cas échéant, le nombre de suffragants que chaque métropolitain aurait le droit d'emmener avec lui, et trois suffisaient, à son avis; mais une prescription formelle lui paraissait nécessaire, afin que des gens sans conscience ne profitassent plus de la conscience des autres pour les opprimer.

Les officiers impériaux exprimaient la même opinion dans leur correspondance officielle, et s'étendaient longuement sur les violences et les illéga-

lités du parti de Cyrille. Celui-ci leur rendait exactement la pareille, et le rapport rédigé par Memnon n'était qu'une amère récrimination contre eux. A l'en croire, le concile légitimement constitué n'avait rien fait que de juste, et l'Empereur devait confirmer ses actes, y compris la déposition collective des Orientaux. Quant à lui, Nestorius se montrait fort modéré : il se bornait à réclamer pour ses juges une assemblée où le nombre des évêques suffragants ne dépassât pas celui des métropolitains ; l'Égypte ayant peu de métropolitains et beaucoup d'évêques de second ordre, on réduirait à néant par ce moyen la supériorité de Cyrille.

Entre ces versions opposées des même faits, l'Empereur et ses conseillers ne savaient que résoudre. Des lettres privées qui couraient de main en main dans Constantinople dénonçaient les officiers impériaux comme des criminels coupables de toutes les illégalités et de toutes les fureurs ; le pape en recevait de pareilles à Rome. Le comte Candidien y était accusé de faire charger les évêques par ses soldats, de supprimer à la douane les subsistances destinées au saint concile¹, de payer enfin avec l'argent de l'Église les campagnards d'Éphèse, gardes du corps de Nestorius, et que celui-ci dressait à vomir des blasphèmes contre la foi. Memnon en voulait surtout au comte Irénée, dont il devait signaler particulièrement, disait-il, « l'inso-

1. Etenim magnificentissimus comes Candidianus milites in nos concitans, totam civitatem tumultuationibus implet, omniumque simul vitæ necessariorum importatione per custodiam nos privat. Concil., III, p. 762.

lence, la ténacité, les insultes quotidiennement prodiguées aux membres du concile sous les yeux de Jean d'Antioche¹. »

Ces lettres avaient pour but de provoquer une pression sur l'Empereur en dehors de son gouvernement, et nous verrons qu'on y réussit. Comptant sur la faiblesse du prince, sur ses terreurs, sur la perpétuelle mobilité de ses idées, les cyrilliens lui demandèrent comme une grâce qu'il voulût bien les entendre, et qu'une députation de leurs membres fût autorisée à se présenter devant lui dans son palais : quel juge pouvaient-ils désirer plus équitable, plus religieux, plus éclairé que l'empereur Théodose ?

L'incertitude du vrai au milieu de ces contradictions fatiguait le prince et son conseil. Ils prirent la résolution d'envoyer sur les lieux un habile agent d'affaires, la magistrien Palladius², pour tout observer par lui-même et rapporter ensuite de vive voix ce qu'il aurait vu et entendu : le prince prendrait là-dessus une résolution définitive. En attendant le retour de cet agent, et pour protéger contre les préventions du public les officiers impériaux présents à Éphèse, le gouvernement résolut de suspendre toute correspondance particulière entre cette ville et Constantinople : des

1. Hanc porro insolentiam et temeritatem, quotidianasque Irenæi magnificentissimi comitis imposturas, quibus simpliciores circumvenit, excepit Antiocheni episcopi præsentia. Concil., III, p. 762.

2. Venit nobilis Palladius magistrianus. Concil., III, p. 729. — La dignité de *magistrien* comportait les fonctions d'officier du maître des offices et de courrier de l'Empereur.

mesures administratives furent prescrites dans cette intention. Les préposés de la police et de la douane soit à Éphèse, soit à Constantinople, eurent ordre de visiter les voyageurs et leurs paquets, au départ, ainsi qu'à l'arrivée, afin de s'assurer s'ils ne recélaient point quelque-une des dépêches prohibées. La recherche était rigoureuse. la pénalité très-grave, de sorte que les partis ne savaient plus comment faire parvenir leurs manifestes; mais l'imagination des partis est inépuisable, et ils réussissent toujours à opposer la ruse à la force qui veut les opprimer.

Il y avait dans Éphèse un mendiant connu de tous, qui parcourait journellement les rues de la ville un bâton noueux à la main, demandant l'aumône aux passants. Ce mendiant disparut tout à coup : il avait obtenu par charité une place sur un navire en partance pour le Bosphore, probablement parmi les bagages et les animaux de la garnison. Il n'emportait avec lui que son bâton et son vêtement misérable, où l'on ne trouva rien, si on le visita; il ne fut pas plus inquiet à son arrivée qu'à son départ. Sorti du navire, cet homme se remit à tendre la main dans les rues de Constantinople, comme il le faisait à Éphèse. Il semblait du reste bien connaître la ville, et se dirigea sans hésitation vers le monastère que l'abbé Dalmatius gouvernait hors des portes de la ville. Il frappe et demande à voir l'archimandrite, disant qu'il avait des choses importantes à lui révéler; mais on n'abordait pas si facilement le révérendissime personnage. Il fallut du temps et des pourparlers pour que

le mendiant fût enfin admis en sa présence. Ouvrant alors son bâton qui était creux, l'étrange messager remit au moine une lettre de Cyrille, d'autres dépêches, et le procès-verbal du concile, qu'on n'avait pas encore *in extenso* dans la cité impériale¹. Dalmatius lut ces pièces avec avidité, et conçut en les lisant un projet qu'il exécuta sans retard.

Je dois dire d'abord en quelques mots ce qu'était l'archimandrite Dalmatius et pourquoi les pères du concile le choisissaient entre tous pour en faire l'interprète de leurs plaintes. Il appartenait à cette classe de cénobites, encore rares alors, qui avaient fait le vœu, en entrant au monastère, de n'en plus sortir vivants ; plusieurs même, pour n'en sortir ni vivants ni morts, s'y faisaient construire leur tombeau. Ce dévouement à la retraite était récompensé dans le public et dans l'Église par une estime qui allait jusqu'à l'admiration ; mais Dalmatius méritait l'une et l'autre par des titres d'un ordre plus élevé.

Officier des gardes de Théodose I^{er}, Dalmatius avait perdu coup sur coup sa femme et deux de ses enfants : frappé dans ses affections les plus chères, il avait alors fui le monde et voué sa vie à Dieu. Un fils qui lui restait, Faustus, voulut le suivre dans sa retraite, afin de mêler ses larmes et d'unir ses prières à celles de

1. Epistola quæ ex Ephesina civitate ad sanctos episcopos et monachos perscripta fuerat, opera cujusdam mendici, qui in arundine eam inclusam gerebat, tandem reddita est. Hic namque dum ita mendicat, una cum arundine ipsam quoque epistolam tulit. Concil., III, p. 751.

son père, jusqu'au jour où le même tombeau les réunirait dans la même mort. Dalmatius était honnête, instruit, clairvoyant, bon conseiller des affaires du monde, quoiqu'il n'y vécût plus, et l'Empereur en personne était venu plus d'une fois le consulter sur des questions épineuses. On raconte qu'à propos du choix de Nestorius pour le siège épiscopal de Constantinople, le solitaire lui avait dit qu'il assemblait là bien des tempêtes dont l'Église et l'Empire ne verraient pas le terme¹.

On attribua cette prévision sur le nouvel archevêque à des révélations d'en haut, car Dalmatius était considéré comme un prophète. Or l'idée qui lui vint à l'esprit en lisant les pièces apportées par le mendiant était de réunir ensemble tous les monastères — ils étaient nombreux dans la banlieue de Constantinople — et de faire une démarche collective près de Théodose, pour lui montrer qu'on le trompait, et obtenir qu'une députation du concile vint s'expliquer devant lui; c'était là principalement ce que désirait Cyrille.

Ce projet avait traversé rapidement l'esprit de l'archimandrite; mais il se rappela ensuite qu'il était engagé par un vœu solennel à ne point sortir vivant du cloître dans lequel il était enfermé depuis quarante-huit ans². Irait-il violer cette promesse sacrée, même pour un noble but? L'incertitude le saisit, et il passa la nuit sans dormir. Tout à coup il crut entendre une

1. Mercator, II, p. 38.

2. Dalmatius, qui annos quadraginta octo reclusus, extra monasterii sui septa nunquam pedem extulerat. Concil., III, p. 751.

voix qui lui criait du ciel : « Dalmatius, sors d'ici ! » Il sauta du lit tout réconforté, et convoquant les archimandrites ses collègues, leur exposa son projet, que ceux-ci acceptèrent avec joie. Quelques jours après, au lever du soleil, tous les couvents se mirent en marche processionnellement vers le monastère de Dalmatius, et de là vers le palais impérial, en parcourant une partie de la ville ; chemin faisant, les moines chantaient des hymnes et des psaumes par chœurs alternatifs². Au fur et à mesure de leur passage, les habitants se réunissaient à eux et les accompagnaient en chantant. La procession fit halte à la porte du palais, et les archimandrites pénétrèrent seuls jusqu'au cabinet du prince, qui consentait à les recevoir. L'apparition de l'abbé Dalmatius, qu'on n'avait jamais vu hors de son couvent, frappa sans doute Théodose d'un sentiment étrange, car lui qui était très-jaloux de son pouvoir, et qui ne souffrait guère qu'on voulût lui forcer la main, accueillit sans mot dire une démarche qu'en tout autre moment il eût repoussée comme une offense.

Dalmatius prit la parole. Il expliqua l'objet de sa visite, présenta au prince la lettre de Cyrille et la copie des actes de l'assemblée, puis, pendant que l'Empereur les parcourait des yeux, il s'écria : « Est-il rai-

1. Ceterum dum in hac re quid facto opus esset, Deum precando consulere, vox cœlitus ad eum delapsa, ut egrederetur, imperavit. Concil., III, p. 751.

2. Confestim omnes archimandritæ, monachorum catervis stipati, exurgunt, hymnosque et psalmos alternantes, ad regiam contendunt. Concil., III, p. 751.

sonnable, très-religieux Auguste, que la voix d'un seul impie — il désignait le comte Candidien — prévale dans votre conscience contre celle de six mille évêques répandus sur toute la surface de la terre et qui suivent la doctrine des pères rassemblés dans Éphèse¹ ? » Abordant alors la demande que faisait le concile de s'expliquer devant l'Empereur lui-même par des délégués, l'archimandrite insista sur une autorisation, toute simple, prétendait-il, et de toute justice. « Je ne m'oppose pas à ce qu'ils viennent, dit l'Empereur. — Mais, reprit Dalmatius, vos officiers s'y opposent, et les délégués ne partiront pas. — Ceci me regarde, répliqua Théodose un peu piqué, et je donnerai à ce sujet des ordres qui seront obéis. »

On peut supposer qu'un sourire d'incrédulité effleura les lèvres des archimandrites, car Dalmatius ajouta qu'il suppliait l'Empereur d'écrire l'ordre de sa main. Dalmatius avait-il préparé, en vue de cette scène, une cédule d'autorisation qu'il présenta à la signature du prince, ou le prince l'écrivit-il lui-même tout entière ? Nous ne le savons pas ; mais en tout cas le billet signé resta en la possession des archimandrites. Content ou mécontent au fond de son âme, Théodose fit ce qu'on voulait de lui, et n'ajouta que ces mots en congédiant ses visiteurs : « Mes pères, priez pour moi² ! »

1. Sex milliane episcoporum audire mavis, an unum hominem, eumque impium? Sex millia qui sub metropolitanorum sanctissimorum episcoporum potestate degunt. Concil., III, p. 754

2. Precemini pro me. Concil., III, p. 754.

Quand les archimandrites reparurent devant leurs moines, ceux-ci crièrent tout d'une voix : « Avez-vous un ordre de l'Empereur¹ ? Montrez-nous l'ordre de l'Empereur ! » Et le peuple applaudissait. Un des abbés, levant la main qui tenait l'autorisation, leur dit : « Allons à la basilique de Saint-Mocius², et vous saurez ce qui s'est passé. » La procession reprit alors son chemin en sens inverse, entonnant le psaume 150 : « Louez le Seigneur dans son sanctuaire ; louez-le sur le trône inébranlable de sa puissance !... Louez-le au son de la trompette ; louez-le avec le psaltérion et la harpe !... » Par intervalles, des cris d'anathème à Nestorius interrompaient les versets du psaume. La basilique de Saint-Mocius était située à l'extrémité de la ville dans le périmètre des monastères, de sorte que la foule successivement amassée était innombrable, lorsque les moines arrivèrent près des portes.

A l'église, Dalmatius monta sur une chaire élevée, d'où interpellant le peuple qui grondait : « Restez tranquilles, s'écria-t-il, et ne m'interrompez point, si vous voulez tout savoir³ ! » Il se mit à raconter le colloque entre l'Empereur et les archimandrites, « adoucissant certaines expressions par ménagement respectueux pour le prince », ajoute le récit original. Son exposé fut suivi de la lecture de quelques-uns des documents venus d'Éphèse, après quoi l'orateur prononça ces

1. Exclamabant omnes mandata Imperatoris. Concil., III, p. 754.

2. Ad sancti Mocii martyris basilicam concedamus. Concil., III, p. 751.

3. Concil., III, p. 754.

mots, qui furent couverts d'acclamations : « Mes frères, priez pour l'Empereur et priez pour nous ! » Un cri formidable sortit de toutes les bouches : « Anathème à Nestorius ! » et les moines regagnèrent leurs couvents.

L'Empereur avait signé, et sa signature ne pouvait être retirée ; mais la faute — c'en était une — n'était pas irrémédiable, les ministres et le conseil espérant pouvoir tout terminer avant l'arrivée des députés de Cyrille. La mission du magistrien Palladius, sans avoir rien produit en fait, procurait des lumières sur la marche qu'il convenait de suivre. Dans le désir d'épargner à Théodose des embarras qu'il n'aimait pas, on arrêta de tout faire régler à Éphèse même par un envoyé extraordinaire muni de pleins pouvoirs ; voici le programme qu'on lui traça :

1° Arriver à la conciliation des partis de manière à former une assemblée unique qui serait le concile.

2° Si l'obstination des chefs était un obstacle à cette union, faire disparaître, pour le bien de la paix, Cyrille, Memnon et Nestorius, dont l'Empereur approuvait et maintenait la déposition. — On voit que Nestorius était aisément sacrifié par ses anciens amis. — Si tous les efforts de conciliation échouaient, et qu'on ne pût amener les deux prétendus conciles à n'en faire qu'un seul, on renverrait les évêques dans leurs Églises ; mais auparavant l'envoyé extraordinaire s'en-

1. Orate igitur pro Imperatore, et pro nobis. Populus Constantinopolitanus una simul voce exclamavit : Anathema Nestorio ! Concil., III, p. 754.

querrait de l'opinion individuelle de chacun des pères afin que l'Empereur pût se guider sur ce qu'eût décidé la majorité du concile, si le concile avait existé¹.

Une telle mission, fort délicate comme on le voit, exigeait un homme éminent par la position non moins que par le caractère et le mérite : l'Empereur crut l'avoir trouvé dans la personne du comte Jean, membre du consistoire sacré.

1. *Sacra missa epistola per Joannem comitem sacrarum. Concil., III, p. 722.*

LIVRE III.

Arrivée à Éphèse des légats du pape. — Seconde session du concile. — Le comte Jean, commissaire extraordinaire de l'Empereur, fait arrêter Nestorius et Cyrille. — Les évêques ne peuvent s'entendre pour donner une définition de l'Incarnation. — Théodose ordonne que chacun des conciles devra lui envoyer une députation. — Les députations arrivent à Constantinople : leurs mandats. — Exil de Nestorius. — Conférence de Chalcedoine. — Les Orientaux continuent à défendre Nestorius. — L'Empereur nomme Maximien archevêque de Constantinople, puis dissout la conférence. — Cyrille rentre à Alexandrie. — Nestorius est envoyé du monastère d'Euprèpe dans l'oasis d'Tbis : sa mort. — État du nestorianisme en Orient. — Alexandre d'Hiérapolis. — Jean d'Antioche se rapproche de Cyrille.

434-439.

I.

Depuis le départ du magistrien Palladius, la cause de Cyrille avait reçu dans Éphèse un grand renfort par l'accession des légats du pape. Retenus en mer plus longtemps qu'ils n'eussent voulu, ballottés de plage en plage par des vents contraires¹, ils arrivaient quand tout était fini, ou plutôt quand tout allait se dissoudre. Ils étaient au nombre de trois, deux évêques, Arcadius et Projectus, et Philippe, prêtre de l'Église romaine².

1. *Etsi tardus navigationis progressus, adversaque tempestas nos maxime detinuerit.* Concil., III, p. 619.

2. *Arcadius et Projectus episcopi et Philippus presbyter noster.* Concil., III, p. 618.

La ville les accueillit comme des sauveurs. Cyrille, qui, malgré son titre de vicaire du pape, avait refusé d'attendre ces légats pour la première session de son concile, en ouvrit pour eux une seconde dans la maison épiscopale de Memnon¹. Les Orientaux, comme on pense bien, n'y furent pas convoqués, et les Italiens ne leur firent point visite.

Cette seconde session fut employée d'abord à compléter la première en ce qui concernait Nestorius; on lut en présence des nouveaux venus les actes de sa condamnation, afin que ceux-ci pussent les confirmer et les signer. Il est à remarquer qu'en les signant les représentants du pape déclarèrent le faire en exécution de la sentence prononcée par lui contre l'archevêque avant la convocation du concile, comme si l'assemblée n'eût fait elle-même qu'homologuer une décision du siège de Rome. Cyrille ne tint pas un autre langage que les légats. « C'est juste, c'est juste! criaient les évêques; le jugement est juste²! » Cet effacement de la souveraineté d'un concile n'amena aucune observation dans le sein de l'assemblée. Il en avait fallu bien moins autrefois pour soulever dans les conciles d'Orient de vraies tempêtes contre les prétentions de l'Église romaine; mais la papauté avait fait de grands progrès depuis le concile œcuménique de Constantinople, et puis dans les conjonctures pré-

1. Piissimi episcopi sedentes in religiosissimi episcopi Memnonii episcopali aede. Concil., III, p. 610.

2. Omnes reverendissimi episcopi simul acclavaverunt : Hoc justum judicium. Concil., III, p. 618.

sentés on avait besoin de son secours contre Nestorius, contre Jean d'Antioche, enfin contre l'Empereur lui-même.

Cette première affaire ainsi terminée à son gré, Cyrille en aborda une autre qui ne lui tenait pas moins à cœur, celle de Jean d'Antioche et des Orientaux. Pour donner à l'action qui allait s'ouvrir une plus grande solennité, il transporta l'assemblée de la maison épiscopale dans l'église de Marie¹. Déjà, comme on l'a vu, un décret de déposition avait été lancé sur eux par l'assemblée de Cyrille le jour même de leur arrivée; mais le décret, rendu tumultuairement dans un moment de colère, sans citation ni procédure contradictoire, pouvait être attaqué pour violation des règles canoniques : Cyrille l'avait craint et s'était décidé à reprendre l'affaire à nouveau dans la forme régulière. Il voulait d'ailleurs que la condamnation de Jean et des Syriens reçût de la signature des légats la même attestation de canonicité que celle de Nestorius. Il introduisit donc devant le concile une plainte où les derniers événements étaient présentés favorablement pour son parti, défavorablement pour les Orientaux; Memnon en fit autant avec force expressions violentes et injures. On cita par trois fois Jean d'Antioche à comparaître, et par trois fois Jean refusa, disant qu'il ne communiquait pas avec des excommuniés².

1. In eadem illa ecclesia, quæ vocatur Maria. Concil., III, p. 635.

2. Nos hominibus per nos depositis et excommunicatis responsum nullum damus. Concil., III, p. 642.

La condamnation suivit. Jean fut retranché de la communion ecclésiastique¹, et ses complices menacés de la même peine, s'ils ne venaient à résipiscence. Les légats approuvèrent l'arrêt et y souscrivirent.

Cyrille avait terrassé Nestorius ; mais sa victoire ne lui suffisait pas : il lui fallait poursuivre encore le vaincu jusque dans la personne de son maître, Théodore de Mopsueste. Cyrille haïssait cet évêque, dont la réputation l'offusquait. Il eût voulu le prendre corps à corps, et tenir sous sa main, dans un concile qu'il eût dominé, cette idole des Orientaux pour la briser à son tour sur les ruines de Nestorius ; toutefois il n'osa point. Le respect dont l'évêque de Mopsueste était environné mettait entre ses agresseurs et lui une barrière que Cyrille ne franchit que plus tard, se bornant pour le présent à une attaque indirecte dont l'occasion s'offrit à propos.

Un prêtre de Cilicie déposé par son évêque, et qui avait demandé son rétablissement dans le sacerdoce, prétendait ne l'avoir obtenu de l'évêque qu'à la condition de souscrire certain symbole de foi dont il produisait une copie. « Je m'y suis refusé, disait-il, attendu que ledit symbole m'a paru suspect ; aussi mon évêque m'ayant renvoyé non réconcilié, je m'adresse au saint concile pour obtenir justice et merci². » Le déposé méritait bien son sort, à ce qu'il paraît, car l'assemblée le laissa comme

1. *Ab ecclesiastica communione alieni sint.* Concil., III, p. 654.

2. Concil., III, p. 675. — Mercator., II, p. 33.

il était ; mais elle examina le symbole, qui fut reconnu appartenir à Théodore de Mopsueste, au moins en ce qui concernait le mystère de l'Incarnation ; le reste était une reproduction de celui de Nicée. Or plus d'un évêque dans l'extrême Orient avait adopté cette addition sur le Verbe fait chair. Examiné par des yeux peu bienveillants, critiqué, dépecé, le symbole tel qu'il était fut déclaré hérétique et condamné ; cependant le nom de Théodore ne fut point mentionné dans la condamnation¹. Le concile à ce sujet rendit un canon resté fameux, par lequel il interdisait de « composer, faire signer, répandre aucun symbole de foi autre que celui de Nicée, et de rien ajouter ni retrancher à ce dernier », sous peine de déposition pour les ecclésiastiques et d'anathème pour les laïques². Le symbole des Apôtres, ainsi que le symbole du concile de Constantinople, qui avait ajouté quelques articles à celui du concile de Nicée, n'étaient pas exceptés dans ce décret.

La condamnation du symbole de Théodore était un coup dirigé contre les Orientaux, qui professaient un véritable culte pour ce docteur de leur Église ; mais une attaque plus directe partie des mêmes mains

1. Cyril., *Ep.* 54.

2. His igitur perlectis, statuit sancta synodus, alteram fidem nemini licere proferre, aut conscribere, aut componere, præter definitam a sanctis patribus, qui in Nicæa cum Spiritu sancto congregati fuerunt. Qui vero ausi fuerint aut componere fidem alteram, aut proferre, vel offere converti volentibus ad agnitionem veritatis, sive ex gentilitate, sive ex Judaïsimo, sive ex qualicumque hæresi ; hos quidem, si sunt episcopi aut clerici, alienos esse episcopos ab episcopatu, et clericos a clericatu decrevit : si vero laici fuerint, anathemati subjici. Concil., III, p. 690.

vint atteindre leur patriarche dans ses prérogatives. L'archevêque d'Antioche avait exercé de tout temps un droit de suprématie sur l'île de Chypre, dépendance du diocèse d'Orient. La métropole de l'île, Salamine, ayant perdu son pasteur, il arriva que les autres évêques le remplacèrent sans en référer au patriarche, ni soumettre à son approbation le choix qu'ils avaient fait. Celui-ci cassa la nomination, nomma lui-même un titulaire et l'envoya gouverner Salamine : les évêques cypriotes ne le reçurent pas. Révoltés contre leur supérieur, ils députèrent au concile pour plaider leur droit, qu'ils appuyaient sur certains précédents, trois d'entre eux, parmi lesquels figurait l'intrus de Salamine. Le concile les accueillit avec d'autant plus de faveur qu'ils vinrent de prime abord se ranger au plus épais du bataillon cyrillien. Leur cause fut de suite gagnée¹, et le patriarcat d'Orient perdit dès ce jour une des brillantes perles de sa couronne.

La session finissait lorsque, le 2 ou 3 d'août, on vit aborder au port d'Éphèse le commissaire extraordinaire envoyé de Constantinople avec les pleins pouvoirs de l'Empereur. Plus intelligent que Candidien, mais non moins strict observateur de la règle, aussi honnête qu'Irénée, mais exempt des attaches de parti qui pesaient sur ce dernier, le comte Jean avait la réputation d'être un homme rigoureux autant que juste. Sa seule apparition jeta la frayeur dans la ville; lui-même s'exprime ainsi dans son rapport officiel. Les évêques

1. Concil., III, p. 803.

des deux factions accoururent le saluer à son débarquement, sauf pourtant Cyrille et Memnon, qui se tinrent renfermés chez eux. Le commissaire les convoqua tous ensemble à son logis pour le lendemain, afin de leur faire connaître les volontés impériales; il fit en même temps prévenir les chefs, — Cyrille, Memnon, Nestorius et Jean d'Antioche, — de se rendre particulièrement près de lui avant la réunion générale, pour qu'il eût à s'entretenir avec eux. Il leur assignait à chacun une entrée séparée, dans l'intention de prévenir tout débat scandaleux, s'ils venaient à se rencontrer.

Nestorius arriva le premier au soleil levant, puis Jean d'Antioche et plus tard Cyrille¹ : l'envoyé de Théodose les sonda habilement et sut bientôt ce qu'il pouvait attendre des uns et des autres. Quant à Memnon, il s'excusa sur une indisposition qui ne lui permettait pas, disait-il, de quitter sa chambre².

Dès que l'assemblée fut au complet, le commissaire déploya le rouleau des pièces qui lui conféraient ses pouvoirs et se mit en devoir de les lire; mais Cyrille s'y opposa. « Comte illustrissime, dit-il, nous ne pouvons demeurer en présence de Nestorius, qui est déposé, et des évêques d'Orient, que le concile a retranchés de notre communion! Pourquoi nous con-

1. Præsentem autem Nestorio fere cum ipsa aurora, et Joanne pietissimo episcopo, advenit etiam Cyrillus, cum omnibus pietissimis episcopis. Concil., III, p. 723.

2. Memnon aberat et dixit ægritudine se deprehensum esse, et propterea non adfuisse. Concil., III, p. 725.

traindre à communiquer avec eux, nous qui ne devons pas même supporter leur vue? — Qu'est-ce donc? s'écria Jean d'Antioche avec véhémence, nous écoutons bien l'illustrissime comte devant ces gens-ci — il montrait de sa main les amis de Cyrille — par respect et obéissance pour l'Empereur, quoique nous les regardions comme des hérétiques excommuniés. » Un tumulte assourdissant suivit ces paroles : d'un côté à l'autre, on s'apostrophait, on se menaçait; le comte Jean fut effrayé de l'excès de la violence. « C'était, écrivit-il à Théodose, une vraie sédition, bien plus, un combat, une bataille¹. »

Les chefs s'agitaient, se défiaient comme si on allait en venir aux mains, et le désordre persista pendant une partie du jour. Pour essayer d'y mettre fin, le comte Jean émit l'avis que Cyrille et Nestorius quittassent l'assemblée. « Le mandement impérial, dit-il, s'adresse non point à eux nominativement, mais à tous les évêques sans distinction : s'ils croient donc ne devoir pas rester ici, ils sont libres de sortir; je pense même que leur absence peut être favorable à la paix. » Cyrille et Nestorius revendiquèrent leur droit de rester, et la dispute recommença de plus belle. Enfin, moitié de gré, moitié de force, les deux archevêques se résignèrent à quitter la salle.

La lettre fut alors écoutée avec assez de calme. Elle

1. Et ob hoc magna facta est seditio, imo prælium et pugna. Concil., III, p. 723.

contenait une invitation aux évêques de se réunir fraternellement pour le bien de l'Église, et l'assurance qu'après leur réconciliation ils pourraient partir pour leurs diocèses respectifs. Elle annonçait aussi que les dépositions de Cyrille, de Nestorius et de Memnon étaient confirmées par l'Empereur¹. Là-dessus, des réclamations se firent entendre des deux côtés de l'assemblée. Les Orientaux firent observer au commissaire impérial que, Cyrille et Memnon ayant été déposés par leur concile canoniquement, l'arrêt qui les frappait pouvait être approuvé par le prince, mais qu'il n'en était pas de même de Nestorius, dont la condamnation, prononcée par une assemblée illégale, était nulle de plein droit.

Les cyrilliens auraient pu répondre à leur tour que Jean d'Antioche aussi avait été déposé dans les formes canoniques par leur concile, et que sa déposition devait être valable aux yeux du représentant de l'Empereur ; mais la lettre impériale avait eu pour but unique d'enlever aux partis les agitateurs qui empêchaient leur réunion, sans entrer dans les questions de canonicité. C'était une mesure administrative appuyée sur des actes religieux dont on ne discutait pas la valeur. Chacun réclamant de son côté avec un bruit croissant, la séance fut de nouveau suspendue. « Je ne sais, avouait humblement le haut-commissaire dans son rapport à Théodose, si les très-pieux évêques se réconcilieront

1. Igitur congregatis omnibus augustarum litterarum lectionem feci in quibus depositi sunt Cyrillus et Nestorius et Memnon. Concil., III, p. 724.

jamais ; quant à moi, je ne comprends pas d'où leur peuvent venir cette rage et cette âpreté de discorde¹. »

La nuit approchait cependant sans qu'on eût encore rien fait ; le comte Jean leva la séance et se rendit de sa personne à l'église de l'apôtre Jean pour y prier près du tombeau de son patron. Pendant ce temps, des soldats se rendaient dans les maisons de Nestorius et de Cyrille, qu'ils constituaient prisonniers. La garde de Nestorius fut confiée au comte Candidien, celle de Cyrille à un autre officier impérial, le comte Jacques, dans la prison publique². Memnon, averti de ce qui se passait, courut à l'église de Saint-Jean pour justifier son absence près du commissaire. « Vous vous expliquerez chez moi », lui dit celui-ci ; — et comme Memnon se mettait en route, il fut appréhendé au corps et mis en lieu sûr. Tels furent les faits de la première journée.

Ayant ainsi reconnu par sa propre expérience l'impossibilité d'établir une entente entre les partis, le haut-commissaire impérial s'occupa du second point de ses instructions, à savoir, de constater quelle était au fond l'opinion de la majorité des évêques dans la question de *théotocos* et d'*anthropotocos*, d'où toutes ces dissensions étaient nées. Il écrivit en conséquence à

1. Quod si pientissimos episcopos videro implacatos et non reconciliabiles (nescio unde in hanc rabiem et asperitatem venerint), et si quid amplius factum fuerit, quamprimum vestræ amplitudini significabo. Concil., III, p. 724.

2. Nestorium quidem custodiendum suscepit Candidianus comes, nobilium domesticorum : Cyrillum autem et ipsum custodiendum tradidi Jacobo comiti. Concil., III, p. 724.

chacune des deux grandes assemblées de lui envoyer sa profession de foi; quant au petit groupe de Nestorius, il était peu important, et, sans le lui demander, l'on pouvait deviner ce qu'il pensait.

Les cyrilliens envoyèrent en réponse au comte Jean un extrait du jugement rendu contre le patriarche de Constantinople; et ils refusèrent d'y rien mettre de plus. « Nous avons résolu, dirent-ils, de ne délibérer sur aucune matière tant que notre chef ne sera pas en liberté¹. »

Les Orientaux se trouvèrent fort embarrassés de rédiger un programme sur l'Incarnation en face de Cyrille, dont ils combattaient les anathématismes : ils se contentèrent d'adresser au comte Jean une copie du symbole de Nicée, souscrit par eux tous, ajoutant que telle était la règle de leur croyance².

Trompé encore cette fois dans son attente, le haut-commissaire, au moyen d'informations personnelles sur la plupart des évêques, se convainquit que l'immense majorité admettait le terme de Marie mère de Dieu, sauf parfois certaines explications ou réserves. Il en conclut que c'était la doctrine que l'Empereur devait considérer comme orthodoxe et soutenir dans les actes de son autorité. Tel fut l'esprit de son rapport. Il lui restait à dissoudre les assemblées et à rendre les évêques à leurs Églises; mais les mêmes hommes qui avaient tant demandé qu'on

1. Concil., III, p. 758.

2. In fidei Nicæna expositione nos omnes conquiescere confitemur Concil., III, p. 656.

les renvoyât chez eux refusèrent alors de partir. Les cyrilliens déclarèrent qu'ils ne se sépareraient pas en laissant leur président sous les verrous et qu'ils étaient prêts à le suivre en exil¹. Les Orientaux opinèrent, par extraordinaire dans le même sens : il leur peinait de renoncer à ce concile œcuménique où ils comptaient bien foudroyer leur ennemi et ses anathématismes. Les deux partis réclamaient donc avec la même vivacité contre la décision du comte Jean, faisant appel à l'Empereur pour qu'il daignât les entendre et juger par lui-même. C'était un vrai refus d'obéir et presque une révolte : le commissaire impérial n'avait plus qu'à repartir pour aller rendre compte de sa mission.

Pendant son absence, une révolution de palais s'était opérée : l'esprit faible et indécis de Théodose avait tourné d'un pôle à l'autre. Les députés cyrilliens, dont l'abbé Dalmatius avait obtenu l'envoi, se trouvaient depuis quelque temps à Constantinople; ils avaient vu les vierges-reines, fait sonner haut les périls de la foi et réveillé l'ardeur religieuse de Pulchérie, que commençaient à décourager l'ingratitude de son frère et les vexations de la cour. L'ancienne régente éleva la voix, réduisit au silence eunuques et courtisans et Théodose baissa la tête. Elle appuyait la demande des cyrilliens, pour que l'Empereur évoquât l'affaire à son tribunal et la jugeât lui-même souverainement.

Théodose, harcelé, fatigué, finit par y consentir. Les Orientaux lui ayant adressé précisément la même

1. Sed una cum illo in exilium pelli. Concil., III, p. 763.

requête, il décida que les deux partis comparattraient par députation et exposeraient leurs griefs devant lui, et séant en consistoire sacré¹. Pulchérie eût été tentée peut-être de rejeter l'assistance des officiers consistoriaux, mais elle se dit qu'elle serait là pour combattre au besoin leur influence sur le prince. C'était déjà un grand succès; toutefois la victoire n'était pas encore assurée. Il ne s'agissait dans tout cela que de la guerre entre Cyrille et Jean d'Antioche, entre les deux conciles qui se qualifiaient l'un et l'autre d'œcuméniques et de sacro-saints. Quant à Nestorius, sa cause paraissait abandonnée : nous avons dit que Théodose n'aimait pas les embarras; quiconque lui en attirait était son ennemi. Or, depuis qu'il avait imprudemment embrassé le parti de cet archevêque, que de désagréments, que d'ennuis étaient venus fondre sur lui : division parmi les Églises, division parmi les peuples, troubles jusque dans la ville impériale, où des moines séditieux étaient venus aux portes de son palais lui dicter leur volonté, enfin retour de sa sœur aux faveurs de l'opinion publique et presque à une nouvelle régence ! Nestorius devint pour lui un objet de haine, et on n'osa plus prononcer ce nom en sa présence.

L'évolution opérée dans l'esprit du maître se fit également remarquer dans celui des courtisans, dont le malheureux patriarche était naguère l'idole et l'oracle. Ce fut maintenant à qui le comblerait de malé-

1. Concil., III, p. 781 et sq.

dictions; on le jugeait digne de tous les supplices : la déposition ne suffisait pas, son bannissement seul pouvait garantir désormais la tranquillité du prince. Les témoignages contemporains nous apprennent, il est vrai, que la tranquillité de l'Empereur ne fut pas le seul mobile de cette aversion si subitement déclarée, et Théodoret nous assure qu'un certain Paul, neveu de Cyrille, répandait l'or à pleines mains sur toutes les avenues du palais. Il n'était pas absolument besoin de ces « flèches d'or » pour faire tourner des courtisans qui voyaient leur maître changé; mais elles n'y nuisirent pas au fond. L'eunuque Scolastique, l'ancien protecteur, l'ami de Nestorius, lui écrivit des lettres d'une froideur calculée¹. Le préfet du prétoire Antiochus, sur qui le patriarche comptait le plus et à qui il ouvrit son cœur sans réserve, se montra plus glacial encore.

Nestorius comprit tout, et, comme il était naturellement hautain, il feignit d'accepter avec une sorte de contentement une disgrâce qui n'existait pas encore. « Je ne veux être un embarras pour personne, répondit-il à Scolastique; je n'ai jamais eu d'ambition, et mon plus ardent désir serait de me retirer dans un monastère où je pourrais vaquer à l'étude qui a fait de tout temps le charme de ma vie². » Son langage avec Antiochus fut à peu près le même. Ces faux amis abusèrent de ces lettres pour persuader à Théodose que

1. Lup., *Ep.* 41, p. 110.

2. Concil., *app.*, p. 108.

l'ancien favori ne souhaitait plus que les loisirs d'un exil : ils levèrent par là les derniers scrupules que le monarque pouvait encore éprouver.

II.

La décision impériale notifiée aux évêques par le comte Jean, qui n'avait point encore quitté Éphèse, remplit de joie les deux partis. L'Empereur statuait que chacune des assemblées lui enverrait huit députés pour débattre leurs griefs devant lui en présence de son conseil consistorial¹. Cette égalité de représentation pour des assemblées si dissemblables en nombre parut de bon augure aux Orientaux ; les cyrilliens ne murmurèrent pas trop ; bien informés de ce qui se passait à Constantinople, ils savaient que ce désavantage apparent serait compensé par des influences puissantes qui travaillaient déjà pour eux. On se mit à l'œuvre aussitôt dans les deux camps pour le choix des députations.

Les cyrilliens, toujours empressés de compromettre l'évêque de Rome dans leur cause, nommèrent parmi leurs députés deux des légats du pape sur trois, savoir, le prêtre romain Philippe et l'évêque Arcadius ; Juvénal de Jérusalem, vice-président de leur concile, y remplaça leur chef emprisonné et emmena

1. Quoniam vero juxta piissimi Imperatoris mandatum octo tantum in civitatem Constantinopolitanam venimus. Concil., III, p. 742.

avec lui l'évêque Flavien, Firmus de Césarée, Théodote d'Ancyre, Acacius de Mélytène et Evotius de Ptolémaïs ¹. La députation des Orientaux se composa de leurs plus forts docteurs, Jean d'Antioche et Théodore en tête : ils se flattaient d'avoir une lutte théologique à soutenir.

Les mandats donnés par les deux assemblées à leurs députés sont curieux en ce qu'ils nous font voir que, d'un côté surtout, les choses étaient combinées de manière à prévenir toute entente amiable. Celui des cyrilliens portait défense aux mandataires de communiquer en aucune façon avec Jean d'Antioche et les siens. Si l'Empereur, ajoutaient les instructions, l'exigeait absolument, les députés ne lui obéiraient qu'à ces trois conditions :

1° Que leurs adversaires souscriraient à la déposition de Nestorius et anathématiseraient sa doctrine²;

2° Qu'ils demanderaient pardon par écrit au saint concile œcuménique — leur assemblée — de l'injure faite par eux à son président ;

3° Qu'ils se joindraient aux démarches de leurs adversaires pour obtenir la liberté des saints évêques Cyrille et Memnon ³.

1. Arcadium, Juvenalem, Flavianum, Firmum, Theodotum, Acacium, Evoptium, sanctissimos piissimosque episcopos, et Philippum romanæ Ecclesiæ presbyterum Cœlestini sanctissimi Deoque dilectissimi apostolicæ sedis magnæ Romæ locum tenentem selegimus. Concil., III, p. 783.

2. Et in primis anathematizare Nestorii dogmata. Concil., III, p. 782.

3. Elaborare tandem una nobiscum, ut sanctissimi episcopi Cyrillus et Memnon nobis restituantur. Concil., III, p. 782.

Le mandat était impératif, et, s'il n'était pas suivi de point en point, l'assemblée déclarait désavouer ses représentants et les retrancher même de sa communion¹.

Le mandat des Orientaux était plus large et plus libéral; il laissait aux députés toute latitude pour agir ou prendre tels engagements qu'ils jugeraient convenables soit devant l'Empereur, soit dans le consistoire, dans le sénat ou ailleurs, avec promesse par l'assemblée de ratifier ce qui aurait été fait, et de souscrire toute convention synodalement. Une seule exception était posée à la plénitude de leurs pouvoirs: il leur était interdit de recevoir les anathématismes; c'était une matière de foi qui ne donnait point lieu à transaction².

A chacun des deux mandats était jointe une lettre à l'Empereur. Celle des Orientaux conjurait le prince par tout ce qu'il y a de plus saint au monde de porter son attention sur les anathématismes, dont ils le faisaient juge, et d'obliger le parti adverse à les discuter avec eux en sa présence et par écrit — deux doctrines contradictoires ne pouvant être tolérées dans la foi. La lettre des cyrilliens se bornait à demander la

1 Scire quoque volumus vestram sanctitatem, quod si quid eorum a vobis fuerit neglectum, neque sancta synodus acta vestra rata habebit, neque vos ad communionem suam admittet. Concil., III, p. 782.

2. Dum illud certum sit, nempe capita una cum anathematismis, quæ a Cyrillo Alexandrino ad fidem patrum qui Nicææ convenerunt, adjecta sunt, tamquam hæretica, et a catholica et apostolica ecclesia aliena, esse modis omnibus rejicienda. Concil., III, p. 726.

délivrance de leurs chefs et la permission pour eux-mêmes de retourner dans leurs Églises, dont ils étaient privés depuis trop longtemps. Comme pour bien accuser la division des partis, les deux députations se mirent en route par des voies différentes les cyrilliens prirent la route de mer, tandis que les Orientaux suivaient celle de terre, la plus longue de beaucoup, et perdaient même en chemin un de leurs compagnons, Himérius de Nicomédie, que la fatigue du voyage forçait de s'arrêter dans sa ville épiscopale. Lorsqu'ils arrivèrent au rendez-vous, ils trouvèrent les cyrilliens maîtres de la place.

Nestorius cependant, toujours gardé à vue dans Éphèse, recevait de son ancien ami le préfet du prétoire Antiochus un billet que nous avons encore ¹. Antiochus lui disait que l'Empereur, prenant en considération le désir manifesté par l'archevêque d'aller vivre dans la solitude, l'autorisait à quitter Éphèse : afin de lui épargner dans le voyage tout désagrément et tout souci, on lui donnait des gardes pour le servir ; il pouvait choisir lui-même le lieu de sa retraite et la route qu'il lui plairait de suivre, les transports de l'État et les mansions publiques étant mis à sa disposition. Nestorius comprit fort bien que c'était un arrêt d'exil, et il désigna le monastère d'Euprèpe ², où s'étaient écoulés les premiers temps de sa vocation religieuse.

Tombé de si haut et si soudainement, l'archevêque

1. Concil., *app.* p. 721.

2. Nestorius ipse id rogasset, permissum ipsi esse ut ad monasterium suum Euprepîi revertetur, situm ante portas Antiochiæ. *Evagr.*, I, 7.

ne fléchit point sous ce dernier coup que lui portait la main d'un ami; il répondit qu' « à ses yeux c'était un grand honneur d'être déposé pour la foi, qu'il avait néanmoins une grâce à solliciter de l'Empereur : c'était que le religieux prince daignât condamner par une lettre publique les dangereuses propositions de Cyrille, et que cette lettre fût lue dans toutes les villes de l'Empire. Nestorius alors partirait satisfait, il aurait rempli son suprême devoir envers l'Église ¹. »

Tandis que l'ancien patriarche de Constantinople recevait dans cette forme la liberté de l'exil, Cyrille était toujours en prison, et si étroitement gardé que des soldats couchaient en travers devant la porte de sa chambre ². Quant à Memnon, l'histoire ne nous en dit plus rien, et ce triste personnage ne mérite guère qu'on parle de lui.

L'Empereur avait d'abord désigné Constantinople pour l'endroit de la conférence; puis, sur quelques signes de fermentation, soit dans le clergé, soit parmi les moines, il l'avait transféré à Chalcedoine, que l'on considérait comme un faubourg de la métropole, bien que sous la juridiction d'un autre évêque. Chalcedoine possédait d'ailleurs un superbe local pour l'installation de la cour et la tenue de la conférence, cette villa rufinienne, doublement célèbre en Orient comme fruit des déprédations de Rufin, ministre favori du

1. Concil., *app.* p. 721.

2. *Versamur autem omnes in multa conflictatione, tum quod custodiamur a militibus, tum etiam quod ante nostra cubicula dormiant.* Concil., III, p. 762.

grand Théodose, et comme théâtre de la condamnation de Chrysostome sur la poursuite du patriarche d'Alexandrie Théophile. Par une fatale coïncidence, il s'agissait encore ici d'un archevêque d'Alexandrie poursuivant un archevêque de Constantinople. La villa rufinienne, qui passait au v^e siècle pour la merveille des arts¹, renfermait dans son enceinte une vaste basilique, sous le vocable des apôtres Pierre et Paul, l'*Apostolæum*, église non moins spacieuse que magnifique, à la quelle était joint un monastère chargé de la desservir.

Les deux députations se trouvèrent réunies à Chalcédoine au commencement de septembre, et la conférence s'ouvrit le 4 en présence de l'Empereur, assisté de son préfet du prétoire Antiochus et du conseil consistorial. De part et d'autre, les députés produisirent les pièces dont ils étaient porteurs et exposèrent leurs griefs. Cette première séance parut favorable aux Orientaux, Théodose approuva leurs dires et les laissa réfuter ceux de leurs adversaires. Comme ils accusaient Acacius de Mélytène d'avoir écrit que la Divinité était passible², qu'elle avait souffert et était morte sur la croix, l'Empereur témoigna une grande indignation ; mais Acacius, qui était là, parvint à se justifier. Les cyrilliens renouvelèrent verbalement la demande for-

1. On peut consulter sur la magnificence de la villa de Rufin et sur les événements dont elle fut le théâtre, les deux volumes de mes *Récits de l'Histoire romaine au v^e siècle* qui ont pour titre : *Alaric : l'Agonie de l'Empire*. — *Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie*. I. IV. Sozom., VIII, 17.

2. Redarguimus Acacium, qui in commentariis posuerat, passibilem esse deitatem. Concil., III, p. 736.

mulée dans leurs instructions de la mise en liberté de Cyrille; « il faut, disaient-ils, qu'il assiste à la conférence pour s'y défendre lui-même ¹ ». Les Orientaux soutenaient que la chose importante avant tout était d'éclaircir pour chacun des partis la question de foi. Vous avez raison, répliqua l'Empereur : remettez-moi donc une exposition de votre croyance. » — « Nous n'en avons pas d'autre, répondirent les Orientaux, que le symbole de Nicée ², et il suffit à tout, puisqu'il est la règle de l'Église; » puis Jean présenta la copie de ce symbole qu'ils avaient tous souscrit à Éphèse. Théodose ne leur fit aucune observation. Cette première audience terminée, ils rentrèrent chez eux le cœur plein de joie; mais cette joie était prématurée, ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

L'évêque de Chalcédoine, gagné au parti de Cyrille, s'était fait son instrument dévoué; on eût dit un autre Memnon pour les vexations tyranniques et les perfidies. Il excluait les Orientaux de ses églises, où leurs adversaires se pavanaient en maîtres, tenaient des assemblées et prêchaient contre eux. Traités en païens, excommuniés par le caprice de cet homme, Jean et ses collègues louèrent un local pour y faire leurs prières, y délibérer sur les événements et y prêcher au besoin. Cette chapelle improvisée consistait en un grand préau

1. Orabant Cyrillum accersiri, ut ipse pro seipso rationem redderet. Concil., III, p. 736.

2. Respondimus autem nos, quod impossibile est fieri aliam expositionem, quam eam quæ in Nicæa a beatissimis patribus facta est. Concil., III, p. 736.

sans toit, entouré de portiques, que surmontait une galerie¹.

Dès que l'on sut que les évêques d'Orient discouraient sur la foi, on accourut en foule dans la nouvelle église pour entendre leur parole. Chaque matin le préau était rempli d'auditeurs venus non-seulement de Chalcédoine, mais même de Constantinople; Théodoret y parla plusieurs fois, Jean d'Antioche aussi. Ils n'avaient su qu'à leur arrivée à Chalcédoine l'arrêt de bannissement rendu contre Nestorius; cette nouvelle les avait attristés et irrités tout à la fois : ils ne le cachèrent point dans leurs sermons. Théodoret disait courageusement aux fidèles de Constantinople : « Nestorius est toujours votre évêque; frappé par une assemblée illégale et hérétique, mais non jugé, il doit être réputé innocent, et n'a point cessé d'être votre pasteur. On parle déjà de le remplacer; mais je déclare ici au nom de l'Église que son successeur, quoi qu'on fasse, ne sera jamais qu'un usurpateur et un intrus; s'il est ordonné par les partisans de l'hérésie avant le règlement de la doctrine, il sera un schismatique et un hérétique. » Ces protestations, reportées à Constantinople, n'y étaient pas sans écho, et les Orientaux à leur sortie du préche trouvaient des clercs, des moines et de misérables mercenaires apostés pour tomber sur eux à coups de pierres ou de bâton. Théodoret prétend que parmi les moines on constata la présence

1. In aula enim maxima, et quatuor habente porticus, multitudo congregata fuit, et nos superne concionabamur e suggestu. Concil., III, p. 732.

d'esclaves déguisés¹. D'un autre côté, l'évêque de Chalcédoine les dénonçait à l'Empereur comme des séditeux qui cherchaient à soulever le peuple et des violeurs des lois canoniques qui célébraient les mystères dans un lieu non consacré. Ce rapport avait ému Théodose, qui cependant était porté d'affection pour eux.

Chaque jour, les Orientaux rendaient compte à leurs mandants d'Éphèse ou à leurs amis des incidents de leur vie à Chalcédoine. Le premier jour, ils écrivaient au synode ces lignes pleines d'espérance : « Tout le peuple de Constantinople accourt vers nous à travers le Bosphore, nous encourageant à défendre la foi, et nous avons bien de la peine à le retenir pour ne point donner prise à nos ennemis². » Quelques jours après, le tableau avait changé, et Théodoret adressait à son métropolitain d'Hiérapolis cette curieuse lettre où il nous peint si bien son découragement, le mauvais vouloir de la cour et les perplexités de Théodose. On y aperçoit même un triste symptôme de défaite, le commencement d'une désunion dans leurs rangs. « Nous n'avons omis, écrivait-il, ni supplications, ni fermeté pour exciter le prince et le consister à sauver la foi qu'on veut corrompre; mais jusqu'ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'Empereur avec serment qu'il nous est impossible de réta-

1. Et cum lapidaremur a servis monachorum habitu inductis. Concil., III, p. 729.

2. Ceterum omnis populus Constantinopolitanus jugiter ad nos venit, orans ut strenue pro fide pugnemus : multumque laboramus ad retinendum eos, ne videamur occasionem dedisse adversariis. Concil., III, p. 736.

blir Cyrille et Memnon et de communiquer avec les autres s'ils ne rejettent pas leurs articles hérétiques; mais ceux qui cherchent leurs intérêts plutôt que ceux de Jésus-Christ veulent se réconcilier malgré tout... Pour notre ami, — c'est-à-dire Nestorius, — chaque fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure, et le pis est que l'Empereur a pour lui plus d'aversion que tout le monde; il nous a dit: « Que personne ne m'en parle, son affaire est réglée¹. » Maintenant nous travaillons à nous tirer d'ici et à vous sauver du chaos, si nous pouvons, car nous n'avons rien de bon à espérer. Tous sont gagnés par l'argent, et soutiennent qu'il n'y a qu'une nature de la Divinité et de l'humanité².

« Le peuple vaut mieux, grâce à Dieu, et vient à nous incessamment. Nous avons commencé à tenir de grandes assemblées où les fidèles accourent en foule, et ils nous écoutent avec tant de plaisir qu'ils resteraient jusqu'à une heure après midi, si quelque chose les garantissait de l'ardeur du soleil. Ils sont réunis dans une grande cour enfermée de quatre galeries, tandis que nous parlons de l'étage supérieur de la maison; mais le clergé et les moines nous persécutent fortement. Il y a eu combat comme nous revenions du palais rufinien; plusieurs furent blessés, tant des

1. De hoc mihi nullus loquatur. Concil., III, p. 732.

2. Nihil enim hinc boni sperandum, eo quod iudices ipsi omnes auro confidant, et contendunt unam esse naturam deitatis et humanitatis. Concil., III, p. 732.

laïques nos défenseurs que de ces faux moines. L'Empereur a su que le peuple s'assemblait avec nous, et, m'ayant rencontré seul, il m'a dit : « J'ai appris que vous tenez des assemblées irrégulières. » Je lui ai répondu : « Puisque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces hérétiques excommuniés remplissent les fonctions sacerdotales, et que nous, qui combattons pour la foi, nous soyons exclus des églises? — Que voulez-vous que j'y fasse? me répondit-il. — Ce que fit le comte Jean quand il débarqua à Éphèse, ai-je répliqué¹ : voyant que nos ennemis tenaient des assemblées et célébraient des collectes et non pas nous, il les en empêcha en disant : « Je n'y autoriserai ni les uns, ni les autres, jusqu'à ce que vous ayez fait la paix. » Vous devriez ordonner de même à l'évêque de cette ville de ne laisser tenir d'assemblées ni à nous, ni à eux, jusqu'à ce que nous nous soyons mis d'accord... »

« L'Empereur m'a répondu : « Je ne puis commander aux évêques. — Alors, répliquai-je, ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une église, nous l'ouvrirons au peuple, et vous verrez qu'il viendra beaucoup plus de monde avec nous qu'avec eux. » J'ai ajouté : « Dans les assemblées que nous tenons, il n'y a ni lecture des saintes Écritures, ni oblation, mais seulement des prières pour la foi et pour vous, très-religieux prince, ainsi que des discours

1. Et ille respondit : Et ego quid faciam? Respondi igitur illi : Quod fecit magister tuus comes largitionum in Epheso. Concil., III, p. 733.

de piété. » L'Empereur a trouvé que cela était bien, et n'a rien fait jusqu'ici pour nous l'interdire. Nos assemblées croissent sans cesse; toutefois nous sommes chaque jour en péril et en crainte, voyant la violence des moines et la lâche connivence des grands¹. »

Les Orientaux enfermaient leurs adversaires dans ce dilemme : « Si vous croyez que les anathématismes sont bons, discutez-les avec nous en présence de l'Empereur, et nous nous chargeons de les mettre à néant; si vous ne le croyez pas, reconnaissez votre erreur et abandonnez-les. » Théodose approuvait la proposition comme raisonnable et juste, mais les cyrilliens refusèrent le débat, ne voulant ni d'une chose ni de l'autre. « Ils parlent avec beaucoup de hauteur et de bruit, écrivaient les Orientaux à leur assemblée, et les puissances et les ministres souffrent cette insolence sans la réprimer. » A force d'instances, les Orientaux obtinrent enfin de l'Empereur la promesse formelle d'une conférence *écrite*. On appelait ainsi les conférences où des notaires assistaient pour consigner dans un procès-verbal authentique les dires de chaque partie; c'était la forme la plus solennelle des discussions théologiques.

Confiants dans la parole du souverain, Jean d'Antioche et les siens se préparaient en gens de cœur à des débats où ils allaient engager la foi, lorsqu'ils furent

1. Nos enim quotidie periclitamur, et insidias monachorum et clericorum suspicantes, et potentiam et incuriam videntes. Concil., III, p. 723.

informés subitement que la conférence n'aurait point lieu : Théodose était parti pour Constantinople le jour même, et il avait donné ordre à plusieurs évêques cyrilliens de le suivre ; ils allaient ordonner dans la ville impériale le successeur de Nestorius. Ce fut un coup de poignard pour les Orientaux. Il y avait dans cet acte du remplacement de Nestorius le déni de toutes les promesses faites par le prince, le désaveu de ses propres opinions, la reconnaissance enfin de ce concile d'Éphèse qu'il n'avait cessé de déclarer depuis six mois illégitime et séditieux.

L'archevêque appelé à ce siège, dont on contestait la vacance, était un simple prêtre nommé Maximien¹, né et élevé à Rome, où il avait été compagnon d'enfance du pape Célestin, venu ensuite à Constantinople, où Chrysostome l'avait attaché à son Église. Les historiens le représentent comme un homme honnête, mais nul, sans lettres, sans pratique des affaires, menant la vie d'un moine dans sa maison, généreux d'ailleurs et s'occupant beaucoup des pauvres. Il s'était rendu populaire par un mode assez étrange de charité ; sa manie était de faire construire à ses frais des sépulcres de pierre où il faisait déposer les personnes qui mouraient saintement², et dont la famille n'était pas assez riche pour leur donner une telle sépulture. Les survi-

1. *Ecclesie procuratio Maximiano commissa est, qui in ordine presbyterorum erat, et in monastica vita vixerat. Niceph., xiv, 37.*

2. *Hic sanctitatis opinionem jam pridem fuerat adeptus, eo quod propriis sumptibus monumenta construxisset, in quibus religiosi viri post obitum sepelirentur. Socr., vii, 35.*

vants lui en furent reconnaissants, car il eut tout le peuple dans son parti. Les gens éclairés lui opposèrent en vain cet éloquent Proclus¹, l'avocat des traditions de l'Église de Constantinople contre les nouveautés de Nestorius, et celui dont le courage avait ouvert la lutte contre l'hérésiarque : Proclus fut battu. Maximien présentait du reste cet avantage, qu'il était un lien nouveau entre l'Église de Rome et l'assemblée de Cyrille.

Tout était fini. Les Orientaux exhâlèrent leur douleur dans une dernière remontrance très-véhémente et très-libre, où ils se plaignaient de la manière dont on les traitait après l'obéissance qu'ils avaient montrée pour les moindres ordres de l'Empereur. « On ruine la foi, disaient-ils, on introduit l'hérésie d'Apollinaire dans l'Église malgré nos observations réitérées. Puisqu'on ne nous écoute pas, nous n'avons plus qu'à secouer la poussière de nos souliers et partir, protestant comme saint Paul que nous sommes innocents de votre sang et de votre perte². »

C'était trop pour les forces d'esprit et de corps que pouvait posséder Théodose : il rompit avec tant d'ennuis en fermant la conférence, et la clôture de la conférence était également celle du concile d'Éphèse. La lettre qu'il écrivit à ce sujet et que le temps a conservée est empreinte d'une tristesse profonde et du

1. Plures vero Proclum nominabant. Socr., vii, 35.

2. Quod si et post hanc nostram obsecrationem, hanc, quæ coram Deo data est, doctrinam non susceperit vestra pietas, nos etiam pulverem pedum excutiemus, et clamabimus cum beatissimo Paulo : Mundi sumus a sanguine vestro. Concil., III, p. 731.

regret qu'il ressent de son impuissance. Il avait voulu, disait-il, ramener le calme dans l'Église troublée, croyant que c'était une impiété pour un souverain de ne point chercher un remède à de si grands maux ; il avait échoué... Si pourtant les évêques étaient animés d'un sincère désir de paix, ils le trouveraient tout prêt à recevoir leurs ouvertures et à renouveler ses efforts : autrement ils n'avaient plus qu'à partir. L'Empereur eut quelques paroles bienveillantes pour les Orientaux, et leur dévoila que plus d'une influence puissante avait voulu lui arracher des rigueurs et des sévices contre eux ; mais il avait résisté courageusement, du moins il le jugeait ainsi. « Vous pouvez retourner dans vos Églises, ajoutait-il ; tant que je vivrai, je ne me résoudrai jamais à vous condamner, parce que vous n'avez été convaincus de rien en ma présence, personne n'ayant voulu entrer avec vous en conférence sur aucun des points contestés¹. » — Singulière consolation pour des gens qui, venus comme accusateurs, se trouvaient transformés en accusés dans la pensée de l'Empereur ! Théodose terminait par ces mots : « Je ne suis point cause du schisme de l'Église, et Dieu sait qui en est coupable ! » Celui-là évidemment, c'était Cyrille.

La conférence dissoute et les évêques renvoyés dans leurs foyers, il ne restait qu'une chose debout : le concile d'Éphèse. Tout le reste avait été réduit en poussière par l'Empereur, à son insu peut-être et contre

1. Concil., *app.* p. 739, 745, 1058.

lui-même. Ce concile, dont il avait rescindé les actes par la bouche de ses officiers, par ses propres arrêts rendus en plein consistoire, qu'il avait déclaré une assemblée illicite, dont il détenait encore les chefs en prison, — ce même concile, il en avait exécuté successivement toutes les décisions, d'abord par l'exil et le remplacement de Nestorius, ensuite par l'éloignement des Orientaux, dont au fond il admettait les doctrines ; il ne restait donc plus rien à faire que de le reconnaître, puisque ses décisions étaient déjà en pleine vigueur. Il l'approuva.

Le concile d'Éphèse put prendre place dès lors dans les fastes de l'Église universelle en qualité de troisième concile œcuménique, et ses doctrines figurèrent dans les lois de l'Empire comme les seules orthodoxes, les autres exposant quiconque les professait aux pénalités civiles dues à l'hérésie. La question des anathématismes restait en dehors, et continua d'agiter les Églises d'Orient ; pour le moment, le nestorianisme seul était frappé.

Pulchérie eut tout l'honneur de cette victoire, et personne ne se méprit sur la main qui avait tout conduit à Chalcédoine. Les évêques catholiques la félicitèrent à l'envi, et un concile déclarait en propres termes « qu'elle avait chassé Nestorius¹ ». Un grand pape, Léon, successeur de Célestin, lui écrivait dans un style passablement flatteur que « Dieu, ne pouvant abandonner le mystère de sa miséricorde, avait eu

1. Augusta Pulcheria Nestorium ejecit. Concil., IV, p. 102.

égard aux soins et aux peines qu'elle avait pris pour que l'ennemi astucieux de la religion fût expulsé. Si l'impie Nestorius n'a pas fait prévaloir sa doctrine, c'est qu'il n'a pu tromper cette fidèle observatrice de la vérité ; lui, si habile à faire boire aux simples le poison de ses perfides discours, il s'est arrêté devant une humble servante du Christ¹. »

Il n'existait jusqu'alors dans la chrétienté qu'une seule église construite sous l'invocation de la mère de Dieu, la basilique d'Éphèse, où un récit traditionnel plaçait son tombeau : on en construisit de tous côtés, soit en Occident, soit en Orient. Augusta ne fut pas la dernière à célébrer ainsi son triomphe.

III.

L'élargissement de Cyrille était une conséquence de l'approbation du concile d'Éphèse, puisqu'il était resté victorieux sur tous les points : Théodose ordonna donc sa mise en liberté. Mais déjà l'adroit Cyrille l'avait prévenu en s'échappant de prison, et, lorsqu'il arriva dans Alexandrie, le peuple le reçut avec de grandes démonstrations de joie². Memnon fut également rendu

1. Quia non fefellit famulam et discipulam veritatis, quantum simplicibus infunderetur veneni per illa loquacis hominis colorata mendacia. Leo. Ep. 59.

2. Ingressus autem est Cyrillus episcopus Alexandriam, et suscepit eum civitas cum multa exultatione et gloria. Concil., III, p. 1057.

comme évêque aux Éphésiens avec sa cupidité et son insolente tyrannie.

Nestorius cependant était enfermé dans son monastère d'Euprèpe, où il demeura quatre années. L'ancien archevêque avait cru y retrouver la vie paisible et studieuse de sa jeunesse ; mais il amenait avec lui deux hôtes ennemis de la paix : le regret de sa grandeur déchu et l'ardent désir de se justifier. Il publia quelques livres qui réveillèrent l'attention des catholiques, il fit des prédications éloquentes qui attirèrent à Euprèpe beaucoup de gens distingués d'Antioche¹ ; en un mot, il se remit en scène, et bien mal lui en prit. Des réclamations arrivèrent à Théodose de divers côtés ; le pape Célestin lui-même, poussé par les catholiques d'Orient, demanda instamment à l'Empereur que l'ennemi de la Vierge et de son fils, trop bien traité pour son crime, « fût retranché de la société des hommes qu'il s'obstinait à perdre² », et, non content d'employer son influence auprès de l'Empereur, il exhorta tous les évêques à joindre leurs efforts aux siens³.

C'était plus qu'il n'en fallait sur l'esprit de Théodose, qui maintenant haïssait Nestorius. Jean d'Antioche lui-même fut alarmé de ce mouvement fait autour d'un homme dont on l'accusait d'être l'ami et de tolérer les doctrines parce qu'il les partageait. En état de schisme

1. Refert etiam Nestorius, quadriennio se illic commoratum, omni honore ac reverentia affectum fuisse. Evagr., I, 7.

2. Nestorium vestra clementia ab omni societate removeat, ut facultatem aliquos perendi non habeat. Concil., III, p. 1073.

3. Elaborate, fratres carissimi, elaborate obsecro, ut vere tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit. Concil., III, p. 1071.

avec Cyrille pour la querelle des anathématismes, il eut peur que l'implacable persécuteur ne l'enveloppât lui-même dans quelque trame secrète, et il demanda comme les autres l'éloignement de Nestorius. Le préfet du prétoire Isidore reçut l'ordre de faire conduire à Pétra, en Arabie, l'exilé d'Euprèpe, dont les biens furent confisqués au profit des pauvres de Constantinople ; ses anciens amis et ses partisans furent compris dans sa proscription, particulièrement le comte Irénée. Pétra, située au milieu d'une triste solitude, fréquentée seulement par des Arabes scénites, païens pour la plupart, remplissait bien la condition mentionnée dans la lettre du pape Célestin, le retranchement de la société humaine ; cependant les ennemis de Nestorius le trouvèrent encore trop près du monde, et un nouveau décret le transféra dans l'Oasis d'Égypte¹.

On appelait de ce nom, comme on sait², un ensemble de petits espaces habitables parsemés dans l'immensité du désert libyque. Le lieu choisi pour l'exil de Nestorius portait particulièrement le nom d'Ibis. L'Oasis était la prison des grands criminels d'état et des courtisans disgraciés, prison qui se gardait elle-même sans geôlier, la plupart du temps sans soldats, mais dont la sûreté était garantie par un océan de sable sans végétation, sans eau, sans routes, où le fugitif était certain de périr³.

1. *Postea autem edicto Imperatoris Theodosii in locum qui Oasis dicitur relegatus est.* Évagr., I, 7.

2. Voir mes *Récits de l'Histoire Romaine : Saint Jérôme.*

3. Zosim., I, V, p. 187.

Bien isolé cette fois, bien retranché des hommes, Nestorius se mit à écrire sa vie; quelques livres de ces mémoires qui nous intéresseraient tant aujourd'hui parvinrent en Égypte et en Syrie, d'où la persécution les fit ensuite disparaître. Nous savons pourtant que l'exilé s'y plaignait des derniers procédés de l'Empereur, qui l'avait encouragé si vivement à son début; il s'y plaignait surtout de Cyrille, qu'il accusait d'avoir falsifié les actes d'Éphèse. Il était absorbé dans ce travail lorsqu'une troupe de nomades Blemmyes fondit tout à coup sur l'oasis d'Ibis, la pilla, et emmena prisonniers les Romains qui semblaient devoir leur procurer quelque riche rançon; Nestorius fut du nombre. La troupe arrivait à travers les sables aux limites de la province de Thèbes quand les Blemmyes furent informés de l'approche d'une armée d'autres nomades avec lesquels ils étaient en guerre: ils se précipitèrent à leur rencontre, laissant sur la place les prisonniers qu'ils traînaient avec eux¹. Heureusement qu'on n'était pas loin des terres romaines, et Nestorius put atteindre la petite ville de Panopolis, non pourtant sans de grandes souffrances, car il était vieux et infirme.

De Panopolis, le fugitif s'empressa d'écrire au gouverneur de Thèbes par quelle aventure il se trouvait dans sa province, afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir rompu volontairement son ban. A son tour, le gouverneur de Thèbes eut peur; il craignit que, s'il lui accordait un asile

1. Sed quandoquidem gravioribus eum suppliciis affici oportebat, dimissus est quidem a Blemmyis, apud quos captivus fuerat. Evagr., I, 7.

sans l'assentiment du gouverneur général de l'Égypte, on ne le soupçonnât d'être lui-même fauteur des *simoniens*, car une loi dictée par la plus étrange des rancunes avait changé le nom de Nestorius en celui de Simon, par assimilation à Simon le Magicien, le plus criminel des hérétiques : ses partisans étaient appelés officiellement *simoniens* ¹. En attendant la réponse de son chef, ce magistrat fit partir Nestorius pour l'île d'Éléphantine, le point extrême de l'Égypte et la limite de l'Empire romain vers l'Éthiopie ²; mais Nestorius ne put supporter la fatigue d'un si long voyage : il tomba de cheval et se blessa gravement à la main et au côté. On le ramena à Panopolis, d'où pourtant on voulut l'exiler encore. Le malheureux, à bout de forces et de patience, écrivit au gouverneur une lettre pleine de fierté dans laquelle il invoquait le droit de son âge et le droit de sa condition passée, demandant qu'il en fût référé à l'Empereur ; mais, dit l'historien de qui nous tenons ces détails, c'était l'Empereur lui-même qui ordonnait de telles tortures. La mort vint enfin délivrer le vieillard de ses bourreaux. La gangrène qui se mit à son côté s'étendit à l'intérieur du corps, et lui dévora les entrailles ; ses membres tombaient en pourriture et sa langue était mangée par les vers, ce qu'on ne manqua pas de présenter comme une juste punition de ses blasphèmes ³.

1. Quamobrem hac lege sancimus, quotquot ubicumque execrandæ opinionis Nestorii sequaces extiterint, eos Simonianorum nomine appellandos esse. Concil., III, p. 1209.

2. Ex Panopoli Elephantinam, quod oppidum est in finibus provinciæ Thebaidis, per barbaros milites abducti sumus. Evagr., I, 7.

3. Ego vero scriptorem quemdam legi, de Nestorii morte ita nar-

Nestorius n'était plus, mais le nestorianisme vivait, conservant son vrai nom en dépit de l'appellation odieuse par laquelle la loi essayait de le déshonorer. Il vivait, se propageant par la persécution même et se greffant sur quiconque faisait opposition au concile d'Éphèse. Or beaucoup d'évêques — et c'était la grande majorité dans le patriarcat d'Orient — rejetaient le concile d'Éphèse pour des questions particulières sans cesser d'être orthodoxes en ce qui concernait la doctrine de l'Incarnation. On pouvait en effet le rejeter :

1° Parce qu'il avait été une assemblée tumultuaire, illégale, incomplète, qui ne pouvait point prétendre au titre de concile œcuménique, une assemblée usurpatrice qui avait privé de son droit de suffrage la grande Église de Syrie ;

2° On pouvait le rejeter encore en ce qu'il admettait implicitement les anathématismes de Cyrille, c'est-à-dire l'hérésie d'Apollinaire ;

3° On pouvait le rejeter, par rapport à la personne de Nestorius, en ce qu'il avait déposé cet archevêque, n'en ayant pas le droit, et que conséquemment Nestorius était présumé innocent ;

4° On pouvait le rejeter enfin, quant à sa confirmation par l'Empereur, en ce que cette confirmation avait été faite sans que les réclamants eussent été entendus ni sur la doctrine, ni sur les faits personnels. On pouvait donc, en se retranchant derrière ces motifs, rejeter

rantem : cum lingua vermibus crosa ad graviora et sempiterna migrasse supplicia. Evagr., I, 7.

le concile d'Éphèse sans partager la doctrine de Nestorius. Au fond, qu'était-ce que la doctrine de Nestorius, que l'on avait vu osciller dans ses principes depuis le catholicisme pur jusqu'à la négation du christianisme ? Appellerait-on du nom de nestorianisme le refus de donner à Marie le titre de Mère de Dieu ? Mais la plupart des opposants le lui donnaient et croyaient à l'union des deux natures en Jésus. Ceux-là même qui n'élevaient aucun doute sur le mystère se croyaient le droit de repousser le concile pour les questions accessoires.

L'acte législatif qui décrétait le concile d'Éphèse loi de l'Empire n'avait rien prévu de ces distinctions, et il disait : Vous accepterez le concile d'Éphèse ou vous serez nestorien. Les gouverneurs des provinces furent chargés de poser ce dilemme aux évêques, et l'on put voir alors combien les pouvoirs séculiers sont par la nature même des choses inhabiles et impuissants à régler les droits de la conscience. Devant un ecclésiastique enquêteur ou devant une commission d'évêques, les réserves mises à l'acceptation du concile eussent été discutées et admises dans certains cas ; mais avec des juges laïques il n'y avait point de transaction entre ces deux termes : être nestorien ou souscrire. Les magistrats laïques allaient d'Église en Église, la cédule de souscription en main et pesant sur les évêques par la séduction ou la menace : la menace, c'était celle d'être chassé de son siège, exilé, envoyé aux mines. La consternation régna dans toutes les Églises, dont les plus fermes représentants se laissèrent frapper. Les

Annales religieuses nous donnent la liste sinistre de ces vaillants évêques ainsi punis pour leur courage : elle n'en compte pas moins de vingt et un, presque tous métropolitains.

L'histoire d'Alexandre d'Hiérapolis, métropolitain de l'Euphratésie (le même à qui Théodoret, pendant le concile de Chalcédoine, écrivait la curieuse lettre, citée plus haut), cette histoire nous fait connaître ce qui dut se passer en beaucoup de lieux dans la malheureuse Syrie. Alexandre était un vieillard arrivé aux limites de l'âge, et d'autant plus résolu, disait-il, à faire son devoir, qu'il allait rendre bientôt ses comptes à Dieu. Il eût pu, comme tant d'autres, faire des réserves et souscrire au concile ; ses amis l'en suppliaient, Théodoret lui-même le conjurait dans les termes les plus pressants de ne point s'exposer à un exil qu'il ne supporterait pas. « Je me jette à vos pieds, lui écrivait-il ; j'embrasse vos genoux vénérés : sauvez-vous pour nous ! » Et il lui indiquait les concessions admissibles par la plus stricte conscience ; mais Alexandre lui répondit cette lettre admirable : « Je crois que vous n'avez rien omis pour le salut de ma malheureuse âme, vous avez même fait plus que le bon pasteur de l'Évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, et cessez désormais de vous fatiguer, et nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les autres ; mais, quand tous ceux qui sont morts ressusciteraient et

1. Concil., *app.* p. 865.

nommeraient piété l'abomination d'Égypte, je ne les croirais pas plus dignes de foi que la science que Dieu m'a donnée¹. » Cet inflexible vieillard rompit avec tous ses amis qui lui donnaient ce qu'il croyait de lâches conseils. Sommé par le gouverneur de sa province de souscrire ou de quitter la ville, il sortit aussitôt; mais la ville après son départ ferma ses églises², protestant qu'elle n'y laisserait pénétrer aucun intrus. Pour toute réponse, le gouverneur fit enfoncer les portes et célébrer les mystères sacrés sous la protection des soldats. Quant au vieil évêque, traîné en Égypte et condamné au travail public dans les mines de Phamothis, il y rendit l'âme.

Les expéditions des gouverneurs n'étaient point faites avec l'ensemble que désirait Cyrille, devenu l'âme de cette persécution comme il avait été celle du concile. Il obtint que l'Empereur enverrait en Orient un commissaire extraordinaire dont le caractère imposerait davantage aux évêques, surtout dans les diocèses de l'extrême Orient, foyer principal de l'opposition. Le commissaire chargé de cette terrible mission fut le tribun Aristolaüs, avec qui Cyrille entretenait une correspondance. Cet homme était sans doute plus habile que les simples gouverneurs; il se montra plus menaçant encore, mais n'obtint guère davantage. Jean d'Antioche pourtant faiblit, et ce fut un triomphe pour le parti de l'oppression. La persécution engendra dans

1. Concil., *app.* p. 865.

2. Concil., *app.* p. 882.

les Églises un mal non moins grand qu'elle, la délation. Des diacres mécontents, des prêtres ambitieux, accusaient à chaque instant leurs évêques, qui avaient souscrit, de ne l'avoir fait que de la plume et non du cœur, de tenir les mêmes propos qu'auparavant; les chefs de la faction les dénonçaient à leur tour aux magistrats comme des schismatiques relaps et des parjures. Il n'y avait plus ni confiance, ni fraternité chrétienne, ni unité au sein des Églises : c'était bien l'abomination d'Égypte, comme disait Alexandre d'Hiérapolis.

Les livres de Nestorius étaient, comme on le pense bien, l'objet de recherches inquisitoriales dans lesquelles on intéressait la conscience des dépositaires en même temps que la sûreté de leur personne ou de leurs biens. L'excommunication atteignait même les simples lecteurs. Bientôt l'inquisition passa des livres de Nestorius à ceux de son maître, Théodore de Mopueste. Déjà une première attaque avait été dirigée contre le vieil évêque au concile d'Éphèse, et Cyrille le traitait maintenant « d'hérétique plus impie et plus blasphémateur que les païens et les Juifs¹. » Les fanatiques commençaient à s'acharner sur ce prêtre aveugle et infirme, quand Dieu le rappela à lui et lui permit de mourir dans la paix de l'Église. Mais sa mémoire restait vénérée en Orient, et on poursuivit la guerre contre elle. Théodore était à peine enfermé

1. Theodorum et hæreticum et impium et super paganos et super Judæos blasphemum ostendebat. Concil., V, p. 487.

dans la tombe qu'un libelle parvint à l'Empereur, signé de plusieurs évêques d'Arménie et conçu en ces termes : « un homme a existé, ou plutôt une bête féroce avec une figure diabolique d'homme, prenant faussement le nom de Théodore — c'est-à-dire don de Dieu — qui avait l'habit et le nom d'évêque¹; né à Mopsueste, ville méprisable de la seconde Cilicie, descendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il ait emprunté des paroles à Photin; il était si rusé et si hardi qu'il voulait faire périr tous les hommes par la piqûre et le venin de sa langue de serpent²... »

La conclusion de ce libelle insensé était qu'on lui fit son procès dans la tombe, qu'on anathématisa son nom, qu'on brûla ses livres. En même temps que le pamphlet des Arméniens, on en vit apparaître un autre qui demandait la même condamnation posthume contre le nom et les écrits de Diodore de Tarse, mort depuis plus longtemps. Le prétexte de ces sévices contre des tombeaux était que, depuis la condamnation des livres de Nestorius, les hérétiques nestoriens les remplaçaient par ceux de ces deux évêques, chez lesquels ils trouvaient d'apparentes analogies de principes. Les deux évêques dont on incriminait les ouvrages avaient été dépendants du patriarcat de Syrie et étaient nés tous

1. Fuit aliquis pestifer homo, magis autem fera, hominis habens formam diabolicam, mentito nomine Theodorus, qui schema et nomen episcopi habuit. Concil., V, p. 463.

2. Iste per machinationem et audaciam et errorem diaboli volebat omnes nomines acuta sua sicut colubri lingua. et veneno quod sub lingua aspidis est, deperire. Concil., V, p. 464.

deux à Antioche : il y avait là de quoi faire réfléchir. Aussi avant que l'Empereur eût rien décidé, l'archevêque de Constantinople — c'était alors l'éloquent et honnête Proclus, qui avait succédé à Maximien — envoya les libelles à Jean d'Antioche pour le mettre au courant de ce qui se tramait.

Jean n'était plus l'homme ardent, inflexible, qui avait ouvert la bataille contre les anathématisés et préféré le schisme à l'acceptation d'une doctrine jugée funeste à la foi. Cédant aux menaces de Théodose, qui voulait la paix à tout prix dans l'Église parce que la guerre le fatiguait, il s'était rapproché de Cyrille. L'Égyptien, de son côté, avait fait quelques concessions pour désarmer le prince. Mais cette réconciliation déplaisant à une partie du clergé d'Antioche, un nouveau schisme s'était créé dans l'Église syrienne.

C'est au milieu de ces embarras que parvint à Jean l'avertissement d'un procès en règle instruit contre la mémoire de Théodore de Mopsueste et d'un autre contre celle de Diodore de Tarse, ces deux enfants de la ville d'Antioche, ces deux illustrations de son Église, le premier surtout. Jean, réveillé comme en sursaut au milieu de cette paix trompeuse, s'empressa de réunir un synode d'Orientaux, où il fut décidé qu'on soutiendrait jusqu'au bout près de l'Empereur, près des Églises d'Orient et en face de la chrétienté tout entière, l'honneur d'un serviteur de Dieu mort saintement après avoir saintement vécu, « qui, disaient les Pères du synode, avait enseigné avec gloire pen-

dant quarante-cinq ans, avait combattu toutes les hérésies, n'avait jamais en sa vie reçu aucun reproche des catholiques, et avait au contraire mérité l'approbation constante des évêques, des Empereurs et des peuples... » Le patriarche ajoutait dans une lettre particulière : « Nous nous ferons tous brûler plutôt que d'anathématiser Théodore¹. »

L'Empereur en avait déjà assez de la guerre aux vivants ; il recula devant cette nouvelle campagne contre des morts ; l'affaire fut étouffée, non sans quelque peine, et Théodore de Mopsueste put reposer sans excommunication dans son sépulcre. Quant au nestorianisme, il subsista toujours en Orient dans les provinces traversées par l'Euphrate, d'où il passa en Arabie, en Perse et jusque dans l'Inde, propagé, comme je l'ai dit, par la persécution, car beaucoup de ceux qu'on avait chassés de leurs foyers, sans qu'ils fussent vraiment nestoriens, le devinrent par haine pour leurs bourreaux. Il en resta en outre plus d'un foyer caché sous des apparences catholiques en Europe et à Constantinople même. Les fidèles de cette petite communauté ne demandèrent-ils pas à l'empereur Marcien l'autorisation de ramener son corps dans la ville impériale comme on avait ramené celui de Chrysostome²? Quant aux nestoriens de l'extrême Orient, ils classèrent leur fondateur parmi les saints, et inscrivent encore aujourd'hui son nom sur le calendrier de leur Église.

1. Cyrill., *Ep.* 54.

2. Evagr., II, 2.

Après cette grande victoire sur le nestorianisme, après tant de combats et de souffrances, on eût pu croire que l'Église d'Orient goûterait enfin le repos ; mais il en est de l'agitation des esprits quand elle est profonde comme de l'agitation des flots, et une digue élevée sur la rive d'un fleuve pour la protéger amène infailliblement l'inondation sur la rive opposée. Quelque chose de pareil se produisit dans ce grand courant d'idées religieuses qui entraînait le monde. Nestorius produisit Eutychès, et du concile d'Éphèse sortit le concile du Brigandage.

LIVRE IV.

Seconde période du règne de Théodose II : commencement de la décadence de l'Empire d'Orient. — Cyrus : Antiochus. — Code Théodosien. — Théodose fait mettre à mort Paulinus. — Eudocie se retire à Jérusalem. — Nouvelles intrigues de l'eunuque Chrysaphius. — Eutychès : sa vie, son caractère, sa doctrine; il est soutenu par l'Empereur. — La question des deux natures. — Querelle d'Eutychès et d'Eusèbe de Dorylée. — L'archevêque Flavien, son portrait; sa réponse à Chrysaphius. — Ouverture du synode de Constantinople. — Eusèbe dénonce Eutychès comme hérétique. — Eutychès cité deux fois refuse de comparaître. — L'archimandrite Abraham. — Eutychès se présente devant le synode à la troisième sommation : il lit sa profession de foi et se renferme dans cette déclaration. — Déposition et excommunication d'Eutychès.

439 — 448

I.

La manie théologique qui était venue se loger dans le cerveau de Théodose II n'avait pas été plus heureuse à l'État, à la famille impériale, à lui-même, qu'à l'Église, qu'elle agitait incessamment. Cette ombre de gloire militaire qui couronnait son règne au début s'était dissipée pour ne plus reparaître, quoique les généraux vainqueurs des Perses en 422 fussent encore debout pour la plupart, ou remplacés par d'autres qui les valaient. Il en était de même de cette réputation de sagesse que le fils d'Arcadius s'était acquise sous la

tutelle d'Anthémius et de Pulchérie¹ : tous les abus qu'il combattait alors, les pillages, les vols, les injustices, avaient repris faveur sous la domination des chambellans. L'honneur et la sûreté de l'Empire au dehors, le bien-être des peuples au dedans, n'étaient plus la principale préoccupation du prince et de son gouvernement.

Toutes les forces vives de l'État se consumaient en luttes religieuses, et tandis que l'Empereur passait son temps à composer des symboles avec ses eunuques, à ourdir des intrigues ecclésiastiques avec les évêques, à régler, casser, confirmer des synodes, à déposer ou proscrire des prêtres ou des moines, l'or avait remplacé les armes sur les frontières de l'Empire. Théodose s'était rendu tributaire des barbares pour obtenir une paix toujours marchandée, et d'autant plus fragile qu'elle coûtait plus cher. La politique romaine, encore fière et digne sous Théodose I^{er}, ne connaissait plus sous son petit-fils que la ruse, la perfidie, l'assassinat au besoin, seule science à la portée des gardiens de gynécée, parmi lesquels il choisissait ses ministres. Et pourtant jamais plus formidable coalition de barbares n'avait menacé le monde romain et la civilisation : Genséric était à Carthage, et Attila sur les bords du Danube².

1. J'ai raconté les premières années du règne de Théodose II dans le volume de mes *Récits* qui a pour titre : *Placidie. — Le Démembrement de l'Empire.*

2. Consulter à ce sujet mon *Histoire d'Attila et de ses successeurs*, I, 3. — Socr., VII, 22. — Sozom., IX, 1. — Cedr., I, p. 335. — Manass., p. 55. — Tillemont, *Hist. des Emp.*, VI, p. 49.

A l'intérieur, sous ces dynasties successives d'eunuques par lesquels on pouvait compter les années de ce règne, il ne restait plus aux villes qu'une apparence trompeuse de prospérité, et la misère régnait dans les campagnes. Les impôts étaient écrasants, et toute la substance de l'État passait d'un côté aux mains des barbares qui vendaient la paix, de l'autre en divertissements publics et en spectacles, car Théodose, si économe et si réservé dans son enfance, était devenu fou du théâtre et des combats de bêtes féroces. On raconte qu'un roi indien ne crut pas, sur sa réputation, lui pouvoir offrir de cadeau plus agréable qu'un tigre privé, dont Théodose II fit son compagnon¹, comme Valentinien I^{er} avait fait jadis de l'ours Mica qui mangeait à sa table, mais la ressemblance des deux princes s'arrêtait là.

Les bons ou les mauvais ministres se suivaient à de courts intervalles d'après les révolutions domestiques du palais. Si les eunuques triomphaient dans l'esprit du prince, l'Empire le ressentait aussitôt par les détestables fonctionnaires qu'on lui imposait ; mais lorsque cette influence fatale faisait place à celle de l'impératrice Eudocie, ou même à celle de Pulchérie, qui se relevait encore de loin en loin, des intermittences de bonne justice administrative et de calme venaient rendre quelque vie aux provinces.

L'histoire nous a conservé le nom du ministre Cyrus, arrivé au timon des affaires par la faveur d'Eu-

1. Marcel. Com., *Chron.*

docie. C'était ce même Égyptien, poète distingué, dont nous possédons encore quelques pièces de vers, et qu'Athénaïs avait admis dans la familiarité de ses relations littéraires; le caractère de l'homme et ses mérites divers avaient fait le reste. Cyrus était devenu préfet de la ville, consul et patrice¹. Modeste et intègre autant que savant, l'Égyptien ne se laissa pas éblouir par l'élévation et la soudaineté de sa fortune. « Ma prospérité est trop grande, disait-il à l'instar des anciens sages, elle me fait peur. »

L'Empire dut à cet excellent ministre quatre ans d'une administration qui rappela celle d'Anthémios, et Constantinople d'utiles travaux qui le rendirent populaire. Ainsi il rebâtit durant sa préfecture plusieurs quartiers de la ville ébranlés ou détruits par des tremblements de terre, et construisit une muraille le long du Bosphore pour mettre le port à l'abri contre les incursions des pirates vandales, qui commençaient à courir les mers de la Grèce. Ces divers travaux furent appréciés de la ville comme un grand bienfait, et un jour que Cyrus assistait aux jeux du cirque, l'Empereur étant présent, le peuple cria : « Constantin a fondé Constantinople, Cyrus l'a renouvelée, et ce n'est pas tout ce qu'il saura faire². » Ce cri blessa l'orgueil de

1. Cyrus Panopolites poëta sub Theodosio juniore vixit. Apud quem præfectus prætorio et præfectus urbi, consul et patricius fuit : in admiratione ab Eudocia Augusta, quæ poëmatum studiosa erat habitus. Niceph., XIV, 46.

2. Et quum aliquando Imperator in hippodromo equestre exhibens certamen staret, Bizantii structura Cyri delectati, magnificam illam

Théodose, et le ministre fut perdu ; sa protectrice Eudocie venait de tomber en disgrâce, il tomba avec elle. A l'instigation des eunuques, redevenus tyrans, l'Empereur le dépouilla de sa préfecture et de tous ses honneurs ; il le força même comme par grâce à s'exiler dans un évêché de la Phrygie¹, où ses ennemis le poursuivirent encore, répandant le bruit qu'il était païen, parce que dans ses vers il avait employé les formules mythologiques, qui constituaient alors le langage de la poésie. Dégoûté de la méchanceté des hommes, Cyrus quitta son évêché pour aller s'ensevelir dans la retraite, et disparut du monde ; mais son souvenir est resté honoré dans l'histoire.

Si l'heureuse influence d'Eudocie dota l'Empire d'un bon ministre, la crainte de Pulchérie et le désir de l'éloigner des affaires en amenèrent un bien détestable. Théodose, en guerre alors avec sa sœur, crut que rien ne déplairait plus à celle-ci que le retour de l'eunuque Antiochus au palais, de ce pédagogue persan donné par Iezdjerd à Théodose enfant, et que Pulchérie avait eu hâte de renvoyer en prenant la régence. Cette expulsion, devenue un mérite aux yeux de Théodose, lui fit rappeler Antiochus, avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir des relations. Ce calcul d'ingratitude réussit mal au prince qui s'en rendait coupable. Tandis

emisere vocem : « Constantinus condidit, Cyrus restauravit. » Niceph., XIV, 46. — Zonar., p. 35. — Theoph., p. 83.

1. Eudocia autem, quum aula relicta, in Oriente Hierosolymis esset, Cyrus ab adversariis insidiis circumventus, in Phrygia Cotysei episcopus factus est. Niceph., XIV, 46. — *Chron. Alexand.*, p. 736.

que Pulchérie, justement blessée, s'abstenait de conseils et d'observations vis-à-vis de son frère, celui-ci n'avait guère à se louer de son ministre.

Antiochus, croyant s'être construit un empire absolu sur l'inimitié du frère et de la sœur, perdit toute mesure dans son administration tyrannique, toute réserve même et tout respect à l'égard du prince, qui fut enfin obligé de s'en défaire. Après l'avoir dépouillé de sa charge et de ses titres, après avoir rendu au fisc les biens qu'il avait volés, Théodose le fit *Pape*, suivant l'expression d'un historien grec¹, c'est-à-dire qu'il le réduisit à la nécessité de demander par miséricorde qu'on l'ordonnât prêtre, puis il l'envoya finir ses jours dans une église de Chalcedoine. Ce ne fut pas tout : une loi rendue à son sujet exclut à jamais les eunuques de la dignité de patrice ; ce fut la seule trace du passage d'Antiochus dans le gouvernement de l'Empire d'Orient.

Un autre Antiochus, préfet du prétoire et consul, fit plus d'honneur au caractère de Théodose, et fournit à ce règne sa seule page glorieuse : il publia en 438 le code théodosien, dont la rédaction avait duré neuf années. C'était lui qui avait présidé, pendant ce long espace de temps, les deux commissions de hauts fonctionnaires et de jurisconsultes employées successivement à ce travail, dont le but était, comme on sait, de réunir en un seul corps de loi les ordonnances des divers princes qui s'étaient succédé depuis Cons-

1. Theoph., p. 83. — Cedr., p. 334. — Suid., δ, p. 306.

tantin¹. Ces princes, tous chrétiens à l'exception d'un seul, portaient alors le nom de *légitimes*, par lequel on les distinguait des césars païens. Dans ce cycle de cent vingt-six ans, quinze Empereurs avaient travaillé à régler toutes les parties de l'administration militaire, civile et ecclésiastique : le code théodosien relia les dispositions diverses de leurs actes, en les coordonnant et les abrégeant.

Dès que ce grand ouvrage fut achevé, Théodose décréta que les lois comprises dans son code auraient seules autorité en Orient, et serviraient de règle certaine pour la jurisprudence des tribunaux. Il prit en même temps des mesures pour le faire admettre au même titre dans l'Empire d'Occident². Les lois rendues postérieurement soit en Orient, soit en Occident, et qu'on désigna par le mot de *Novelles*, ne furent plus dès lors applicables d'un Empire à l'autre qu'après avoir été revêtues de l'approbation des deux princes, afin d'établir dans toute l'étendue du monde romain le même esprit de gouvernement et l'uniformité de la discipline.

L'Empire, reconnaissant du bienfait, put en reporter le mérite, pour la plus grande part, à Pulchérie, sous l'influence de laquelle toutes les bonnes idées s'étaient élaborées autrefois ; mais aujourd'hui l'ancienne régente était devenue étrangère à l'administration de l'État comme à sa politique. Les deux quartiers habités

1. Cod. Theod., *Novel.* I, p. 1.

2. On a retrouvé, il y a quelques années, le procès-verbal de cette adoption par le sénat de Rome.

l'un par l'Empereur et l'Impératrice, l'autre par les vierges-reines, formaient dans l'enceinte du palais comme deux palais séparés, ou plutôt deux citadelles ennemies dont l'abord était gardé par les eunuques. Quelle que fût la gravité des affaires, Théodose ne recourait plus à cette admirable conseillère qui l'avait si bien conduit, lui et l'Empire, pendant près de dix ans; elle-même s'abstenait de paraître pour ne point donner prétexte à la jalousie de son frère et au reproche répété par les courtisans, qu'elle ne voulait voir en ce frère qu'un pupille. Il y avait pourtant des circonstances où l'effacement volontaire lui eût paru un crime, c'est lorsqu'elle croyait la foi en péril par les mesures de l'Empereur et de la cour.

Pulchérie sortait alors de sa retraite avec l'autorité morale de son rang et de ses anciens bienfaits, et Théodose s'inclinait devant elle. Pour empêcher ces retours passagers de puissance et venir ainsi en aide à la faiblesse de leur maître, les eunuques dirigeants formèrent plus d'une fois le complot de la faire sortir du palais. Chrysaphius y réussit enfin, comme nous le verrons; mais en cherchant à combattre par ces indignes moyens la popularité d'Augusta, on ne réussit qu'à l'accroître encore. Retranchée en quelque sorte dans le domaine des opinions religieuses, où elle était inviolable, elle s'y fit la protectrice de l'orthodoxie, battue en brèche par la cour tout entière. Les évêques s'adressèrent à elle dans leurs plaintes comme dans leurs vœux, et Pulchérie disgraciée, exilée du gouvernement, fut la souveraine du parti catholique.

La discorde qui avait séparé la sœur du frère, n'épargna pas les deux belles-sœurs ; Eudocie en toute occasion embrassa la cause de son mari contre la femme qu'elle avait si longtemps appelée sa mère. Dans les questions religieuses, où Pulchérie mettait tant d'intérêt, elle trouvait toujours en face d'elle sa filleule Athénaïs liguée contre sa croyance avec la cour, nestorienne d'abord, eutychienne ensuite, alors que Pulchérie restait invariablement attachée à la foi traditionnelle de l'Église. Cette opposition déclarée avait valu à l'Impératrice quelque ascendant sur Théodose ; elle patronnait parfois les ministres, Cyrus par exemple, et prenait part aux affaires. Cette rivalité de pouvoir entre les Augusta fut envenimée, suivant le dire de plusieurs historiens, par une autre plus personnelle, plus sensible au cœur des femmes, la jalousie¹.

J'ai parlé à plusieurs reprises de Paulinus, ce jeune compagnon d'études de Théodose, devenu son ami dans l'âge mûr, et qui, par les conseils de Pulchérie, avait décidé l'Empereur incertain à épouser Eudocie. J'ai dit comment la fille de Léontius avait reconnu ce service en admettant le jeune paranymphe dans l'intimité de sa société, et comment celui-ci, admirateur du talent et de la beauté, s'était pris d'une vive passion pour elle, tandis que lui-même, à son insu, inspirait de pareils sentiments à l'austère Pulchérie². Eudocie

1. *Chron. Alexand.*, p. 720 et sq. — Codin., *Orig. Const.*, p. 56. — Vorbürg., *Histor. Roman.*, V, p. 110.

2. On trouvera dans le volume de *Placidie*, l'histoire du mariage de Théodose avec Eudocie.

payait cette passion d'une amitié dévouée, mais où l'amour — elle l'assura du moins — n'entra jamais pour rien. Leurs relations durèrent sur ce pied pendant plus de vingt ans, Paulinus la voyant chaque jour et recevant toutes ses confidences. Non-seulement la faveur d'Eudocie l'avait élevé aux plus hautes dignités de l'État, mais elle l'avait fait recevoir comme commensal à la table impériale, honneur domestique fort apprécié à la cour des césars et que l'on désignait par le titre de *convive du prince*. Pour le moment, il exerçait les importantes fonctions de préfet du prétoire ¹.

Plus d'une fois la malignité publique, éveillée par cette fortune rapide, avait essayé d'inquiéter Théodose, et plus d'une fois aussi le prince avait conçu des soupçons que la réflexion avait ensuite écartés, lorsqu'un incident étrange vint lui ouvrir les yeux, ou, pour mieux dire, donner à ses appréhensions une apparence de réalité. Cet incident, malgré une couleur un peu légendaire, a passé dans l'histoire, et nous ne l'omettrons pas ici, d'abord parce qu'il figure chez presque tous les historiens grecs postérieurs au v^e siècle, et ensuite parce qu'il sert de transition vers une catastrophe d'une authenticité historique incontestée. Voici la version la plus vraisemblable.

C'était au commencement de l'année 440. Un paysan de la Phrygie, qui avait récolté dans son verger une pomme d'une grosseur et d'une beauté extraordi-

1. Cod. Theod., II, p. 183. — *Chron. Alexand.*, p. 726.

naires, eut l'idée de l'offrir à Théodose comme un échantillon des prospérités dont le ciel comblait son règne. Il se rend à Constantinople avec son offrande, et se range sur le passage de l'Empereur et de l'Impératrice lorsqu'ils s'acheminaient à pied vers l'église le jour de l'Épiphanie. Théodose était d'un abord facile aux gens du commun; le Phrygien s'approche, lui présente la pomme : le prince l'admire et la donne à l'Impératrice après avoir fait compter au campagnard cent pièces d'argent¹. Eudocie, émerveillée à son tour, la fit porter comme une surprise à son ami le préfet du prétoire Paulinus, que des douleurs de goutte retenaient dans sa maison, sans lui faire savoir qui la lui envoyait : de là vint tout le malheur.

Paulinus trouva le fruit si admirable qu'en bon courtisan il en voulut faire hommage au prince; Théodose, en le recevant, fut grandement étonné, et ses soupçons lui revinrent à l'esprit. Courant aussitôt chez l'Impératrice, il lui demande d'une voix irritée où est la pomme qu'il lui avait donnée. A cette question, et au ton dont elle était faite, Eudocie resta interdite; puis, revenant de son trouble, elle dit résolûment qu'elle avait voulu la goûter et l'avait mangée avec délices.

« Eh bien! s'écria Théodose en rejetant le voile qui la couvrait, la voilà, et c'est Paulinus qui me l'envoie! » Une explication violente s'ensuivit dans

1. Quam illi ob eam rem Imperator centum nummos præbuisset, Imperatrici Eudociæ dono dedit. Niceph., XIV, 23. — Manass., p. 55, — Zonar., III, p. 37. — Cedr., p. 337. — Mich. Glyc., *Annal.*, p. 261, édit. 1660.

laquelle l'Impératrice protesta de son innocence, — protestation qu'elle renouvelait encore vingt ans plus tard à son lit de mort. Si le mari conserva des doutes, l'Empereur ne voulut pas qu'on pût dire qu'un sujet avait impunément attenté à l'honneur de son lit; il fit prendre Paulinus à l'instant même, et le fit conduire par des soldats à Césarée, en Cappadoce, où on lui trancha la tête¹. Eudocie, remplie de douleur, offensée d'ailleurs de l'affront que ce meurtre faisait rejaillir sur elle, déclara à son mari qu'elle se séparait de lui pour jamais, et lui demanda l'autorisation d'aller finir ses jours à Jérusalem; il l'accorda et elle partit².

La Ville sainte ne lui était pas étrangère: elle l'avait visitée après le mariage de sa fille Eudoxie, en 437, pour l'accomplissement d'un vœu, et son voyage alors n'avait été qu'une suite de triomphes. Dans la grande cité d'Antioche, où elle avait fait halte en passant, elle avait été reçue au sénat sur un trône d'or enrichi de pierreries, au milieu de l'assemblée curiale, des notables citoyens et du peuple³. Comme les discours étaient de toutes les fêtes dans cette patrie des rhéteurs syriens, la fille de Léontius entendit son panégyrique, auquel elle répondit sur-le-champ, ne voulant pas qu'Athènes restât muette devant Antioche. Son impro-

1. Paulinus quidem statim in Cappadocia relegatus, capitali supplicio est effectus. Niceph., XIV, 23.

2. Ipsa autem ea de causa immenso correpta dolore, illico Hierosolyma concessit. Niceph., XIV, 23.

3. *Chron. Alexand.*, p. 732.

visation, tout à la louange de cette ville, se terminait par ce vers d'Homère : « je suis fière de me dire de votre race, et de sentir dans mes veines le même sang que vous ¹, » faisant allusion aux colonies helléniques qui avaient peuplé dans l'origine la métropole de la Syrie. Ces paroles flatteuses valurent à la savante Impératrice des acclamations enthousiastes : le sénat lui fit dresser une statue d'or dans la salle de ses séances, le peuple une de bronze dans son académie ², qui s'appelait le Musée, à l'instar de celle d'Alexandrie. Tel avait été son premier voyage, dont le souvenir dut lui causer plus d'un regret. Les temps étaient bien changés ; et cette fois elle traversa rapidement le territoire d'Antioche, le chagrin au cœur et la rougeur au front.

Installée à Jérusalem dans un appareil convenable à son rang, au milieu d'une petite cour d'officiers impériaux et d'ecclésiastiques, elle entreprit de se concilier l'appui des habitants ainsi que celui du clergé. Elle commença la reconstruction à ses frais des murailles de la ville, en grande partie ruinées ; elle bâtit ou répara des églises, et ses libéralités s'adressèrent surtout aux monastères ³, qui lui donnèrent le

1. Ibi quum publice verba fecisset ad populum, orationem suam hoc versu clausit : *Et cupio, et lætor vestro ex me sanguine natam.* Evagr., I, 20. — Et quum populus ibi ad spectandam eam conflueret, postremo ad verbum illud per quam scite carmen dictis aliis adjecit : Ἐμείρης γενεῆς καὶ ἁμαρτὸς εὐχομαι εἶναι. Nicoph., XIV, 50.

2. Quam ob causam Antiochenses statua ex ære fabrefacta eam honorarunt. Evagr., I, 20.

3. Religiosa ædificavit monasteria, et lauras quas vocant construxit. Evagr., I, 21. — Hierosolymorum muros protulit et renovavit. Nicoph., XIV, 50.

surnom de *Nouvelle-Hélène*. Elle cherchait à se faire par tous ces moyens une popularité qui la mit à l'abri des colères renaissantes de Théodose et des vexations de ses ministres. Peut-être déjà songeait-elle à se créer dans ce coin reculé de l'Empire une petite souveraineté indépendante du gouverneur de la province, comme elle parvint plus tard à le faire ; mais le gouverneur vit dans ces recherches de popularité un complot contre l'État, et surtout contre son omnipotence : il dénonça donc comme coupable de menées dangereuses et presque de révolte l'exilée qu'il avait mission de surveiller. Le châtement ne se fit pas attendre.

Un matin, Eudocie vit arriver dans son palais de Jérusalem le comte des domestiques, Saturninus, qui s'empara d'abord de ses deux ministres principaux et les fit mettre à mort. C'étaient le prêtre Sévère et un diacre Jean, qui, après avoir vécu à Constantinople dans l'intimité de sa maison, n'avaient pas voulu se séparer d'elle, et étaient dans son exil les instruments fidèles de ses desseins. Outrée de cette indigne offense, Eudocie fit à son tour saisir et tuer Saturninus. Un ordre de l'Empereur lui supprima dès lors son palais, ses officiers, sa pension impériale, et la réduisit à une condition privée. Elle accepta tout sans murmure, continuant à faire dans la mesure de sa pauvreté le bien qu'elle ne pouvait plus faire magnifiquement et en souveraine¹.

1. Cedr., p. 343. — Theoph., p. 88. — Manass., p. 55. — Prisc., p. 69.

Elle vivait ainsi depuis plusieurs années quand une révolution du palais de Constantinople vint changer son sort encore une fois. Avec la même soudaineté qu'on avait mise à la frapper par la main de Saturninus, elle fut avertie que l'Empereur la rappelait. L'ascendant de Pulchérie, rentrée en faveur après son départ, avait suscité une nouvelle attaque des eunuques, dont le chef était alors ce Chrysaphius, qui fut plus funeste à la maison de Théodose que Genséric ou Attila. C'était un ancien esclave, barbare d'origine, dont le vrai nom était Tzuma¹. Aucun de ceux qui avaient dominé jusque là le fils d'Arcadius ne porta au même degré l'astuce, l'avarice, la cruauté, le génie de l'intrigue et de la plus basse flatterie ; mais ces vices furent précisément ce qui lui donna prise sur le faible Empereur. Il le séduisit surtout, dit-on, par son air noble et sa démarche majestueuse : aussi Théodose en fit-il le commandant de ses gardes et son *grand spathaire*² ; on nommait ainsi l'officier qui portait devant le prince l'épée de l'Empire.

La surveillance de Pulchérie déplut à cet important personnage, qui se mit en tête de l'écarter sans retour cette fois. Il recommença près du frère les suggestions perfides, qui réussissaient toujours, irritant cet esprit ombrageux par des calomnies sur l'ambition de sa sœur, tandis qu'il lui donnait le regret de sa femme,

1. Chrysaphius qui et Tzumas dicitur. Theodor. Lect., I. — Chrysaphius barbarus. Concil., IV, p. 410. — Suid., Θ, p. 1300.

2. Σπαθῆριος. Chron. Alexand., p. 738. — Evagr., II, 2. — Prisc., p. 37. — Theoph., Chron. p. 84.

et s'efforçait de le réconcilier avec elle. Chrysaphius se disait qu'une fois rentrée au palais, Eudocie l'aiderait à en chasser pour jamais son ancienne rivale, et qu'à eux deux ils seraient maîtres absolus de l'Empereur. L'idée de se venger de sa belle-sœur, à qui elle attribuait une part dans les colères qui avaient eu pour résultat sa disgrâce et le meurtre de son ami, plut apparemment à l'Impératrice tout autant qu'une réconciliation avec son époux. Elle revint à Constantinople, et les deux Augusta se trouvèrent encore une fois en présence dans les machinations de Chrysaphius. La lutte domestique se réveilla donc avec une ardeur plus grande de la part d'Eudocie, lorsqu'en 448 une nouvelle tourmente religieuse vint détourner les esprits des mesquines intrigues du gynécée pour les rejeter dans les agitations de doctrines qui avaient précédé la mort de Nestorius.

II.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le concile d'Éphèse, et les principaux acteurs de ce grand drame avaient disparu de la scène du monde. Jean d'Antioche était mort, et Cyrille l'avait suivi de près; le comte Irénée, devenu évêque de Tyr, expiait dans l'exil son ancien attachement pour Nestorius, son maître. Théodoret seul restait debout, réservé par la Providence à des luttes plus grandes encore; pour le moment, il était relégué.

dans son diocèse avec défense formelle d'en sortir. Son crime était d'avoir dit, en apprenant la mort de Cyrille : « L'Orient et l'Égypte sont désormais unis ; l'envie est défunte et l'hérésie ensevelie avec elle ¹. » Il n'y avait plus de troubles nulle part. L'Église orientale reposait de cette lassitude de corps qui simule le calme de l'âme, lorsqu'en 448 la querelle de Marie *théotocos* se réveilla tout à coup comme la flamme d'un incendie mal éteint.

Dans cette banlieue monastique de Constantinople, qui formait autour de la seconde Rome comme un *pomærium* sacré, où retentissait jour et nuit les louanges du Seigneur, vivait un archimandrite déjà sur le déclin de l'âge et qui se nommait Eutychès. Le monastère qu'il dirigeait était un des plus considérables, et ne contenait pas moins de trois cents moines. Eutychès y était entré enfant et appartenait à la classe de ces moines qui, à l'instar de Dalmatius, avaient fait vœu de ne jamais sortir vivants de leur cloître ²; mais, comme Dalmatius, il en était sorti pour le service de l'Église. Amené au concile d'Éphèse par le désir de défendre la vérité sur l'Incarnation, il y avait combattu au plus épais des cyrilliens ³. Là, il s'était rencontré avec cet ancien avocat de Constantinople, Eusèbe, devenu depuis

1. Oriens et Ægyptus sub uno jugo est. Mortua est invidia et cum ea obruta est contentio. Concil., V, p. 508.

2. Ego apud me definitum habeo, citra mortis necessitatem non egredi monasterium. Concil., IV, p. 199.

3. Nestorio adversante veritati, pro veritate Eutyches ingressus est. Concil., IV, p. 206.

évêque de Dorylée, qui, après avoir affiché sur les murs de la ville impériale la première dénonciation publique contre l'hérésiarque, était venu coopérer à sa condamnation.

Eutychès n'était pas savant et ne se piquait guère de l'être ¹. Il connaissait bien les Écritures; mais, quant à l'exégèse et aux sentiments des Pères, il n'en faisait aucun cas, prétendant que, puisque Dieu avait fait un livre, il avait mis dans ce livre tout ce qu'il nous convient d'apprendre ², et que c'est à nous de savoir le lire. Malgré cette outrecuidance, qui rappelait beaucoup celle de Nestorius, Eutychès ne revint pas du concile d'Éphèse tel qu'il y était entré: il en revint théologien, et théologien transcendant, à son avis du moins. En repassant dans la solitude du cloître les souvenirs des grandes scènes auxquelles il s'était mêlé avec passion, il lui sembla que le concile n'avait accompli qu'une moitié de sa tâche, et qu'à lui était réservé le devoir de l'achever. Le concile avait condamné en Nestorius une doctrine qui faisait prévaloir l'humanité dans la personne de Jésus-Christ, mais il n'avait pas défini suffisamment le mystère de l'Incarnation; il n'avait pas dit quelle part incombait à la divinité dans l'union des deux natures du Sauveur, et surtout il n'avait pas spécifié le caractère de son humanité. Tels étaient les

1. Saint Léon traite, dans une de ses lettres, Eutychès de vieillard ignorant et imprudent. « Eutyches multum imprudens et nimis imperitus. » Leo., *Ep.* 24, c. 1.

2. Solas autem scripturas scrutari, tanquam firmiores sanctorum patrum expositionibus. Concil., IV, p. 194.

reproches qu'Eutychès faisait à l'assemblée d'Éphèse ! et il se flatta de remplacer cette œuvre incomplète par un système plus défini et plus complet, puisé dans un ordre d'idées plus élevé.

Se mettant à l'opposite de Nestorius, il exagéra la Divinité dans la personne du fils de Marie. Suivant lui, non-seulement le Verbe divin, hypostase de la Trinité, avait pris une seconde génération dans le sein de Marie; mais les éléments de cette seconde génération appartenaient encore à la Divinité, et leur humanité n'était qu'apparente ¹. Consubstantiel à son père, Jésus ne l'était point à sa mère; il n'avait rien tiré d'elle en tant que créature humaine semblable à nous; mais elle avait été mère d'un fils qui, par le corps comme par l'âme et l'esprit, appartenait à la Divinité.

Quand on pressait de questions Eutychès sur ces délicates matières, il ne répondait rien en public; mais on l'entendit professer en particulier, tantôt que le corps de Jésus avait été formé d'une substance éternelle comme Dieu même et existant avant le temps pour être unie plus tard au Verbe divin, quand l'heure de la rédemption des hommes serait venue ², — cela ressemblait beaucoup à la préexistence des êtres enseignée jadis par Origène; tantôt Eutychès faisait créer le corps de Jésus par le Verbe divin lui-même et de sa

1. Leo., *Ep.* 25.

2. Eutyches autem duas quidem et ipse ante unionem naturas dixit, deinde unitas. Niceph., XVIII, 52. — Dum itaque duas in Christo personas negaret Eutyches, naturam in Christo utramque confudit post incarnationem, seu Ἐνωσιν naturarum. Frid. Spanhem., *Hist. sacr.*, I, p. 1000.

substance divine au sein de la vierge Marie. Dans tout cela, Marie n'était point véritablement mère ; elle n'était que dépositaire d'un être divin qui n'avait des hommes que la figure et, comme disait saint Paul, « une forme d'esclave. » En outre il n'y avait plus de rédemption, car la rédemption implique un médiateur entre la race d'Adam et le Créateur, qu'elle avait offensé. Nous n'avons pas la coordination de son système, sur lequel il refusa constamment de répondre devant ses juges ; mais nous en avons assez pour savoir qu'à son insu, sans doute, Eutychès n'était qu'un enfant de l'apollinarisme.

Au reste, si contraires que fussent les opinions de l'archimandrite à l'essence même du christianisme, si extravagantes qu'on pût parfois les juger, elles furent accueillies avec grande faveur dans son monastère, d'où elles passèrent successivement dans les autres. Nestorius n'avait obtenu aucun succès dans ces asiles de la vie ascétique et de la contemplation. Des hommes pour qui le plus haut degré de perfection était d'étouffer en eux la nature humaine, et qui travaillaient incessamment à ce but, avaient peine à s'imaginer que Dieu, descendu sur la terre pour nous instruire et nous sauver, eût chargé à plaisir sa divinité de cette dépouille terrestre qu'il fallait rejeter loin de soi pour se rapprocher de lui. Les solitaires étaient naturellement idéalistes par leur vocation et par leur genre de vie. Le nestorianisme pouvait plaire aux gens du monde, qui cherchent une sorte de philosophie raisonnée dans les mystères de la religion ; l'eutychianisme était

fait pour attirer les convictions ardentes, les imaginations aventureuses, qui embrassent un mystère avec d'autant plus de foi qu'il est plus éloigné du raisonnement.

Ce novateur, enterré dans un couvent, s'était pourtant fait connaître au dehors, et c'est ce qu'il désirait, car il avait la prétention de devenir un chef de secte. Cette prétention, il finit par la réaliser; mais il en avait une autre aussi dont on parlait beaucoup, celle d'être archevêque de Constantinople, et il avait fait sous main concurrence à l'archevêque d'alors, Flavien, nommé depuis peu à ce siège. Eutychès, riche de patrimoine¹, savait placer ses libéralités à propos pour gagner des protecteurs et des amis. S'il ne sortait pas de son monastère, il y attirait de nombreux auditeurs; on l'écoutait, on l'applaudissait, on allait le vanter au dehors. De hauts personnages le fréquentaient : un de ses visiteurs assidus était l'eunuque grand-chambellan Chrysaphius, qui l'appelait son père, parce qu'il avait été relevé par lui de la cuve baptismale². Cette paternité religieuse, très-respectée dans les premiers temps de l'Église, avait créé, entre le principal ministre de Théodose et le moine novateur, un très-puissant lien d'affection. Lorsque Chrysaphius revenait du monastère au palais, il ne tarissait pas d'éloges sur l'homme qu'il venait d'entendre et sur les admirables choses qu'Eutychès lui avait révélées. La cour faisait

1. Eutyches divitias habet. Concil., IV, p. 222.

2. Liber., c. 12, p. 73.

chorus, et Théodose devint bientôt lui-même un des plus ardents fauteurs de l'eutychieisme. Une telle faveur au palais du prince attira autour d'Eutychès une petite cour de solliciteurs de l'Église ou du monde, et ce moine reclus pour la vie devint un personnage qui pouvait nuire ou protéger.

Un jour de l'année 448 et vers le commencement de cette année, il reçut la visite d'Eusèbe de Dorylée, que les affaires de son Église amenaient à Constantinople. Les deux amis reprirent avec abandon leurs conversations d'autrefois sur le mystère de l'Incarnation, et Eusèbe s'étonna des changements survenus dans la croyance de l'archimandrite. Comme Eusèbe était fort entier dans ses opinions, il discutait, hochait la tête à chaque mot de son interlocuteur, voulait lui faire comprendre qu'il se trompait et le ramener à la vraie doctrine¹; mais Eutychès avait l'orgueil du sectaire, et les deux amis ne tardèrent pas à se brouiller.

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Constantinople, pris pour arbitre par des évêques de Lydie en discussion sur leurs prérogatives, convoqua l'un de ces synodes qu'on appelait, dans la primitive Église, *conciles de ville* ou *conciles locaux*, qui se composaient d'évêques étrangers que le métropolitain trouvait sous sa main. L'archevêque de Constantinople, quoique la question fût de peu d'importance, ne voulut pas la résoudre sans consulter, et la soumit au synode où l'évêque de Dorylée, Eusèbe, fut appelé un des premiers; mais avant

1. Concil., IV, p. 158, 208.

d'aller plus loin, je dois dire quel était l'archevêque de Constantinople et dans quels termes il se trouvait soit avec son clergé, soit avec la cour; ceci importe à l'éclaircissement des choses qui vont suivre.

Flavien, archevêque de Constantinople, était trésorier de cette Église et gardien des vases sacrés lorsqu'en 446 la mort de Proclus laissa le siège épiscopal vacant; il y fut porté par l'estime publique. Flavien possédait toutes les vertus privées qu'on recherche dans un citoyen et dans un prêtre : il était indulgent, désintéressé, charitable, ami de la conciliation et du pardon¹; mais l'énergie, qui est l'âme des vertus publiques, lui manquait entièrement. Il avait assisté au concile d'Éphèse dans ce parti de catholiques modérés qui repoussaient les excès de doctrine en même temps que l'esprit de persécution, parti dont Théodoret était resté le chef². Flavien était en correspondance intime avec lui; cependant il ne possédait point cette trempe de caractère qui rendait l'évêque de Cyr, frappé de relégation, si redouté des hommes de trouble et si respecté des autres. Sa foi était la foi orthodoxe, également éloignée des tendances nestoriennes et apollinaristes. Il connaissait Eutychès et le ménageait, non assurément par sympathie d'idées, mais par tolérance et mansuétude de cœur, ne le croyant pas dangereux, et sentant bien néanmoins qu'il ne fallait pas donner à son orgueil le stimulant de la persécution.

1. Leo., *Ep.* 70.

2. Theoph., p. 89. — Theodor., *Ep.* 11.

Flavien n'était pas bien en cour, et pour plusieurs raisons. En premier lieu, il avait contrarié l'eunuque Chrysaphius en acceptant une place que celui-ci convoitait pour son parrain Eutychès ; en second lieu, il l'avait blessé dans son avarice. Un usage qui sentait beaucoup la simonie s'était introduit dans l'Église de Constantinople. Depuis assez longtemps, probablement depuis la domination des eunuques, il était de règle que l'archevêque nouvellement nommé dans la ville impériale envoyât à l'Empereur, comme don de bienvenue, des *eulogies* : on appelait ainsi des pains de farine choisie, non consacrés, mais bénits, que les évêques envoyaient aux personnages à qui ils voulaient faire honneur. L'avidité des fonctionnaires du palais avait peu à peu transformé ces pains en une somme d'argent que l'on appelait pareillement les *eulogies*.

C'était un honteux tribut que les archevêques de Constantinople s'étaient résignés à payer pour bien vivre avec la cour. Flavien s'y refusa, et, à la réclamation qui lui fut faite par Chrysaphius des *eulogies* qu'il avait oubliées, il envoya pour Théodose quelques petits pains de pur froment. Chrysaphius ne voulut pas les recevoir. « Ce n'est pas du pain qu'on envoie à l'Empereur, lui fit-il dire, c'est de l'or¹. » L'archevêque répondit qu'il n'en avait point, que le revenu des Églises appartenait à Dieu d'abord, puis aux pauvres, et, comme Chrysaphius insistait, il lui envoya les vases

1. Chrysaphius contra, aureum benedictionis donum mittendum esse dixit. Niceph., XIV, 47.

sacrés de sa basilique¹. La colère de Chrysaphius fut au comble; il repoussa sans doute ces étranges eulogies, qui auraient fait de lui aux yeux du peuple un spoliateur du sanctuaire; mais il ne le pardonna jamais à Flavien.

Une troisième aventure brouilla Flavien avec l'Empereur. On a vu comment la guerre s'était renouvelée dans le palais entre Pulchérie et son frère. Théodose, grâce à la coalition d'Eudocie et du grand-chambellan, avait fini par se persuader que l'honneur de son règne allait être terni, si l'ancienne régente n'était absolument éloignée de la cour; mais la chose importante était de l'éloigner sans éclat, car Théodose balançait entre le scandale d'une rupture publique avec cette sœur si vénérée et l'inconvénient de sa présence au palais. L'esprit fécond de Chrysaphius imagina un moyen terme. Aidé de l'Impératrice, il fit entendre au prince que Pulchérie, de plus en plus dégoûtée du monde, n'aspirait qu'à une profession religieuse entière, que son désir surtout serait d'être attachée à l'Église de Constantinople comme diaconesse à cause de Flavien², dont elle faisait un cas tout particulier, bien qu'elle renfermât ce désir en elle-même, de peur d'offenser son frère et d'être rebutée par l'archevêque.

1. Chrysaphio patriarcha respondit, non esse sibi talium rerum copiam, nisi forte ad hoc sacris uteretur templi donariis. Niceph., XIV, 47. — Flavianus Chrysaphio aurum pro ordinatione ipsius postulanti, ad pudorem ei incutiendum sacra vasa misit. Evagr., II, 2.

2. Chrysaphius Eudociæ molestus fuit, Imperatorem ut instigaret, quo ille patriarchæ secreto insinaret, ut Pulcheriam diaconissam legeret. Niceph., XIV, 47. — Theoph., p. 85.

Cette fable plut à Théodose. Sans chercher à en savoir plus long, il fit venir aussitôt Flavien, et lui demanda, comme un grand service pour la famille impériale, à qui il épargnerait des scènes douloureuses, d'ordonner diaconesse Pulchérie-Augusta la première fois qu'il la verrait et sans l'avertir d'avance. Flavien était honnête, comme je l'ai dit; il était attaché à la fille d'Arcadius; il comprit qu'il y avait là-dessous quelque complot odieux, et lui écrivit de ne pas se présenter à la basilique, « qu'il y allait de leur sûreté à tous deux ¹. » Pulchérie partit aussitôt pour l'Hebdomon dans un exil volontaire, jusqu'à ce que les temps fussent devenus meilleurs². Le coup était manqué : Théodose vit que sa confiance avait été trahie par Flavien, qu'il prit dès lors en aversion. Telles étaient les causes de discorde entre la cour et l'archevêque de la ville impériale lorsque commença la querelle d'Eutychès.

III.

Le 8 novembre, le synode, assemblé dans la salle du conseil de l'église cathédrale, sous la présidence de Flavien, allait se séparer après avoir terminé sans difficulté l'affaire de Lydie, lorsqu'Eusèbe de Dorylée

1. Flavianus autem Pulcheriam litteris secretioribus certiorum fecit, ut nequaquam in conspectum ejus veniret. Niceph., XIV, 47.

2. Pulcheria urbe egressa ad Septimum tranquillam privatam vitam egit. Niceph., XIV, 47.

se leva, tenant une requête à la main. « Je demande, dit-il, que cette requête soit lue et insérée aux actes ¹. »

C'était une dénonciation contre Eutychès. Elle portait que l'archimandrite Eutychès ne cessait de proférer des blasphèmes contre la foi, qu'il parlait des clercs avec mépris, et accusait Eusèbe lui-même d'être hérétique. Eusèbe pria donc le concile de le faire venir pour répondre à son accusation. « Je suis surpris de cette plainte, dit Flavien lorsqu'Eusèbe eut fini; prenez la peine de voir l'archimandrite et de l'entretenir, et, si vous trouvez qu'en effet il n'a pas une bonne croyance, le concile le fera appeler pour se défendre. — J'étais son ami auparavant, répondit Eusèbe, et je lui ai parlé sur ce point non pas une ou deux fois, mais vingt; je l'ai instruit, je l'ai averti et il persévère à dire des choses qui blessent la foi. Faites-le venir, je vous en conjure, car il corrompt son monastère ². » Flavien insista dans une pensée de paix. « Retournez vers lui, dit-il paternellement à Eusèbe; parlez-lui encore, et faites qu'il n'éclate pas quelque trouble nouveau dans l'Église.—Je n'y retournerai point, répliqua aigrement l'ancien avocat; je suis trop las d'entendre ses blasphèmes ³. » Le con-

1. Exurgens Eusebius libellos obtulit sancto concilio, conjurans eos relegendi et inferri monumentis actorum. Concil., IV, p. 151.

2. Ego quidem amicus illi eram prius, non semel autem, nec secundo, sed sæpius conveni ad eum pro hac causa: et locutus sum cum eo et inveni eum non recto sapere, et monui, et docui... Conjuro igitur vos ut veniat et respondeat, quia multi ab eo læsi sunt. Concil., IV, p. 154.

3. Impossibile est, me iterum ad eum accedere, et blasphema verbare. *udia* Concil., IV, p. 155.

cile décida qu'Eutychès serait mandé devant lui en vertu de la requête.

Six jours après, les évêques se réunissaient de nouveau; Eusèbe avait pris place au banc des accusateurs. Remarquant qu'ils n'étaient que dix-huit sur quarante présents à Constantinople, il se plaignit de ce petit nombre, et fit observer que probablement on ne les avait pas convoqués : le reproche tombait directement sur Flavien, qui se défendit en promettant de stimuler le zèle des absents. Eusèbe requit la lecture des deux lettres principales de Cyrille sur l'Incarnation, savoir : *le tome à Nestorius* et une lettre adressée par ce patriarche à celui d'Antioche. La lecture achevée, il déclara que c'était là sa croyance et le thème de son accusation contre Eutychès, invitant les membres du concile à faire une semblable déclaration. Flavien fit alors une brève exposition de sa foi, qui fut inscrite au procès-verbal, et que nous donnerons ici tout entière comme une pièce de grande importance dans le procès :

« Je crois, dit-il, que Jésus, fils de Marie, est Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel à son père selon la divinité et à sa mère selon l'humanité, et que, des deux natures unies en une hypostase et une personne il résulte, après l'Incarnation, un seul Jésus-Christ¹. » Les

1. Dominus noster Jesus Christus filius Dei unigenitus, Deus perfectus, et homo perfectus est ex anima rationali et corpore, de Maria virgine natus secundum humanitatem consubstantialis patri secundum deitatem, et consubstantialis matri secundum humanitatem. Etenim ex duabus naturis confitemur Christum esse post-

dix-sept évêques présents répétèrent la même profession de foi, quoique en termes différents. On remit à la séance suivante l'audition des commissaires chargés de présenter à Eutychès la citation à comparaître devant le concile; or voici ce qui était arrivé.

L'archimandrite avait refusé la cédula d'assignation en disant qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son monastère et d'y demeurer en quelque sorte comme dans un sépulcre, puis il avait déclaré entre leurs mains, comme représentant le concile, que l'évêque Eusèbe, son mortel ennemi depuis longtemps, n'intentait cette accusation que pour lui faire injure. « Je suis prêt à souscrire aux expositions de foi des Pères de Nicée et d'Éphèse, avait-il ajouté; mais, s'ils se sont trompés en quelque expression, je ne veux ni la reprendre ni la recevoir, car je n'étudie que l'Écriture, comme plus certaine que les expositions de doctrine. Ma foi est celle-ci : après l'Incarnation, j'adore une seule nature du Verbe incarné¹. » C'était une phrase de Cyrille qu'il reproduisait, phrase ambiguë, obscure, comme plusieurs des anathématismes, et sur laquelle Eutychès avait en partie construit son système.

« On m'a calomnié, ajoutait-il, en me faisant dire que le Verbe a apporté sa chair du ciel : je ne l'ai point dit; mais, que notre Seigneur Jésus soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai

Incarnationem, in una subsistentia et in una persona unum Christum. Concil., IV, p. 175.

1. Post Incarnationem vero Dei Verbi unam naturam adorare. Concil., IV, p. 194.

point appris dans les expositions des Pères, et, m'y montrerait-on quelque chose de semblable, je le rejetterais, attendu que les saintes Écritures valent mieux que la doctrine des Pères. Je confesse que celui qui est né de la vierge Marie est Dieu parfait et homme parfait : je ne confesse pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre¹. » Telle fut la confession, de foi d'Eutychès, apportée par les commissaires en même temps que son refus de comparaître. Eusèbe demanda qu'il fût cité une seconde fois et entendu en personne. « Il est important, dit-il, d'avoir l'œil sur ses menées, car en ce moment même il fait colporter dans tous les monastères de Constantinople un formulaire de sa doctrine pour obtenir des signatures et exciter une sorte de sédition contre le concile². » Le fait était vrai.

La seconde citation n'eut pas plus d'effet que la première; les prêtres Mammas et Théophile, qui l'apportaient, trouvèrent le couvent fermé et gardé par les moines comme une véritable forteresse. « Que voulez-vous? leur dirent ceux qui faisaient sentinelle devant la porte. — Avertissez votre archimandrite, répondirent-ils, que nous avons à lui parler de la part de l'archevêque et de tout le concile. — L'archimandrite

1. Et hæc dicens confitebatur perfectum Deum esse et perfectum hominem, qui natus est de Maria virgine, non habentem consubstantialem nobis carnem. Concil., IV, p. 194.

2. Comperi enim, quia Eutyches presbyter et archimandrita volumen direxit per monasteria, et ad seditionem excitat monachos. Concil., IV, p. 198.

est malade et ne peut vous voir, reprirent les moines ; mais que lui voulez-vous ? dites-le-nous. — C'est à lui-même que nous sommes envoyés, répliquèrent les commissaires, à lui-même que nous devons remettre une citation par écrit que nous tenons en main¹. » Les moines entrèrent, ressortirent, firent beaucoup d'allées et venues, puis amenèrent avec eux un autre moine, nommé Eleusynius, que l'archimandrite envoyait, disaient-ils, pour connaître ce qu'on lui signifiait. Les commissaires du concile parurent choqués de cette inconvenance et firent mine de partir. Les moines alors semblèrent troublés ; ils se chuchotèrent à l'oreille, puis, comme prenant un parti, ils introduisirent les deux prêtres dans le bâtiment de l'archimandrite. Cette dernière scène se passait dans la cour intérieure de l'édifice.

L'archimandrite était devant une table, entouré de hauts fonctionnaires de son couvent, savoir : le prêtre Narsès, son syncelle ; le diacre Constantin, son apocristaire ; Eleusynius, un de ses conseillers, et Maxime, archimandrite d'un couvent voisin et son ami. Il tenait à la main un papier dont il voulut charger les commissaires pour le concile ; ceux-ci le refusèrent, disant : « C'est à vous de venir vous expliquer vous-même. » Il voulut leur lire ce que contenait ce papier, ils s'y refusèrent également ; il le souscrivit alors et dit qu'il le ferait remettre au concile par une autre voie. « Que

1. Nos ad illum ipsum sumus directi et scriptam jussionem complemus, et præ manibus habemus quæ ad eum scripta sunt a sancta synodo. Concil., IV, p. 200.

me veut-on? répétait-il; je suis vieux et cassé, l'évêque et le concile le savent bien; ils savent aussi que je me suis fait une loi de ne point sortir de ce monastère, si la mort ne m'y contraint. On peut faire de moi tout ce qu'on voudra; je prie seulement que personne ne vienne pour une troisième citation, je la tiens pour faite. » Comme les commissaires allaient sortir, il les entreprit sur le dogme de l'Incarnation. « En quelle écriture, leur disait-il, trouve-t-on ces mots : deux natures? Et qui des saints Pères a dit que le Verbe ait deux natures¹? — Mais vous, répondit le prêtre Théophile, montrez-nous donc en quelle écriture on trouve le mot consubstantiel? — Il n'est pas dans l'Écriture, reprit Eutychès, il est dans l'exposition des Pères. — Eh bien! il en est de même des deux natures. » Comme il disait que le Verbe incarné est venu relever la nature qui était tombée, un des commissaires lui dit: « Quelle nature? — La nature humaine, reprit-il. — Et par quelle nature la nature humaine a-t-elle été relevée? dirent les commissaires. — Je n'ai point appris dans l'Écriture qu'il y ait deux natures », répliqua Eutychès; puis il s'écria: « Je ne raisonne point sur la nature de la Divinité, et je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde! Me voici: si je suis déposé, ce monastère sera mon tombeau². » Ce rapport contenait des renseignements suffisants sur les opinions d'Eutychès.

1. In qua scriptura jacent duæ naturæ? Quis sanctorum patrum exposuit, Deum Verbum habere duas naturas? Concil., IV, p. 214.

2. Ego de deitatis natura non disputo, neque dico duas naturas : hic sum et si damnatus fuero sepulcrum mihi sit monasterium. Concil., IV, p. 218.

Le 16 novembre, avant l'envoi de la troisième citation, un archimandrite nommé Abraham et quelques moines d'Eutychès demandèrent à être entendus du concile et entrèrent. « Eutychès nous a envoyés, dit Abraham, parce qu'il est malade. En vérité, il n'a point dormi de la nuit, et n'a fait que gémir. Je n'ai point dormi non plus, car il m'avait envoyé quérir dès hier au soir, et il m'a chargé de vous répéter quelque chose. »

« Nous ne le pressons pas, dit Flavien avec bienveillance; c'est à Dieu de donner la santé, à nous d'attendre qu'elle revienne¹: Dieu nous a établis pour exercer l'humanité et non la rigueur. » Et, comme Abraham insistait pour s'acquitter de sa commission devant le concile, Flavien lui dit avec impatience: « Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé un autre vienne parler pour lui? Nous ne pressons pas Eutychès: s'il vient ici, il trouvera des pères et des frères. Il a soutenu autrefois la vérité contre Nestorius, qu'il vienne maintenant la défendre pour lui-même. Nous sommes hommes, et de grands personnages se sont trompés; il n'y a point de honte à se repentir²; qu'il confesse sa faute, et nous lui pardonnerons le passé; qu'il nous assure de se conformer pour l'avenir aux expositions des

1. Dei enim est dare sanitatem, nostrum autem expectare sospitatem ipsius. Concil., IV, p. 203.

2. Homines sumus; multi et magni scandalizati sunt, et per imprudentiam et imperitiam decepti sunt, putantes se recta sapere: poenitentia non affert confusionem. Concil., IV, p. 206.

Pères et de ne plus dogmatiser, et nous le tenons dès lors pour un frère et un ami. »

Flavien était évidemment ému en prononçant ces paroles, et, après qu'il se fut levé de son siège en congédiant l'assemblée, il dit aux moines d'Eutychès : « Vous connaissez le zèle de l'accusateur, le feu même lui paraît froid¹. Dieu sait combien je lui ai prêché la modération, mais je ne l'ai guère persuadé. Que puis-je faire ? Veux-je votre perte ? Dieu m'en garde ! »

Le lendemain de cette scène, Eutychès fit dire au concile qu'il se présenterait devant lui le lundi suivant, car il avait besoin de ce temps pour affermir sa santé. Le concile lui accorda ce délai. Plusieurs mots prononcés pendant les débats avaient donné de l'inquiétude à l'accusateur sur le dénoûment du procès, et il voulut avoir à ce sujet une explication publique. On avait parlé de repentir, d'indulgence, de pardon ; on avait fait entendre que, si l'accusé, reniant ses erreurs passées, donnait pour l'avenir des garanties d'une meilleure croyance, le concile userait de clémence envers lui. Flavien, en effet, avait tenu ce langage, et Eutychès voulait déclarer, par la bouche de l'archimandrite Abraham, qu'il consentait aux expositions de Nicée et d'Éphèse, et acceptait celle du bienheureux Cyrille.

Eusèbe de Dorylée réclama, comme si une telle fin du procès devait être sa propre condamnation. « Quoi ! s'écria-t-il avec véhémence, le voilà qui vient à rési-

1. Cognoscitis zelum accusatoris? Quoniam et ipse ignis frigidus illi videtur propter pietatis zelum. Concil., IV, p. 206.

piscence? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, je l'ai accusé du passé¹. Si on lui donne maintenant une confession de foi qu'il souscrive par nécessité, moi, son accusateur, ai-je perdu ma cause? — Personne ne vous permet de vous désister de l'accusation, lui dit doucement Flavien, ni à lui de ne point se défendre du passé. — Oh! reprit Eusèbe avec exaltation, que ce changement d'opinion ne me cause pas de préjudice, j'ai de bons témoins! Autrement dites aux voleurs qui sont en prison: Ne volez plus désormais! ils le promettent tous². Cela fera-t-il qu'ils ne seront pas des voleurs et qu'on a eu tort de leur donner ce nom? » L'accusateur poussait le concile par sa violence, tandis que Flavien cherchait à le retenir dans une voie d'indulgence et de bonté.

Le délai demandé par Eutychès pour sa comparaison, il l'employa à remuer ciel et terre pour sa défense. Il obtint, par l'entremise de Chrysaphius, une escorte de soldats sous prétexte qu'on voulait attenter à sa liberté et même à sa vie, l'archevêque, disait-il, ayant soudoyé la populace pour l'enlever au passage et le tuer. L'Empereur voulut en outre être représenté à l'interrogatoire par un de ses officiers, le patrice Florentius, qui lui rendrait compte des choses et interviendrait, s'il en était besoin. On sut aussi qu'une grande fermentation régnait dans les monastères.

1. Nunc venit consentire? Ego eum non de futuris sed de præteritis accusavi. Concil., IV, p. 207.

2. Nam si dicas his qui in carcere sunt: ex hodie non latrocine-mini: omnes promittunt. Concil., IV, p. 207.

Le lundi 22^e de novembre, jour marqué pour la comparution, une foule immense encombrait dès le matin les abords de Sainte-Sophie et les rues que l'accusé devait suivre pour y parvenir. L'heure de l'audience était déjà passée depuis longtemps, et le moine ne paraissait pas ; le concile, impatient, envoya à deux reprises des clercs s'assurer, autour de l'église, si Eutychès n'était pas en route. Tout à coup on vint annoncer qu'il arrivait entouré de moines et d'officiers du prétoire et escorté par une troupe considérable de soldats qui firent halte à la porte. Ils disaient tout haut qu'ils étaient chargés de sa garde et ne le laisseraient pas entrer, si le concile ne s'engageait à le leur rendre¹. En même temps, un officier des silencieux, nommé Magnus, pénétrait dans la salle avec un mandement de l'Empereur dont il donna lecture : le mandement portait que le patrice Florentius, d'après la volonté du prince, assisterait au concile pour la conservation de la foi ; c'étaient les termes mêmes du rescrit. Aucune observation ne fut faite, et Florentius introduit alla s'asseoir au premier rang. L'accusateur et l'accusé prirent place au milieu de l'enceinte, suivant l'usage, et tous les deux debout.

La séance fut animée dès le début. Comme le notaire chargé des actes lisait le compte rendu des séances précédentes, Eusèbe de Dorylée l'interrompt à une citation de Cyrille où était marquée la distinction des

1. Et non aliter cum volunt dimittere, ut ingrediatur in vestrum sanctum concilium, nisi eis promiserimus restituros ejus personam. Concil., IV, p. 218.

deux natures. « Voilà ce que celui-ci conteste, s'écriait-il en montrant du doigt l'accusé, il enseigne précisément le contraire¹. » Le patrice Florentius, choqué de la véhémence d'Eusèbe, s'adressa au président, et lui dit : « Je prie votre sainteté de demander au pape Eutychès si ce sont là ses sentiments. »

« Permettez qu'on lise les actes, reprit aigrement Eusèbe; ils me suffisent pour le convaincre. Quand il changerait de langage actuellement, cela ne fait rien à ma cause. Je l'accuse pour le passé et non pour le présent et l'avenir. Oh ! je crains ses artifices ! Je suis pauvre, il me menace de l'exil ; il est riche, il me destine l'oasis²; car, si je suis trouvé calomniateur, je perds tout, mon rang, ma liberté, ma vie peut-être. »

Flavien le rassura, puis il continua lui-même l'interrogatoire. « Vous venez d'entendre, dit-il à Eutychès, ce que prétend votre accusateur, parlez ; confessez-vous l'union de deux natures ? — Oui, de deux natures, répondit Eutychès. — Attendez, interrompit Eusèbe. Seigneur archimandrite, confessez-vous deux natures après l'Incarnation et confessez-vous que Jésus-Christ nous soit consubstantiel selon la chair, ou ne le confessez-vous pas ? »

Comme s'il eût dédaigné de répondre à son accusateur, Eutychès adressa la parole à Flavien, et lui dit :

1. *Iste hoc non confitetur, nec his aliquando consensit, sed contra illis sensit et docuit. Concil., IV, p. 222.*

2. *Metuo ipsius concussionem. Ego pauper sum, nihil possidens : minatur mihi exilium : divitias habet : designat mihi jam nunc Oasim. Concil., IV, p. 222.*

« Je ne suis pas venu ici pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je crois ; ce que je crois est écrit sur ce papier, faites-le lire¹. — Lisez-le vous-même, dit Flavien, si cette exposition est de vous. — Elle est de moi, reprit Eutychès, et conforme à la croyance des Pères. — De quels Pères ? interrompit Flavien. Parlez donc vous-même ; qu'avez-vous besoin de papier ? »

L'accusé fit alors une profession de foi orale de laquelle il résultait que la chair de Jésus-Christ était prise de celle de la sainte Vierge. « Ce n'est pas tout, dit Flavien ; il faut confesser que le même Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est consubstantiel à son père suivant la divinité, et consubstantiel à sa mère suivant l'humanité, et que, par conséquent, il est de deux natures. — Comme je le reconnais pour mon Dieu et seigneur du ciel et de la terre, reprit le moine avec émotion, je ne me suis pas permis jusqu'à présent de raisonner sur sa nature ; mais qu'il nous soit consubstantiel, je ne l'ai point dit, je l'avoue. Jusqu'à ce jour, je n'ai point dit que le corps du Seigneur notre Dieu nous soit consubstantiel ; mais je reconnais que la vierge Marie est de même substance que nous, et que notre Dieu a pris d'elle sa chair². »

Le moine évidemment s'embrouillait dans ses réponses : il disait trop et ne disait pas assez ; aussi les

1. Ego non veni disputare, sed veni suggerere sanctitati vestræ quid sentiam. Scriptum est enim in hac chartula, quid sentiam : jubete eam legi. Concil., IV, p. 223.

2. Sanctam autem virginem confiteor nobis esse consubstantialem, et quoniam ex ipsa incarnatus est Deus noster. Concil., IV, p. 226.

interpellations s'adressèrent à lui de plusieurs côtés de l'assemblée. Eutychès essayait de répondre à toutes et refusait d'aborder sa doctrine. « Si sa mère nous est consubstantielle, dit Basile, évêque de Séleucie, il l'est aussi, car il a été nommé Fils de l'homme¹. — Puisque vous le dites, je le dirai, répondit Eutychès. — La mère nous étant consubstantielle, dit à son tour le patrice Florentius, il faut bien que le fils nous soit aussi consubstantiel. — Jusqu'ici je ne l'ai point dit, répliqua Eutychès, car, comme je soutiens que son corps est le corps d'un dieu, m'entendez-vous? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain, et que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je ne le disais pas auparavant; mais, votre sainteté l'ayant dit, je le répète. — C'est donc par nécessité et non pas selon votre pensée que vous confessez la foi, s'écria Flavien impatienté². »

« C'est ma disposition présente, reprit Eutychès. Jusqu'à cette heure, connaissant que le Seigneur est notre Dieu, je ne me permettais pas de raisonner sur sa nature; mais, puisque votre sainteté me l'enseigne, je le fais. — Nous n'innovons rien, dit Flavien, qui commençait à sortir des gonds; nous suivons seulement la foi de nos pères. »

1. *Basilius reverendissimus episcopus dixit : Si mater ejus est nobis consubstantialis, et ipse : quoniam Filius hominis vocatus est. Concil., IV, p. 226.*

2. *Ergo per necessitatem, non per voluntatem, veram fidem confiteris? Concil., IV, p. 226.*

Le patrice Florentius, qui perdait aussi patience, lui posa cette question catégorique : « Dites-vous que Notre-Seigneur est de deux natures après l'Incarnation ou non ? » Eutychès répondit : « Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union ; mais après l'union je ne confesse qu'une nature ¹.

Le débat se fût perpétué dans les mêmes termes sans plus d'éclaircissement, lorsqu'une voix demanda dans le concile que l'accusé anathématisât tout ce qui était contraire à la doctrine exposée à l'ouverture des débats. « Je ne le ferai point, s'écria Eutychès avec feu ; je vous ai dit tout à l'heure ce que je ne disais point auparavant, et je vous l'ai dit parce que vous l'enseigniez et que j'obéis à mes supérieurs ; mais je ne l'ai point trouvé clairement dans l'Écriture, et les Pères ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathème, malheur à moi, car j'anathématise mes Pères ! » Tout le concile se leva en criant : « Qu'il soit anathème ! » Flavien ajouta : « Que le saint concile dise ce que mérite cet homme qui ne veut ni confesser clairement la vraie foi, ni se rendre aux sentiments du concile ². » La plupart demandèrent qu'il fût déposé, mais beaucoup aussi demandaient qu'on lui fit grâce, s'il avouait son erreur.

Florentius s'épuisait en exhortations pour faire dire

1. Confiteor ex duabus naturis fuisse Dominum nostrum ante adunationem (πρὸ τῆς ἐνώσεως); post adunationem vero unam naturam confiteor (μίαν φύσιν ὁμολογῶ). Concil., IV, p. 226.

2. Dicat sancta synodus, quod quid meretur iste præsens, neque aperte confitens rectam fidem, neque consentire volens his quæ hæc sancta synodus sentit. Concil., IV, p. 227.

à Eutychès quelques mots qui satisfissent le concile ; mais le moine se renfermait opiniâtrément dans les paroles de Cyrille : « Une seule nature incarnée du Verbe divin. » Florentius, qui était un homme de bonne foi, s'écria enfin : « Qui ne dit pas deux natures ne croit pas bien ¹ ! » A ces mots, tout le concile l'acclama, souhaitant longues années aux Empereurs qui ne violentaient point la foi, et Flavien fit signe alors au prêtre Astérius, placé près de lui, de lire la sentence de condamnation qu'il tenait à la main. Elle était ainsi conçue : « Eutychès, jadis prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu, et par ses actions passées et par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire... C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte totale, nous déclarons, de la part de Jésus-Christ, outragé par ces blasphèmes, qu'il est privé de son rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère, faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront sciemment qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication ². »

La lecture finissait à peine que plusieurs évêques

1. Qui non dicit, ex duabus naturis, et duas naturas, non credit recte. Concil., IV, p. 230.

2. Unde lacrymantes et gementes perfectam ejus perditionem, decrevimus per Dominum nostrum Jesum Christum ab eo blasphematum, extraneum eum esse ab omni officio sacerdotali, et a nostra communione, et primatu monasterii : scientibus hoc omnibus qui postea colloquantur ei, ad eum convenerint, quoniam rei erunt et ipsi pœnæ excommunicationis, ut qui non declinaverint confabulationes ejus. Concil., VI, p. 230.

se levèrent pour partir. La salle était petite, et ceux des assistants qui se tenaient debout à l'extrémité, pesant sur ceux qui occupaient des sièges en avant, causaient un assez grand désordre, qui se manifestait dans l'assemblée par des conversations et des changements de place. Eutychès, au milieu du tumulte, s'approcha du patrice Florentius, et lui dit qu'il venait d'appeler de sa condamnation aux conciles de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem¹ : c'étaient les trois Églises qui s'étaient montrées, les plus énergiques à Éphèse contre Nestorius. Le patrice courut en avertir l'archevêque, qui avait quitté son siège, afin que l'appel du condamné fût mentionné aux actes ; mais il n'atteignit Flavien que dans l'escalier qui conduisait de la salle de l'évêché à sa chambre. Celui-ci n'avait rien entendu et refusa, par conséquent, de rien faire insérer au procès-verbal. Eutychès affirma son dire et prit le patrice à témoin de sa déclaration. Le moine pouvait dire vrai, et il était possible, en effet, que la voix d'un vieillard ému sous le coup d'une pareille condamnation se fût perdue au milieu du bruit dans l'inattention générale. Il protesta donc que son appel avait été formé publiquement, mais écarté par la mauvaise volonté de Flavien. Le soir même, il l'adressait à l'évêque de Rome, et attaquait les actes du concile en nullité près de l'Empereur pour violation des règles canoniques.

1. Concil., IV, p. 244.

LIVRE V.

Le pape Léon s'oppose à la réunion d'un concile œcuménique. — Eutychès accuse Flavien d'avoir altéré les actes du concile de Constantinople. — Théodose institue une commission d'enquête qui prononce la justification de l'archevêque. — Détails sur la manière dont se rédigeaient les procès-verbaux des conciles. — Dioscore, patriarche d'Alexandrie : son caractère, ses violences, son avarice, son ingratitude envers la famille de Cyrille. — L'Empereur lui donne la présidence du second concile d'Éphèse. — Barsumas et ses moines bandits. — Lettre du pape Léon sur l'Incarnation. — Ouverture du concile du *Brigandage*. — Les évêques refusent la lecture de la lettre du pape. — Requêtes d'Eutychès et de ses moines ; le synode les absout et leur rend les fonctions de leur ordre. — Dioscore réclame la déposition de Flavien et d'Éusèbe de Dorylée. — Les moines de Barsumas et la foule envahissent l'église et forcent les évêques à signer cette condamnation. — Affreuses scènes de désordre et de violence. — Flavien, jeté à terre, est foulé aux pieds par Dioscore ; sa mort. — Dioscore excommunique le pape et condamne Théodoret de Cyr et Domnus d'Antioche. — L'Empereur confirme les résultats du concile. — Mort de Théodose.

448 — 450

I.

La lutte entre Eutychès et Flavien s'accroît chaque jour de plus en plus : autant l'archimandrite mit d'activité à provoquer l'annulation de sa sentence, autant l'archevêque en déploya pour la faire exécuter. Il somma le condamné de quitter immédiatement son couvent, et, comme les moines se mutinaient, comme ils refusaient de souscrire à la déposition de leur supérieur, Flavien les frappa de l'interdiction des mystères

sans dissoudre toutefois leur communauté, de sorte que, sans cesser d'être liés par la discipline monastique, ils ne pouvaient ni assister aux offices, ni communier¹, ni recevoir la sépulture chrétienne chez eux ou ailleurs; puis il mit le séquestre sur leurs biens, qu'il fit administrer par l'économe de son Église.

Le pape alors assis sur le siège de Saint-Pierre était un des plus illustres évêques qui aient gouverné cette première des Églises; il s'appelait Léon, et méritait par son sens pratique des choses, non moins que par sa science théologique et ses sentiments de patriote romain, que la postérité attachât à son nom le titre de grand. Ce qui venait de se passer à Constantinople l'effraya, et il blâma Flavien de sa précipitation à commencer un procès de cette nature. « Il peut, disait-il, en sortir une flamme qui mettra le monde en combustion comme naguère le procès de Nestorius. Il faut toujours vider de pareilles disputes sans bruit et sans éclat : c'est ainsi que l'on donne l'exemple de la charité et que l'on défend la vraie foi². » Eutychès, en lui transmettant son appel, avait essayé de justifier sa doctrine, et cette justification avait suffi pour que Léon le jugeât un homme ignorant, vaniteux, mais facile à ramener à la véritable croyance sans scandale ni bruit. — Il chercha donc à dissuader Théodose de la réunion d'une

1. Prohiberi nos cum nostro magistro a communione divinatorum mysteriorum. Concil., IV, p. 277.

2. Decet enim in talibus causis hoc maxime provideri, ut sine strepitu concertationum et charitas custodiatur, et veritas defendatur. Leo. Ep. 20.

assemblée œcuménique, laquelle, à son avis, ne ferait que troubler l'Église et jeter le désordre dans l'Empire¹; mais ces sages conseils ne furent point du goût de la cour.

Chrysaphius tenait au concile œcuménique pour plus d'une raison : d'abord il voulait donner une revanche solennelle au grand docteur, son père en Dieu, puis il voulait abattre l'archevêque qu'il détestait, et, enfin, il donnait satisfaction par là aux sentiments de Théodose, converti par lui-même à la nouvelle doctrine, et qui se croyait maintenant eutychien de conviction, comme jadis il s'était cru nestorien. L'impératrice Eudocie ne poussait pas moins vivement à la convocation du concile. Ramenée au palais impérial par l'entremise de Chrysaphius et rendue à son rang, elle s'était jetée dans toutes les intrigues de la cour à la suite de son protecteur. La spiritualité des conceptions d'Eutychès plaisait d'ailleurs à son imagination poétique, et la théologie savait la distraire de ses chagrins.

Au surplus, cette convocation devint bientôt une nécessité par le tapage qu'on fit autour d'elle. L'archevêque ne ménageait rien pour se fortifier, entrevoyant une lutte terrible avec la cour. Il fit publier, dans toutes les églises et dans tous les monastères et afficher dans toutes les rues de Constantinople, la sentence de condamnation avec des attaques contre le condamné².

1. Leo. Ep. 33.

2. In diversis oratoriis, memoriisque sanctorum, post appellationem fecit in me prolatam legi sententiam : et anathematizabat me. Concil., IV, p. 143.

Comme tous les caractères faibles, qui, entrés dans la lutte, ne connaissent plus de mesure, Flavien rendait, par la dureté de ses procédés, tout retour à la conciliation impossible. Sans doute en excommuniant les moines d'Eutychès, qui regrettaient leur chef, il appliquait un canon ecclésiastique; mais ce canon rigoureux, des pasteurs prudents l'avaient laissé dormir dans des occasions pareilles, et on pouvait le croire depuis longtemps abrogé. D'un autre côté, il agitait l'Orient par ses lettres, présentant aux Syriens l'épouvantail de l'apollinarisme dans les propositions d'Eutychès, lesquelles n'étaient en grande partie qu'une amplification des mots de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin. »

Les Orientaux, en effet, s'émurent, et le patriarche d'Antioche Domnus, successeur de Jean, dont il était le neveu, s'empressa de souscrire aux actes de Constantinople. Théodoret en fit autant et qualifia l'archevêque Flavien de « brillant flambeau de la foi, et d'imitateur des apôtres dans leur courage comme dans leur doctrine¹. » L'Orient recueillait ses forces pour un nouveau combat théologique, et tout le monde réclamait le concile.

De son côté, l'archimandrite, aidé de conseillers habiles et habile lui-même, instruisait un procès en règle contre l'archevêque. Non content de l'attaquer dans des publications répandues partout, il l'accusa juridiquement de plusieurs crimes commis à son égard. Le

1. Theodor., *Ep.* 11.

premier était de l'avoir cité devant son synode de passage, sachant qu'il était lié par un vœu à ne point quitter son cloître, espérant qu'il ne le quitterait pas, et se proposant de le condamner par contumace. Le second était d'avoir dirigé son interrogatoire avec artifice et mauvaise foi, l'interrompant à chaque instant et lui enlevant la liberté que doit toujours avoir la défense. L'accusé ayant présenté son exposition de foi écrite, le président avait refusé de la faire lire, il avait également refusé de recevoir son appel par écrit avant la sentence et de lui en donner acte lorsque celui-ci l'eut renouvelé oralement en face du concile.

« Au reste, ajoutait Eutychès à l'appui de ses accusations et l'imputant encore au mauvais vouloir du président, il régnait pendant toute la séance un tel désordre, un tel tumulte, qu'on n'entendait ni les demandes ni les réponses. L'accusé d'ailleurs se savait condamné à l'avance, le bruit en ayant couru par toute la ville, et le silencieux Magnus ayant vu la sentence toute libellée entre les mains d'un clerc de l'archevêque, avant même que l'archimandrite fût encore à l'église¹. » Telles étaient les incriminations du moine, et enfin, comme couronnement de ses crimes, il accusait Flavien d'avoir altéré les actes du concile. « J'en ai recueilli une copie, disait-il, je ferai

1. *Postulo et hoc, ut profiteatur dominus Magnus silentiarius, quia ante synodum damnatio facta est... Magnus devotus silentiarius dixit: Et prius dixi, quod ante synodum damnationem Eutychis mihi ostenderunt. Concil., IV, p. 249.*

comparaître des témoins; on interrogera les notaires, on verra qu'il y a eu falsification des notes, et que le faussaire, c'est l'archevêque.»

L'affaire prenait une telle gravité que Théodose voulut l'arrêter. Guidé par le remords peut-être ou plus probablement par la crainte d'un grand scandale, il imagina de réconcilier les deux parties, et, prenant le rôle d'arbitre de la querelle, demanda sa profession de foi à chacun. Eutychès voulut que l'évêque se contentât d'une adhésion au symbole de Nicée sans rien exiger sur la question de l'Incarnation; Flavien s'y refusa. Quant à lui, évêque du premier siège de l'Empire d'Orient, il eût pu regarder comme un outrage cette invitation à donner par écrit son symbole de foi; il céda néanmoins par désir de la paix, et transcrivit la même formule qu'il avait prononcée à l'ouverture du concile, ajoutant seulement, pour complaire à l'Empereur, qu'il admettait l'expression de Cyrille: « une seule nature incarnée du Verbe divin », en ce sens que la nature humaine et la nature divine ne fissent après l'Incarnation qu'un seul Jésus et un seul sauveur. Les tentatives de rapprochement échouèrent, et le concile œcuménique fut décidé.

Toutefois Eutychès avait fait tant de bruit des irrégularités de la procédure et de l'altération des actes, qu'on pouvait difficilement se présenter devant un tribunal d'appel sans avoir fait juger préalablement la vérité des faits et la sincérité des procès-verbaux. C'était une affaire préjudicielle à vider avant tout; Théodose le sentit, et il institua une commission d'enquête

pour examiner les dires d'Eutychès. Elle se composa d'ecclésiastiques et de magistrats rompus aux affaires judiciaires, et Thalassius, évêque de Césarée en Capadoce, ancien préfet du prétoire, en fut le président plutôt nominal qu'effectif, car la conduite de l'action resta entre les mains du patrice Florentius. Un autre officier civil, le tribun des notaires consistoriaux, Macédonius, y remplit les fonctions de référendaire¹. Cette commission siégea dans le baptistère de l'église métropolitaine : on y comptait trente-deux évêques, dont une douzaine avaient fait partie du synode de Constantinople. Flavien assista comme témoin ; Eutychès se fit représenter par trois de ses moines.

Les officiers civils voulant suivre les règles de la procédure ordinaire, le référendaire Macédonius requit des évêques le serment de dire la vérité ; mais l'un d'eux observa que ce n'était point l'usage. « Je ne sache pas, dit-il, qu'on ait jamais déféré le serment aux évêques ; ils parlent toujours en présence de Jésus-Christ². » Florentius n'insista pas. L'ordre des questions amenant la vérification des actes, le patrice demanda qu'on produisît l'original revêtu de toutes les signatures ; mais le diacre Aétius, qui avait rempli les fonctions de protonotaire, s'y refusa. « Vérifier l'original des actes, dit-il avec fierté, c'est suspecter les notaires. — C'est vous-même qui vous rendez suspect par votre hésitation », répliqua rudement le

1. Concil., IV, p. 236.

2. Hactenus juramentum episcopis nescimus oblatum. Concil., IV, p. 240.

patrice. L'archevêque, qui avait intérêt à la production des pièces, puisqu'on l'accusait de les avoir falsifiées, invita le protonotaire à obéir. « Il faut bien qu'on vérifie, disait-il, s'il existe des altérations à l'original, et que l'on cherche de qui elles peuvent provenir, s'il y en a ; nous sommes ici pour connaître la vérité : on ne saurait mentir devant le tribunal de Dieu¹. » Aétius persistait, et il fallut un ordre du concile pour le faire céder.

On apporta finalement l'original des actes. Il en circulait quelques rares copies à Constantinople, et les procureurs d'Eutychès en avaient une qu'ils se proposaient de confronter avec la pièce produite, ce qui fut fait. On ne remarqua entre les deux aucune différence notable. Flavien était justifié ; il n'avait ni falsifié les copies², ni surchargé l'original : pourtant cela n'expliquait pas les inexactitudes dont Eutychès se plaignait, et que démontraient d'ailleurs des témoignages irrécusables. Si l'altération n'avait pas été faite sciemment sur le texte authentique, elle devait provenir des notes primitives qui avaient servi à la rédaction du texte, et c'est là-dessus que porta l'interrogatoire. Pressé vivement par les demandes du patrice, Aétius donna, sur la manière dont se rédigeaient les procès-verbaux des conciles, des détails qui

1. Si monumenta vera sunt, expressim et cum timore Dei dicite. Sin vero aliqua falsata sunt, quasi ante tribunal Christi nolite mentiri, et falsarium non taceatis. Concil., IV, p. 245.

2. Synodus acta vera esse confirmavit. Evagr., I, 9. — Liber., II, p. 67.

furent alors recueillis, et sont restés précieux pour l'histoire. En voici quelques-uns.

Les notaires tachygraphes traçaient leurs notes au fur et à mesure de la discussion; à la clôture de la séance, ils les rapprochaient entre elles et composaient le compte rendu présenté à la signature des évêques, et qui devenait l'authentique des actes. La rédaction de cette pièce était faite par le chef des notaires, ou du moins sous sa surveillance directe. On y laissait non pas tout ce qui avait été dit ou fait, mais seulement les choses ayant certain caractère d'importance; par exemple, des propos échangés entre les membres en manière de conversation, et non comme des opinions déterminées, étaient omis par les tachygraphes ou retranchés lors de la rédaction définitive, souvent même le retranchement s'opérait d'après le désir des interlocuteurs eux-mêmes. Il arrivait aussi que les cris proférés par un ou quelques membres étaient recueillis comme des acclamations du concile, et si aucune observation ne s'élevait lors de la rédaction du procès-verbal définitif, ils y figuraient à ce titre, « les signatures approuvant tout », suivant l'expression du protonotaire Aétius. Ainsi les actes disaient que le concile tout entier s'était levé en criant : « Anathème à Eutychès ! » Eutychès niait le fait, et il résulta de l'enquête que quelques voix seulement avaient prononcé cet anathème, attribué fausement à toute l'assemblée.

Les paroles de plusieurs membres avaient été dénaturées; on n'avait pas relaté des propositions positivement faites au président, et auxquelles leurs auteurs

attachaient du prix. En résumé, la séance de la condamnation d'Eutychès avait été rendue fort inexactement. Les notaires s'excusèrent en rejetant la faute sur le désordre de l'assemblée et le bruit qui les empêchait d'entendre. Toutefois, au sortir du baptistère, un d'entre eux, le prêtre Astérius, celui-là même qui avait lu la sentence de condamnation, prit à part le référendaire Macédonius pour lui dire, à la décharge de sa responsabilité, que les notaires avaient altéré les actes malgré lui¹. Comme la séance de la commission était levée, Macédonius courut faire sa déposition chez le juge civil.

Deux points se dégageaient de la plainte d'Eutychès comme les plus considérables de tous :

1° Le refus de l'archevêque-président de recevoir l'appel de l'accusé, appel interjeté par écrit d'abord, puis verbalement, en face de l'assemblée ;

2° La sentence de condamnation formulée avant le vote du concile et même avant la comparution du prévenu.

Sur le premier point, les procureurs de l'archimandrite, ne pouvant prouver qu'il eût essayé de remettre son libelle d'appel au président, n'en parlèrent point ; mais l'un d'eux, le moine Constantin, affirma avoir entendu l'appel verbal pendant qu'on lisait la condamnation. Les membres du concile siégeant à la commission déclarèrent qu'ils n'avaient rien entendu, et

1. Asterius accusabat notarios tanquam immutantes in gestis quædam capitula. Concil., IV, p. 240.

Flavien répéta ce qu'il avait toujours dit, à savoir, que la résolution d'Eutychès ne lui avait été connue que par le rapport du patrice Florentius, lorsque, la séance étant déjà levée, il regagnait par un escalier de communication les appartements de l'évêché¹.

Sur le second point existait un témoignage important, celui du silencieux Magnus, lequel déclarait avoir vu la sentence aux mains d'un clerc de l'archevêque avant l'entrée d'Eutychès dans la salle du concile, et avoir entendu dire que l'accusé était condamné d'avance. Magnus avait tenu ce propos à plusieurs personnes. Le témoignage était grave, le fait encore davantage : la commission d'enquête refusa d'examiner l'affaire, y voyant une application du droit canonique qui dépassait sa compétence et devait être renvoyée à l'appréciation du concile œcuménique. Toutefois le silencieux Magnus, dans l'intérêt de sa dignité, fit affirmer son témoignage par le maître des offices Aréobinde².

L'enquête finie, le procès-verbal fut joint aux pièces du concile. Il résultait du travail de la commission que Flavien n'avait trempé dans aucune falsification, que les altérations de fait constatées n'avaient point eu pour but de nuire à l'accusé, qu'elles étaient nombreuses cependant, et constituaient des inexactitudes regrettables. Aétius déclara même qu'il ne pouvait pas

1. Non audiivi ego ab illo, sed a viro magnificentissimo et gloriosissimo exconsule et patricio, ascendente me in superiora domus post solutam synodum. Concil., IV, p. 244.

2. Concil., IV, p. 246 et 250.

répondre de la sincérité des actes, parce qu'un des notaires, le prêtre Astérius, avait enlevé tous les papiers depuis plus de trois mois¹.

Les préliminaires du concile se terminèrent ainsi dans la seconde semaine d'avril 449 : déjà un décret impérial du 13 mars précédent avait fixé la réunion de l'assemblée pour le 1^{er} août dans la ville d'Éphèse, et c'était un patriarche d'Alexandrie, Dioscore, que l'Empereur désignait pour la présider.

II.

A voir la succession des patriarches d'Alexandrie, on eût pu se dire que l'Égypte était toujours la terre chérie de la métempsychose sous la loi du Christ comme au temps de Knef et d'Osiris. Cyrille avait succédé à Théophile, Dioscore à Cyrille ; mais c'était toujours la même âme dans des personnages différents, le même esprit de discorde, de domination, de violence, les mêmes instincts de cruauté et d'avarice. S'il y avait quelque dissemblance entre eux, c'est que Dioscore surpassait ses prédécesseurs en méchanceté. Cyrille était le neveu de Théophile, Dioscore ne leur était point parent ; mais il avait vécu de longues an-

1. Quoniam vero ante multum tempus, dum chartæ prius apud nos essent, Asterius, qui nobiscum est presbyter, et notarius nobiscum constitutus, omnes chartas nostras abstulit, et schedas et authenticas ; et est duorum aut trium mensium tempus, et nihil ex his habemus. Concil., IV, p. 245.

nées près du premier en qualité d'archidiacre et puisé dans son exemple la tradition de ces évêques tyrans qu'un saint d'Égypte comparait aux Pharaons.

Dioscore devait toute sa fortune à Cyrille, dont les bienfaits avaient préparé son élévation, et, à peine monté sur le trône des patriarches, il persécuta la famille de son bienfaiteur. Le testament de Cyrille chargeait son successeur, quel qu'il fût, de remettre à ses frères et sœurs, qu'il aimait, une forte somme d'argent sur l'ensemble des biens dont il l'instituait héritier¹. C'était un fidéicommiss, sacré pour les consciences les moins timorées : Dioscore s'en saisit et ne voulut plus le rendre. La famille le poursuivit en justice, il effraya les juges ; elle en appela au tribunal de l'Empereur et partit pour Constantinople : Dioscore acheta le ministre en faveur, l'eunuque Chrysaphius, cet homme corrupteur et corrompu qui trafiquait de tout, et entre eux se forma par la complicité du vol une association néfaste dont l'Égypte eut longtemps à gémir.

Chrysaphius en effet, pour tenir sous sa main les affaires de l'Église, avait besoin d'un instrument puissant tel qu'un patriarche d'Alexandrie, et récompensait cet instrument par l'impunité la plus scandaleuse. Les parents de Cyrille furent les premières victimes de cette alliance. Ils étaient à peine débarqués à Con-

1. *Cyrius moriturus testamentum condens, honoravit Dioscorum plurimis et magnis legatis de propria sua substantia, conjurans eum in scriptis per venerabilia et terribilia mysteria, ut ipsius foveret genus, et in nullo eis laborem incuteret.* Concil., IV, p. 405.

stantinople qu'ils furent emprisonnés, dépouillés de tout ce qu'ils possédaient¹ et obligés de regagner l'Égypte, où la vengeance de Dioscore les ressaisit. Les infortunés y périrent presque tous, et nous verrons plus tard ceux qui purent échapper venir demander à un concile dans les termes les plus déchirants la justice qu'un ministre prévaricateur leur déniait.

Dioscore nous est représenté par l'histoire comme un dévastateur de provinces. Ses tournées épiscopales étaient redoutées à l'égal d'une invasion des Maziques et des Blemmyes; les populations émigraient sur son passage, car il trouvait toujours des prétextes pour attribuer à l'Église tout ce qui lui semblait bon. On cite de lui la rapine la plus effrayante qui ait jamais été commise. La Libye, qui dépendait de son ressort, était, comme on sait, une province aride où les récoltes faisaient fréquemment défaut, où l'on se procurait à grand'peine du blé, où les pauvres et les moines mouraient de faim. Les évêques libyens se concertèrent pour obtenir de Théodose une part gratuite dans l'approvisionnement de l'annone, part qui serait distribuée par leurs soins aux nécessiteux de leurs Églises. Dioscore réclama comme supérieur de ces communautés le droit de diriger les distributions; il se fit délivrer le blé, l'emmagasina et le vendit à son profit

1. Cum in regiam urbem pervenissemus, sperantes mereri auxilium, sub custodia habiti, diversis sumus pœnis subjecti, quousque omnia quæ in mobilibus habebamus daremus. Concil., IV, p. 408. — Liber., X, p. 50. — Theoph., p. 84.

dans les mauvaises années¹ : la Libye n'en vit rien.

On rejetterait volontiers de tels faits comme des calomnies, s'ils n'étaient fondés que sur un bruit public; mais ils furent affirmés par serment en plein concile sous le gouvernement de l'empereur Marcien. L'impunité que lui valait son alliance avec le grand-chambellan lui avait tourné la tête, il ne redoutait rien, il ne respectait rien; les magistrats civils tremblaient devant lui, et un jour qu'on le menaçait de l'Empereur, il répondit avec dédain : « Il n'y a pas ici d'autre Empereur que moi². » Ses mœurs étaient à l'avenant, et des Égyptiens dignes de foi racontèrent au concile de Chalcédoine que son palais épiscopal et même les bains de l'évêché étaient continuellement fréquentés par des femmes de mauvaise vie, et qu'une d'elles, nommée Pansophia, passait dans toute l'Égypte pour la maîtresse en chef du patriarche³. Tel était le personnage désigné par Chrysaphius au choix de Théodose pour la présidence du futur concile, et l'Empereur lui écrivit de sa main comme pour une mission de confiance.

Cette mission, qui le mettait en relief, lui et son Église, Dioscore la reçut avec joie. Il allait montrer

1. Dioscorus triticum in tempore famis gravissimis æstimationibus venundedit. Concil., IV, p. 400.

2. Suam magis provinciam, quam Imperatorum esse dicens. Concil., IV, p. 413.

3. Lascivia prædicti reverendi Dioscori et luxuria omni illi provinciæ ignorata est, impudicis mulieribus frequenter in episcopio et in balneo ejus aperte deliciantibus, præcipue famosissima Pansophia. Concil., IV, p. 401.

encore une fois un patriarche d'Alexandrie en face d'un patriarche de Constantinople, fonder l'orthodoxie des anathématismes que les Orientaux avaient tant contestée, et faire voir au monde que l'Égypte possédait seule la science des dogmes chrétiens. Peut-être aussi en soutenant une cause où Cyrille était en quelque sorte partie, puisque Eutychès appuyait sur lui le fondement de son système, Dioscore prétendait-il payer sa dette envers le prédécesseur dont il dépouillait la famille. Le règlement du futur concile fut arrêté de concert avec lui.

L'Empereur ordonnait que chaque patriarche ou exarque n'amènerait que dix métropolitains de son ressort, et chaque métropolitain qu'un seul suffragant¹, ce qui faisait cent vingt députés pour les six grands diocèses de l'empire d'Orient. L'adjonction de quelques Occidentaux et d'autres circonstances élevèrent ce nombre dans la suite, et lors des souscriptions finales le concile se trouva compter 149 votants. La limitation à dix du nombre des métropolitains par diocèse, favorable à l'Égypte, qui en avait peu, était dirigée surtout contre le vaste patriarcat d'Orient. Théodose ordonnait en outre que les évêques qui avaient déjà figuré comme juges au concile de Constantinople ne seraient admis dans celui-ci ni à la discussion, ni au vote, et qu'il en serait de même de ceux qui auraient écrit des livres soit contre la doctrine d'Eutychès, soit contre celle des anathématismes, que

1. Concil., IV, p. 100, 101, 113 et sq.

l'on confondait à plaisir, ce qui frappait directement le patriarche d'Antioche, Domnus, et l'évêque de Cyr, Théodoret. Celui-ci reçut aussi la défense de quitter le territoire de son Église, où il était exilé, à moins d'être réclamé par le concile tout entier¹. La même défense fut adressée à Eusèbe de Dorylée, qui voulait se présenter comme accusateur d'Eutychès, et l'archevêque Flavien ne fut admis qu'à titre de partie. Il en résulta que quarante-deux évêques sur cent vingt étaient exclus du droit de parler et de voter. Dioscore fut armé en outre de la faculté d'étendre ces interdictions à sa volonté, et il y comprit quinze autres évêques dont il suspectait les opinions.

Le futur concile n'était donc qu'une assemblée mutilée par avance, sur laquelle devait régner un despote haineux et sans frein. Parmi les assesseurs ou vice-présidents nommés par Théodose lui-même, on remarquait Juvénal de Jérusalem, ancien vice-président de Cyrille, Thalassius de Césarée, président de la commission de révision des actes, Basile de Séleucie et Eustathe de Béryte. Le comte Elpidius, membre du consistoire sacré, et Eulogius, notaire et tribun², pouvaient prendre part à la discussion comme représentant l'Empereur, et résoudre au besoin les questions de droit civil qui se mêleraient aux questions ecclésiastiques.

1. Theodoretum episcopum Cyri civitatis, quem pridem jussimus suæ soli vacare ecclesiæ, sancimus non prius ad sanctam synodum convenire, nisi universo sancto placuerit convenienti concilio. Concil., IV, p. 102.

2. Concil., IV, p. 106.

tiques. Ils avaient sous leurs ordres le proconsul d'Asie et les troupes de la province.

Tels étaient les arrangements préliminaires : Théodose y ajouta une mesure tout à fait nouvelle et qui ne fut point sans de graves conséquences. Il s'était pris d'une folle admiration pour un archimandrite syrien des frontières de la Perse, moine aux trois quarts sauvage et qui avait façonné les moines de sa contrée, gens aussi sauvages que lui, à la chasse des nestoriens. Il en avait composé une phalange armée d'énormes bâtons, de bèches et de pioches, à la tête de laquelle il désolait les vallées voisines de l'Euphrate, saccageant les églises, brûlant les monastères qui ne lui semblaient pas orthodoxes, expulsant ou tuant les évêques que son grossier jugement lui faisait supposer nestoriens. Barsumas, — ainsi s'appelait ce chef de moines bandits, — s'était fait le grand exécuteur des dernières lois contre le nestorianisme, et son nom, l'effroi de la Syrie, avait acquis une triste célébrité dans l'Empire.

Le hasard l'ayant amené à Constantinople, l'Empereur voulut le voir, et Eutychès le prit sous sa protection. Le héros des massacres nestoriens ne parlait que le syriaque et n'entendait pas un mot de grec¹; sa robuste allure et son air belliqueux plurent au prince à défaut de sa conversation, et non-seulement Théodose voulut qu'il assistât au concile, mais encore qu'il y pût voter, ce qui n'appartenait jusqu'alors qu'aux

1. Concil., IV, p. 275, 530.

évêques. Effectivement, quand les abbés et autres personnages monastiques souscrivaient les actes d'un synode auquel ils avaient assisté, ils le faisaient en qualité d'assistants ou témoins, et non en qualité de juges. La chose était donc nouvelle et pouvait rencontrer des oppositions ; l'Empereur en écrivit particulièrement à Dioscore¹, qui promit de tout arranger, car il entrevoyait déjà dans ce sauvage un auxiliaire précieux. Barsumas ne se séparait pas plus de ses moines que les patriarches d'Alexandrie de leurs parabolans, et Dioscore savait quel poids pouvaient apporter ces respectables cortèges dans la balance d'un concile d'Orient.

Le choix de la ville d'Éphèse, théâtre de la défaite de Nestorius, s'il était dû à l'influence d'Eutychès, comme on peut le supposer, indiquait de la part de ce moine et de son filleul Chrysaphius le dessein d'étendre la persécution sur les catholiques modérés, que les fanatiques du parti adverse taxaient de nestorianisme.

Le sage pape Léon, dans la prévision de ce qui allait se passer, n'avait approuvé finalement la réunion d'un concile œcuménique qu'à la condition qu'il se tiendrait à Rome, et Pulchérie était de cet avis ; mais Théodose passa outre, et Léon céda pour éviter le mal plus grand encore d'une rupture. Inquiet de tout ce qu'il voyait, et décidé néanmoins à se faire représenter au concile, il voulut limiter les pouvoirs de ses légats, et ces limites, il les fixa lui-même par une lettre

1. Hac ergo de causa nostræ serenitati complacuit, religiosissimum presbyterum et archimandritam Barsumam, puritate vitæ et catholica fide probatissimum, adesse Ephesinæ civitati. Concil., IV, p. 103.

adressée à la future assemblée. Il y exposait la croyance de l'Église romaine concernant le mystère de l'Incarnation, et n'autorisait la coopération de ses légats aux actes et aux travaux du synode qu'autant que la profession de foi des évêques réunis se trouverait conforme à la sienne. En cas de dissidence, les légats devaient se retirer. Il choisit pour cette délicate mission des hommes habiles et sûrs, à qui le courage ne manquerait pas; ils étaient quatre: Jules, évêque de Pouzzoles, chef de la légation; Hilaire, diacre de l'Église romaine et pape lui-même un peu plus tard; le prêtre René et Dulcitus, prêtre et notaire, sur les notes duquel les légats devaient rédiger leur rapport. On voit qu'en fait de mesures prudentes le pape Léon ne négligeait rien. Sa lettre est si célèbre dans l'histoire, et le rôle qu'elle jouera dans la suite de nos récits est tellement important, que nous en reproduirons ici les principaux passages.

« Le symbole de Nicée, y était-il dit, suffit pour ruiner toutes les machines des hérétiques, car, en professant que le Dieu tout-puissant et éternel est père, on professe en même temps que son fils lui est coéternel, consubstantiel et entièrement semblable. Or c'est le même Fils éternel du Père éternel qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté ni ajouté à la génération éternelle; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon¹.

1. Idem vero sempiterni genitoris unigenitus sempiternus natus

En effet, nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort, si celui-là n'avait pris notre nature et ne l'avait faite sienne, qui ne pouvait point être infecté du péché ni retenu par la mort.

« L'une et l'autre nature, demeurant en son entier, a été unie en une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, tout ce qu'il s'est chargé de réparer ; mais il n'y a point ce que le trompeur y a mis : il a pris la forme d'esclave sans la souillure du péché. Une nature n'est point altérée par l'autre, le même qui est vrai Dieu est vrai homme ; il n'y a point de mensonge dans cette union : Dieu ne change point par la grâce qu'il nous fait ; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit...

« Eutychès, qui nie que notre nature soit dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : « Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu ; tout esprit qui le divise n'est pas de Dieu : c'est l'Antechrist ¹. » Or qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, sinon en séparer la nature humaine ? L'erreur touchant la nature du corps de Jésus-Christ anéantit nécessairement sa passion et l'efficacité de

est de Spiritu sancto et Maria Virgine. Quæ nativitas temporalis illi nativitati divinæ et sempiternæ, nihil minuit nihil contulit, sed totam se reparando homini, qui erat deceptus, impendit : ut et mortem vinceret, et diabolum. Leo., *Ep.* 24.

1. Omnis spiritus, qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est : et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est, et hic est Antechristus. Joan., IV, 1.

son sacrifice, et quand Eutychès nous répond : « Je « confesse que Notre-Seigneur était de deux natures « avant l'union, mais après l'union je ne reconnais « qu'une nature, » il profère un grand blasphème, car il n'y a pas moins d'impiété à dire que le fils de Dieu était de deux natures avant l'Incarnation que de n'en reconnaître qu'une après¹... »

Cette formule si nettement, si élégamment posée dans la lettre du pape Léon s'y montrait appuyée par des textes nombreux de l'Écriture et des Pères.

Pendant les évêques arrivaient successivement à Éphèse. Dioscore était à son poste, soufflant le feu de la violence autour de lui ; et les vexations traditionnelles contre ceux qui paraissaient contraires au but avoué du concile n'attendirent pas sa réunion pour commencer. Les trois légats du pape, — le prêtre René était mort en route dans l'île de Délos, — avaient pris gîte dans la maison occupée par Flavien, ils y avaient mangé et couché au moins cette nuit-là : Eutychès en tira occasion de les récuser pour ses juges². D'autre part, l'évêque Eusèbe de Dorylée, à qui l'entrée du concile était interdite et qui néanmoins s'était rendu à Éphèse, alla descendre chez l'évêque de la ville, Étienne, soit par suite d'anciennes relations, soit autrement, et y logeait avec quelques ecclésiastiques de Flavien. Mal en prit à l'évêque hospitalier, car le soir

1. Cum tam impie duarum naturarum ante Incarnationem unigenitus Dei filius fuisse dicatur, quam nefarie postquam Verbum caro factum est, natura in eo singularis asseritur. Leo., Ep. 21.

2. Concil., IV, p. 149.

même de l'arrivée d'Eusèbe une troupe de trois cents individus, moines, gens de la lie du peuple et soldats, voulurent forcer l'évêché en criant que c'était l'auberge des ennemis de l'Empereur¹. Étienne s'en tira pour cette fois on ne sait comment, mais on lui réserva un second coup qu'il ne sut point parer. Les parabolans de Dioscore et les moines assommeurs de Barsumas, cantonnés dans la ville comme des troupes d'occupation, se vantaient d'avoir été appelés par Théodose lui-même pour montrer leur bravoure aux hérétiques nestoriens.

III.

Le lundi 8 août, la session s'ouvrit dans la même église de Marie où avait été prononcée la condamnation de Nestorius, suivie de son exil et de sa mort. Dioscore prit place sur un trône élevé où l'on montait par plusieurs gradins; ce détail est nécessaire pour expliquer quelques-uns des faits de cette histoire. La seconde place fut assignée au chef de la légation romaine, Jules, évêque de Pouzzoles; les deux autres légats, Dulcitus et Hilaire, qui n'étaient que prêtre et diacre, allèrent siéger à l'extrémité, après les évêques.

1. Cum suscepissem episcopum Eusebium, supervenerunt mihi in episcopio et milites et monachi Eutychie usque trecenti numero, et voluerunt me interficere, dicentes: Quia adversarios Imperatoris suscepisti, adversarius Imperatoris es. Concil., IV, p. 111.

Juvénal de Jérusalem, vice-président nommé par l'Empereur, occupa la troisième place, et le patriarche d'Antioche, Domnus, la quatrième; l'archevêque de Constantinople n'eut que la cinquième.

Jules prit la parole pour expliquer sa présence. « Le saint pape Léon, convoqué par l'Empereur, l'avait investi de son mandat, » commença-t-il à dire. Il parlait en latin, et, comme un grand nombre d'évêques du concile n'entendaient pas cette langue, on fit approcher Florentius, évêque de Lydes, pour lui servir d'interprète¹. Quand il eut fini, le diacre Hilaire prit à son tour la parole par le même interprète. « Notre bienheureux évêque Léon serait venu en personne à cette sainte assemblée, dit-il, s'il en avait eu quelque exemple de la part de ses prédécesseurs; mais vous savez que le pape n'a assisté ni au concile de Nicée, ni à celui d'Éphèse, ni à aucun autre semblable²: c'est pourquoi il nous envoie le représenter, et nous arrivons porteurs d'une lettre qu'il vous écrit et dont nous vous prions d'ordonner la lecture. — Que l'on reçoive donc la lettre écrite au saint concile par notre très-saint frère Léon³, » dit Dioscore en prenant la pièce dans ses mains; mais au lieu de la lire, le protonotaire, sur un signe de Juvénal, entama la lecture d'une

1. Julianus episcopus interpretante eum Florentio episcopo Lydiæ. Concil., IV, p. 122.

2. Quia neque in Nicæna, neque in Ephesina sancta synodo, neque in alio tali sancto concilio papa perpetuæ sanctissimæ sedis adfuit. Concil., IV, p. 122.

3. Suscipiantur quæ scripta sunt ad hanc sanctam et universalem synodum a sanctissimo fratre nostro Leone. Concil., IV, p. 122.

lettre de l'Empereur, ordonnant l'admission de l'archimandrite Barsumas parmi les évêques. Les officiers impériaux discoururent sur ce sujet, et la lettre du pape fut mise de côté.

C'était un jeu convenu entre ces personnages pour éluder une communication qu'ils redoutaient, car ils devinaient aisément, d'après les dispositions bien connues de Léon, que sa lettre devait contenir, avec la réprobation d'Eutychès, l'approbation de la doctrine et de la conduite de Flavien. Les légats ne réclamèrent point pour le moment, attendant une occasion qui ne pouvait leur échapper, pensaient-ils. L'instant des expositions de foi étant venu, le président du concile se hâta de prendre la parole.

« Nous sommes assemblés ici, dit-il, non pour nous examiner les uns les autres, mais pour juger si certaines opinions nouvelles concordent entièrement avec la doctrine des Pères. Ne perdons point de temps en discussions stériles. Voudriez-vous changer la foi des Pères? — Non, non, cria-t-on de tous côtés; si quelqu'un la change, qu'il soit anathème! si quelqu'un y ajoute, qu'il soit anathème! Restons dans la foi des Pères¹! — Puisque vous êtes d'accord sur la question générale, se hâta de dire le comte Elpidius, passons aux affaires particulières: qu'on fasse entrer l'archimandrite Eutychès! » La lecture était une fois encore éludée.

1. Si quis innovat, anathema sit! Si quis discutit, anathema sit! Sanctorum patrum fidem servemus. Concil., IV, p. 127.

Eutychès entra. Ce n'était plus l'humble moine malade et abattu du concile de Constantinople, qui abritait ses réponses sous cette formule prudente : « Je dirai cela, puisque vous le dites; j'obéis à mes supérieurs. » Sa démarche était ferme, son allure hautaine. Quoique déposé canoniquement de sa dignité, il portait le costume des archimandrites, que Dioscore lui avait rendu, et tenait à la main un rouleau de papier. Après avoir promené son regard de l'église sur l'assemblée, il dit : « Je me recommande au Père, au Fils, au Saint-Esprit et à votre justice. Vous avez été les témoins de ma foi, car nous avons combattu ensemble pour la vérité dans cette même enceinte où je comparais aujourd'hui comme un coupable. J'ai exposé ma croyance dans la requête que voici, et que je désire qu'on vous lise¹. » Il tendit le papier au protonotaire, qui le prit et le lut.

La requête commençait par la transcription du symbole de Nicée, à laquelle était jointe cette déclaration : « Je proteste vivre et mourir dans ces sentiments, et j'anathématise Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et tous les hérétiques jusqu'à Simon le Magicien². » Il entra alors dans le récit des faits de sa cause, arrangés très-habilement et très-artificieusement. Eutychès, y était-il dit, vivant sous cette foi,

1. Ego commendavi me ipsum Patri et Filio et sancto Spiritui, et Verbo veritatis vestræ justitiæ... Habeo autem præ manibus et libellum fidei meæ : Jubete eum recitari. Concil., IV, p. 134.

2. Anathematizans Manem, Valentinum, Apollinarium et Nestorium, et omnes hæreticos usque ad Simonem magum. Concil., IV, p. 135.

Eusèbe, évêque de Dorylée, l'avait dénoncé pour fait d'hérésie, sans spécifier laquelle, espérant que, surpris et troublé de cette attaque inattendue, Eutychès donnerait prise à l'accusation par quelque réponse irréfléchie qu'on tournerait contre lui. L'archevêque Flavien l'avait alors cité à comparaître devant un concile, sachant qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son couvent, et afin de le condamner en son absence comme contumax. Au reste, sa sentence était déjà rendue bien avant sa comparution, et le silencieux Magnus, que l'Empereur avait attaché à sa garde, en avait porté témoignage sous serment. Les détails de l'interrogatoire étaient dénaturés dans le même esprit d'inimitié contre Flavien. L'archevêque n'avait eu aucun respect pour ses cheveux blancs, aucun pour les combats soutenus par lui contre les hérétiques ; son appel interjeté au milieu du concile, l'archevêque n'avait pas voulu le recevoir, et après avoir condamné l'accusé de sa propre autorité en dehors du droit canonique, il l'avait livré aux fureurs d'une populace amentée, de sorte qu'il était perdu sans une protection particulière de la Providence.

Telle était en résumé la requête d'Eutychès. Quand elle eut été lue, Flavien se leva et dit : « Vous avez entendu l'accusé, il faut entendre maintenant l'accusateur, et Eusèbe de Dorylée n'est pas ici. — Il n'est pas besoin qu'il y soit, reprit le comte Elpidius, et l'Empereur l'a exclu de cette assemblée : l'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause ; eh bien ! soit. Ce qui se passe ici ne le regarde plus ; vous êtes

réunis pour juger les juges, pour casser ou confirmer un jugement rendu, et non pour recommencer un procès¹. » Puis, s'adressant au président, Elpidius ajouta : « Il nous reste à connaître les actes du concile de Constantinople, ordonnez qu'on les lise ! »

Dioscore mit aux voix cette lecture : la plupart des évêques opinèrent pour l'affirmative, mais les légats du pape s'abstinrent. « N'êtes-vous pas de cet avis ? demanda le président inquiet en interpellant l'évêque de Pouzzoles. — Nous ne nous y opposons pas, répondit celui-ci ; mais nous voulons qu'on lise auparavant la lettre du pape. — Nous insistons d'autant plus, ajouta le diacre Hilaire, que le très-saint évêque de Rome n'a libellé cette lettre qu'après s'être fait communiquer les actes dont vous proposez la lecture². » A ces mots, qui lui firent craindre qu'on n'obtempérât à leur réquisition, Eutychès se hâta de dire : « Les envoyés du très-saint archevêque de Rome me sont devenus suspects, car ils logent chez l'évêque Flavien ; ils ont dîné chez lui, et il leur a rendu toute sorte de services³ ; je les récuse donc, et supplie que ce qu'ils pourront

1. Nunc igitur vos convenistis, ut eos qui judicaverant, judicetis ; non ut iterum accusatoris personam suscipiatis, et perturbationis rursus initium alterum fiat. Concil., IV, p. 146.

2. Quoniam et sanctissimus episcopus Romanæ ecclesiæ, relectis sibi istis monumentis, quorum nunc quæritis lectionem, transmisit epistolam, quam scripsit, eam legi jubete. Concil., IV, p. 150.

3. Directi religiosissimi viri a sanctissimo et Deo amantissimo Leone archiepiscopo Romanæ ecclesiæ in sanctam vestram synodum, suspecti mihi facti sunt. Manserunt enim apud religiosissimum episcopum Flavianum, et pransi sunt apud eum, et munerati sunt, et omne obsequium eis præbuit. Concil., IV, p. 150.

faire ou dire ne me nuise point. » Dioscore expliqua que, dans l'ordre de la procédure, il était bon de lire premièrement les actes de la cause, la lettre du très-saint évêque de Rome viendrait ensuite. Elle ne vint point.

La lecture des actes de Constantinople suscita quelques débats parmi les évêques, dont plusieurs, qui avaient assisté à ce concile, cherchèrent à expliquer ou mitiger ce qu'ils avaient dit d'abord. Quand on fut arrivé à l'endroit de la dernière séance où l'accusateur Eusèbe pressait Eutychès de confesser deux natures en Jésus-Christ après l'Incarnation, un grand tumulte se fit dans l'assemblée; beaucoup de voix crièrent : « Qu'on chasse, qu'on brûle Eusèbe! Qu'Eusèbe soit brûlé vif! qu'il soit coupé en morceaux! comme il a divisé le Sauveur, qu'on le divise lui-même ¹! »

Dioscore, profitant de l'émotion qui se manifestait, dit d'une voix haute : « Pouvez-vous souffrir ce propos, deux natures après l'Incarnation? — Non; non, répliqua le concile, anathème à qui le soutient! — J'ai besoin de vos mains comme de vos voix, continua Dioscore; si quelqu'un ne peut crier, qu'il lève la main! » Les mains se levèrent, et on n'entendait que ce cri au milieu du tumulte : « Si quelqu'un dit deux natures, qu'il soit anathème! — Quelle profession de foi approuvez-vous donc? reprit le président : celle d'Eutychès ou celle d'Eusèbe? — Ne l'appellez pas Eusèbe, dirent plu-

1. Sancta synodus dixit : Tolle, incende Eusebium! Iste vivus ardeat, iste in duo fiat! Sicut partitus est, partiatur! Concil., IV, p. 223.

sieurs voix, — ce mot en grec signifie le pieux, — nommez-le *Asèbe!* — *l'impie*¹. »

Après les actes du concile de Constantinople, on lut ceux de la commission de révision, et, les pièces de la procédure ayant été ainsi communiquées, le président passa aux avis. Juvénal de Jérusalem opina le premier : « Eutychès, dit-il, ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de Nicée et admet le précédent concile d'Éphèse, je le trouve parfaitement orthodoxe, et j'ordonne qu'il reprenne son monastère et son rang². » Beaucoup de voix s'écrièrent que c'était juste³. Domnus d'Antioche dit à son tour : « Sur la lettre qui m'avait été écrite par le concile de Constantinople, j'avais souscrit à la condamnation d'Eutychès; mais sur le libelle que celui-ci vient de présenter, je me rétracte. »

Ce vote de Domnus jeta le désarroi parmi les évêques orientaux qui étaient venus combattre Eutychès; ils opinèrent comme la majorité. Barsumas prononça son avis après tous les évêques, et il le fit en syriaque, un de ses moines traduisant ses paroles en grec. Les légats du pape s'abstinrent; mais Eutychès avait gain de cause sur tous les points, et se retira de l'air d'un triomphateur.

C'était la première scène d'un drame lamentable, la seconde dépassa en tristesse tout ce qu'on avait jamais vu. J'ai parlé plus haut de ces moines d'Eutychès que

1. Nam Eusebius impius est. (Εὐσεβίος ἀσεβής.) Concil., IV, p. 223.

2. Et ego autem decerno et volo eum in suo monasterio degere et in proprio gradu. Concil., IV, p. 256.

3. Sancta synodus dixit : Hoc justum judicium. Concil., IV, p. 256.

l'archevêque Flavien avait exclu de la communion des mystères parce qu'ils refusaient de reconnaître la condamnation de leur archimandrite, et qu'ils continuaient d'entretenir des rapports avec lui. L'excommunication leur avait été appliquée avec une rigueur excessive. Les pauvres moines avaient tout supporté avec résignation, dans l'attente du futur concile, et, le moment si ardemment souhaité étant arrivé enfin, ils envoyaient à Éphèse une députation pour faire connaître leurs griefs et demander réparation. Les députés, au nombre de trente-cinq, se tenaient à la porte de l'église : Dioscore ordonna qu'on les fit entrer. Ils étaient porteurs d'une requête souscrite par les principaux dignitaires du couvent, et qu'ils présentèrent au concile pour qu'elle fût lue en séance.

Cette requête, injurieuse au plus haut point envers l'archevêque, qu'ils accusaient non-seulement d'abus de pouvoir, mais de vol, concluait à ce qu'il fût à son tour déposé et excommunié. Ils y disaient que, touchés des promesses de Dieu, ils avaient tout quitté en ce monde, leurs biens, leurs dignités, leurs charges, leurs espérances, pour former une communauté de moines jusqu'au nombre de trois cents, sous la direction du très-pieux archimandrite Eutychès, et que la plupart d'entre eux y vivaient depuis plus de trente ans. Au lieu de les encourager et de les protéger, l'archevêque Flavien avait opprimé leur chef par des calomnies, l'avait déposé, et leur avait fait ordonner par ses prêtres, à eux les fils spirituels d'Eutychès, de se séparer de lui et de s'abstenir même de lui parler. En même temps il mettait

leurs biens sous le séquestre pour les administrer au profit des pauvres, ce qui n'était qu'un pur mensonge, car il n'avait pas d'autre but que de les confisquer à son profit.

« On nous menaçait des plus durs châtimens, ajoutait la requête, si nous n'obéissions pas, et même de la privation des saints mystères... La menace s'est accomplie. Le saint autel du couvent, consacré depuis six mois à peine par le même évêque, est resté sans sacrifice ¹, et cette injuste punition a pesé sur nous jusqu'à la réunion de votre saint concile. Quelques-uns de nos frères morts dans l'intervalle ont été exclus des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. Dans cet état d'affliction, nous avons vu passer la fête de la Nativité du Seigneur, celle de l'Épiphanie, celle enfin de la Résurrection, où les évêques absolvent les pécheurs et les princes font grâce aux criminels. Neuf mois durant nous avons souffert ce traitement rigoureux, observant en tout le reste les règles de la vie monastique. C'est pourquoi nous venons vous supplier d'avoir pitié de nous, de nous rendre l'usage des sacrements, et de traiter comme il nous a traités lui-même le juge qui a prononcé contre nous cette sentence inique ². »

1. Et sanctum quidem altare, quod ipse ante sex menses, quam insidias meditaretur, consecravit, vacuum divino remansit sacrificio. Concil., IV, p. 277.

2. Reddere vero nobis quidem communionem injuste ablatam, illi vero talia perpetranti, vicissitudinem eorum quæ judicavit injuste. Concil., IV, p. 277.

En toute autre circonstance, de telles paroles jetées à la face d'un supérieur ecclésiastique, eussent été sévèrement réprimées par une assemblée d'évêques qui tous avaient intérêt à faire respecter leur pouvoir et leur dignité vis-à-vis de communautés monastiques trop portées, d'habitude, à les méconnaître; mais ici la passion ou la peur fit taire la voix de la raison. Dioscore ne jugea point à propos de s'enquérir si les faits dénoncés étaient vrais; il ne demanda point à Flavien ce qu'il avait à répondre aux imputations de ses subordonnés, et, comme la parole avait été interdite à celui-ci par le rescrit de l'Empereur, sauf pour les nécessités de la cause, Dioscore ne l'invita point à se défendre, ne fût-ce qu'afin d'éclairer le concile; mais, passant à des idées d'une autre nature, il s'enquit près des solitaires de leur sentiment sur la foi.

« Nous pensons, répondirent-ils, comme les conciles de Nicée et d'Éphèse, comme l'archimandrite pour lequel nous avons souffert. » L'un d'eux ajouta en manière de flatterie : « Nous croyons tout ce que croit le saint concile ici assemblé ¹. » Là-dessus Juvénal de Jérusalem, sans examiner davantage les faits, s'écria qu'il fallait absoudre ces moines et les rendre aux fonctions de leur ordre. Les autres évêques opinèrent de même, et les moines sortirent : ce fut encore un triomphe remporté sur Flavien.

1. Omnes sic sapimus, sicut et qui in Nicæa convenerunt, et qui hic congregati sunt sancti patres. Concil., IV, p. 281.

IV.

L'affaire d'Eutychès étant terminée dans ses deux phases différentes, Dioscore proposa au concile de faire lire ce qui avait été décrété sur la foi par la précédente assemblée d'Éphèse, et dit qu'il mettait la proposition aux voix. De telles lectures, qui étaient des rappels aux règles canoniques, précédaient d'habitude la discussion de questions importantes de discipline ou de dogme : or quelles pouvaient être celles-ci, lorsque le président avait fait supprimer, comme superflue, l'exposition de foi par laquelle s'ouvraient toujours les conciles ? Quelle surprise méditait donc Dioscore ?

Les évêques qui n'étaient point dans sa confiance furent inquiets et se demandèrent les uns aux autres où l'on en voulait venir. Chacun faisait part de ses conjectures à ses voisins. Domnus d'Antioche soupçonna Dioscore de vouloir faire approuver les anathématismes, qui n'avaient point été formellement adoptés dans le précédent concile, et, pour cette raison, il hésitait à donner son avis ; une menace des Égyptiens le décida : « Savez-vous ce qu'on vous propose de voter ? dit à son voisin Basile de Séleucie. — La déposition de l'évêque Flavien, répondit celui-ci. — D'Eusèbe de Dorylée, peut-être, reprit un troisième ; mais de Flavien ? allons donc ! personne n'oserait y toucher ¹ ! »

1. Si aliqua forte indignatio procedat, contra Eusebium utique

La majorité fut pour la lecture, et alors se dévoila le but caché de Dioscore. Il ordonna de lire les actes de la sixième séance, où le symbole de Théodore de Mopsueste avait été condamné comme hérétique, ce qui avait donné occasion au concile d'interdire toute composition ou publication de symboles qui changerait quelque chose à celui de Nicée, sous peine de déposition pour les ecclésiastiques ou d'excommunication pour les laïques.

Le président fit suivre la lecture de ce décret d'un commentaire explicatif. Suivant lui, l'interdiction de rien changer au symbole de Nicée embrassait toute addition, tout retranchement et même toute variante dans les termes. C'était la défense de dire, de penser, de rechercher autre chose que la formule même de cette exposition de la foi. Jamais, pourtant, l'assemblée d'Éphèse, en rendant ce décret, ne lui avait attribué un pareil sens; elle avait voulu arrêter le déluge de symboles, les uns bons, les autres mauvais, dont les Églises d'Orient étaient alors inondées, mais non proscrire l'emploi de termes équivalents, de phrases présentant la même idée, d'expressions destinées à rendre des vérités non encore définies canoniquement.

Si la première assemblée d'Éphèse s'était proposé le but que Dioscore lui supposait, elle se serait condamnée elle-même, puisqu'en jugeant Nestorius elle avait mis au jour, sur le mystère de l'Incarnation, une

futura est. Nam contra Flavianum nemo erit insanus, ut frustra tale aliquid faciat. Concil., IV, p. 253.

définition qui ne se trouvait pas dans le symbole de Nicée ; elle eût également condamné son président Cyrille, son guide et l'inspirateur de toutes ses résolutions. L'interprétation de Dioscore était donc évidemment fautive, mais nul des évêques n'osa élever la voix dans la crainte d'attirer sur lui l'arme qu'on faisait luire aux yeux de tous comme une menace. Il était difficile en effet que, depuis dix-sept ans que le décret était rendu, un des évêques présents et Dioscore peut-être tout le premier, n'eût pas fait une exposition de foi dont les termes différaient en quoi que ce fût des termes de l'exposition de Nicée.

« Vous avez entendu le décret, reprit Dioscore après avoir achevé son commentaire, notre devoir y est tout tracé, et celui de nous qui aurait altéré d'une manière quelconque la formule de Nicée a encouru volontairement la déposition. Le concile ne le pense-t-il pas comme moi ? Que chacun de vous opine, afin que son avis soit inséré aux actes¹. » Ignorant sur qui le coup devait frapper, Thalassius éluda la difficulté en disant qu'il suivait les conciles de Nicée et d'Éphèse, et qu'il détestait quiconque enseignait quelque chose de contraire à leurs prescriptions. La plupart des évêques opinèrent de la même façon en se tenant dans des généralités qui n'engageaient en rien leur opinion sur

1. *Audivimus autem definiētes eos ita : Si quis præter hæc dixerit, aut sapuerit, aut retractaverit, aut quæsierit, subjaceat sententiæ. Quid vobis videtur ? Unusquisque qualem habet voluntatem, subscriptis dicat.* Concil., IV, p. 301.

un fait particulier ; mais Dioscore interpréta leur vote comme affirmatif.

Uranius d'Himères anathématisa quiconque oserait dire ou rechercher quelque chose hors du symbole de Nicée, et l'exarque d'Éphèse dit qu'il condamnait toute exposition en dehors de ce qui avait été défini : ceux-là prêtaient plus directement main-forte à Dioscore. Jules de Pouzzoles, premier légat du pape, assura que le sentiment de l'Église romaine ne différerait pas de ceux qui venaient d'être exprimés, et le diacre Hilaire ajouta : « Vous le verrez dans la lettre de notre très-saint évêque Léon, dont je requiers la lecture¹ ; » mais sa nouvelle réquisition n'eut pas plus de succès que les autres. Les voix comptées, le président déclara que le concile était d'avis que le décret fût appliqué ; il fit approcher un des notaires, et celui-ci lut une sentence de déposition contre l'archevêque Flavien et l'évêque de Dorylée, Eusèbe.

Dioscore, au nom duquel la sentence était rendue, la fondait uniquement sur le décret d'Éphèse, prétendant que la défense de rien dire ou rechercher sur la foi hors de l'exposition de Nicée avait été violée : d'abord par Flavien dans la déclaration dogmatique par laquelle il avait ouvert le concile de Constantinople, ensuite par Eusèbe pendant tout le cours des débats. Il y avait ajouté quelques mots sur les scandales que ces deux évêques avaient donnés à l'Église en changeant et bou-

1. Quas, si jusseritis recitari, cognoscetis consonas esse veritati. Concil., IV, p. 304.

leversant tout suivant leur caprice; mais le principal grief était d'avoir contrevenu à l'interdiction du décret d'Éphèse.

« Il est clair, disait la sentence, qu'en agissant comme ils l'ont fait, ils se sont soumis de leur plein gré aux peines ordonnées par nos pères. C'est pourquoi, confirmant les décisions d'Éphèse, nous avons jugé que les susdits, Flavien, autrefois archevêque de Constantinople, et Eusèbe, évêque de Dorylée, sont privés de toute dignité sacerdotale et épiscopale¹. »

La lecture fut faite au milieu de la consternation des uns, de la joie des autres. Quand elle fut achevée, Dioscore dit au concile : « Il vous reste à donner, tous individuellement, votre avis sur la sentence afin qu'il soit inséré aux actes, et sachez que l'Empereur sera informé de tout ce qui se passe aujourd'hui. » En ce moment, Flavien se leva de son siège et dit d'une voix forte : « J'en appelle². » Puis il tendit à un des légats, l'évêque de Pouzzoles probablement, lequel était le plus voisin de lui, ses tablettes, sur lesquelles il avait tracé rapidement la formule d'un recours au pape et aux évêques d'Occident. Le diacre Hilaire, se levant à son tour, prononça au nom de l'Église romaine le mot *contradicitor* — on s'y oppose, — et le mot latin fut inséré dans les actes grecs³.

1. Flavianum ecclesie quondam Constantinopolitanæ urbis episcopum, et Eusebium Dorylæi, ab omni sacerdotali et episcopali dignitate esse judicamus alienos. Concil., IV, p. 305.

2. Flavianus episcopus dixit : Appello a te. Concil., IV, p. 305.

3. Ιλαρος διάκονος τῆς Ῥωμαίων ἐκκλησίας εἶπε ; κοντραδίκιτουρ. Concil., IV, p. 306.

On passait aux opinions, et déjà Juvénal de Jérusalem prenait la parole, lorsqu'un tumulte sans exemple éclata dans l'assemblée. Onésiphore d'Icone, Marinianus de Synnades et Nunecius de Laodicée en Phrygie, coururent à l'estrade où siégeait le président, et, embrassant ses genoux à la manière des suppliants, ils le conjurèrent de réfléchir à ce qu'il faisait. « Flavien, disaient-ils, n'a pas mérité une déposition, il n'était pas coupable pour avoir condamné un de ses prêtres — car personne ne se méprenait sur la vraie raison de la sentence; — lui-même, Dioscore, n'avait-il pas des prêtres qu'il pouvait être obligé de condamner quelque jour? » Basile de Séleucie, qui s'était joint aux premiers, le conjurait de ne point offenser le sentiment de toute la terre. « J'ai fait mon devoir, s'écriait Dioscore en les repoussant, et, quand on devrait me couper la langue, je ne dirai pas autre chose que ce que j'ai dit¹. »

Les évêques insistaient, le serrant toujours de leurs bras, et d'autres encore accouraient pour voir ce que signifiait cette scène. Dioscore, soit qu'il eût peur de quelque complot contre lui, soit qu'il songeât uniquement à se dégager, se dressa tout à coup sur l'estrade, et d'une voix animée par la colère : « Qu'est-ce que cela? dit-il, je crois que c'est une sédition! Où sont les comtes²? » Les comtes Elpidius et Eulogius étaient là et

1. Etiam si lingua mihi præcidatur, aliam vocem non emitto. Concil., IV, p. 253.

2. Dioscorus exurgens de throno, stans super scabellum suum dixit : Seditionem mihi movetis? Da comites. Concil., IV, p. 253.

accoururent à son appel; puis, le supposant en péril, ils firent ouvrir à deux battants les portes de l'église, et appelèrent à leur tour le proconsul Proclus. Celui-ci se précipita dans l'enceinte avec une troupe de soldats, les uns armés de leurs épées nues ou de leurs lances, les autres portant des chaînes comme s'il y eût eu des criminels à emprisonner. Conduits par leur chef vers l'estrade du président, ces hommes se jetèrent sur les évêques qui continuaient à supplier Dioscore de retirer la sentence, et les écartèrent avec brutalité.

La basilique était pleine de tumulte. Des soldats parcouraient les bas côtés en brandissant leurs armes, et une foule de peuple, de parabolans et de moines, entrés à leur suite, portaient le désordre à son comble. On n'entendait que cris féroces ou menaces. « Il faut chasser d'ici, criait-on, il faut tuer ceux qui n'obéissent pas à Dioscore. » Les moines de Barsumas étaient là, faisant montre de ces massues avec lesquelles ils avaient assommé tant de nestoriens, évêques ou clercs, et pour eux tout opposant à Dioscore était un nestorien¹.

L'enquête faite plus tard donne une idée du désarroi qui se mit parmi les membres du concile. Ils fuyaient à la débandade dans les recoins les plus écartés de l'église, car Dioscore fit fermer les portes pour empêcher l'assemblée de se dissoudre. On en trouva qui s'étaient blottis sous leurs bancs. Étienne d'Éphèse s'étant caché dans sa sacristie, on en ferma la porte à clef et on le tint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût souscrit

1. Concil., IV, p. 129, 251. — Liber., λII, p. 75.

la sentence. Les évêques d'Égypte secondaient les parabolans et les moines dans leurs manifestations menaçantes, et malheur à qui faisait mine de réclamer, il était battu et désigné à la déposition. L'enquête fait foi de toutes ces horreurs. Le diacre Hilaire, devenu dépositaire des tablettes de Flavian contenant sa déclaration d'appel, parvint adroitement à s'échapper de l'église pendant le tumulte. Une fois dehors, il ne resta pas un instant dans la ville, et, gagnant la campagne, il déjoua toutes les recherches jusqu'à ce qu'il eût atteint, par des chemins détournés, un port où il s'embarqua pour l'Italie¹. On ne sait comment les deux autres légats se sauvèrent.

Quand le désordre se fut un peu calmé, le président ordonna que chacun reprit sa place, et, debout sur son estrade, le bras étendu en signe de commandement, il annonça qu'on allait recueillir les opinions. « Si quelqu'un refuse d'opiner, dit-il insolemment, c'est à moi qu'il aura affaire²; les avis seront portés aux actes, et l'Empereur les connaîtra, qu'on y prenne garde ! » On alla aux voix suivant les rangs. La terreur et la lâcheté payèrent leur tribut d'infamie comme la vengeance et la haine.

Juvéna! opina le premier, et il opina pour la déposition. Domnus d'Antioche vint ensuite et fit la même chose : l'histoire l'a signalé au mépris du monde, et lui-même se rendit justice en renonçant à l'épiscopat.

1. Concil., IV, p. 25.

2. Videte, qui non vult subscribere, ad me habet. Concil., IV, p. 52.

Eusèbe d'Ancyre hésita, il osa même parler de douceur et de clémence ; des cris furieux l'interrompirent du côté des Égyptiens, et il faillit lui-même être déposé. Théopompte de Cabase, aussi ignorant que méchant, dit qu'il condamnait les accusés pour avoir renouvelé l'hérésie de Nestorius¹. Un autre se plaignit que la déposition fût une peine insuffisante pour de tels scélérats, et il demanda leur tête ; ce misérable s'appela Uranius, et il était évêque d'Himères². Nous ne parlons pas du vote des Égyptiens ni de celui de Barsumas, qui opina après les évêques, on les devine assez.

Flavien et Eusèbe étaient condamnés à la déposition, préliminaire ordinaire de l'exil. Tout n'était pas fini cependant ; il fallait que, avant de se séparer, les évêques signassent l'authentique des actes, et le président faisait garder avec soin toutes les issues de l'église pour les empêcher de sortir. On attendit donc en séance que les notaires eussent contrôlé leurs notes et rédigé le procès-verbal de la séance, mais la chose n'allait pas toute seule. La séance avait été trop troublée, trop remplie d'incidents pour que les secrétaires eussent pu tout saisir et tout rendre exactement dans leurs notes ; quand ils voulurent procéder à la rédaction définitive, il leur fut impossible de s'entendre. C'était un événement

1. Flavianus desiderans confirmare perniciosi Nestorii dogmata. Concil., IV, p. 315.

2. Uranius episcopus Himerorum civitatis dixit : Hi non solum ab ecclesiastica dignitate debent expelli, verum etiam gladio submitti. Concil., IV, p. 310.

grave et qui pouvait faire échouer tous les efforts de Dioscore, car il ne se dissimulait pas qu'une fois hors de là beaucoup d'évêques ne revinssent pas ou même ne se rétractassent, et alors les opérations de cette laborieuse session devenaient nulles comme non confirmées par les signatures.

Le président appela vers lui pour en délibérer les principaux de sa faction, et tous convinrent qu'on ne pouvait pas compter sur le lendemain, et qu'il fallait lier tous ces évêques peureux par leur souscription tandis qu'on les tenait sous la main des soldats. Or comment faire, si le procès-verbal n'était pas rédigé? Un des membres consultés émit l'idée de le faire signer en blanc, les notaires et Dioscore se chargeant de le remplir ensuite à loisir. Ce fut le parti qu'on adopta ; mais il était tellement nouveau que beaucoup d'évêques hésitèrent à donner leur signature, se demandant quel usage l'on en ferait. Dioscore alors se mit à l'œuvre. Assisté de Juvénal et flanqué de deux individus étrangers au concile, d'inconnus à l'air menaçant¹, disent les actes de l'enquête qui se fit plus tard sur ces faits, il alla de banc en banc, présentant aux évêques la page où ils devaient mettre leur nom. Ceux qui faisaient quelque difficulté étaient rudoyés, et on leur criait qu'ils étaient hérétiques. Plusieurs souscrivirent en montrant du doigt les soldats comme pour attester qu'ils ne cédaient qu'à la violence ; on leur répondait en les frappant. La formule qu'on leur dictait était

1. Ignotorum seditiosorumque hominum. Concil., IV, p. 114.

celle-ci : « j'ai jugé et souscrit ¹, » puis ils signaient. Les actes contiennent cent trente signatures d'évêques ou de prêtres représentant leurs métropolitains absents. Barsumas signa parmi les prêtres.

Le désordre était tel que deux évêques souscrivirent deux fois; deux aussi signèrent par des mains étrangères, alléguant qu'ils ne savaient pas écrire ². Les Égyptiens souscrivirent les derniers, et se servirent plus tard de cette circonstance pour se justifier d'avoir forcé les autres à le faire. Étienne d'Éphèse ne fut tiré de sa sacristie qu'à la condition de signer, ce qu'il fit. L'église resta si étroitement close jusqu'au soir que des évêques tombés en faiblesse par suite des émotions de cette scène ne purent aller respirer l'air du dehors.

La nuit arriva sur ces entrefaites, et on apporta des torches qui jetèrent sur ce lugubre spectacle une lueur plus sinistre encore. Flavier, après avoir quitté son banc pendant la lecture de la séance, se tenait debout dans un coin de la nef, attendant le moment de sortir de la basilique. Dioscore l'aperçut et courut vers lui l'insulte à la bouche. Que se passa-t-il entre eux? On n'en sait rien; mais Dioscore le frappa du poing au visage en lui disant qu'il le chassait de l'assemblée. Animés par l'exemple du chef, ses deux diacres. Harpocraton et Pierre Mongus — le même qui fut depuis patriarche d'Alexandrie — saisirent Flavier par le milieu

1. *Definiens subscripsi*. Concil., IV, p. 318 et sq.

2. *Caiumas episcopus Phœnicensis, definiens subscripsi per coepiscopum meum Dionysium, propterea quod litteras ignorem*. Concil., IV, p. 320.

du corps et le renversèrent. Dans cette position, Dioscore le foula aux pieds, lui frappant du talon les côtes et la poitrine; les moines de Barsumas, accourus au bruit, assaillirent à coups de bâton le malheureux archevêque étendu sur le pavé, et le piétinèrent sous leurs sandales¹.

L'enquête raconte que Barsumas était là, les animant par sa présence, et leur criant en syriaque: «Tue, tue!» Les évêques, épouvantés, se sauvaient de toutes parts et se firent enfin ouvrir les portes. Flavien, traîné hors de l'église par des soldats, fut jeté expirant sur la paille d'un cachot, d'où on le tira le lendemain pour le conduire en exil. On devait l'emmener au fond de la Phrygie, mais il mourut en route, trois jours après sa condamnation, dans une bourgade appelée Hypèpe³.

Eusèbe, d'abord emprisonné, puis destiné à l'exil, s'évada, et après bien des fatigues et des périls traversa la mer pour se mettre sous la protection du pape. Jules et Hilaire s'y trouvaient déjà. Ce dernier ressentit toute sa vie une secrète terreur au souvenir de cet affreux concile, et, lorsqu'à son tour il fut devenu évêque de Rome; il construisit près du baptistère de Saint-Jean de Latran une chapelle dédiée à l'évangéliste «son libérateur»; il en avait fait le vœu proba-

1. Flavianus a Dioscoro pulsus et calcibus appetitus miserabili modo interfectus. Evagr., II, 2. — Flavianus turbulentis impulsio-nibus et calcium ictibus a Dioscori factione ex synodo ejectus. Niceph., XIV, 47. — Zonar., p. 36.

2. Barsumas ipse instabat et dicebat : Occide. Concil., IV, p. 524.

3. Concil., IV, p. 1080. — Liber., XII. — Evagr., II, 2.

blement lorsqu'il cherchait à se sauver d'Éphèse. La voûte peinte à fresque représentait la mort de Flavien, qu'on voyait gisant au milieu du concile sous les pieds de Dioscore et de ses satellites. Cette peinture subsista jusqu'au temps de Sixte-Quint, où la chapelle fut détruite ¹.

Les évêques ne songeaient qu'à rentrer chez eux ; Dioscore le leur défendit. « La session, disait-il, était loin d'être terminée, et d'autres affaires les réclamaient » ; ils eurent peur et restèrent. Il méditait en effet des exécutions pour lesquelles la complicité de cette lâche assemblée lui était nécessaire ou du moins utile. La première et la plus désirée était celle de Théodoret, ce vénérable savant, ce courageux adversaire des anathématismes. L'Empereur l'avait exclu particulièrement du concile ; il lui avait en outre défendu de sortir de son diocèse : c'était un exil, mais ce ne fut pas assez pour ses ennemis. Dioscore fit rendre par le concile une sentence d'excommunication qui ordonnait de brûler ses livres et de le chasser lui-même comme une bête fauve des lieux habités par les hommes : il fut défendu, sous peine d'être excommunié soi-même, de lui parler, de lui prêter un abri, de lui donner du pain ², et celui qui avait dépensé noblement sa fortune à rebâtir la ville de Cyr, à nourrir et loger les pauvres, se vit condamné à mourir de faim dans les bois. L'Orient, qui vénérât ce saint homme, en fut indigné, et l'odieuse sentence ne reçut point d'exécution.

1. Baron ; *Annal.*, *Ann.* 449, c. 89.

2. Theodor., *Ep.* 113, 116, 140, etc.

La seconde victime de Dioscore fut le patriarche d'Antioche, Domnus; mais celui-là, nul ne le plaignit. Il avait pourtant commencé à se repentir en rétractant après la séance la signature qu'il avait donnée par faiblesse. Déposé de son siège, comme nestorien, pour avoir trouvé des obscurités dans les anathématismes, il se retira au monastère d'où il était sorti pour être évêque, et, quand plus tard les circonstances eurent changé, il ne réclama pas le siège dont il sentait bien qu'il n'était plus digne ¹. Quatre autres évêques tombèrent sous les rancunes de l'Égyptien, qui, ne voyant plus autour de lui que des complices ou des complaisants, congédia le concile.

D'Éphèse, Dioscore partit pour Constantinople accompagné de plusieurs de ses suffragants d'Égypte, afin d'ordonner avec leur concours le successeur de Flavien; il avait jeté les yeux sur un certain Anatolius, diacre d'Alexandrie et son apocrisiaire dans la ville impériale: c'était le couronnement de sa victoire, un patriarche égyptien à Constantinople. La conduite des légats du pape au concile l'irritait outre mesure contre eux et contre leur évêque, dont il ne lui était pas difficile de deviner la lettre; il ne supportait pas non plus l'idée de cet appel de Flavien à Rome et en Occident, qui pouvait tout remettre en question et de jure le réduire lui-même au rôle d'accusé; il regrettait de n'avoir pu tenir sous sa main le libellé de cet appel

1. Acac., p. 114. — Liber., *Annal.*, c. 12. — Baron., 449, c. 84. — Theodor., Ep. 113.

pour l'anéantir, et les légats qui le portaient pour les châtier. Dominé par ses rancunes, il fit halte sur sa route, à Nicée, y forma un petit synode des Égyptiens qui l'accompagnaient, prononça anathème au pape pour ses doctrines hérétiques manifestées par ses envoyés, et l'excommunia¹. A Constantinople, il se consola de sa déconvenue en souillant par une ordination sacrilège le trône de celui qu'il venait d'assassiner, et dont le corps gisant dans le bourg d'Hypèpe était à peine refroidi.

Tel fut le second concile d'Éphèse qui donna au monde chrétien le plus horrible des spectacles qu'il lui eût jamais été donné de voir. La conscience publique indignée lui infligea le nom de *Brigandage d'Éphèse*, sous lequel il est inscrit dans l'histoire.

Dioscore s'embarqua ensuite pour Alexandrie, où il fit une entrée triomphale, rapportant comme dépouilles opimes de sa campagne, outre la mort du patriarche de Constantinople, la déposition de celui d'Antioche. L'Église d'Orient était tout entière sous ses pieds, et il pouvait prendre le titre d'archevêque universel qu'un évêque d'Asie avait osé lui donner en plein concile²; mais la justice de Dieu ne dormait pas. Un troisième acte se préparait comme dénouement au sombre drame dont nous avons raconté les deux premiers, c'était Dioscore devant le concile de Chalcedoine.

1. Concil., IV, p. 398.

2. Olympius episcopus Evazensis dixit : Primus est sanctissimus pater noster et *universalis archiepiscopus* Dioscorus. Concil., IV, p. 270.

Chrysaphius se hâta de faire confirmer par l'Empereur les résultats du Brigandage d'Éphèse, et une loi de Théodose, rendue peu de temps après la clôture de ce faux concile, ajouta aux sévices ecclésiastiques la persécution civile. La déposition des évêques Eusèbe, Domnus et Théodoret était nommément approuvée, et leur bannissement prononcé avec interdiction du feu et de l'eau non-seulement contre eux, mais contre ceux qui communiqueraient avec les condamnés. La même loi établissait l'assimilation de doctrines entre Nestorius et les déposés d'Éphèse¹. Théodose signa sans doute cette odieuse loi avec satisfaction, comme une preuve de sa clairvoyance théologique et de son orthodoxie ; mais sa joie ne dura pas longtemps, et la mort le frappa inopinément le 28 juillet de l'année suivante.

Un jour qu'il était allé chasser aux environs de Constantinople sur les bords d'une petite rivière appelée Leucé, c'est-à-dire la Blanche, son cheval emporté l'y précipita, et il se fracassa en tombant l'épine dorsale. On le mit sur une litière, et on le ramena ainsi au palais, où il mourut la nuit suivante. Pulchérie, rappelée en toute hâte de l'Hebdomon, assistait à ses derniers moments ; elle le fit déposer le 30 juillet au tombeau d'Arcadius², leur père, dans la galerie méri-

1. Concil., IV, p. 861. — Theodor., Ep, 140. — Tillem., *Hist. ecclés.*, XV.

2. Theodosius junior ad venationem egressus, cum in Leucum fluvium abreptus fuisset, sequenti nocte mortuus est et in monumento Arcadii patris ipsius sepultus. Theodor. Lect., I. — *Chron. Alexand.*, p. 738.

dionale de l'église des Apôtres. Ce faible Empereur, auquel les Grecs ont donné le titre de pieux ou dévot, mais dont la manie théologique fut un fléau pour son Empire, finit dans la cinquantième année de son âge, après avoir régné quarante-deux ans et près de trois mois depuis la mort de son père, et un peu plus de quarante-huit ans depuis qu'il avait reçu le titre d'Auguste. Sa mort laissa les rênes de l'Empire aux mains de Pulchérie Augusta.

LIVRE VI.

Mort de Chrysaphius. — Mariage de Pulchérie. — Marcien Empereur : son caractère, sa vie, ses aventures, son patriotisme : il s'efforce de rendre la paix à l'Église. — État de l'Orient et de l'Occident à l'avènement du nouvel Empereur. — Le pape Léon réclame un concile œcuménique et demande qu'il se tienne en Italie. — Marcien et Pulchérie s'y opposent et convoquent l'assemblée à Nicée. — Les trois légats de l'Église romaine : leurs instructions. — Le corps de l'archevêque Flavian ramené à Constantinople est enterré dans l'église des Apôtres. — Arrivée des évêques à Nicée. — L'Empereur transporte le synode à Chalcédoine. — Description de la basilique de Sainte-Euphémie. — Ouverture du Concile. — Eusèbe dépose une accusation contre le patriarche d'Alexandrie. — Dioscore provoque de nombreuses scènes de tumulte. — Déclarations d'Étienne d'Éphèse et de Théodore de Claudiopolis. — Discussion au sujet des professions de foi d'Butychès et de Flavian. — Les Orientaux abandonnent Dioscore. — Enquête sur le Brigandage d'Éphèse. — Le Concile demande la déposition de Dioscore.

450-451

I.

Rentrée en souveraine dans la demeure de ses pères, Pulchérie Augusta s'empessa d'en chasser d'abord ce troupeau d'eunuques qui l'infestaient et fit mettre à mort Chrysaphius. On dit qu'elle le livra au fils de Jean le Vandale, général barbare, qu'il avait fait tuer traîtreusement parce que son crédit près de l'Empereur l'offusquait¹ : singulière justice de punir un criminel

1. *Jussu Pulcheriæ interfectus Chrysaphius. Theodor. Lect., I. — Beata porro Pulcheria Chrysaphium eunuchum cunctis exosum Jordani Joannis filio tradidit. Theoph., p. 89.*

public par une vengeance particulière ! Au reste, personne ne s'en plaignit : « Chrysaphius mourut, et son avarice avec lui ¹, » dit un chroniqueur du temps ; ce fut sa seule oraison funèbre. L'impératrice Eudocie, pensant qu'au milieu de cette réaction contre le règne passé sa place n'était plus au palais, demanda la permission à sa belle-sœur de retourner à Jérusalem, permission que celle-ci lui accorda de grand cœur. Athénaïs, en témoignage de sa reconnaissance, lui envoya de la Sainte-Cité le portrait de la vierge Marie peint par saint Luc ², relique à laquelle tout le monde alors croyait, et qui passait pour opérer des miracles. La pieuse Augusta fit construire pour le recevoir une magnifique église dans un quartier de la ville qui dominait la mer, et y fonda un office du jour et de la nuit.

En réfléchissant à son isolement en face de l'Empire, la vaillante fille eut peur. L'Empire d'Orient n'était plus ce qu'elle l'avait connu en 414, lorsque, à peine âgée de seize ans, elle en avait tenu les rênes dans ses mains ³. A cette époque, le calme régnait à l'intérieur, et l'on n'avait à redouter au dehors que les Perses, faciles à vaincre ; mais maintenant tout était changé. Jamais plus formidable tempête n'avait été suspendue sur le monde romain. Attila agglomérait

1. Marcellin. Com., *Chron.*

2. Fertur ab urbe Hierosolymitana ad Pulcheriam misisse imaginem matris Domini, quam Lucas apostolus depinxerat. Theodor. Lect., I. — Niceph., XV.

3. Consulter à ce sujet le volume de mes *Récits* qui a pour titre *Placidie : le Démembrement de l'Empire.*

dans la vallée du Danube toutes les populations sujettes des Huns, depuis la mer Caspienne jusqu'à l'océan Glacial, et depuis les monts Ourals jusqu'aux Carpathes¹. Or on se demandait où devait s'abattre cette avalanche de peuples inconnus, sur l'Orient ou sur l'Occident. Les Vandales, maîtres de l'Afrique, présentaient un semblable danger par mer; les peuples germains et slaves s'agitaient dans les forêts de l'Europe, les tribus sauvages de la Lybie et de l'Éthiopie dans les déserts voisins de l'Égypte: c'était comme une conjuration de la barbarie universelle pour anéantir l'œuvre de Rome et la civilisation.

Pulchérie comprit que l'énergie morale d'une femme ne pourrait suffire à de telles conjectures, qui réclamaient l'action d'un homme, et d'un homme nourri dans la guerre. Cet homme lui manquait dans sa famille, elle dut le chercher au dehors. Elle eut l'idée de s'associer un collègue au gouvernement, sinon un mari. Pulchérie comptait alors cinquante et un ans révolus, et avait passé l'âge d'avoir des enfants: de plus elle voulait observer jusqu'à la fin de sa vie l'engagement d'une continence perpétuelle qu'elle avait pris dans sa seizième année par un dévouement fraternel si mal récompensé². Mais quel homme appellerait-elle à l'honneur de siéger à ses côtés sur le trône des Césars? En parcourant dans sa pensée le sénat et la

1. Voir mon *Histoire d'Attila*, t. I, c. 2. 3.

2. Quippe quæ in perpetua virginitate ad obitum usque permanere vellet. Evagr., II, 1.

cour, elle arrêta son choix sur un vieux soldat que son caractère et l'estime publique lui eussent au besoin recommandé comme un digne époux pour la petite-fille de Théodose, et un chef capable de soutenir l'État sur le penchant de sa ruine. Elle le manda près d'elle, et, lui exposant ses appréhensions et son projet :

« C'est à vous que j'ai pensé, lui dit-elle, pour être l'appui de l'Empire et le compagnon de mes rudes travaux. Je cherche un collègue et non un mari, car je garderai, comme je m'y suis engagée devant Dieu, le vœu de chasteté formé volontairement dans ma jeunesse. Notre union serait à ce prix. » Marcien promit tout ce qu'elle voulut. Pulchérie, convoquant alors le sénat, lui fit part de sa résolution et de son choix. Les fiançailles eurent lieu par les soins du patriarche Anatolius, et l'époux d'Augusta fut proclamé lui-même Auguste à l'Hebdomon, en présence du sénat, de l'armée et du peuple, le 24 août 450, moins d'un mois après la mort de Théodose ¹.

Marcien, ou plus exactement Marcianus, était né en Thrace d'une famille militaire, suivant le mot des historiens², c'est-à-dire d'une famille qui suivait de père en fils la profession des armes dans une province perpétuellement menacée, où la guerre faisait la vie de chaque jour; sa carrière était ainsi marquée à l'avance, et son goût l'y portait, non moins que la tradition des

1. Evagr., II, 1. — Idat., *Chron.* — Niceph., XV, 1. — Zonar. — *Chron. Alexand.*, p. 319. — Cedren., p. 343.

2. Marcianus oriundus fuit ex Thracia patre militari. Evagr., II, 1.

siens. A peine donc avait-il atteint l'âge de servir, qu'il était allé se présenter à Philippopolis¹, où stationnait une légion. Les officiers de recrutement, charmés de sa bonne mine, de sa haute taille, de son air décidé, non-seulement l'admirent sans hésitation, mais au lieu de l'inscrire à la suite sur le registre matricule du corps, comme le voulait la règle pour tous les nouveaux arrivants, ils lui donnèrent une place d'un rang supérieur, laissée vide par la mort récente d'un soldat.

Alors commença la série de pronostics dans lesquels on se plut à lire la fortune du jeune Marcien, quand l'événement eut prononcé. Le soldat qu'il remplaça par faveur sur le registre matricule se nommait Auguste, de sorte qu'il fut désigné dans la légion sous l'appellation de *Marcien, dit Auguste*, rapprochement fortuit qui sans doute alors ne frappa personne, mais devint plus tard une annonce manifeste de son avenir².

Les indices les plus étranges semblaient suivre pas à pas ce favori de la destinée comme pour le signaler à son insu à de plus clairvoyants que lui. On raconte qu'étant encore simple soldat, et voyageant de Grèce en Asie pour rejoindre l'armée envoyée en 421 contre les Perses, il tomba malade et fut logé chez deux frères qui étaient devins. Ceux-ci ne tardèrent pas à décou-

1. Qui quum paternum vivendi genus se qui cuperet, Philippopolim perexit : ibi militaribus numeris adscribi se posse confidens. *Evagr.*, II, 1.

2. In quodam gradu militis recens defuncti, cui nomen erat Augustus, Marcianum qui et Augustus, adscripserunt in albo militari. *Evag.*, II, 1.

vrir en lui des signes de la plus haute fortune. « Quand vous serez Empereur, lui dirent-ils un jour, quelle récompense nous donnerez-vous? — Je vous ferai patrices, répondit en riant le soldat ¹, comme pour continuer une plaisanterie. — Partez donc, reprit sérieusement ses hôtes : allez où le sort vous appelle, et souvenez-vous de nous. » L'histoire ne dit pas ce qu'il arriva des deux devins.

La plus célèbre de ces aventures prophétiques est celle qui le mit en rapport avec le roi des Vandales, Genséric, alors maître de Carthage. Il avait fait, en qualité d'assesseur d'Aspar, la désastreuse campagne de 431, où la flotte romaine fut entièrement détruite, et, tombé au pouvoir du vainqueur, il attendait avec une foule de captifs ce qu'on déciderait de sa vie. A l'heure de midi, ces malheureux se trouvaient dans une plaine sans arbres, et un soleil perpendiculaire dardait sur leur tête. Sous l'influence de cette chaleur accablante et de la fatigue de la route, Marcien s'étendit par terre et s'endormit. On vit alors se passer une scène extraordinaire rapportée par les historiens.

Un aigle, qui planait au haut du ciel, s'abattit sur Marcien assoupi, et le couvrit de ses ailes qu'il agitait en volant comme pour lui procurer de la fraîcheur ². De la terrasse de sa maison Genséric vit ce spectacle et en fut frappé : il fit venir le Romain, l'interrogea sur sa

1. Theoph., p. 90. — Zonar., p. 38. — Cedren.

2. Tum aquila superne adveniens, volatu soli perpendiculariter opposito, instar cujusdam nubis, umbram illi fecit, eumque hoc facto non mediocriter refrigaverit. Evagr., II, 1.

condition et il lui dit : « La science de l'aruspicine, — Genséric, comme beaucoup de barbares, la pratiquait et s'y croyait expert, — me révèle que tu seras un jour Empereur; je te donne la liberté, mais promets-moi de ne jamais faire la guerre à ma nation quand tu disposeras de la fortune de ton peuple¹. » Marcien pensa sans doute que le roi barbare se moquait, et lui jura ce qu'il voulut; mais le hasard fit qu'il ne déclara point la guerre aux Vandales. Ces contes au fond sont de l'histoire, et c'est à ce titre que je leur donne place ici. Ils montrent que ce siècle si dévot, où les plus délicates questions de la théologie devenaient des causes populaires, n'en était pas moins superstitieux à l'excès; ils font voir en outre que Marcien, malgré tant de sollicitations surnaturelles, fut toujours trop honnête pour vouloir aider à son destin. Il n'en fut d'ailleurs que mieux accépté quand ce destin s'accomplit.

Marcien se montra digne de son élévation, et ne dépara point cette pourpre sous laquelle il fallait un soldat. La sévérité de ses habitudes un peu rudes, son désintéressement, son caractère franc et ami de la justice, rappelaient ces vieilles mœurs romaines perdues dans la corruption des villes, mais qui florissaient encore sous la tente, protégées par la discipline des

1. Quo miraculo obstupefactus Gensericus, statim quid eventurum esset conjecit : accitum ad se Marcianum libertate donavit, gravibus prius sacramentis eum adstringens, ut postquam imperium adeptus esset, fidem servaret Vandalis, nec adversus eos expeditionem moveret. Evagr., II, 1. — Procop., *Bell. Vand.*, I, 4. — Prisc., *Ecc.*, p. 209.

camps. Il était peu lettré, mais on estimait son sens droit, et sa bravoure était proverbiale. Toutefois, l'intrigue et le savoir-faire n'étant point venus à son secours, l'Empereur prédestiné n'était encore que tribun lorsque Théodose II, en considération de ses services, le fit entrer au sénat, où Pulchérie l'avait connu. Il était dans sa cinquante-huitième année, veuf d'un premier mariage, d'où provenait une fille qu'il maria au petit-fils du patrice Anthémios, lequel devint Empereur d'Occident après les bouleversements qui firent disparaître de cette autre moitié de l'Empire la famille du grand Théodose ¹.

L'occasion se présenta comme à souhait pour le nouvel Empereur de montrer sa fermeté d'âme et son patriotisme romain. A peine proclamé, il reçut d'Attila un ambassadeur chargé de lui réclamer le tribut que Théodose, dans l'abaissement de ses dernières années, avait consenti à payer au roi des Huns.—Marcien reçut au milieu de sa cour l'ambassadeur barbare, et lui répondit par ces mots restés fameux : « Retournez vers votre maître, et dites-lui que, s'il s'adresse à moi comme à un ami, je lui enverrai des présents; que si c'est comme à un tributaire, j'ai pour lui du fer et des armées qui valent les siennes ². »

Cette fière parole mit Attila en fureur, et il déclara qu'il ferait payer aux Romains, outre le tribut qu'ils

1. Sidon. Apoll., *Carm.*, II. — Evagr., II, 16. — Theodor. Lect., I. — Theoph., p. 91.

2. Quiescenti munera largiturum, bellum minanti viros et arma abjecturum. Prisc., *Exc. leg.*, p. 39. — Consulter à ce sujet mon *Histoire d'Attila*, t. I, p. 126.

lui devaient, les présents que leur Empereur venait de lui promettre; toutefois la colère du barbare n'eut pas d'effet pour le moment, car l'armée innombrable qu'il réunissait sur le Danube était destinée à envahir la Gaule. Après sa défaite dans les plaines de Châlons, lorsqu'il se jeta sur l'Italie avec de nouvelles troupes, Marcien fit passer une partie des siennes au delà des Alpes, provoquant ainsi dans un intérêt romain le mortel ennemi de sa nation, et se montrant supérieur aux mesquines jalousies qui divisaient trop souvent les deux moitiés de l'Empire pour leur ruine commune.

Tandis que par sa conduite au dehors il se donnait le droit d'inscrire en tête de ses lois des préambules tels que celui-ci : « Nous appliquant à nous rendre utile au genre humain, consacrant nos jours et nos nuits à faire que les peuples sous notre gouvernement soient à l'abri des incursions barbares par la valeur de nos soldats, et vivent dans la paix et la sécurité¹... », à l'intérieur il travaillait à cicatriser bien des plaies saignantes. Il épura les magistratures vouées à la corruption sous l'administration de Chrysaphius, il diminuait les impôts, remettait des amendes, amnistiait des condamnés²; la religion surtout attira sa sollicitude.

Marcien était un catholique éprouvé, et la certitude

1. *Curæ nobis est utilitati humani generis providere : nam in die ac nocte prospicimus, ut universi, qui sub nostro imperio vivunt, et armorum præsidio ab hostili impetu muniantur, ac in pace libero otio ac securitate potiantur.* Cod. Theod., Nov., l. III, titre II.

2. Cod. Theod., *De indulgentiis reliquorum.* — *De prædiis civitatum omnium.* Nov., l. III, titr. II et III. — Evagr., II, 1. — Theodor. Lect. I. — Theoph., p. 89, 90.

de rencontrer en lui un frère en orthodoxie comme en amour du bien public n'avait pas médiocrement pesé sur la détermination de la pieuse Pulchérie. Cette conformité de doctrines dans un point alors si important augmenta la confiance publique, car pendant le dernier règne on n'avait que trop senti le mal que faisaient à l'Église et à l'État les divisions de la famille impériale en matière de foi. On put donc espérer de voir le calme renaître bientôt dans la Chrétienté, si profondément troublée par suite du faux concile d'Éphèse et de la loi de Théodose qui rendait ses décrets obligatoires dans l'Empire d'Orient.

II.

Un an s'était écoulé entre la clôture de cette assemblée « impie et féroce¹ », comme l'appelait le pape Léon, et la mort de Théodose II. Ce temps avait été activement employé au profit de la persécution. Chrysaphius, par les moyens qui lui étaient familiers, avait livré la Chrétienté orientale à la merci de son protégé Dioscore; toutes les Églises courbaient maintenant la tête sous le même bâton « pharaonique » que connaissaient trop bien celles d'Égypte. Cependant une partie des évêques qui avaient cédé pour éviter l'expulsion ou l'exil maudissaient secrètement leur joug et étaient

1. *Magno dolore affecti sumus de his quæ impie furioseque commissa sunt apud Ephesum. Leo, Ep. 44 — Id., Ep. 40.*

tout prêts à le secouer; quelques-uns même donnaient l'exemple d'une fermeté courageuse sous les sévices et les menaces. Tous au fond invoquaient l'instant de leur délivrance, la tyrannie de Dioscore étant insupportable même à ceux qui professaient comme lui les opinions eutychiennes. Ces opinions, malgré l'aversion générale pour l'homme qui les personnifiait alors, n'avaient pas laissé de faire des progrès dans une partie de l'Empire, et un schisme semblait prochain, où l'eutychianisme pourrait presque balancer les forces de l'orthodoxie.

Les monastères étaient généralement eutychiens fanatiques. Les magistrats des villes, les préfets des provinces, les personnages considérables tenant à la cour, se rangeaient en vertu de leur dignité sous les décrets d'Éphèse comme sous la religion officielle, et y entraînaient leurs subordonnés. Le catholicisme se trouvait peu à peu relégué de l'autre côté de la mer, dans les provinces de Syrie, d'Asie, et dans les Églises qui gravitaient comme des satellites autour de ces grands centres religieux. On verra, par les récits qui vont suivre, que la Grèce continentale et l'Illyrie en Europe, l'Égypte et la Palestine à l'extrémité opposée de l'Empire, formaient le domaine de l'eutychianisme, ou du moins des opinions eutychiennes à divers degrés de pureté, — la Syrie et ses annexes, celui de l'orthodoxie traditionnelle, penchant parfois vers le nestorianisme. Antioche était le foyer de celle-ci, Alexandrie le foyer de l'autre : on retrouvait encore là l'antagonisme séculaire de ces deux métropoles du monde oriental chrétien.

Tel on peut se figurer l'état de l'Orient. Une seule opinion régnait en Occident, celle de la foi traditionnelle orthodoxe; elle y régnait non-seulement par la conscience de sa vérité, mais encore par l'indignation qu'inspiraient Dioscore et son synode tyrannique. Mortellement blessée des procédés dont cette assemblée avait usé contre les légats du pape et contre le pape lui-même, dont elle avait refusé de recevoir la lettre, l'Église romaine ne trouva pas de meilleure justification pour elle-même, de meilleure condamnation pour ses adversaires, que de publier cette lettre, où la foi catholique sur le mystère de l'Incarnation était résumée en termes concis d'une netteté et d'une élégance qu'on pouvait dire admirables. Répandue dans toutes les Églises, elle fut souscrite par toutes et devint en Occident la règle de la foi opposée aux fausses doctrines d'Éphèse. Les laïques eux-mêmes en sollicitaient des copies et se faisaient gloire de l'approuver par l'apposition de leur signature ¹.

Une des causes de la colère des Occidentaux contre l'Orient provenait du mépris qu'on avait montré à Éphèse pour leurs représentants et pour eux. Les légats envoyés par la grande Église romaine avaient été traités comme les derniers des clercs; on avait étouffé leurs réclamations, et ils avaient eu peine à sauver même leur vie. La personne du pape avait été exposée aux plus incroyables outrages. L'évêque de la vieille Rome, le successeur de Pierre, avait été excommunié par une

1. Leo, *Ep.* 51, 52 et passim. — Idat., *Chron.*

poignée d'évêques égyptiens sous la provocation d'un patriarche hérétique souillé de tous les crimes ; jamais l'Église occidentale n'avait eu à subir de pareils affronts. L'indignation croissait quand on songeait que ce pape si grossièrement insulté était le plus grand homme qui se fût encore assis sur le siège apostolique, un évêque que l'élévation de ses idées, son courage patriotique et la sagesse de son administration eussent dû rendre l'objet du respect universel.

A considérer tout cela, les Occidentaux ne voyaient que de la démence dans la conduite des évêques d'Orient. Prenant fait et cause pour l'honneur de leur Église non moins que pour la pureté de la foi, ils réclamaient à grands cris la convocation d'un vrai concile œcuménique qui rescinderait les actes de ce faux synode, rayerait son nom du catalogue des conciles, abolirait sa mémoire, et pour que la foi pût être sauvée et la dignité de l'épiscopat protégée, pour qu'en un mot l'évêque de la vieille Rome, tête de toutes les Églises, pût consentir à y paraître, on demandait que l'assemblée se tint à Rome ou du moins en Italie. Le pape Léon se fit l'interprète de ce désir près de l'Empereur d'Orient, qui était encore Théodose II.

Il écrivit une lettre à cet effet dans son synode provincial, qu'il avait réuni pour le consulter sur la question ¹. La lettre se fondait en particulier sur l'appel

1. Unde si pietas vestra suggestioni ac supplicationi nostræ dignetur annuere, ut intra Italiam haberi jubeatis Episcopale Concilium, cito auxiliante Deo poterunt omnia scandalia, quæ in perturbationem totius Ecclesiæ sunt commota, resecari. *Leo, Ep. 23.* — *Id., Ep. 21, 40.*

interjeté par Flavien au moment de sa condamnation ; on ignorait encore à Rome que le malheureux archevêque de Constantinople eût cessé de vivre, victime des violences qu'il avait subies ; on le croyait en exil dans quelque endroit reculé de l'Orient. En même temps qu'il écrivait à l'Empereur, le pape adressait à Pulchérie une copie de sa lettre synodale ¹, la suppliant de l'appuyer près de son frère ; mais Théodose, devenu plus irritable dans les derniers mois de sa vie, reçut d'assez mauvaise grâce les observations de l'évêque de Rome, et se contenta de répondre que les décrets du concile d'Éphèse étaient la voix même de l'Église, qui complétait par eux l'exposition de Nicée ; qu'il s'y tiendrait donc, sans vouloir qu'il y fût rien changé. Quant à Pulchérie, que pouvait-elle faire, éloignée du palais et comme prisonnière à l'Hebdomon, sinon confesser son impuissance à l'égard de toute mesure désirable ? Elle n'était plus rien pour son frère ; ce frère d'ailleurs n'avait pas la libre possession de lui-même : il obéissait à Chrysaphius, maître de la conscience du prince comme des affaires de l'État.

Dans le naufrage de toutes ses espérances, Léon crut avoir saisi un suprême moyen de salut. On était au mois de février 450, et le 22 de ce mois se célébrait annuellement, avec une grande solennité, la fête dite *de la Chaire de saint Pierre*, commémorative du jour où l'apôtre Pierre avait pris le gouvernement du troupeau chrétien dans la Babylone de l'Occident. Les évêques

1. Leo, Ep. 41.

d'Italie se rendaient à cette époque en grand nombre autour du successeur de l'apôtre, et la fête en tirait un lustre tout particulier. Or on avait su que cette année l'empereur Valentinien III, l'impératrice Placidie, sa mère, et Eudoxie, sa femme et la fille de Théodose II, devaient venir de Ravenne à Rome s'associer aux prières faites pour l'Empire. Le pape résolut de profiter de la circonstance pour enrôler dans sa cause des personnages d'une autorité aussi puissante que l'Empereur d'Occident, et deux princesses, l'une fille, l'autre tante de l'Auguste d'Orient.

La visite eut lieu en effet, et les souverains d'Occident, arrivés à Rome le 21 février, allèrent dès le lendemain matin à l'église, où Léon les attendait. Il y avait passé la nuit au milieu des évêques pour célébrer avec eux l'office des Vigiles. A la vue de l'Empereur, il s'avança vers lui le visage trempé de larmes, la voix si entrecoupée de sanglots, qu'il ne pouvait, disent les anciens documents, faire entendre ses paroles¹; il le conjura par ce même apôtre dont ils honoraient la mémoire, par son propre salut, par celui de Théodose enfin, son collègue et son père, d'écrire à ce prince pour obtenir la réparation des iniquités d'Éphèse et la remise des choses en l'état où elles étaient avant le procès d'Eutychès. Dans l'excès de son émotion, il se prosterna devant lui, tenant ses genoux embrassés, — les Impératrices unirent leurs supplications à celles du

1. Leo propter interpositam gemitus sui tristitiam, desiderium suum verbis pæne insinuare non poterat. Concil., IV, p. 56.

vieillard, et Valentinien consentit ¹; mais sa lettre n'obtint de Théodose qu'une réponse pleine d'amertume et de dureté.

« Le pape, y était-il dit, ne pouvait point l'accuser d'avoir abandonné, en quoi que ce fût, la foi des pères, lorsqu'il travaillait précisément à la maintenir. C'était dans ce dessein qu'il avait assemblé le concile d'Éphèse, où l'on n'avait condamné que ceux que l'amour de la vérité et de la justice obligeait de condamner. Flavien méritait ce qu'il avait souffert, puisque sa déposition avait rendu la paix à l'Orient, où l'union et la vérité recommençaient à régner dans toutes les Églises ². — Qu'on ne me tourmente donc plus, ajoutait-il, pour remettre en question une affaire jugée et terminée par l'autorité de Dieu même. » Il n'y avait plus à espérer.

Sur ces entrefaites, on connut à Rome la mort de Flavien et les circonstances de cette mort, — affreux dénouement de la tragédie d'Éphèse. On apprit bientôt que Théodose aussi avait cessé de vivre. La première de ces nouvelles augmenta l'horreur des Occidentaux pour Dioscore et son concile; la seconde rouvrit la porte à l'espérance. Qu'était le nouvel Empereur choisi par Pulchérie? On l'ignorait encore; mais la main qui l'avait choisi donnait confiance aux catholiques.

1. Concil., IV, p. 54 et sq. — Theoph., p. 87. — Liber., XII, p. 78.

2. Flavianus autem qui reus inventus est læsibilis novitatis, debitam poenam recepit; et hoc remoto omnis pax et omnis concordia regnat in Ecclesiis, et nihil aliud, quam veritas viget. Concil., IV, p. 58.

Les premières mesures de Marcien firent voir qu'il abordait résolûment l'œuvre de la réparation religieuse, autant du moins qu'elle pouvait être accomplie par l'autorité séculière. La loi qui rendait obligatoire la reconnaissance du faux concile abrogée, les recherches inquisitoriales supprimées, les bannis rappelés, Eutychès chassé de son monastère, où un abbé catholique le remplaçait, inauguraient une nouvelle ère de reconstruction religieuse à laquelle le pape s'empessa de s'unir en levant plusieurs dépositions scandaleuses prononcées sous l'inspiration de Dioscore. Dans le nombre furent celles d'Eusèbe de Dorylée et de Théodoret¹, mesures dictées par un sentiment de justice, mais plus équitables que canoniques, au jugement de beaucoup d'Orientaux. En marchant de ce pas, avec prudence, la réparation du mal pouvait s'opérer progressivement, sans secousse et sans éclat.

Dans l'état d'anarchie où les esprits étaient plongés, Léon pensa que cette médecine lente et modérée convenait mieux au malade que le remède bruyant d'un concile œcuménique. Revenant donc de sa première idée, sur laquelle il avait tant insisté du vivant de Théodose, il cessa tout à coup de la soutenir près de Marcien et finit même par la combattre : bonne avec un gouvernement ennemi déclaré, elle ne l'était plus avec un ami. Ses dernières lettres, que nous avons encore, furent un éloquent plaidoyer contre les premières².

1. Evagr., I, 2, 4.

2. Niceph., XV, 2.

« Il nous suffit de votre zèle, écrivait-il à Marcien : la paix rentre dans l'Église, et par l'Église dans l'État. Contentons-nous de ce que Dieu vous inspire, et ne provoquons plus de ces discussions funestes dont l'impudence seule est un scandale. Évitions de remuer des questions impies et déraisonnables que le Saint-Esprit nous enseigne à étouffer dès qu'elles s'élèvent ; il n'est pas bon d'examiner ce qu'il faut croire, comme s'il y avait lieu d'en douter ; et l'on doit tenir pour certain aujourd'hui que les sentiments d'Euty-chès sont impies, et que Dioscore a failli à la foi en condamnant Flavien¹. » Cela était vrai, et les contestations de cette nature, quel qu'en soit le résultat, offrent toujours un danger ; mais l'avis du pape venait trop tard, lui-même avait sollicité trop ardemment la réunion d'un nouveau concile, et cette idée, préconisée par tout le parti catholique, avait pris racine dans trop de têtes pour qu'il fût possible de l'en arracher. C'est ce que Léon finit par reconnaître.

Battu sur ce point, il demanda que du moins l'assemblée se tint en Italie ; les raisons en étaient évidentes à ses yeux : il les avait longuement déduites dans sa correspondance avec l'Empereur défunt ; mais ici encore il trouva dans Marcien et dans Pulchérie une opposition inébranlable. « Le scandale a eu lieu en Orient, répondaient-ils, la réparation doit avoir lieu en Orient. » — Repoussé dans ses derniers retranche-

1. *Tanquam reparata disputatione tractandum sit, utrum Eutyches impie senserit, et utrum perverse Dioscorus judicavit, qui in scantæ memoriæ Flaviani condemnatione se percussit. Leo, Ep. 62.*

ments et ne voulant pas compromettre l'union si heureusement rétablie entre l'Église et le souverain d'Orient, il céda encore cette fois, en mettant à son concours et à la présence de ses légats dans le concile des conditions qui furent officiellement discutées à Constantinople. Ce fut comme une négociation de puissance à puissance, et ainsi se trouva lié l'empereur Marcien.

Le pape exigeait :

1° Que l'Empereur assistât au concile afin de prévenir, par le respect dû à sa majesté, le retour des désordres qui avaient déshonoré le faux synode d'Éphèse ;

2° Que la présidence des évêques appartint aux légats, quel que fût leur grade ecclésiastique : c'était aux yeux du pape un moyen de faire reconnaître le droit de primauté de l'Église romaine, tête de toutes les Églises, et aussi d'empêcher que ses représentants, par la connivence d'un président hostile au siège apostolique, ne fussent insultés, comme ils l'avaient été à Éphèse ;

3° Que sa lettre exposant la foi de son Église, lettre si insolument repoussée par Dioscore et ses assesseurs, fût lue dans le nouveau concile et insérée aux actes ;

4° Que Dioscore n'assistât pas comme évêque à l'assemblée¹. Cette dernière condition surtout était absolue ; en ne l'observant pas, on amenait la retraite immédiate des légats. Ce refus du pape de laisser siéger

1. Leo. Ep. 69, 70, 71, 72 et sq.

ses légats à côté du patriarche d'Alexandrie tenait principalement à l'audace inconcevable de celui-ci, lorsque après le Brigandage d'Éphèse il avait tenu furtivement à Nicée un conciliabule d'Égyptiens pour lancer l'excommunication sur l'évêque de Rome et sur ses envoyés. A défaut du pape, qui n'assistait jamais à un concile œcuménique, que d'autres motifs tenaient d'ailleurs au delà des mers, l'absence des légats eût tout fait manquer; le concile, privé de la seule représentation occidentale sur laquelle il pût compter au milieu des désastres qui accablaient la Gaule et menaçaient l'Italie, eût été réduit à l'état d'un simple concile oriental, inhabile à contrôler les décisions d'une assemblée œcuménique.

Enfin, toutes les difficultés étant levées, un décret de l'Empereur, daté du 17 mai 451, fixa la réunion des évêques à Nicée pour le premier jour de septembre. Les métropolitains avaient le droit d'amener avec eux le nombre de suffragants qu'ils jugeraient convenable. L'Empereur promettait de se trouver en personne au concile¹. Le pape, de son côté, choisit pour ses légats Paschasinus, évêque de Lilybée en Sicile, Lucius, évêque d'Ascoli, et Cœlius Bonifacius, prêtre de l'église romaine. Celui-ci fut envoyé de Rome, Paschasinus de Sicile, d'où il pouvait arriver plus tôt à Constantinople, le terme du concile étant fort rapproché: Lucentius se trouvait déjà en Orient. Un secrétaire ou notaire lui fut attaché suivant l'usage. Toutes les diligences pos-

1. Concil., IV, p. 65, 68.

sibles furent faites à la chancellerie de Saint-Pierre pour que les instructions des légats fussent préparées à temps, et Bonifacius prit la mer ¹.

A Constantinople, on ne mettait pas moins de hâte aux préparatifs, car le temps pressait. Comme pour attacher à la mesure qu'ils venaient de prendre un signe éclatant de leur pensée, Pulchérie et Marcien envoyèrent chercher le cadavre de Flavien dans le bourg d'Hypèpe, où l'exilé avait succombé aux suites de ses blessures, où, pour se débarrasser d'un fardeau qui la gênait, son escorte l'avait enterré précipitamment. L'exhumation se fit avec solennité sous l'œil des préposés de l'Empereur. Sur toute la route que suivit le convoi, il fut accueilli par le respect public, par les prières des clergés fidèles et les larmes des populations, émues d'une fin si tragique. A Constantinople, où l'attendaient des funérailles dignes de son rang, Flavien, étendu selon l'usage dans son cercueil, traversa toute la ville au milieu d'une foule compacte, serrée autour de lui comme des enfants autour d'un chef bien-aimé. Conduit ainsi jusqu'à l'église des Apôtres, l'archevêque assassiné dans un concile alla reposer à côté de son prédécesseur Chrysostome, martyr comme lui de l'inimitié des évêques ².

Les mois se passèrent rapidement au milieu de ces

1. Leo. Ep. 69, 70, 71, 74 et 79.

2. Voir à ce sujet le volume de mes *Récits de l'histoire romaine au v^e siècle*, intitulé *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, p. 531. — Concil., IV, p. 66. — Leo. Ep. 59 et 63. — Theoph., p. 88. — Accac., *Histor.*, p. 115.

préoccupations. Aux approches du mois de septembre, les routes qui se dirigeaient vers Nicée se couvrirent de convois de la course publique voiturant des évêques réunis par diocèse, ou de bandes de moines à pied venant de toutes les parties de l'Orient à ce concile auquel ils n'étaient point convoqués. Il en arrivait d'Égypte, de Palestine, des hautes vallées de l'Euphrate, où dominaient les idées eutychiennes, car tous ces moines étaient partisans fanatiques de Dioscore et du faux synode d'Éphèse. Avec eux cheminaient d'autres troupes de laïques curieux d'émotions ou d'ecclésiastiques déposés, évêques et clercs, qui venaient épier quelque occasion de rentrer dans l'Église ou de nuire du moins à leur évêque. Bientôt la ville de Nicée, qui était petite, se trouva encombrée de multitudes passionnées, ardentes, dont l'attitude faisait prévoir bien des troubles, à ce point qu'il fallut renforcer la garnison et éloigner tout individu, prêtre ou autre, qui n'avait pas été dûment appelé par son évêque. Ce fut Pulchérie elle-même qui envoya cet ordre au consulaire de la Bithynie, dont la ville de Nicée dépendait¹.

Cependant le temps fixé pour la session était déjà passé, et l'Empereur ne paraissait point. Soldat avant tout, Marcien, quel que fût son zèle pour la religion, était d'abord aux affaires de la guerre, et ces affaires prenaient de jour en jour une importance plus exceptionnelle à cause de la lutte qui se livrait en Gaule

1. Clericos, vel monachos atque laicos, quos nulla ratio ad concilium vocat, omnimodo debeas de civitate et ipsis locis expellere. Concil., IV, p. 70.

entre les Romains et les Huns et dont on savait mal l'issue. Attila avait été battu par Aëtius dans les plaines de Châlons; bientôt les débris de son armée vinrent se reformer sur les bords du Danube, et menacer directement Constantinople et la Thrace¹. Les nécessités de la défense retenaient donc Marcien, quoi qu'il en eût, dans le voisinage du Danube. Toutefois les évêques réunis à Nicée trouvaient le temps long; les subsistances y devenaient rares pour tout le monde, enfin l'ennui prenait ces vieillards, retenus oisifs si loin de chez eux. Ils demandèrent à l'Empereur de leur laisser ouvrir la session, s'il ne lui était pas possible de venir en personne; cette demande contraria beaucoup Marcien; elle présentait effectivement un grand danger, l'absence des légats du pape qui n'y paraîtraient point sans lui; or cette absence changeait, comme nous l'avons dit, le caractère du concile, et remettait tout en question. Les évêques insistaient cependant, et il fallait compter avec la difficulté des hommes comme avec celle des choses².

Après y avoir mûrement réfléchi, Marcien écrivit aux évêques que, ne pouvant pas les aller trouver hors du centre de ses affaires, il avait résolu d'en rapprocher le concile, et que pour cette raison il le transportait à

1. Consulter mon *Histoire d'Attila et de ses successeurs*, t. I, p. 180 et sq.

2. Religiosissimi episcopi et presbyteri, qui vice Leonis archiepiscopi urbis Romæ venerunt, a nostra tranquillitate petierunt, quatenus omnimodo nos adesse debeamus sancto concilio, affirmantes quoniam non paterentur illuc, absente nostra pietate venire. Concil., IV, p. 74.

Chalcédoine. « Chalcédoine, disait-il, n'était séparée de Constantinople que par le Bosphore, large en cet endroit de moins d'un mille. Être à Constantinople, c'était être à Chalcédoine, et Marcien assisterait aux travaux de l'assemblée tantôt en personne, tantôt par des communications de tous les moments¹. » Il ajoutait cette considération assez importante pour les évêques, que Chalcédoine, étant une bien plus grande ville que Nicée, leur offrirait soit par elle-même, soit par sa proximité de Constantinople, toutes les facilités désirables pour un bon établissement, même pendant une longue session.

Ce moyen terme mettait l'Empereur à l'aise dans ses engagements vis-à-vis des légats, et levait une partie des difficultés dont on pourrait se plaindre justement; toutefois il plut médiocrement aux évêques, peu soucieux de se rapprocher de Constantinople, où régnait, disait-on, une agitation assez vive, provenant des moines eutychiens². Marcien mit fin à toute hésitation en donnant au concile l'ordre formel de se transporter à Chalcédoine avant la fin de septembre pour tout délai³; l'ordre impérial était daté d'Héraclée en Thrace. Les évêques, à bout d'opposition, partirent, et la tourbe

1. Unde si placet vestræ pietati, ad Calchedonensium civitatem, transire dignemini. Illuc enim excurreremus, licet hic nos publicæ causæ retineant. Concil., IV, p. 74.

2. Concil., IV, p. 76. — Liber., XIII, p. 95.

3. Festinate itaque advenire, et nullam dilationem negotio facere, ne per vestram moram, dilationem habeat inventio veritatis. Concil., IV, p. 75.

des moines et des étrangers les suivit, s'augmentant encore pendant la route.

Au 1^{er} octobre ou peu de jours après, le concile se trouva réuni à Chalcédoine. C'était le plus nombreux qu'eût encore vu la chrétienté. Des documents officiels portent le chiffre des membres à 630, parmi lesquels il faut comprendre les absents, pour qui leurs métropolitains signèrent la définition de foi. Le concile lui-même, dans une lettre écrite au pape Léon, ne s'attribue que 520 membres¹, et les listes de signataires qui nous sont restées des différentes séances ou *Actions* en portent presque toujours beaucoup moins. Quoi qu'il en soit, c'était une grande et imposante assemblée, puisque le premier concile œcuménique n'avait compté que 318 membres et le second que 150. Le lieu du rendez-vous était l'église de Sainte-Euphémie.

III.

A cent cinquante pas du Bosphore, en dehors des portes de Chalcédoine, s'élevait sur un monticule la basilique dédiée à la martyre Euphémie, une des saintes les plus vénérées de l'Orient². On y montait par une pente insensible; mais lorsqu'on avait atteint le sommet du coteau, on voyait se déployer aux regards

1. Concil., IV, p. 834. — Facund. Hermian., II, 6.

2. Distat hæc basilica a Bosphoro duobus circiter stadiis, sita in loco quodam ameno et molliter acclivi. Evagr., II, 3.

un spectacle merveilleux : d'un côté, la mer, ici tranquille, là plus ou moins agitée, et jetant son écume sur les rochers de la rive ; de l'autre, de hautes montagnes couvertes d'antiques forêts ; au fond de la vallée, des prairies à perte de vue, des moissons jaunissantes, des vergers couronnés des plus beaux fruits ; en face, la ville de Constantinople, s'étagant sur la côte européenne du Bosphore, servait de fond à ce magnifique tableau.

La basilique elle-même était digne de cet encadrement par la beauté de son architecture. On y entrait par une vaste cour rectangulaire, garnie d'une colonnade, et formant péristyle à un ensemble d'édifices. L'Église, de la même dimension et d'une ordonnance pareille, conduisait à un oratoire circulaire surmonté d'une coupole qu'entourait une galerie d'où l'on pouvait entendre l'office. C'était là le *martyrium* proprement dit, lequel contenait dans sa partie orientale le tombeau de la sainte et son corps enfermé dans une châsse d'argent¹.

La croyance générale était qu'il s'opérait en ce lieu beaucoup de miracles. Dans les temps de désastres ou de dangers publics, l'archevêque de Constantinople, averti par certains signes, prévenait à son tour l'Empereur, et l'on se rendait processionnellement à l'oratoire, l'Empereur et l'Impératrice en tête, puis les magistrats, le clergé et tout le peuple de Constantinople.

1. Tumulus magnificus, in quo sanctæ martyris reliquiæ jacent in arca quadam oblonga reconditæ, quam nonnulli μαρτῶν vocant, et argento pulcherrime fabricata. Evagr., II, 3.

Entré seul dans le sanctuaire, l'archevêque s'approchait du sépulcre, et, par une petite ouverture pratiquée au côté gauche du monument, il introduisait une tige de fer portant une éponge qu'il retirait pleine de sang¹; ce sang, considéré comme un préservatif contre tous les maux, était ensuite distribué par gouttes et envoyé dans des fioles jusqu'aux extrémités de l'Empire².

Sous un portique couvert attendant à l'oratoire se trouvait un grand tableau sur toile, dû au pinceau d'un peintre célèbre et représentant la vie et la mort d'Euphémie martyrisée au temps de Dioclétien. On l'y voyait brillante de jeunesse et de beauté, revêtue du manteau brun des philosophes, indice de sa profession religieuse et de sa consécration au Christ. Saisie par des soldats et conduite devant le juge, puis livrée ensuite aux bourreaux, elle traversait d'étape en étape, à travers la flamme et le fer, le chemin qui la menait à sa fin glorieuse. La vierge Euphémie, patronne de Chalcédoine, en était aussi l'oracle et jouissait auprès des fidèles d'une confiance et d'une autorité illimitées en toute matière. Nous verrons plus tard les pères du concile venir la consulter au fond de son tombeau sur une des interprétations les plus délicates du dogme chrétien.

C'est là que s'ouvrit la première session du concile le 8 octobre 451. Elle s'ouvrit avec trois cent soixante

1. In arca foramen est exiguum in læva parte, parvis quibusdam ostiolis obfirmatum; per quod, ferrum oblongum cui spongia adnexa est, usque ad sacras reliquias demittunt. Evagr., II, 3.

2. Gutte per universum terrarum orbem mittuntur. Evagr., II, 3.

un spectacle merveilleux : d'un côté, la mer, ici tranquille, là plus ou moins agitée, et jetant son écume sur les rochers de la rive ; de l'autre, de hautes montagnes couvertes d'antiques forêts ; au fond de la vallée, des prairies à perte de vue, des moissons jaunissantes, des vergers couronnés des plus beaux fruits ; en face, la ville de Constantinople, s'étagant sur la côte européenne du Bosphore, servait de fond à ce magnifique tableau.

La basilique elle-même était digne de cet encadrement par la beauté de son architecture. On y entrait par une vaste cour rectangulaire, garnie d'une colonnade, et formant péristyle à un ensemble d'édifices. L'Église, de la même dimension et d'une ordonnance pareille, conduisait à un oratoire circulaire surmonté d'une coupole qu'entourait une galerie d'où l'on pouvait entendre l'office. C'était là le *martyrium* proprement dit, lequel contenait dans sa partie orientale le tombeau de la sainte et son corps enfermé dans une châsse d'argent¹.

La croyance générale était qu'il s'opérait en ce lieu beaucoup de miracles. Dans les temps de désastres ou de dangers publics, l'archevêque de Constantinople, averti par certains signes, prévenait à son tour l'Empereur, et l'on se rendait processionnellement à l'oratoire, l'Empereur et l'Impératrice en tête, puis les magistrats, le clergé et tout le peuple de Constantinople.

1. Tumulus magnificus, in quo sanctæ martyris reliquiæ jacent in arca quadam oblonga reconditæ, quam nonnulli *μαρτῶν* vocant, ex argento pulcherrime fabricata. Evagr., II, 3.

Entré seul dans le sanctuaire, l'archevêque s'approchait du sépulcre, et, par une petite ouverture pratiquée au côté gauche du monument, il introduisait une tige de fer portant une éponge qu'il retirait pleine de sang¹; ce sang, considéré comme un préservatif contre tous les maux, était ensuite distribué par gouttes et envoyé dans des fioles jusqu'aux extrémités de l'Empire².

Sous un portique couvert attenant à l'oratoire se trouvait un grand tableau sur toile, dû au pinceau d'un peintre célèbre et représentant la vie et la mort d'Euphémie martyrisée au temps de Dioclétien. On l'y voyait brillante de jeunesse et de beauté, revêtue du manteau brun des philosophes, indice de sa profession religieuse et de sa consécration au Christ. Saisie par des soldats et conduite devant le juge, puis livrée ensuite aux bourreaux, elle traversait d'étape en étape, à travers la flamme et le fer, le chemin qui la menait à sa fin glorieuse. La vierge Euphémie, patronne de Chalcedoine, en était aussi l'oracle et jouissait auprès des fidèles d'une confiance et d'une autorité illimitées en toute matière. Nous verrons plus tard les pères du concile venir la consulter au fond de son tombeau sur une des interprétations les plus délicates du dogme chrétien.

C'est là que s'ouvrit la première session du concile le 8 octobre 451. Elle s'ouvrit avec trois cent soixante

1. In arca foramen est exiguum in læva parte, parvis quibusdam ostiolis obfirmatum; per quod, ferrum oblongum cui spongia adnexa est, usque ad sacras reliquias demittunt. Evagr., II, 3.

2. Guttæ per universum terrarum orbem mittuntur. Evagr., II, 3.

évêques seulement, mais au milieu d'un nombre considérable d'assistants, laïques, clercs, moines surtout, venus, comme nous l'avons dit, de l'Égypte, de la Palestine et de la haute Syrie, qui avaient été des premiers à se transporter de Nicée à Chalcédoine. L'archimandrite Barsumas s'y trouvait avec ses mille moines assommeurs, devenus sinistrement fameux dans la poursuite des nestoriens. Retenu par les affaires de la guerre, l'Empereur Marcien n'y parut pas; mais il y fut représenté par de hauts fonctionnaires de l'État et des sénateurs, au nombre de dix-neuf, ayant à leur tête un personnage consulaire, Anatolius, maître de l'une et l'autre milice¹.

La présidence de l'assemblée était dévolue à ces magistrats, que nous verrons dans toutes les séances où ils assistèrent fixer l'ordre des délibérations, conduire les débats, poser les questions, formuler les avis, repousser même parfois les résolutions auxquelles inclinait le concile pour leur en substituer d'autres, enfin donner des conclusions quand les évêques avaient opiné. On eût dit une cour de justice civile dirigeant une assemblée ecclésiastique. Telle était la constitution des conciles, jugeant sur des questions de fait, parfois même sur des questions de dogme. La règle était que, lorsque les officiers impériaux assistaient à une séance, ils la présidaient comme représentant la puissance

1. *Congregatis in ecclesia sanctæ ac triumphatricis martyris Euphemie judicibus, id est, magnificentissimo et gloriosissimo magistro militum, et exconsule ordinario ac patricio Anatolio. Concil., IV, p. 78.*

souveraine. Deux notaires du consistoire impérial, Béronicien, et Constantin faisaient l'office de secrétaires synodaux et d'interprètes lorsqu'il fallait traduire soit les pièces, soit les dépositions du latin en grec.

Les magistrats prirent place dans la nef de la basilique, adossés à la balustrade du chœur¹; les évêques se rangèrent dans les travées, à droite et à gauche. A l'extrémité de la nef, du côté des portes et faisant face aux magistrats, étaient des enceintes réservées aux accusateurs, aux accusés, et aux témoins ou pétitionnaires admis à la barre, lesquels ne devaient point être confondus parmi les juges. Les légats du pape siégèrent en tête des évêques, à gauche des magistrats, place d'honneur chez les Romains². Ils y siégèrent ensemble, l'évêque Paschasinus d'abord, Lucentius ensuite, puis Cœlius Bonifacius, qui, bien que simple prêtre de l'Église romaine, se trouva primer par son rang le corps des évêques orientaux. Au dessous de Bonifacius venaient le patriarche de Constantinople, celui d'Antioche, l'archevêque de Césarée et l'exarque d'Éphèse. Tels étaient les premiers rangs dans la travée de gauche.

En tête de la droite s'assirent le patriarche d'Alexandrie, Dioscore, Juvénal de Jérusalem, l'évêque d'Héraclée en Macédoine, remplaçant le patriarche de

1. Sedentes in medio ante cancellos sanctissimi altaris. Conc., IV, p. 94.

2. Et ex læva parte sedentes episcopi et vicarii Deo amicissimi, sanctissimi et reverendissimi Leonis antistitis prisæ urbis Romæ. Concil., IV, p. 93.

Thessalonique, et l'évêque de Corinthe. Les autres évêques se groupèrent par diocèses à la suite de leurs métropolitains : ceux d'Orient, de Pont, d'Asie, de Cappadoce, à gauche ; ceux d'Égypte, de Palestine et d'Illyrie, à droite ; de sorte que tout le parti de Dioscore se trouva concentré de ce dernier côté, tandis que l'autre était occupé par les Orientaux et leurs amis, qui représentaient à l'assemblée les adversaires du faux concile d'Éphèse et le parti de Flavien. Le livre des Évangiles fut apporté et dressé au milieu de la nef sur un trône ou un autel portatif, comme c'était l'usage¹.

Quand tout le monde eut pris place, les trois légats se levant de leurs sièges s'avancèrent en face des magistrats, et l'évêque Paschasinus, leur chef, prononça en latin ces mots qui furent traduits en grec par le secrétaire Béronicien : « Les instructions du très-heureux et apostolique évêque de l'Église de Rome nous défendent de siéger dans ce concile avec Dioscore, archevêque d'Alexandrie, que nous voyons séant ici parmi les juges. Or l'ordre que voici est absolu — et il montra un rouleau de papier qu'il tenait à la main ; — que votre magnificence commande donc à Dioscore de sortir, ou nous sortons à l'instant². » — « Une plainte particulière existe-t-elle contre le révérendissime archevêque d'Alexandrie, dirent les magistrats, pour que nous lui ordonnions de quitter le rang des évêques ?

1. Antepositis in medio sacrosanctis et venerabilibus Evangeliiis. Concil., IV, p. 94.

2. Si ergo præcipit vestra magnificentia, aut ille egrediatur, aut nos eximus. Concil., IV, p. 94.

— Il n'est pas appelé ici pour juger, mais pour être jugé, interrompit le second légat Lucentius¹. — S'il n'y a pas d'accusation déposée, s'écria une voix, j'en dépose une. » Et Eusèbe de Dorylée, quittant sa place, dit aux magistrats : « J'ai été lésé par Dioscore, la foi a été lésée : Flavien a été tué, ce saint évêque dont je ne puis prononcer le nom sans verser des larmes. Enfin, j'ai été injustement déposé avec lui. J'accuse Dioscore de tout cela et j'ai adressé à ce sujet à notre pieux Empereur une requête qu'il vous a renvoyée. Par la tête des maîtres du monde, je demande qu'il en soit fait lecture à l'assemblée² ! » Et il alla s'asseoir dans l'enceinte réservée aux accusateurs et aux accusés. Dioscore, sur un avertissement des magistrats, y prit place non loin de lui.

La requête d'Eusèbe fut lue et contenait en les expliquant les griefs qu'il venait d'indiquer. L'ancien avocat était là dans son élément, et il demanda pour la régularité de la procédure qu'on lût après sa requête les actes d'Éphèse, afin que l'assemblée connût bien sur quels faits portait son accusation ; Dioscore requit pareillement cette lecture, puis se rétracta. « Je crois, dit-il, que la première chose est d'examiner entre nous

1. Non patimur ut iste sedeat, qui judicandus advenit. Concil., IV, p. 95.

2. Eusebius transiens in medium dixit : Per salutem vos dominorum universi mundi, jubete preces meas legi, sicut placuit piissimo Imperatori. Læsus sum a Dioscoro, læsa est fides. Occisus est Flavianus sanctus episcopus, lacrymis impleor, simul mecum injuste ab eo damnatus est. Concil., IV, p. 95.

la question de foi ¹. » C'était précisément ce qu'il avait repoussé au faux synode d'Éphèse comme une formalité superflue, et le concile y put voir une première preuve de sa duplicité. « Vous êtes accusé, défendez-vous d'abord ², » lui firent observer les magistrats. La lecture des actes d'Éphèse, alors commencée, donna lieu à divers incidents où se dessina d'une façon toute particulière la physionomie du concile.

Les actes ou procès-verbaux de ces assemblées ecclésiastiques étaient très-étendus et très-complets, et on y annexait d'ordinaire *in extenso* les pièces et correspondances qui faisaient corps avec eux. Au procès-verbal de l'assemblée d'Éphèse se trouvaient jointes les lettres de l'empereur Théodose II touchant la convocation du concile, et une entre autres fort injurieuse pour l'évêque de Cyr, Théodoret, dont elle prononçait l'exclusion. Quand le secrétaire eut lu cette pièce, il ajouta : « Les choses ont changé depuis lors : notre pieux empereur Marcien a fait cesser l'exil du révérendissime Théodoret, et, sur sa demande, le très-saint pape Léon lui a rendu son rang d'évêque ; il peut donc entrer ici, notre Empereur l'ayant d'ailleurs convoqué ³. »

1. Supplico per vestram magnificentiam, in primis quæ de fide sunt examinari. Concil., IV, p. 98.

2. Interim adversus accusationem te convenit respondere. Concil., IV, p. 98.

3. Ingrediatur reverendissimus episcopus Theodoretus, ut sit particeps synodi, quia et restituit ei episcopatum sanctissimus archiepiscopus Leo, et sacratissimus et piissimus Imperator sanxit eum adesse sanctæ synodo. Concil., IV, p. 102.

Théodoret entra donc; mais son apparition fut le signal d'un soulèvement général parmi les partisans de Dioscore. Les évêques d'Égypte, d'Illyrie et de Palestine se mirent à pousser des cris assourdissants, au milieu desquels on entendait ces mots : « Miséricorde! la foi est perdue; on fait entrer un homme déposé! Hors d'ici l'ennemi de Dieu, les canons le chassent! Hors d'ici le précepteur de Nestorius¹! » Les évêques d'Orient, de Pont et d'Asie rétorquaient non moins bruyamment : « Ce sont les meurtriers de Flavien qu'il faut chasser! Hors d'ici les manichéens, hors d'ici les hérétiques! A la porte ceux qui nous ont fait souscrire un papier blanc, à la porte ceux qui nous frappaient pour nous faire signer²! »

Dioscore, se levant au milieu du tumulte, cria d'une voix forte en montrant Théodoret : « Cet homme a anathématisé Cyrille, c'est donc Cyrille que vous chassez! » A ces mots, la colère des Orientaux ne connut plus de bornes. « Hors d'ici l'assassin! disaient-ils tous ensemble; qui ne sait pas les hauts faits de Dioscore? Chassez d'ici les meurtriers³! » Le parti de Dioscore, prenant sa revanche, se mit à vociférer de son côté, traitant les Orientaux de nestoriens. « Longue vie à

1. *Ægyptii et Illyriciani et Palæstini reverendissimi episcopi clamaverunt : Miseremini fides perit; istum canones ejiciunt : hunc foras mittite, magistrum Nestorii foras mittite. Concil., IV, p. 102.*

2. *Orientalis et Pontici et Asiani et Thracæ reverendissimi episcopi clamaverunt : Nos in pura charta subscripsimus, cæsi sumus et ita subscripsimus. Concil., IV, p. 102.*

3. *Dioscorum homicidam foras mittite; Dioscori acta quis ignorat? Concil., IV, p. 102.*

l'impératrice Pulchérie, l'ennemie des nestoriens! criaient-ils; il y en a encore ici, qu'on les chasse! Un synode orthodoxe ne reçoit pas Théodoret! » Théodoret alors, s'avancant dans l'enceinte avec dignité et s'adressant aux magistrats : « J'ai présenté requête à l'Empereur, dit-il; j'ai exposé les cruautés dont j'ai été la victime : je demande qu'on examine ma lettre. — L'évêque Théodoret, dirent les magistrats, a été rétabli dans son rang par l'archevêque de Rome; il peut entrer ici, il y entre comme accusateur, qu'il aille prendre place en cette qualité. » Et Théodoret alla s'asseoir dans la même enceinte qu'Eusèbe de Dorylée.

Au moment où il s'assit près d'Eusèbe, les clameurs se réveillèrent avec une nouvelle énergie, mais en sens inverse; d'autres clameurs y répondirent aussitôt. On n'entendait plus dans la basilique que ces apostrophes, qui se croisaient d'un côté à l'autre : « que Théodoret vienne siéger avec nous, l'évêque orthodoxe! sa place est au milieu de nous, » disaient les Orientaux. — « Ne l'appellez pas évêque, répondaient les Égyptiens, il ne l'est pas : c'est un ennemi de Dieu. — C'est un hérétique. — C'est un Juif. — Qu'on le fasse sortir d'ici ¹. — Ce sont les assassins qu'il faut chasser, répliquait-on de l'autre côté; dehors les assassins, dehors les séditeux! »

Le tumulte devenait inexprimable. Le chef des magistrats se levant alors, fit signe qu'il voulait parler. « Tous ces cris, dit-il, tout ce bruit ne convien-

1. Nolite eum dicere episcopum, non est episcopus : impugnatores Dei foras mittite. Judæum foras mittite. Concil., IV, p. 103.

nent qu'à une multitude désordonnée, ils sont indignes d'une réunion d'évêques, et d'ailleurs ils ne servent en rien aux parties ; faites donc silence et laissez continuer la lecture des actes. — Nous réclamons tous pour la religion, pour la foi orthodoxe, répondaient les Égyptiens ; chassez un seul homme, et nous écoutons tous. — Écoutez d'abord, répliqua sévèrement le magistrat, et ne troublez plus l'ordre du concile. »

IV.

Cet incident terminé, la lecture continua ; mais Dioscore se chargea d'en provoquer un second non moins tumultueux. On lisait la lettre de Théodose qui lui conférait la présidence du concile d'Éphèse, et lui donnait pour assesseurs ou vice-présidents Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eustathe de Béryte, Basile de Séleucie et Eusèbe d'Ancyre. « Vous voyez par ce passage du rescrit impérial, fit-il observer en interrompant tout à coup la lecture, que je ne suis pas le seul responsable de ce qui s'est passé à Éphèse. L'évêque Juvénal, l'évêque Thalassius et les autres partageaient avec moi l'autorité sur l'assemblée, et de plus tout ce que nous avons jugé, le concile l'a approuvé

1. *Acclamationes istæ populares neque episcopos decent, neque partes juvant. Patiamini ergo universorum fieri lectionem. Ægyptii et qui cum ipsis reverendissimi episcopi clamaverunt : Unum ejicite et omnes audimus. Concil., IV, p. 103.*

de vive voix et par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Théodose, d'heureuse mémoire, qui l'a confirmé par une loi générale. »

A cette assertion, que le concile avait tout approuvé, un démenti violent se fit entendre du côté des Orientaux. « Cela est faux, réclama-t-on de toutes parts, personne n'a consenti, nous avons été forcés, — nous avons été frappés, — on nous a fait souscrire un papier blanc, — on nous a menacés d'exil, — des soldats nous ont fait signer sous leurs bâtons et sous leurs épées, — quel concile que celui qui se tient avec des épées et des bâtons ¹! — Dioscore avait ses raisons en faisant entrer des soldats; — hors d'ici le meurtrier! — les soldats ont déposé Flavien! »

Du côté des Égyptiens, on entendait des propos ironiques tels que ceux-ci : « De quoi se plaignent-ils? ce sont ces évêques-là qui ont souscrit les premiers! » Et, comme à ces mots des protestations partirent des rangs des clercs, les évêques d'Égypte se retournèrent furieux. « Qui donc crie là-bas? dirent-ils. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs? Qu'on les jette dehors, qu'on chasse tous les gens étrangers au concile ²! »

Le niveau des colères montait rapidement. Alors les récriminations commencèrent au sujet des violences

1. Nullus voluntarie consensus. Violentia facta est, vis cum plagis : in pura charta subscripsimus. Minabatur nobis damnatio, minæ exilii tendebantur, milites cum fustibus et gladiis instabant..... Ubi gladii et fustes, qualis Synodus est? Concil., IV, p. 111.

2. Clerici nunc quare clamant? Synodus episcoporum est, non clericorum. Superfluos foras mittite. Concil., IV, p. 111.

employées par Dioscore et sa faction pour faire signer la condamnation de Flavien. Étienne d'Éphèse raconta le siège de son évêché, assailli par trois cents soldats et moines sous le prétexte que, logeant chez lui Eusèbe de Dorylée et quelques autres, il faisait de sa maison épiscopale un repaire pour les ennemis de l'Empereur. « Ce crime, lui disaient-ils, mérite la mort, » et ils voulaient le tuer¹. Il raconta ensuite comment, s'étant réfugié dans la sacristie de son église avant le vote contre Flavien, on l'y avait mis sous clef, sans vouloir le laisser sortir qu'il n'eût signé. Thalassius de Césarée, qui avait été un des vice-présidents du concile d'Éphèse, protesta qu'il avait été désigné à son insu, et que, lorsqu'il avait voulu s'opposer à des menées coupables, Dioscore avait refusé de l'écouter.

L'évêque de Claudiopolis en Isaurie, Théodore, fournit des explications détaillées sur la manière dont le président avait enlevé le vote de la déposition de Flavien, moitié par astuce, moitié par violence. « Ils tenaient entre eux, dit-il, des conciliabules mystérieux autour du siège du président, puis ils venaient nous dire : « Il faut opiner, il faut juger », à nous qui étions simplement assis à nos places, sans avoir aucune connaissance de l'affaire que l'on nous faisait décider. Nos adversaires allaient de siège en siège pour nous épouvanter en criant : « Coupez en deux ceux qui parlent de deux natures, divisez ceux qui divisent ! »

1. Voluerant me interficere. Concil., IV, p. 111.

2. In duo separate eos, qui dicunt duas naturas. Qui dicunt duas, dividite, interficite, ejicite. Concil., IV, p. 114.

comme pour nous accuser d'être des nestoriens et de soutenir l'hérésie. Sous le coup de semblables menaces, chacun de nous craignit d'être mis hors l'Église comme hérétique, et de perdre ceux qu'il avait baptisés. Ne fallait-il pas nous taire? Nous étions en tout cent trente-cinq, et quarante-deux avaient reçu la défense de parler; les autres suivaient Dioscore et Juvénal, et, accompagnés d'une foule de gens inconnus, troublaient le concile par leur tumulte. Nous n'avions assurément rien à faire; ils se sont joués de notre sang ¹! — Oui, oui, s'écrièrent tout d'une voix les Orientaux, ce que dit l'évêque Théodore est vrai, les choses se sont passées ainsi. »

Les Égyptiens accueillèrent ces déclarations par des éclats de rire insultants. « Voyez les vaillants évêques, disaient-ils, comme ils font honneur à leur courage. Est-ce qu'un chrétien craint personne? Qu'on apporte du feu, nous le verrons! Il n'y aurait point eu de martyrs, s'ils avaient tremblé comme ceux-ci prétendent qu'ils ont fait ². » Pendant cette scène lamentable, Dioscore restait calme sur son siège, l'ironie aux lèvres; se levant ensuite, il dit : « Puisque ces gens-là soutiennent qu'ils n'ont pas su ce qui avait été jugé et qu'ils ont souscrit sur une feuille de papier blanc, d'abord ils ne devaient pas souscrire sans bien savoir ce qu'ils signaient, la foi étant en question; ensuite qui donc a

1. Quid essemus facturi? In sanguine nostro ludebant isti hæretici constituti. Concil., IV, p. 114.

2. Christianus neminem timet; catholicus neminem formidat, ignis ponatur et discimus : si homines timerentur, martyres non fierent. Concil., IV, p. 114.

rédigé par écrit leurs déclarations, — il parlait sans doute des votes motivés qu'on leur arrachait, — si ce n'est eux-mêmes? Que votre magnificence les oblige à le dire¹. » Pour couper court à une altercation qui eût absorbé toute la séance sans résultat, les magistrats ordonnèrent qu'on poursuivît la lecture des actes.

La mention de la lettre du pape Léon à Flavien, dont on avait refusé la communication au faux concile d'Éphèse par une suite de subterfuges, donna lieu à de nouveaux débats. Il en résulta que Dioscore était seul responsable de ce refus, et non, comme il l'insinuait, ses assesseurs Thalassius, Juvénal et les autres; mais ces insinuations ne laissèrent pas d'irriter contre lui ses anciens collègues à la présidence, qui virent bien que son plan de défense était de rejeter entièrement sur eux une partie de ses fautes ou de les entraîner tous dans sa perte; ils songèrent alors à se dégager d'une responsabilité dangereuse. A un certain endroit des actes, les Orientaux ayant signalé une fausse déposition: « Il faut vérifier, dirent les membres du concile; qu'on fasse venir les notaires synodaux. — Demandez plutôt que Dioscore fasse venir les siens, interrompit Théodore de Claudiopolis, car il a chassé tous les autres, et n'a laissé recueillir de notes qu'à des hommes dont il était sûr². — De quelle main sont libellés les actes? reprit

1. Quia asserunt se non audisse quæ judicata sunt vel disposita sed simpliciter in oblata sibi pura charta subscripsisse eos. supplico dicere eos præcipiat magnificentia vestra. Concil., IV, p. 115.

2. Deducat notarios suos; ejiciens enim omnium notarios, suos fecit scribere. Concil., IV, p. 127.

les magistrats. — Chacun, répondit Théodore de Claudiopolis, a fait écrire pour lui ses notaires; les miens l'ont fait pour moi, ceux de Thalassius pour lui, ceux de Juvénal pour lui¹; il y avait également les notaires de plusieurs autres évêques qui écrivaient. »

Eusèbe de Dorylée, se levant alors, pria les magistrats de faire entendre Étienne d'Éphèse, qui avait des renseignements curieux sur cet objet. Requis de s'expliquer, Étienne le fit en ces termes : « Mes notaires, dit-il, pour fournir un exemple de la manière dont Dioscore traitait ou faisait traiter ceux des autres, tenaient des notes pour moi; ils étaient deux : Julien, maintenant évêque de Lébède, et Crispinus, diacre. Dès que Dioscore les aperçut, il envoya vers eux ses notaires à lui, lesquels s'emparèrent de leurs tablettes, qu'ils effacèrent, et faillirent leur rompre les doigts en voulant leur arracher leurs écritures². C'est pour cela que je n'ai point eu copie des actes, et je ne sais ce que sont devenues les notes qui m'étaient destinées. » Les manœuvres de Dioscore se dévoilaient ainsi à chaque ligne des actes, et tous les témoignages tournaient à sa confusion.

Quand on en vint à la profession de foi d'Eutychès,

1. Unusquisque per suos notarios scripsit; mei mea; religiosissimi episcopi Juvenalis sui; religiosissimi episcopi Thalassii sui. Concil., IV, p. 130.

2. Excipiebant notarii mei, Julianus, qui nunc est reverendissimus episcopus Lebedi, et Crispinus diaconus, et venerunt notarii reverendissimi episcopi Dioscori, et deleverunt tabulas eorum, et digitos eorum pæne fregerunt, volentes tollere et thecas eorum. Concil., IV, p. 130.

insérée aux actes, il s'éleva une discussion dogmatique fort embrouillée, et qui montre combien Cyrille, soit par ses anathématismes, soit par quelques-unes de ses lettres, avait jeté d'embarras dans une question qu'il déclarait lui-même à peu près inaccessible aux intelligences théologiques les plus exercées. On avait reproché à Eutychès, dans le concile de Constantinople, de dire : « deux natures en Jésus-Christ avant l'Incarnation, et une seule après », et Basile de Séleucie lui avait fait observer que, si, au lieu de dire simplement une nature, il ajoutait incarnée et humanisée, il penserait alors comme le bienheureux Cyrille, et comme tous les orthodoxes, « car enfin, ajoutait-il, il est clair que la divinité du Christ, qu'il tient de son père, est autre chose que son humanité, qu'il tient de sa mère, et qu'ainsi il confesserait les deux natures » ; mais Eutychès n'y avait point consenti.

« Ce que vous souteniez alors à Eutychès, dirent les magistrats à Basile de Séleucie, est parfaitement orthodoxe, et le refus d'Eutychès le constituait en état d'hérésie. Expliquez-nous donc pourquoi vous avez ensuite souscrit à l'absolution de l'archimandrite et à la déposition de l'archevêque Flavien, de sainte mémoire? — Parce que, répondit Basile, livré au jugement de cent vingt ou cent trente évêques, j'ai cédé à la nécessité de leur obéir¹. — Voici, s'écria Dioscore en l'interrompant, voici l'accomplisse-

1. Quoniam in iudicium centum viginti, aut triginta episcoporum traditus, necessitatem habui parere eis quæ ab illis ordinabantur. Concil., IV, p. 439.

ment de ce mot de l'Évangile : « Tu te justifieras par ta bouche et tu te condamneras par ta bouche ¹. » Tu as prévariqué par respect humain et tu as méprisé la foi. Tu ne sais donc pas qu'il a été écrit : « Ne rougis pas pour ta ruine ²? »

A cette dure et insolente remontrance, l'évêque Basile répondit : « Si j'avais eu des juges civils, j'aurais combattu pour mon opinion jusqu'au martyre, et j'ai donné à Constantinople plus d'une preuve de ma fermeté; mais un fils jugé par son père ne se défend point, il se soumet et meurt, même avec le droit pour lui ³; j'ai failli! » A ce mot, les Orientaux s'écrièrent en masse : « Tous, tous, nous avons failli, tous nous demandons pardon ⁴. » Ce mot parcourut de rang en rang tout le côté gauche de l'assemblée; Thalassius, Eustathe et les autres répétèrent avec componction : « Nous avons tous péché, nous demandons tous merci. » C'était un spectacle attendrissant que de voir ces vieux évêques, les mains levées vers le ciel, implorant miséricorde pour leur faiblesse.

Lorsqu'on en vint à la profession de foi de Flavien au concile de Constantinople, l'assemblée en écouta la lecture avec un religieux silence. « Qu'en pensent les

1. Ex ore tuo justificaberis, et ex ore tuo condemnaberis. Matth., XII, 37.

2. Non erubescas in ruinam tuam. Eccles., IV, 27.

3. A patre autem qui judicatur, justis non utitur; filius enim patri etiam justa dicens moriatur. Concil., t. IV, p. 139.

4. Orientales et qui cum ipsis reverendissimi episcopi clamaverunt: Omnes peccavimus, omnes veniam postulamus. Concil., IV, p. 139.

très-révérands évêques? dit le magistrat qui présidait; Flavien exposant ainsi sa foi restait-il dans l'orthodoxie, ou en était-il sorti? Le concile actuel en jugera. — L'archevêque Flavien a exposé la foi saintement, complètement, catholiquement, dit le légat Paschasinus, puisque son exposition concorde avec la lettre de l'archevêque de Rome ¹. — Cela étant, ajouta l'autre légat Lucentius, et les sentiments de Flavien, d'heureuse mémoire, concordant avec ceux du siège apostolique et la tradition des Pères, il y a lieu au synode actuel de rétorquer contre les hérétiques qui l'ont condamné leur sentence de condamnation. »

De toutes parts, des évêques importants déclarèrent la doctrine de Flavien orthodoxe; quelques-uns ajoutèrent, conforme à celle de Cyrille, et les Orientaux en masse s'écrièrent : « Le martyr Flavien a bien expliqué la foi ². — Attendez, interrompit de nouveau Dioscore, qu'on lise le reste de ses paroles, et je répondrai; on verra qu'il se contredit et qu'il professe deux natures après l'union. — Oui, je supplie qu'on lise le reste, s'écria Juvénal de Jérusalem, relevant les dernières paroles de Dioscore, et l'on verra que tout y est orthodoxe. Le très-saint évêque Flavien a parlé comme Cyrille et comme la tradition des Pères. Nous disons tous la même chose », crièrent les évêques de Palestine; Juvénal, se levant avec eux, quitta son siège

1. Sancte et integre et catholice fidem exposuit Flavianus, siquidem ejus fidei expositio cum beatissimi atque apostolici viri papæ Romani epistola concordat. Concil., IV, p. 178.

2. Martyr Flavianus fidem bene exposuit. Concil., IV, p. 178.

et passa de l'autre côté, suivi de tous ses suffragants.

Ce fut un véritable coup de théâtre, qui jeta le parti de Dioscore dans la consternation et remplit de joie le parti contraire. Une acclamation s'éleva du corps des Orientaux en l'honneur des évêques qui se ralliaient à eux, et fut répétée par tout le côté gauche. « Soyez les bienvenus, leur disait-on, évêques orthodoxes; c'est Dieu qui vous amène ¹! » Cette désertion, concertée entre Juvénal et ses collègues de Palestine, parut une juste représaille des mauvais procédés de Dioscore et de l'insistance qu'il avait mise à compromettre dans sa cause ses anciens assesseurs d'Éphèse.

Pierre de Corinthe prit alors la parole et dit : « Je n'ai pas assisté au concile dont il s'agit, attendu que je n'étais pas encore ordonné évêque, mais, sur ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien d'une incontestable orthodoxie. » Et il passa du côté des Orientaux, qui le saluèrent par ces cris : « Pierre croit comme Pierre, soyez le bienvenu, évêque orthodoxe ²! » Irénée, évêque de Naupacte, avec les évêques d'Hellade, de Macédoine et de Crète, obéirent au torrent et passèrent à l'autre travée; mais la surprise fut au comble lorsqu'on vit quatre évêques égyptiens se déclarer aussi pour la mémoire de Flavien et quitter également le côté où ils siégeaient. Dioscore, renié,

1. Exurgens reverendissimus episcopus Juvenalis simul cum ipsis, transiit in alteram partem. Et clamaverunt Orientales : Deus bene adduxit te orthodoxe, bene venisti. Concil., IV, p. 178.

2. Petrus ea quæ Petri sunt, sapit : bene venisti, orthodoxe. Concil., IV, p. 179.

délaissé, dévorait mal sa colère. « Flavien a été déposé, disait-il, pour avoir soutenu deux natures après l'union, et j'ai là vingt passages des Pères qui condamnent cette proposition. Qu'on me chasse donc avec les Pères ! »

Les faits de violences par lesquels s'était terminé le *Brigandage d'Éphèse* amenèrent un débat très-vif entre Dioscore et certains évêques déposants. Dioscore niait tout, répondait à tous les propos : « Cela est faux, on en a menti !¹ » A l'en croire, il n'y aurait eu ni soldats en armes envahissant l'église, ni parabolans, ni moines syriens, milice féroce de Barsumas. Quand on parla de l'apparition du proconsul avec des chaînes et une multitude de satellites, Dioscore interrompit en ricanant : « Multitude ! dit-il, dix, vingt, trente, cent personnes tout au plus ; je produirai des témoins pour prouver que tout cela n'est que mensonge². »

Irrités de l'air insultant du patriarche d'Alexandrie et de sa mauvaise foi, les évêques s'animaient de leur côté. « Je n'ai forcé personne à souscrire, répétait Dioscore. Qui dit que je l'ai forcé ? — Moi, répondit Basile de Séleucie. Vous nous avez forcés à cette abomination par les menaces de vos satellites », et, s'adressant aux magistrats, il leur dit : « Jugez de quelle violence il usait alors, étant maître absolu de son concile, lui qui maintenant trouble le nôtre, quoiqu'il n'ait

1. Dioscorus reverendissimus episcopus Alexandriæ dixit : Mentitur. Concil., IV, p. 253.

2. Non erant decem, aut viginti, aut triginta, aut centum soli : ex ipsis autem ego adduco testes, quia ex iis quæ dixit, nihil verum est. Concil., IV, p. 253.

autour de lui que six adhérents¹. Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge et des autres provinces déclarent sur les saints Évangiles s'il n'est pas vrai qu'après la déposition de Flavien, comme nous étions tous consternés et n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns même s'enfuyaient, il se dressa sur ses pieds et dit : « Voyez-vous, si quelqu'un « ne veut pas souscrire, il aura affaire à moi ! » Les dépositions continuaient à être accablantes pour Dioscore, lorsque, prenant la parole, il dit aux magistrats : « Votre grandeur est fatiguée ; faites remettre la cause, s'il vous platt. »

Il était environ six heures du soir ; le soleil se couchant à cinq heures et demie le 8 octobre sous le climat de Chalcédoine, l'obscurité envahissait la basilique. On alluma des torches, et le secrétaire acheva la lecture des actes d'Éphèse. Dès qu'il eut fini, le président annonça qu'on renvoyait au lendemain 9 les questions sur la foi qui demandaient à être examinées plus amplement ; quant au jugement des faits qui s'étaient déroulés dans les débats de la présente séance, d'après les pièces lues et les témoignages entendus, Flavien, d'heureuse mémoire, paraissant avoir été condamné injustement, ainsi que le très-pieux évêque Eusèbe de Dorylée, le conseil des juges et des sénateurs estimait : « que, sous le bon plaisir de l'Empereur, Dioscore,

1. Conjicite, quantam tunc intulit violentiam, omnium rerum potestatem adeptus et judicii, cum etiam et nunc omne conturbet concilium. Sex illi tantum relictis sunt, et omnes nos conturbat. Concil., IV, p. 252.

« évêque d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Thalassius
 « de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte, et
 « Basile de Séleucie, président et assesseurs au concile
 « d'Éphèse, devaient subir la même peine et être privés
 « de la dignité épiscopale, selon les canons de l'Église¹. »

La séance fut alors levée au chant du *Trisagion*, hymne nouveau, introduit par Proclus dans la liturgie de Constantinople, et qui était alors fort en vogue. Il y était dit : « Dieu saint, saint et fort, saint et immortel, ayez pitié de nous² ! » Après ce chant, les magistrats quittèrent la salle et les évêques se dispersèrent.

1. Videtur nobis (secundum quod Deo placitum est) justum esse, si placuerit divinissimo et piissimo Domino nostro, eidem poenæ Dioscorum, et Javenalem, et Thalassium, et Eusebium episcopum Ancyrae et Eustathium et Basilium, qui tunc potestatem et principatum Synodi tenuerunt, subjacere, et a sancto concilio secundum regulas ab episcopali dignitate fieri alienos. Concil., IV, p. 324.

2. Ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμᾶς. Concil., IV, p. 324. Cet hymne, qui a été conservé en grec dans la liturgie du Vendredi-Saint pendant l'Adoration de la croix, figure au concile de Chalcédoine pour la première fois dans l'histoire de l'Église.

LIVRE VII.

Seconde Action du concile de Chalcédoine. — Marcien demande aux évêques une définition précise du mystère de l'Incarnation. — Troisième Action. — Eusèbe de Dorylée réclame la condamnation et la déposition du patriarche d'Alexandrie. — Dioscore refuse de comparaître devant le concile. — Arrivée et requêtes des quatre Égyptiens : Théodore, Ischyriou, Athanase et Sophronius. — Violences de Dioscore, sa tyrannie, son avarice, ses vols ; le scandale de ses mœurs. — Le concile condamne et dépose Dioscore : l'Empereur l'exile à Gangres. — Quatrième Action. — Les évêques et les légats refusent de donner la définition de l'Incarnation : leurs raisons. — La lettre du pape Léon à Flavien est approuvée solennellement par tout le concile. — Les cinq vice-présidents du faux synode d'Éphèse obtiennent leur grâce. — Quatorze évêques égyptiens ne veulent pas souscrire la lettre du pape. — Menacés d'excommunication ils implorent à genoux la pitié du concile.

451.

I.

La séance annoncée pour le lendemain 9 octobre n'eut pas lieu, mais il se tint le 10, dans la même église de Sainte-Euphémie, une seconde Action ¹, où les magistrats présidèrent. Ni Dioscore ni ses cinq assesseurs, mis en prévention dans la première, comme

1. Dans les plus anciens conciles, *Action* est synonyme de séance ayant un but déterminé.

auteurs ou complices des désordres d'Éphèse, ne s'y trouvèrent; les évêques égyptiens en corps firent également défaut et on remarque depuis lors qu'aucun ne vint plus à l'assemblée. La réunion avait un caractère tout à fait dogmatique. L'Empereur désirait qu'une définition nette et précise du mystère de l'Incarnation fût faite par le concile, soit pour l'apaisement des consciences, soit afin de donner à l'État une règle dans son action législative. Théodose II avait rendu une loi eutychnienne en prescrivant l'adoption du faux concile d'Éphèse : cette loi, Marcien l'avait abolie, mais que mettrait-il à la place? Quel dogme imposerait-il à son tour comme devant être le critérium de la foi catholique? Il demandait une formule à l'assemblée de Chalcédoine, comme jadis le grand Constantin en avait demandé une à la première assemblée œcuménique sur le mystère de la Trinité.

Marcien sans doute eût été heureux d'attacher à son nom la gloire d'une définition sur un dogme aussi important que l'Incarnation, de même que Constantin avait attaché le sien à celui de la^e Consubstantialité dans les trois personnes divines. Celles de ces raisons qui pouvaient peser sur le concile, les magistrats les exposèrent dès l'ouverture de la séance; mais elles ne touchèrent point les évêques, peu soucieux de s'embarquer dans des discussions très-déliées en elles-mêmes, impossibles peut-être avec une assemblée de six cents membres divergents d'intérêts ou d'opinions.

« A quoi bon, disaient-ils, une chose aussi périlleuse

qu'une définition nouvelle? Les anciens Pères n'avaient-ils pas laissé sur l'ensemble des dogmes des expositions de foi qu'il fallait suivre? Que si des hérésies récentes avaient créé le besoin d'éclaircissements plus complets, ils avaient été donnés, d'abord contre Nestorius par la seconde lettre de Cyrille, puis contre Eutychès par la lettre de Léon à Flavien. Il fallait donc s'en tenir là, si on ne voulait pas envenimer les discordes au lieu de rétablir la paix. D'ailleurs un canon des Pères interdisait formellement tout symbole nouveau ou exposition nouvelle sur la foi; on ne pouvait contrevenir à ce qui était désormais une loi de l'Église¹. »

Les évêques faisaient allusion à ce décret du premier concile d'Éphèse si traitreusement interprété par Dioscore contre Flavien.

Malgré ces arguments, qui dénotaient au fond chez les évêques une grande timidité provenant de la divergence des sentiments, les magistrats insistaient : « la définition, suivant eux, était nécessaire comme règle à l'action de l'État; l'Empereur la voulait également » : aussi proposèrent-ils de nommer une commission chargée de préparer un projet que l'on discuterait plus tard à l'assemblée générale; mais les évêques n'y consentirent pas davantage. « En tout cas, s'il y a quelque chose à faire, dit à ce sujet Florentius de Sardes, ce

1. *Expositionem alteram nullus facit, neque tentamus, neque audemus exponere. Docuerunt enim Patres, et in scriptis custodiuntur quæ ab eis sunt exposita... Sufficiunt quæ exposita sunt : alteram expositionem non licet fieri. Concil., IV, p. 337.*

que pour mon compte je ne crois pas, il faut nous laisser le temps de réfléchir ¹. »

Repoussés encore sur ce point, les magistrats invitèrent les évêques à se concerter comme ils voudraient pour une résolution commune, et à se réunir dans ce dessein chez le patriarche de Constantinople, Anatolius. « Puisqu'il y a des doutes sur la foi, répétaient-ils, il faut les éclaircir, et l'archevêque s'adjoindra les hommes les plus propres à rassurer les consciences ; l'Empereur vous donne cinq jours pour vous entendre². »

Quelques évêques réclamèrent la lecture de la seconde lettre de Cyrille à Nestorius et la lettre du même Père aux Orientaux ; on s'abstint de lire la troisième à Nestorius, qui renfermait les anathématises. On lut également en grec la lettre de Léon : cette lecture fut interrompue en plusieurs endroits par les protestations des évêques d'Illyrie et de Palestine. Les magistrats profitèrent de ces oppositions pour montrer la nécessité d'une définition nouvelle, et les discussions sur la foi furent renvoyées à cinq jours de là.

La séance allait être levée, quand tout à coup un grand tumulte se produisit dans l'assemblée. Les évêques d'Illyrie et de Palestine, c'est-à-dire la fraction du parti de Dioscore ralliée au côté gauche, demandèrent

1. *Precamur vestram magnificentiam præstari nobis inducias, quatenus cum decenti tractatu accedere ad veritatis causam possimus. Concil., IV, p. 340.*

2. *Differatur audientia usque ad quinque dies, ut inter eos conveniat vestra sanctitas ad sanctissimum archiepiscopum Anatolium, et communiter de fide tractetis ; ut qui dubitant, doceantur. Concil., IV, p. 360.*

par acclamation qu'on rendit les Pères au concile. Ils entendaient par là Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, et les autres vice-présidents du faux synode d'Éphèse qui avaient été déclarés par les magistrats complices des violences de Dioscore ; plusieurs réclamaient Dioscore lui-même. « Nous prions pour nos Pères, disaient-ils, rendez-les au concile. Portez nos prières à l'Empereur, portez-les à l'Impératrice ; nous avons tous péché, qu'on pardonne à tous !¹. »

Au nom de Dioscore, les Orientaux se soulevèrent avec indignation. « Non, non, s'écrièrent-ils ; que l'Égyptien soit banni ! » Mais les Illyriens reprenaient : « Rendez Dioscore au concile ; nous avons tous failli, pardon pour tous ! — Ceux qui demandent le pardon de Dioscore ne sont pas nombreux, s'écrièrent les clercs de Constantinople, ce n'est pas là le concile². » Les magistrats, interrompant ces clameurs, dirent aux évêques : « Ce qui a été prononcé sera exécuté³. » Ainsi finit la seconde Action.

L'objet de la première, on se le rappelle, avait été de constater les faits du *Brigandage* d'Éphèse et d'en rechercher les auteurs ; il restait maintenant à faire aux coupables l'application des peines canoniques : ce fut l'objet de la séance qui se tint le 13 octobre,

1. Pro Patribus petimus, Patres Synodo reddite. Eas voces Imperatori, eas preces Augustæ. Omnes peccavimus, omnibus indulgeatur. Concil., IV, p. 369.

2. Clerici Constantinopolitani clamaverunt : Pauci clamant, non tota dicit Synodus. Concil., IV, p. 369.

3. Quæ interlocuta sunt, effectui mancipentur. Concil., IV, p. 372.

cinq jours après l'autre. Lors de la première Action, le concile était constitué en cour de justice, sous la présidence des magistrats ; il se forma cette fois en assemblée purement ecclésiastique, ayant à appliquer les lois de l'Église. Les légats du pape ou les Romains, comme on les appelait, présidèrent conformément à la convention passée entre le pape Léon et l'empereur Marcien. Paschasinus, chef de la légation, dit, en occupant le siège de la présidence, qu'il « le faisait au lieu et place du très-saint archevêque de la ville de Rome et par son ordre. »

Le droit romain, on le sait, ne connaissait pas, comme le nôtre, l'institution d'un ministère public chargé de poursuivre, au nom de la société, les actes qui peuvent compromettre son existence ; sauf certains cas fort rares, la poursuite des crimes publics était laissée à l'initiative d'accusateurs privés. Il en était de même dans le droit canonique, qui avait emprunté sa procédure au droit civil. Ici encore, Eusèbe de Dorylée se porta accusateur. Dans la première Action, devant une cour de justice ecclésiastique présidée par des magistrats, il avait adressé sa requête à l'Empereur, qui l'avait renvoyée au concile ; dans celle-ci il saisit directement l'assemblée, parce qu'il s'agissait de la juridiction ecclésiastique pure. Sa requête contenait trois chefs principaux :

1° Eusèbe avait été injustement déposé¹ ; quoique relevé de sa déposition par le pape, il réclamait son

1. Arguit quæ audacter commissa sunt a Dioscoro adversus me. Concil., IV, p. 380.

rétablissement canonique dans l'Église de Dorylée.

2° Dioscore ayant fait triompher à Éphèse l'hérésie d'Eutychès, Eusèbe demandait qu'il fût puni, pour l'exemple, des peines les plus graves des canons, et que la doctrine perverse d'Eutychès fût solennellement anathématisée¹.

3° Enfin il émettait le vœu que les actes de la criminelle assemblée d'Éphèse fussent cassés, et l'assemblée rayée de la liste des conciles sous une déclaration d'indignité.

On remarqua que la mise en accusation se bornait au seul Dioscore, et que ni Juvénal de Jérusalem, ni Thalassius de Césarée, ni les trois autres vice-présidents d'Éphèse ne s'y trouvaient compris. Eusèbe s'était aperçu sans doute que la conduite de ces cinq évêques à la séance du 8 octobre et leur désertion courageuse en face de Dioscore leur avaient gagné la sympathie de la majorité ; or l'ancien avocat n'était pas homme à se fourvoyer dans une affaire dont le résultat devait être douloureux.

Quand la requête eut été lue, Eusèbe se leva et dit : « Plaise au saint concile que mon adversaire soit appelé pour s'expliquer contradictoirement avec moi sur les choses dont je l'accuse². — Il l'a été, reprit l'archidiacre de Constantinople Aétius, qui faisait fonctions de promoteur et de primicier des notaires. Les

1. Accusavimus enim prædictum Dioscorum, tanquam consentaneum Eutychi heretico et damnato et anathematizato. Concil., IV, p. 380.

2. Supplico adversarium meum ad conspectum meum evocari. Concil., IV, p. 381.

diacres Domnus et Cyriacus l'ont invité, comme tous les évêques, à se rendre aujourd'hui dans la basilique de Sainte-Euphémie. Il a répondu qu'il s'y rendrait volontiers s'il était libre, mais qu'étant prisonnier du maître des offices, qui le faisait garder par des magistriens, il dépendait d'eux, et que probablement ceux-ci ne le laisseraient pas s'éloigner. — Voyons pourtant s'il ne serait pas aux environs de l'église ¹», dit le président Paschasinus, et il fit signe à deux prêtres d'aller s'en assurer. Ceux-ci sortirent, firent le tour de la basilique et rapportèrent qu'ils n'avaient vu personne.

On résolut alors d'envoyer trois évêques lui porter la sommation du concile à son logis ; ces trois évêques étaient accompagnés d'un notaire chargé de dresser le procès-verbal de l'entrevue. Dioscore les reçut comme il avait reçu la veille les envoyés du promoteur. « Je suis prisonnier, dit-il, les magistriens me gardent ; informez-vous s'ils me permettraient de vous suivre². — Nous ne sommes pas députés aux magistriens, mais à vous, firent observer les commissaires ; c'est à vous seul de décider. »

Dioscore se renfermant dans la même excuse, les commissaires partirent. Ils sortaient à peine de la maison, que l'accusé fit courir après eux. « J'ai réfléchi,

1. Quoniam non videmus presentem esse Dioscorum, egredientes reverendi clerici inquirant eum, si præ foribus concilii invenitur. Concil., IV, p. 381.

2. Custodior ego, si vero permittunt me descendere, dicant magistriani. Concil., IV, p. 384.

dit-il, que les magistrats, dans la première Action, ont prononcé quelque chose que le concile veut révoquer maintenant en m'appelant devant lui: Je demande que, si je comparais, les magistrats et les sénateurs alors présents le soient encore à ma comparution. — Le saint concile ne veut rien changer à ce que les magistrats ont résolu, répondit l'évêque d'Ariarathée, un des commissaires. — Vous m'avez pourtant dit, répliqua Dioscore, qu'Eusèbe avait présenté une requête contre moi; je désire qu'elle soit examinée en présence des magistrats et des sénateurs. » Un des commissaires prenant la parole, dit à ce moment: « Vous nous avez assuré d'abord que, si vos gardiens l'autorisaient, vous viendriez au concile; or l'autorisation vous en est donnée par le lieutenant du maître des offices que nous venons de rencontrer et qui nous accompagne. Voulez-vous ou non vous rendre au concile? Répondez nettement ¹. — Je viens d'apprendre, reprit Dioscore, que les magistrats et les sénateurs ne sont point à l'assemblée; je n'ai rien de plus à vous dire ². » Les trois évêques sortirent.

Leur rapport ayant été fait à l'assemblée, celle-ci envoya une nouvelle députation de trois évêques, porteurs d'une seconde citation: c'étaient Pergamius, métropolitain d'Antioche en Pisidie, Cécropius de Sébastopolis, et Rufin de Samosate, lesquels étaient accompagnés aussi d'un notaire. Ils rencontrèrent chez

1. Si volueris, ad sanctam Synodum pervenire: de hoc, si placet, da nobis responsum. Concil., IV, p. 396.

2. Dioscorus episcopus dixit: Nunc didici; quia non sunt presentes magnificentissimi et gloriosissimi iudices et sanctus senatus, et ideo nunc ita respondi. Concil., IV, p. 396.

Dioscore les mêmes subterfuges que leurs prédécesseurs. « J'ai déjà déclaré, leur dit-il, que je suis retenu chez moi par la maladie, et, mon état s'aggravant, j'ai différé de me rendre à la sommation du synode ¹. — Vous aviez parlé, non point de maladie, mais seulement de l'absence des magistrats, répondit Cécropius. Allons, agissez comme il est digne d'un évêque : obéissez au concile. »

Pressé pareillement par Rufin, Dioscore s'enquit si Juvénal, Thalassius, Eusèbe, Basile et Eustathe, ses anciens vice-présidents d'Éphèse, se trouvaient à l'assemblée. « Le concile ne nous a point chargés de répondre à cette question, reprit assez durement Pergamius ². — Eh bien ! répliqua Dioscore, j'ai prié l'Empereur d'ordonner que les magistrats qui m'ont déjà entendu assistent à ce nouvel examen de ma cause, ainsi que les évêques avec lesquels elle m'est commune. — Eusèbe n'accuse que vous seul, répondit Cécropius, et quand on examine une affaire d'après les canons, on n'a besoin de la présence ni des magistrats ni d'aucun laïque. — Ce que j'ai dit est dit ³, » répliqua Dioscore, et les envoyés se retirèrent. Lorsqu'ils eurent fait leur rapport à l'assemblée, Eusèbe déclara qu'il ne prétendait accuser que le seul Dioscore ; alors le con-

1. Quoniam amplius mihi ægritudo invaluit, hujus gratia feci dilationem. Concil., IV, p. 389. — Jam ante pietati vestræ significavi, me morbo laborare. Evagr., II, 18.

2. De hac interrogatione a tua reverentia facta, responsum nunc facere non præcepit nobis sancta universalis Synodus. Concil., IV, p. 392.

3. Semel dixi quæ dixi. Concil., IV, p. 392.

cile discuta s'il fallait envoyer, séance tenante, à l'évêque d'Alexandrie, une troisième et dernière sommation.

II.

Pendant ces allées et venues, qui prirent beaucoup de temps, parce que la basilique de Sainte-Euphémie était située hors la ville, il s'était passé un incident qui porta au comble les mauvaises dispositions des évêques pour le patriarche accusé. Quatre Égyptiens s'étaient présentés au seuil de l'église, porteurs chacun d'une requête individuelle adressée au saint pape Léon et au concile : ils demandaient à être introduits pour les remettre eux-mêmes à l'assemblée et les affirmer par serment. Ces quatre Égyptiens, arrivés d'Alexandrie tout exprès pour attaquer le patriarche, comptaient dans leurs rangs un prêtre et deux diacres, et ce qui donnait à leur apparition un intérêt tout particulier, c'est que le prêtre nommé Athanase était un neveu de ce même Cyrille, prédécesseur de Dioscore, et dont le nom était dans toutes les bouches depuis l'ouverture du concile.

Athanase représentait la famille entière de son oncle, ou du moins ce qui restait de cette famille infortunée¹; elle l'envoyait dénoncer, devant le seul tribunal en qui elle eût confiance sur la terre, les persécutions odieuses qui l'avaient presque fait dispa-

1. Athanasius presbyter et Cyrilli sororis filius. Evagr., II, 18.

raître. Chaque requérant, suivant l'usage, avait son placet particulier, dans lequel il énumérait ses griefs propres, en y ajoutant des faits généraux capables de faire impression sur les juges. Le légat Lucentius ordonna de les introduire tous les quatre, et leurs requêtes furent lues successivement par un secrétaire du concile ¹.

Le premier plaignant, Théodore, était un diacre de Cyrille : il n'avait pas toujours appartenu à l'Église. Magistriem, c'est-à-dire employé dans la maîtrise des offices pendant vingt-deux ans, il avait mérité, par sa bonne conduite et aussi par quelques services rendus, que Cyrille l'attachât à son clergé, où il avait figuré comme diacre pendant quinze ans ; mais Dioscore, dès son arrivée au trône patriarcal, l'avait chassé, sans aucun autre motif que les distinctions qu'il avait reçues de Cyrille et la familiarité dont celui-ci l'honorait.

« En effet, était-il dit dans la requête, cet archevêque Dioscore ², qu'il faut appeler non pas très-saint, mais très-féroce, avait pris à tâche d'expulser de la ville non-seulement la famille de son prédécesseur, mais tous ceux qu'il avait favorisés. Il les expulsait comme des ennemis de sa doctrine, car il faut savoir qu'il est hérétique origéniste, et blasphème la très-

1. Lucentius episcopus dixit : Libelli, qui adversus reverendissimum episcopum Dioscorum a diversis nobis oblatis sunt, ab Actio archidiacono et premicerio notariorum recenseantur. Concil., IV, p. 393.

2. Hic namque sanctissimus, magis autem circa omnia ferocissimus. Concil., IV, p. 397.

sainte Trinité. Aucun excès ne manque à sa tyrannie, ni le meurtre, ni l'incendie des maisons, ni la destruction des arbres, quand il porte sa vengeance sur quelqu'un. De plus il a toujours mené une vie infâme, ce que je m'engage à prouver. Pour tout ce que j'avance, je produirai des témoins qui sont là et que j'adjure le concile de mettre en lieu de sûreté, pour les garantir des violences de Dioscore et de ses satellites¹. »

Le deuxième plaignant était diacre comme le premier et comme lui familier de la maison de l'évêque d'Alexandrie : chargé par Cyrille de plusieurs missions importantes par terre et par mer, il s'était vu honteusement chasser à l'avènement du nouveau patriarche, à qui les hommes de confiance de son prédécesseur étaient tous suspects ou odieux. Il se nommait Ischyron. Sa requête contenait les détails les plus étendus sur les vols publics et privés commis par Dioscore et sur le scandale de ses mœurs. Elle racontait comment, les Églises de Libye ayant obtenu de l'Empereur une part annuelle dans les blés de l'annone à cause de la stérilité de leur sol, qui ne fournissait pas toujours assez de grains pour la nourriture des étrangers et des pauvres, pour le service des oblations sacrées, Dioscore avait réclamé son droit d'en faire lui-même la distribution, en qualité de chef ecclésiastique, et, ce prétendu droit lui ayant été reconnu, il avait fait emmagasiner les blés au fur et à

1. Et obsecro vestram sanctitatem præcipere, si placet, eos qui subter designati sunt, sub custodia fieri, quatenus quæ veritatis sunt, ostendantur. Concil., IV, p. 397.

mesure de leur délivrance, non pour les distribuer, mais pour les garder et les vendre à son profit dans les temps de cherté, si bien que plus d'une fois les Églises de Libye en manquèrent pour le sacrifice non sanglant.

Comme fait particulier de fraude et de détournement, la requête citait celui d'une noble matrone nommée Péristerie, qui avait légué par testament une grande quantité d'or aux monastères, aux hôpitaux et aux pauvres de la province d'Égypte, legs confisqué par Dioscore et distribué par lui aux danseuses et aux baladins du théâtre¹.

« Les mauvaises mœurs, la luxure, les débauches du révérendissime personnage, ajoutait le diacre Ischyron, sont de notoriété publique, comme ses vols. Toute la province les connaît ; les femmes impudiques d'Alexandrie fréquentent l'évêché et font leurs délices des bains de l'évêque, principalement la courtisane Pansophia, surnommée la *Montagnarde*². Cette femme et l'archevêque son amant sont la fable du peuple de la ville ; on tient mille propos à leur sujet, et il en résulte souvent des rixes et des meurtres³. »

Un détail personnel au plaignant fait voir à quel

1. Concil., IV, p. 400, 402.

2. Lascivia vero prædicti reverendi viri et luxuria omni illi provinciæ non ignorata est, impudicis mulieribus frequenter in episcopio et in balneo ejus aperte deliciantibus, præcipue famosissima Pansophia, quæ cognominatur Orine. Concil., IV, p. 401.

3. De qua et numerosus Alexandriæ populus frequentissimas voces emisit, tam ipsius, quam amatoris ejus faciens mentionem... Non solum vero hæc, sed etiam homicidia per occasionem istius admirabilis doctoris perpetrata sunt. Concil., IV, p. 401.

usage le patriarche employait sa milice monastique et ses ensevelisseurs de morts. « Ayant démerité de lui, écrivait-il, j'ai vu lancer sur le petit héritage qui me faisait vivre une troupe de moines et d'autres individus armés pour le détruire. Ma maison de ferme a été incendiée, mes arbres fruitiers coupés à la racine, ma terre mise en friche. Non content de cela, Dioscore voulut me faire tuer, chargeant une bande de clercs, ou plutôt de bandits, de lui apporter mon cadavre après ma mort¹. » Ischyriou s'était sauvé, avait été repris, jeté en prison, puis enfermé dans un hôpital d'estropiés, car il avait gagné à ces persécutions des infirmités incurables. Il offrait, comme le précédent, de fournir des témoins, même parmi les domestiques de l'archevêque.

On passa au troisième, le plus important de tous, car c'était le neveu de Cyrille, le prêtre Athanase. « Mon frère Paul et moi, disait-il dans sa requête, étions neveux du bienheureux Cyrille, fils de sa sœur Isidora. Par son testament, il laissait à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considérables, le conjurant par les saints mystères de protéger sa famille, loin de lui faire aucun tort². Dioscore toutefois, au début

1. Sed neque eis contentus, submittit adversus miserabilem me ecclesiarum catervam, ut verius autem dicam patronum... ut me de humanis rebus auferrent, mandans corpus meum mortuum sibi deportari. Concil., IV, p. 404.

2. Cyrillus moriturus testamentum condens, honoravit eum, quicumque ille post eum fuisset ordinatus archiepiscopus, plurimis et magnis legatis de propria sua substantia, conjurans eum in scriptis per venerabilia et terribilia mysteria, ut ipsius foveret genus, et in nullo eis laborem incuteret. Concil., IV, p. 405.

de son épiscopat, nous menaça de la mort tous deux, si nous réclamions la moindre parcelle de cet héritage, et, par une persécution incessante, nous força tous de quitter Alexandrie, pour aller chercher à Constantinople la protection qui nous manquait chez nous. Le patriarche, en effet, effrayait les magistrats, et tous se taisaient devant lui; mais sa haine nous suivit à Constantinople. On nous calomnia près du ministre Nomus et de l'eunuque Chrysaphius, qui gouvernait tout alors et partageait avec lui le fruit de ses rapines. A notre arrivée, nous fûmes appréhendés au corps, jetés en prison, mis à la torture, jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous apportions avec nous; nous fûmes même obligés d'emprunter plusieurs sommes à gros intérêt¹. »

« Mon frère est mort de privations et de souffrance, et je suis demeuré avec sa femme, ses enfants et nos tantes, chargés des dettes de la famille et n'osant pas nous montrer, tant nous étions tous misérables. Cependant, de peur qu'il ne nous restât une retraite, Dioscore a jeté son dévolu sur nos maisons pour en faire des églises; il a même enfermé dans le terrain ecclésiastique la mienne, qui est à quatre stades des autres et dont la situation ne convient point à un tel usage. Non content encore de cela, il m'a déposé de la prêtrise sans aucun sujet, et depuis sept ans nous sommes

1. Sub custodia habiti, diversis sumus pœnis subjecti, quousque omnia quæ in mobilibus habebamus, daremus, ita ut cum tormentis non sufficeremus, quasi pro remedio cogere gravissimis usuris multos fœneratores inquirere. Concil., IV, p. 408.

usage le patriarche empruntait nos créanciers que par et ses ensevelisseurs de même la liberté de demeurer écrivait-il, j'ai vu dans les monastères. Je m'étais fait vivre une terre la Métanée, à Canope, qui a de dus armés pour incendiée, mais asile : Dioscore, ne pouvant m'en terre mise, quand que je pusse user du bain public, voulut pour ne pas mourir de faim, j'en suis sorti ou par pour ne pas mourir de faim, j'en suis sorti apparemment¹, et maintenant, je suis réduit à men- apparemment deux ou trois esclaves qui me restent. Les esclaves qui ont été exigées de nous, tant de notre que des emprunts que nous avons faits, montent environ à 1,400 livres d'or, et ont passé dans les mains de nos persécuteurs. Tel est le destin des sœurs du bienheureux Cyrille, nos tantes, de la veuve de mon frère et de ses enfants orphelins. »

La dernière requête était celle d'un laïque, Sophronius. Elle témoignait que, si le patriarche se montrait indulgent pour lui-même en fait de mœurs, il n'était pas moins complaisant pour les vices des autres. Sophronius, à ce qu'il parait, était mari d'une fort belle femme. Un officier de la préfecture d'Alexandrie en devint amoureux et l'enleva. Le mari fit sa plainte à l'Empereur, et un ordre arriva de la cour pour que sa femme lui fût rendue et le ravisseur puni. Celui-ci se

1. Et agimus annum jam septimum errantes de loco in locum. Concil., t. IV, p. 408.

2. Præcepit neque publicum balneum exhiberi, neque panem transmitti, aut alium aliquem cibum ibidem venundari, ad hoc unum respiciens quatenus sub angustia non lavandi et famis periremus. Concil., IV, p. 409.

Macarius. Une étroite liaison existait entre lui, comme entre gens qui se rendaient des services de cette espèce. Dioscore le rassura lui disant : « Sois tranquille, l'ordre ne sera pas exécuté; je suis plus maître ici que l'Empereur, et je forcerai bien ton accusateur à déguerpir et à demander miséricorde ¹. » — « Alors, continuait le plaignant, il m'a envoyé un diacre nommé Isidore avec une troupe de bandits qui m'ont enlevé tout ce que je possédais en vêtements et autres objets à mon usage et à celui de mes enfants ², de sorte que je fus obligé de m'enfuir. Tel est Dioscore. D'autres que moi, en grand nombre, ont éprouvé sa fureur, mais la pauvreté ou la crainte les a empêchés de porter leurs plaintes jusqu'à vous. Je vous en supplie, venez à mon secours et au secours de l'Égypte : je demande qu'Agorastus, son syncelle, soit amené ici, interrogé par ce saint concile et confronté avec moi. »

Après la lecture de leur requête, dont ils affirmèrent la sincérité, les quatre Égyptiens sortirent, sauf à être rappelés plus tard, si le concile donnait à leur plainte une suite convenable. L'assemblée reprit ses travaux, et, sous l'émotion de cette scène, elle envoya une troisième sommation à Dioscore : somma-

1. Sed reverendissimus episcopus Dioscorus omnia indevote agens, arbitratusque se super omnes esse, neque imperialia decreta, neque magnificas concessit exequi sententias, suam magis provinciam, quam imperatorum esse dicens. Concil., IV, p. 413.

2. Isidorus cum latrocinantium agmine omnes meas abstulit facultates, quas in vestibus et multis aliis rebus possidebam, ex quibus cum nostris infantibus victum habebam. Concil., IV, p. 413.

tion qui n'eut pas plus de succès que les deux autres.

Aux nouvelles instances des commissaires, l'accusé se contenta de répondre : « Ce que j'ai dit, je le dis encore ; » il répéta ces paroles jusqu'à sept fois dans les explications que les envoyés essayèrent d'avoir avec lui ¹. La sommation d'ailleurs était plus large que les précédentes ; elle se rapportait aux accusations privées des quatre Égyptiens comme aux faits de l'assemblée d'Éphèse. « Les accusations de ces hommes sont trop graves, disaient les commissaires ; vous devez y répondre et les réduire à néant, pour l'honneur de l'Église et la dignité de l'épiscopat. » Toutes les objurgations furent inutiles.

Devant ce refus opiniâtre de comparaître, le concile n'avait plus qu'à juger l'accusé par contumace. « N'y a-t-il pas lieu, dit le président Paschasinus, de le traiter suivant toute la rigueur des canons ? » On répondit de toutes parts qu'il en devait être ainsi. Alors les trois légats résumèrent successivement les faits de la cause, tels qu'ils ressortaient des débats de la première Action, à quoi ils ajoutèrent d'autres incriminations non mentionnées dans ces débats, par exemple : d'avoir empêché à Éphèse la lecture de la lettre du pape Léon, et ensuite d'avoir prononcé dans un conciliabule furtif l'excommunication de ce très-saint archevêque de Rome. Pour ces motifs et sur ce que,

1. Quæ dixi, dixi. — Et eadem quæ prius dico. — Iterum hæc eadem dico et hæc mihi sufficiunt. Concil., IV, p. 420, 422.

2. Pa-chasinus episcopus dixit : Jubet religiositas vestra, ut ultione ecclesiastica contra eum utamur? Consentitis? Concil.. IV, p. 421.

cité par trois fois, il s'était abstenu de comparaitre, les légats déclarèrent que Dioscore, ci-devant évêque d'Alexandrie, s'était condamné lui-même aux peines portées par les canons, qu'il avait violés de tant de manières. « En conséquence, dirent-ils en terminant, le très-saint archevêque Léon et l'apôtre Pierre, qui est la pierre fondamentale de l'Église catholique et de la foi orthodoxe, par nous, les légats du siège apostolique, et par le présent concile, le dépouillent de sa dignité d'évêque et de tout ministère sacerdotal¹. »

Après ces discours par lesquels ils formulaient leur avis, les légats prièrent les membres du concile d'opiner l'un après l'autre. Le patriarche de Constantinople, Anatolius, parla le premier, comme primat de l'Orient, et dit que, « suivant en tout les sentiments de Rome, il condamnait Dioscore à la déposition » ; le patriarche d'Antioche en fit autant, « parce que l'accusé avait désobéi aux sommations du concile² », et ce fut la formule qu'employèrent presque tous les orientaux. Quelques-uns ajoutèrent aux motifs tirés de la contumace « qu'il avait faussement condamné le martyr Flavien et amené sa mort », sur quoi Sabbas, évêque

1. Unde sanctissimus et beatissimus archiepiscopus magnæ et senioris Romæ Leo, per nos et per præsentem sanctam Synodum, una cum ter beatissimo et omni laude digno beato Petro apostolo, qui est petra et crepido catholicæ ecclesiæ, et rectæ fidei fundamentum, nudavit eum tam episcopatus dignitate, quam etiam et ab omni sacerdotali alienavit ministerio. Concil., IV, p. 426.

2. Quoniam super alia et tertio ad se facta regulari vocatione, inobediens visus est, non occurens. Concil., IV. p. 426.

de Palthes, l'appela un nouveau Caïn¹. Beaucoup s'en référèrent dans leur vote à l'opinion du siège apostolique et à celle de l'archevêque Anatolius, quelques-uns au sentiment qu'ils voyaient régner dans l'assemblée. Le prêtre Bonifacius dit qu'il le condamnait en vertu de la définition de l'Église romaine. Il y eut un évêque qui opina et souscrivit en persan².

La condamnation ainsi prononcée verbalement, puis confirmée par écrit, le concile la fit signifier au condamné et aussi à Charmosynus, prêtre et économiste, à Euthalius, archidiaque, et à d'autres clercs d'Alexandrie qui se trouvaient à Chalcédoine, les avertissant de mettre sous le séquestre les biens de leur Église jusqu'à l'installation du nouvel archevêque. La sentence fut rendue publique par une affiche adressée à tout le peuple de Constantinople et de Chalcédoine, déclarant qu'il ne devait rester à Dioscore aucune espérance d'être jamais rétabli, quoi qu'il en pût dire, car l'ancien patriarche, aussi insolent après qu'avant sa déposition, affirmait à tout venant qu'il se souciait peu du concile, dont la sentence ne l'empêcherait pas de reprendre bientôt son trône patriarcal et son troupeau. Pour faire taire ce bruit, qui commençait à courir et pouvait agiter l'Égypte, l'empereur Marcien se hâta de faire conduire le condamné à Gangres, en Paphlagonie, qu'il lui assigna pour lieu d'exil³.

1. *Iuste et sancte sancti patres damnaverunt novum Caïn Dioscorum Alexandrinæ magnæ civitatis quondam episcopum. Concil., IV, p. 439.*

2. *Persas subcripsi Persice. Concil., IV, p. 459.*

3. *Dioscorus quidem in urbem Paphlagoniæ Gangram est relegatus. Evagr., II, 5. — Leo. Ep. 111.*

L'accusateur, Eusèbe, avait eu satisfaction sur le point principal; son rétablissement dans son évêché de Dorylée ne pouvait souffrir de difficultés après ce résultat, et quant à la cassation des actes d'Éphèse, qui ne pouvait plus laisser de doute, elle fut réservée pour une séance ultérieure où elle serait examinée isolément. Ainsi finit la troisième Action du concile de Chalcédoine.

III.

Débarassé des questions de personnes, de la plus considérable du moins, le concile pouvait se livrer tout entier aux questions de doctrine. On se souvient que, lors de la deuxième Action, les magistrats avaient demandé aux évêques, de la part de l'Empereur, une définition de foi sur le mystère de l'Incarnation : les évêques avaient décliné la demande, mais sur l'observation de l'un d'entre eux qu'il fallait à une telle œuvre du temps et de la réflexion, les magistrats avaient accordé cinq jours pour la rédaction d'un projet. Le cinq jours étaient expirés et au delà lorsque la quatrième Action s'ouvrit, le 17 octobre. Rien n'avait changé dans l'intervalle, et les conciliabules tenus chez l'archevêque de Constantinople n'avaient point abouti ; Marcien s'obstinait à vouloir une définition, les évêques, de leur côté, s'obstinaient à la refuser, et au fond le prince et les évêques étaient dans leur droit.

L'Empereur était dans son droit en voulant une formule de foi nette et précise qui pût faire la matière d'une loi et guider les tribunaux chargés de l'appliquer. Chef extérieur de la religion, chargé de protéger par des pénalités légales l'orthodoxie des croyances, il avait raison de réclamer de l'assemblée, seul pouvoir compétent pour définir les dogmes, une rédaction qui, en même temps qu'elle éclairerait la conscience des fidèles, ne laisserait pas l'autorité séculière s'égarer dans les mesures de répression.

Il ne suffisait pas, pour tracer la ligne de conduite du gouvernement, qu'une décision synodale eût condamné, au premier concile d'Éphèse, l'erreur de Nestorius ; il ne suffirait pas davantage que le présent concile condamnât celle d'Eutychès : il était bon que le législateur indiquât ce qu'il ne fallait pas croire ; mais il était meilleur qu'il réglât nettement ce qu'il fallait croire. A des déclarations négatives, il fallait en joindre une positive. Cette marche était indispensable si l'on voulait que l'action de l'État fût étroitement unie à la vérité des dogmes.

Ces raisons étaient justes, et, pour que l'assemblée ne s'y rendit pas, il fallait qu'elle en eût de son côté d'aussi fortes à leur opposer. Les évêques connaissaient mieux que Marcien et son gouvernement l'état des esprits dans le concile. Ils sentaient bien qu'une réunion de cinq ou six cents membres appartenant à des Églises différentes, ayant traversé des milieux d'opinion très-divers, n'aboutirait jamais à une formule brève, explicite, telle que Marcien la désirait. Tenter cette

œuvre en discussion générale leur paraissait une chose inutile, dangereuse même, plus faite pour fomenter des divisions que pour les éteindre. On avait vu les évêques tomber à peine d'accord pour anathématiser dans le même sens Nestorius ou Eutychès, que serait-ce lorsqu'ils devraient fixer les termes d'un symbole qui ne parût incliner ni vers l'une ni vers l'autre des doctrines condamnées?

L'arme habituelle de la majorité contrariée dans ses sentiments était de crier à l'hérésie; or ce cri effrayait les membres de la minorité: nul ne savait, au milieu des passions effervescentes, si son opinion mal comprise ne le provoquerait pas, et nul ne voulait s'y exposer; car l'accusation d'hérésie entraînait souvent la déposition et quelquefois l'exil. Trop d'exemples justifiaient ces craintes, et on avait entendu, lors de la première Action, Basile de Séleucie s'exprimer ainsi dans le concile: « Nous craignons l'accusation d'hérésie, de peur de perdre ceux que nous avons baptisés¹. » Ces arguments, tirés des besoins actuels, pouvaient ne point toucher l'Empereur, qui ne considérait que l'utilité générale, absolue; ils n'en étaient pas moins déterminants aux yeux des évêques.

Les légats, qui formaient un troisième pouvoir dans l'assemblée, grâce à la convention passée entre le pape et l'Empereur, partageaient comme évêques les doutes de leurs collègues sur l'opportunité d'une

1. Et unusquisque verebatur ne, ut hereticus dejectus, perderet quos baptizaverat. Concil., IV, p. 143.

définition ; comme représentants de l'Église romaine, ils la repoussaient formellement. A quoi bon des nouveautés périlleuses lorsqu'on avait, pour les circonstances présentes, la lettre du pape Léon à Flavien, qui résumait si heureusement la doctrine orthodoxe sur l'Incarnation ? Souscrite déjà par beaucoup d'évêques, n'offrait-elle pas la meilleure exposition dogmatique que le concile pût sanctionner ? Elle avait en outre l'avantage de couper court à ces discussions impies, de qui le même pape avait dit que « leur impudence seule était un scandale ¹. » Il était sage de s'en tenir là, d'autant plus, pensaient-ils, qu'on ne s'entendrait jamais. Cette opinion était corroborée chez les légats par le désir naturel de voir une exposition de foi partie de l'Église romaine acceptée par un concile œcuménique d'Orient. La majeure partie des évêques se ralliait à leur proposition, moitié par l'estime que la lettre elle-même leur inspirait, moitié par la satisfaction d'éloigner d'eux la responsabilité d'une œuvre nouvelle.

Telle était la disposition des esprits dans le concile lorsque les magistrats qui présidaient ouvrirent la séance. Après un résumé de ce qui s'était passé dans la deuxième Action, « les cinq jours affectés à la préparation d'un projet de définition sont écoulés, dirent-ils, que les évêques veuillent bien dire ce qui a été décidé sur la foi ². »

Paschasinus alors se leva, et, au nom des légats

1. Leo. *Ep.* 24, 1.

2. Concil., IV, p. 470.

qui siégeaient en tête des évêques, prononça ces paroles : « Le concile de Nicée ayant fait un symbole confirmé par les Pères de Constantinople et adopté par le premier concile d'Éphèse, et le très-saint pape Léon ayant suffisamment éclairci, dans sa lettre à Flavien, ce qui regarde les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, le présent concile embrasse cette foi et ne veut rien y ajouter, rien en retrancher¹. » A cette déclaration de Paschasinus, faite en latin, puis expliquée en grec, le concile s'écria : « Nous croyons tous ainsi ; c'est ainsi que nous avons été baptisés et que nous baptisons, que nous avons cru et que nous croyons². » Devant cette manifestation de la majorité, qui témoignait de sa persistance à ne faire aucune nouvelle définition, les magistrats n'osèrent aller plus loin, ils tournèrent la difficulté de manière à se rallier plus tard les légats, en leur faisant pour le moment la concession qu'ils désiraient. « Cela est bon, dirent-ils, mais il est essentiel de savoir d'abord si la lettre du révérendissime archevêque Léon s'accorde avec l'exposition des trois cent dix-huit Pères de Nicée et celle des cent cinquante de Constantinople : que chacun des évêques énonce là-dessus son opinion en présence des saints Évangiles. »

Le livre des Évangiles était placé sur un autel por-

1. Similiter vero et sancta synodus hanc fidem tenet, hanc sequitur : nihil amplius nec addere potest, nec minuere. Concil., IV, p. 471.

2. Omnes sic credimus, sic baptizati sumus, sic baptizamus. Sic credidimus, sic credimus. Concil., t. IV, p. 471.

tatif au milieu de la nef. L'archevêque de Constantinople, Anatolius, opina le premier. « Il y a, dit-il, entière conformité de doctrines : c'est pourquoi j'ai consenti à la lettre, et je l'ai volontiers souscrite¹. — La foi du pape Léon, ajouta Paschasinus au nom des légats, est celle des Pères ; sa lettre, qui a renouvelé cette foi à cause de l'hérésie d'Eutychès, a été reçue comme émanant du même esprit². » L'archevêque d'Antioche, l'exarque d'Éphèse et les Orientaux en masse opinèrent de la même façon. Les évêques d'Épire, de Macédoine, de Thessalie et de Grèce firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous par l'évêque de Philippes. Ils y disaient « qu'ayant conçu des doutes sur certains points de la lettre du pape, ils en avaient demandé l'éclaircissement aux légats, et que ceux-ci, dans une conférence chez l'archevêque de Constantinople, avaient anathématisé quiconque sépare la divinité de la chair du Sauveur, tirée de la vierge Marie sa mère, et ne lui attribue pas tout ce qui est le propre de l'homme et du Dieu, sans confusion, ni changement, ni division³. »

1. *Epistola sanctissimi et Deo amicissimi archiepiscopi Leonis consonat symbolo... Quapropter consensi, et eidem epistolæ libenter subscripsi. Concil., IV, p. 471.*

2. *Ideoque etiam beatissimi papæ Leonis epistola, quæ illam fidem exposuisse, causa erroris Eutychis, est visa, uno sensu, unoquoque spiritu videtur illi fidei esse conjuncta. Concil., IV, p. 471.*

3. *Omnem enim hominem anathematizabant separantem a divinitate carnem Domini et Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, quam sibi adunavit de sancta virgine Maria genitrice Dei, et non dicentem, quæ Deum decent, et quæ homini convenient, ipsius esse inconfuse et indivise et sine conversione. Concil., IV, p. 491.*

Cette explication fit voir au concile qu'il y avait eu des tiraillements dans les conciliabules tenus chez l'archevêque à propos de la lettre du pape Léon, et que les points de la lettre qui avaient surtout été discutés concernaient la distinction des deux natures; beaucoup d'évêques, trouvant de l'obscurité dans les mots, avaient accusé la lettre d'incliner à la séparation telle que l'enseignait Nestorius. Les légats avaient répondu aux objections, dissipé les doutes, mais il leur avait fallu prononcer anathème contre le nestorianisme et ses affiliations. C'est ce qui avait engagé les magistrats, avertis de ces débats extérieurs, à poser prudemment la question d'orthodoxie de la lettre. Les évêques de Palestine avouèrent à leur tour que de pareils scrupules les avaient tourmentés, mais qu'à présent, grâce aux explications des légats, ils adhéraient à la lettre du pape sans restriction. Cent soixante évêques ayant opiné individuellement ou par groupes, les magistrats invitèrent les autres à se prononcer aussi; ils répondirent tout d'une voix : « Nous nous joignons à eux, nous pensons tous comme eux¹. »

Satisfaction était donnée aux légats; la lettre de Léon prenait place en Orient comme en Occident parmi les documents régulateurs de la foi; les magistrats en restèrent là sans renoncer toutefois à leur proposition, qu'ils ne firent que différer. Pour le moment ils ne voulurent pas troubler l'union qui régnait dans l'assemblée. Les évêques profitèrent de ces dispositions

1. Omnes acquiescimus, omnes similiter credimus, omnes eadem sapimus. Sic sapimus, sic credimus. Concil., IV, p. 507.

favorables pour obtenir la grâce des cinq vice-présidents du faux concile d'Éphèse, déclarés, comme Dioscore, dignes de déposition lors de la première séance. « Ils sont catholiques, criait-on de toutes parts aux magistrats, ils ont souscrit la lettre du pape — ils s'étaient hâtés de le faire en gens habiles. — Les cinq ont souscrit la foi, ils pensent comme l'archevêque de Rome. Longues années à l'Empereur ! longues années à l'Impératrice¹ ! »

Le cri de pardon était à peu près général, et les magistrats crurent devoir consulter Marcien. « Vous avez déposé Dioscore, dirent-ils aux évêques, et vous voulez absoudre ceux-ci ; vous en porterez la responsabilité devant Dieu². En attendant, que l'Empereur décide ! » La séance fut suspendue pendant quelques heures pour attendre la réponse du prince. Marcien laissait au jugement du concile le sort de ces cinq évêques. « Qu'en voulez-vous faire ? dirent alors les magistrats. — Nous demandons qu'ils rentrent³, » s'écria Anatolius le premier, et tous les autres répétèrent ce cri. « Eh bien donc ! qu'ils entrent, dirent les magistrats, vous en rendrez compte là-haut. » Quand les cinq furent entrés et se furent assis, des acclamations partirent de tous les rangs : « C'est Dieu qui l'a fait, disait-on ; longues années à l'Empereur !

1. Ipsi etiam quinque episcopi fidei subscripserunt : sicut Leo, sic sapiunt. Multi anni Imperatoribus ! Multi anni Augustæ. Concil., IV, p. 507.

2. Vestra reverentia rationem Deo redditura est. Evagr., II, 18.

3. Petimus eos intrare. — Rogamus eos intrare. Concil., t. IV, p. 510.

longues années aux magistrats! longues années au sénat! Voilà l'union rétablie; voilà la paix des Églises¹. »

IV.

Tandis que ces choses se passaient dans l'intérieur de la basilique, des pétitionnaires de haut rang attendaient à la porte le moment de présenter une requête au concile. C'étaient treize évêques d'Égypte qui n'avaient pas assisté aux séances depuis la première où leur patriarche avait été mis en cause, non plus que les autres évêques Égyptiens, et qui prétendaient parler au nom de tout l'épiscopat de leur province. La veille même, ils avaient adressé à l'Empereur une requête tendant à les faire dispenser de signer la lettre du pape Léon, et Marcien les renvoyait avec leur requête s'expliquer devant l'assemblée. Les magistrats ordonnèrent de les introduire. Comme ils s'acheminaient vers l'enceinte réservée aux pétitionnaires, on leur cria de toutes parts de prendre place parmi les évêques comme évêques eux-mêmes, et ils le firent. Ils avaient à leur tête un certain Hiérax ou Hiéracus dont le nom signifiait « épervier », et qui était évêque de la petite cité des Aphnaïtes. Quand ils furent assis, ce dialogue commença entre eux et le magistrat qui présidait : « Vous apportez une pétition? leur dit celui-ci. — Oui,

1. Unus Deus qui hoc fecit. Multi anni Imperatorum! magnorum Imperatorum multi anni! multi anni senatus! multi anni iudicium! Hæc integra adunatio, hæc pax Ecclesiarum. Concil., IV, p. 510.

par la trace de vos pas que nous baisons, répondirent les Égyptiens¹. — Et vous l'avez souscrite? — Oui, dirent-ils encore, ce sont bien là nos signatures. — Eh bien donc! qu'on la lise. »

Constantin, secrétaire du consistoire impérial, en donna lecture. Elle était laconique et embarrassée. On y lisait : « La foi qui nous a été transmise par nos pères spirituels, par le saint évangéliste Marc, l'illustre martyr Pierre d'Alexandrie, et les très-saints docteurs Athanase, Théophile et Cyrille d'heureuse mémoire, cette foi orthodoxe, nous la gardons comme des disciples fidèles, et en la professant, nous suivons les trois cent dix-huit Pères de Nicée, ainsi que le premier concile d'Éphèse. De plus, nous anathématisons toutes les hérésies, celles d'Arius et d'Eunome, celles de Manès et de Nestorius, et cette autre qui prétend que la chair du Seigneur est venue du ciel et non de la sainte Vierge, mère de Dieu, et qu'elle n'est pas semblable à la nôtre, sauf le péché². Nous anathématisons enfin toutes les hérésies qui soutiennent et enseignent autre chose que l'Église catholique. » La conséquence de cette brève exposition était que les pétitionnaires n'admettaient aucune règle de foi en dehors de celles qu'ils déclaraient, et que par cette raison absolue ils ne souscriraient point la lettre du pape.

1. Vos petitiones porrexistis? Reverendissimi episcopi Ægyptiorum dixerunt: Etiam per vestigia vestra. Concil., IV, p. 510.

2. Anathematizantes omnes hæreses, et Arii, et Eunomii, et Manichæi, et Nestorii, et illos qui dicunt e cælo carnem Domini nostri fuisse, et non ex sancta Dei genitrice virgine Maria, ad similitudinem omnium nostrum sine peccato. Concil., IV, p. 511.

La lecture fut suivie de longs murmures dans l'assemblée. « Pourquoi, dirent beaucoup d'évêques, n'ont-ils pas anathématisé le dogme d'Eutychès? C'est une requête calculée pour nous tromper. — Qu'ils signent la lettre du pape Léon! — Qu'ils anathématisent Eutychès et sa doctrine! — Ils veulent se jouer de nous et s'en retourner ensuite dans leur pays, disait-on encore¹. — Le concile a été convoqué à cause d'Eutychès, et non pour autre chose, ajoutait avec animation Diogène de Cyzique; l'archevêque de Rome a écrit à cause d'Eutychès, et nous avons tous consenti à sa lettre en vue d'Eutychès; que ces évêques en fassent autant²! — C'est cela, s'écria Paschasinus au nom des légats, qu'ils déclarent s'ils adhèrent à la lettre du siège apostolique et qu'ils prononcent anathème sur Eutychès! — Oui, dit un autre, qu'ils prononcent nettement l'anathème sur celui qui a soutenu deux natures avant l'Incarnation et une seule après³! »

Tous les évêques en masse répétèrent: « Qu'ils signent la lettre du pape et qu'ils anathématisent Eutychès! » Alors Hiéracus, leur chef, prit la parole et dit: « Quiconque professe des doctrines contraires à ce que nous exprimons dans notre requête, fût-ce

1. Eludere nos volunt et discedere. Concil., IV, p. 511.

2. Synodus propter Eutychem facta est, non propter aliud aliquid. Romanus episcopus propter ipsum scripsit. Omnes consensusimur epistolæ consequenter habenti expositioni sanctorum patrum. Consentiant et isti epistolæ sanctissimi Leonis. Concil., IV, p. 511.

3. Suggerrimus anathematizare eos Eutychem aperte, qui dixit ante Incarnationem duas naturas Salvatoris nostri, et post Incarnationem, unam. Concil., IV, p. 511.

Eutychès lui-même, nous l'anathématisons¹! Quant à la lettre du très-saint pape de Rome, les évêques savent qu'en toutes choses nous attendons l'avis de notre bienheureux archevêque; nous supplions donc votre clémence d'attendre que nous ayons reçu cet avis, car les trois cent dix-huit Pères de Nicée ont ordonné que toute l'Égypte se conformerait à la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, et qu'aucun évêque ne ferait rien sans lui. — C'est faux, s'écria l'impétueux Eusèbe de Dorylée, ils mentent²! — Qu'ils montrent la preuve de ce qu'ils avancent! » dit Florentius de Sardes.

Les évêques criaient de tous côtés : « Anathématisez Eutychès! Qui ne souscrit pas la lettre que le concile a approuvée se déclare hérétique! — Anathème à Dioscore et à ceux qui l'aiment! — Si ces gens-là ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque? — Voyez, disait Paschasinus, voyez des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs Églises, et qui connaissent si peu la foi catholique qu'ils attendent l'opinion d'un autre pour se décider³! » Effrayés par l'animation de l'assemblée, les Égyptiens crièrent enfin : « Anathème à Eutychès et à ceux qui le suivent! »

1. Si quis præter ista, quæ a nobis in petitionibus porrecta sunt, sapit, sive Eutyches, sive alter aliquis, anathema sit. Concil., IV, p. 514.

2. Eusebius reverendissimus episcopus Dorylæi dixit : Mentiuntur Concil., IV, p. 514.

3. Tot annorum episcopi in ecclesia senescentes, usque ad hoc tempus fidem rectam catholicam ignorant, et expectant adhuc alienam sententiam? Concil., IV, p. 514.

Toutefois on les pressait toujours de souscrire la lettre de Léon sous peine d'excommunication. Hiéracus prit de nouveau la parole. « Les évêques de notre province, dit-il, sont nombreux, et nous sommes trop peu pour nous porter garants de nos frères. Nous supplions donc votre grandeur et tout le concile de nous avoir en pitié, car, si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Égypte s'élèveront contre nous, comme ayant violé les canons. Ayez pitié de notre vieillesse¹ ! »

Alors se passa une scène étrange, la plus étrange de toutes celles qu'eût encore présentées ce concile, déjà si rempli d'incidents. Tous ces évêques, quittant leurs places et gagnant le milieu de la nef vis-à-vis des magistrats, se prosternèrent la face contre terre en disant : « Ayez merci de nous, ayez pitié² ! — Le concile œcuménique est plus digne de foi que tous les évêques d'Égypte ensemble³, criait Cécropius de Sebastopolis; il n'est pas juste d'écouter dix hérétiques au mépris de tant d'évêques orthodoxes. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres, mais pour eux-mêmes. »

Les Égyptiens n'écoutaient plus rien et semblaient

1. Quia si extra voluntatem præsidis nostri aliquid faciamus, sicut præsumptores et non servantes secundum canones antiquam consuetudinem, omnes Ægyptiacæ regiones insurgent in nos. Miseremini nostræ senectutis. Concil., IV, p. 515.

2. Reverendissimi episcopi Ægyptiorum jactaverunt se in terram et dixerunt : Clementes estis, miseremini nostri. Concil., IV, p. 515.

3. Universalis hæc Synodus, Ægyptiacis episcopis major est, et fide dignior. Concil., t. IV, p. 515.

affolés de terreur. On n'entendait sortir de leur bouche que ces mots entrecoupés : « Nous ne pourrons plus rester dans la province, ayez pitié de nous¹ ! » A quoi Eusèbe de Dorylée répondait : « Ils sont les représentants de toute l'Égypte, il faut qu'ils s'accordent avec le concile. » Le désordre était au comble. Le légat Lucenius, s'adressant aux magistrats, leur dit : « Apprenez à ces gens, s'ils ne le savent pas, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre une assemblée de six cents évêques.² » Mais les Égyptiens criaient toujours : « Ayez pitié de nous, on nous tuera ! — Entendez-vous le témoignage qu'ils rendent de leurs évêques ? répétait-on dans l'assemblée. — On nous fera mourir, continuaient les Égyptiens, ayez pitié de nous ! Faites-nous plutôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque³ ! Anatolius connaît la coutume d'Égypte⁴ : il vous dira que nous ne désobéissons pas au concile, mais que nous suivons la règle de notre province. On nous tuera si nous y manquons, ayez pitié de nous ! Vous avez la puissance ; nous vous sommes soumis ; agissez, nous ne réclamons point. Nous aimons mieux mourir ici par ordre de l'Empereur et du concile. Pour Dieu, ayez pitié de ces cheveux blancs ! Si l'on veut nos

1. Jam non possumus habitare in provincia. Miseremini nostri. Concil., IV, p. 515.

2. Quia non possunt decem homines præjudicium facere synodo sexcentorum episcoporum, nec catholicæ fidei. Concil., IV, p. 515.

3. Morimur, per vestigia vestra, miseremini nostri. Moriamur a vobis et non illic. Fiat hic archiepiscopus. Concil., t. IV, p. 515.

4. Anatolius avait été apocrisiaire d'Asie avant d'être archevêque de Constantinople.

sièges, qu'on les prenne, nous ne désirons plus être évêques ; faites seulement que nous ne mourions pas¹ ! Donnez-nous un archevêque ; nous souscrirons comme vous le demandez ; et, si nous résistons, punissez-nous. Oui, choisissez un archevêque ; nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit ordonné². »

Cette scène déchirante, la vue de ces vieillards pleins de larmes, émurent les magistrats et les sénateurs. « Il nous paraît raisonnable, dirent-ils, que les évêques d'Égypte demeurent en l'état où ils sont, à Constantinople, jusqu'à ce qu'on institue un patriarche de leur province. — Eh bien ! reprit Paschasinus, qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque³ ! » Les magistrats décidèrent qu'ils donneraient caution, du moins par leur serment. Cet épisode du concile de Chalcedoine fait voir qu'il existait dans l'Église orientale bien des organisations diverses, malgré l'unité des canons disciplinaires, et cette diversité tenait à des traditions antérieures au christianisme ou du moins aux prescriptions uniformes des conciles. On y trouve aussi la confirmation de bien des faits de l'histoire, qui sem-

1. Sedes nostras volunt : tollant. Nolumus esse episcopi, solummodo non moriamur. Concil., t. IV, p. 518.

2. Date archiepiscopum, et si contradixerimus, punite nos. Consentimus eis quæ decreverit potestas vestra. Non contradicimus, sed eligite archiepiscopum : hic expectamus usque dum ordinetur. Concil., t. IV, p. 518.

3. Si præceperit gloria vestra, et jubetis illis aliquid præstari humanitatis, fidejussoribus datis, non exeant de ista civitate, quamdiu Alexandria episcopum accipiat. Concil., t. IV, p. 518.

blent à peine croyables, sur la tyrannie des patriarches d'Égypte, la soumission servile de leur clergé, la terreur qu'ils inspiraient aux populations, enfin sur ce régime sacerdotal que les chrétiens eux-mêmes qualifiaient de *pharaonique*, et dont en effet il fallait aller chercher l'origine dans le gouvernement des pharaons.

LIVRE VIII.

Carosius, Dorothée, Maxime et tous les partisans de Dioscore réclament en faveur de l'ancien patriarche d'Alexandrie. — Curieux détails sur quelques-uns des signataires de la requête. — La demande de réhabilitation de Dioscore soulève de nouvelles scènes de désordre dans le concile. — Les requérants refusent de signer la lettre du pape Léon. — Anatolius présente un projet de définition de l'Incarnation : les Orientaux ne veulent pas l'accepter. — L'Empereur demande de nommer une commission pour trancher le différend. — Séance du *Martyrium*. — La définition est acceptée. — Marcien préside une séance impériale. — Réhabilitation de la mémoire de Flavien et rétablissement dans leurs sièges de Théodoret et d'Eusèbe. — Histoire de Bassianus, évêque d'Éphèse : sa vie, sa charité, sa lutte contre Memnon. — Le prêtre Étienne fait emprisonner Bassianus et se fait ordonner évêque à sa place. — Bassianus demande réparation au concile. — Interrogatoires d'Étienne et de Bassianus. — Les magistrats décident qu'il y a lieu de nommer un troisième évêque d'Éphèse.

454

I.

La lettre du pape Léon était devenue au concile de Chalcédoine le sujet de tous les débats : on eût dit qu'elle absorbait le concile tout entier. L'importance n'en était pas moins grande au dehors, et l'obligation de la souscrire ne se borna pas seulement aux évêques. Par une exagération de zèle destinée probablement à masquer son origine égyptienne et les circonstances de sa récente fortune, l'ancien apocrisiaire d'Alexandrie, la créature de Dioscore, élevé par lui sur le

trône de Constantinople lorsque le cadavre du martyr Flavien était à peine refroidi, Anatolius en un mot, imagina de la faire souscrire aux monastères de la ville impériale. Or on a vu combien les monastères en général, et ceux de Constantinople en particulier, étaient attachés à l'erreur d'Eutychès. Vainement ce sectaire avait été chassé de son couvent par l'autorité de l'Empereur, vainement l'archevêque l'avait remplacé par un archimandrite catholique; ses moines lui restaient fidèles, et son crédit ne s'était guère amoindri dans les autres couvents. Lui-même, banni à peu de distance de la ville, n'en était pas moins puissant, et bien des yeux restaient fixés sur lui. Son sort pourtant ne laissait pas d'intimider les archimandrites, jadis ses amis; beaucoup fléchirent sous les injonctions d'Anatolius, mais plusieurs aussi résistèrent, — et à leur tête trois hommes d'un caractère ferme et d'une conviction ardente, Carosius, Dorothee et un certain Maxime, que l'on prétendait avoir été le maître ou du moins l'inspirateur d'Eutychès¹.

Dans les couvents de la ville, un grand nombre de moines, plus encore au dehors, parmi ces bandes arrivées d'Égypte, de Palestine et de Syrie, leur prêtaient un appui tantôt ouvertement déclaré, tantôt occulte. Parmi ces derniers figurait l'archimandrite Barsumas avec sa milice redoutée de moines assommeurs. Tous ces gens, amoureux d'opposition et de troubles, incitaient Carosius et ses compagnons à se séparer de

1. Maximus archimandrita est, magister Eutyichis. Concil., IV, p. 518.

l'évêque et à former un schisme, qui éclata effectivement plus tard.

Avant d'en arriver à cette extrémité, les moines constantinopolitains voulurent faire une tentative auprès de Marcien. Ils lui représentèrent, dans une requête, qu'en dépit de leur obéissance aux canons du concile de Nicée on cherchait à leur imposer la souscription de documents étrangers d'une orthodoxie pour le moins suspecte, et cela sous peine de se voir expulsés des couvents et autres Églises, leurs résidences. Aussi demandaient-ils à l'Empereur protection contre la violence et reconnaissance de leur droit d'opposition, proposant de venir discuter en sa présence, au palais même, le différend soulevé, et de s'en remettre entièrement à sa justice¹. Marcien leur fit répondre qu'il avait convoqué un concile précisément dans la pensée de lui soumettre ces diverses questions religieuses; si donc les requérants avaient de justes griefs à faire valoir, c'était à l'assemblée de Chalcedoine et non pas à lui qu'ils devaient s'adresser².

Renvoyés ainsi au concile, Carosius et les autres signataires de la requête — on en comptait dix-huit — s'étaient pourvus devant l'assemblée, et celle-ci, pour les entendre, avait fixé cette même séance du 17 octobre où les Égyptiens avaient refusé de signer la lettre de Léon.

Cependant les magistrats qui présidaient la séance,

1. Concil., IV, p. 524.

2. *Justum igitur decrevimus, nos ad concilium abire.* Concil., IV p. 536.

s'attendant à des débats animés vu la turbulence bien connue des pétitionnaires, avaient convoqué plusieurs chefs des monastères de Constantinople, dont la catholicité ne laissait aucun doute. Ils désiraient, avant l'appel de cette grave affaire, éclairer le concile sur l'identité et les antécédents des moines et abbés qui bientôt allaient comparaître à son mandement. Les principaux archimandrites et plusieurs clercs d'un rang élevé s'étaient rendus à l'invitation des magistrats, et on leur fit prendre place du côté des évêques, attendu leur dignité de prêtres. On lut d'abord devant eux, hors de la présence des requérants, la liste des signataires de la pétition, qui se qualifiaient abbés ou prêtres, et à chaque nom les magistrats les interrogeaient sur la qualité et les antécédents de la personne désignée.

Il résulta de cet examen qu'à part Carosius, Dorothee et Maxime, le prétendu maître d'Eutychès, tous trois archimandrites de monastères bien connus, les autres usurpaient ce titre, et n'étaient pour la plupart que de simples gardiens d'églises ou de chapelles de martyrs, menant les uns la vie solitaire, les autres la vie cénobitique, avec quelques individus composant tout leur monastère. Faustus, archimandrite très-consideré dans la ville impériale, était interrogé de préférence par les magistrats, et fournit la plupart des indications. Quelques détails feront voir la manière dont se fit cette curieuse enquête.

Au nom d'Elpidius, qui se qualifiait abbé, « celui-là, dit Faustus, n'est point abbé; il est commis à la garde

des saints tombeaux au monastère de Procope¹. — Photin? Photin? nous ne le connaissons pas². — Eutychius : il n'a point de monastère ; il est gardien de la basilique Célestine. — Théodore : celui-ci demeure dans les tombeaux — probablement comme préposé à la garde d'un martyrium garni de plusieurs tombeaux. — Moïse, Gérontius, Théophile : ces gens-là nous sont complètement inconnus. — Thomas : c'est un nom que nous ignorons. — Némésinus : ce nom-là me surprend. — Léontius : il demeure près de la ménagerie aux ours³. — Hysius : il réside au cirque de bois avec deux ou trois compagnons qu'il appelle ses moines⁴. — Gaudentius : on en compte cinq dans le quartier de Philippe ».

L'interrogatoire marcha de cette façon pendant l'appel des dix-huit signataires ; lorsqu'il fut achevé, Faustus dit aux magistrats : « Que votre magnificence et le saint concile fassent vérifier dans la ville si ces gens qui s'intitulent abbés ont des monastères ou s'ils jouent ici une comédie. Quant à ceux qui se disent simples moines et qu'aucun de nous ne connaît, nous demandons qu'on les expulse de Constantinople comme des imposteurs qui n'ont d'autre but que de provoquer du scandale⁵. »

1. Elpidius monumentorum Procopiensium custos est. Concil., IV, p. 518.

2. Photinus autem quis est? Non novimus. Concil., IV, p. 518.

3. Leontius ex ursario est? Concil., IV, p. 519.

4. Hysius in monumentis habitat, habens duos vel tres homines, qui sub ejus disciplina degunt in Xylocirco. Concil., IV, p. 521.

5. Petimus etiam, ut illi qui se dicunt esse monachos, et non

Sans s'arrêter à ces observations, les magistrats firent entrer Carosius et sa suite, composée d'abord des signataires, puis d'une foule de moines et de clercs qui se joignaient à eux comme adhérents. L'archevêque de Constantinople, ayant remarqué au défilé de cette foule le prêtre Gérontius et un eunuque nommé Calopodius, qui était également prêtre, se leva et dit : « Ces gens-là sont déposés, il ne leur est pas permis d'entrer dans le concile. — Déposés! répondirent-ils insolemment, personne ne nous l'a fait savoir jusqu'à présent ¹. » L'archidiaque Aétius, s'approchant de Calopodius, lui dit : « L'archevêque vous répète par ma bouche que vous êtes déposé. — Pour quelle raison? répliqua le prêtre. — Parce que vous êtes hérétique, continua l'archidiaque, sortez ²! » Non-seulement Calopodius ne sortit pas, mais il prit la parole, et, s'adressant aux magistrats, « nous requérons, dit-il, qu'il soit donné lecture de notre plainte ³ ». C'était la plainte récemment adressée à l'Empereur et que Marcien renvoyait au concile; les postulants y réclamaient protection contre les sévices et les menaces d'Anatolius, qui violentait les monastères pour leur faire signer la lettre de Léon.

Cette lecture finissait lorsque Diogène, évêque de Cyzique, apercevant Barsumas, dont le nom ne figu-

agnoscuntur nec a vestra magnificentia, nec a sanctissimo archiepiscopo, nec a nobis, exeant a civitate sicut impostores, propter scandalum quod conati sunt facere. Concil., IV, p. 521.

1. *Nemo nobis dixit, quia damnati sumus. Concil., IV, p. 521.*

2. *Ut hereticus : et exi. Concil., IV, p. 521.*

3. *Suggero ut legantur petitiones nostræ. Concil., IV, p. 521.*

rait pas parmi les signataires de la requête et qui s'était glissé dans la troupe des adhérents, s'écria d'une voix véhémement : « Comment se fait-il que Barsumas soit ici? Barsumas, l'assassin du bienheureux Flavien, lui qui pressait le meurtre en disant aux meurtriers : Tue, tue; il n'est pas compris parmi les pétitionnaires, pourquoi l'a-t-on laissé entrer¹? » Au nom de Barsumas, cet archimandrite si odieux aux catholiques d'Orient, les évêques ne poussèrent qu'une clameur. « Que nous veut Barsumas? Il a ruiné toute la Syrie; il arrive escorté de ses mille moines, qu'il va lancer sur nous². »

Le tumulte était au comble, les magistrats firent tous leurs efforts pour l'apaiser, puis ils dirent à Carosius et à sa suite : « Le très-religieux Empereur vous a fait introduire ici pour que le concile entende vos explications; mais vous devez d'abord être instruits de ce qui a été réglé touchant la foi. — Avant toute chose, repartit Carosius parlant au nom de tous ses compatriotes, nous demandons avec instance qu'on veuille bien lire une seconde requête, que nous adressons cette fois au saint concile ici présent. » Cette seconde requête, Barsumas l'avait signée; mais en entendant son nom les évêques ne purent se contenir, et le tumulte recommença. De toutes parts ces cris retentirent : « Hors d'ici l'assassin Barsumas! L'assassin à

1. Barsumas, qui inter illos intravit, occidit beatum Flavianum. Ipse instabat, et dicebat : Occide. Et non est positus in petitionibus : quare introivit? Concil., IV, p. 524.

2. Omnem Syriam Barsumas evertit, duxit super nos mille monachos. Concil., IV, p. 524.

l'amphithéâtre pour être livré aux bêtes! Barsumas en exil! Anathème à Barsumas¹! » Les magistrats laissèrent les clameurs s'éteindre, et firent lire le libelle par Constantin, secrétaire du consistoire impérial.

Ce libelle osait demander l'entière réhabilitation de Dioscore et l'assistance au concile de ce très-saint archevêque, comme il l'appelait, ainsi que des autres évêques ses partisans. L'impudence d'une pareille réclamation au lendemain de la condamnation du patriarche d'Alexandrie mit le concile hors de lui. Sans attendre la fin de la requête, on cria de toutes parts : « Anathème à Dioscore! C'est le Christ qui l'a déposé; hors d'ici ces gens-là! Hors d'ici l'injure faite au concile! Hors d'ici la violence! Enlevez la souillure du synode². »

A quoi les archimandrites ajoutèrent, en se mêlant aux clameurs : « Enlevez la souillure des monastères! — Nous ne pouvons entendre de telles choses, continuaient les évêques, l'homme condamné par un concile ne peut être qualifié d'évêque. On ose le faire pourtant; pourquoi permettre qu'on foule ainsi aux pieds les canons? — Sans rien préjuger, dirent les magistrats, laissez achever la lecture du libelle », et ils firent signe à Constantin de poursuivre.

La requête contenait une verte remontrance à l'as-

1. Homicidam Barsumam emittite foras : homicidam in arenam : anathema Barsumæ : Barsumam in exilium. Concil., IV, p. 525.

2. Anathema Dioscoro : Dioscorum Christus deposuit. Istos mitte foras. Tolle injuriam a synodo. Tolle violentiam a synodo. Tolle notam a synodo. Concil., IV, p. 525.

semblée pour avoir « déraisonnablement » condamné le saint archevêque. Si elle ne retirait pas sa sentence, les requérants déclaraient qu'ils secouraient sur elle la poussière de leurs vêtements et se retireraient de sa communion. A ces mots, l'archidiacre Aétius saisit le livre des canons qu'il avait près de lui, l'ouvrit et lut à haute voix le cinquième canon d'Antioche ainsi conçu : « Tout prêtre ou diacre qui se sépare de la communion de son évêque pour tenir à part des assemblées sera déposé et, s'il persiste dans son schisme, chassé comme séditieux par la puissance séculière. » — « Ce canon est justé, dirent les évêques; c'est la loi des Pères, qu'elle soit appliquée. »

Après un court intervalle de temps, les magistrats reprirent l'interrogatoire, et s'adressant à Carosius et aux autres moines : « Déclarez, leur dirent-ils, si vous adhérez aux décisions du concile. — Je connais, répondit Carosius, la foi de Nicée dans laquelle j'ai été baptisé, et je n'en connais point d'autre. Quand le bienheureux Théotime me baptisa à Tomes, il me défendit de croire autre chose ¹. Quant à ceux-ci, ils sont évêques, — et du doigt il désignait l'assemblée, — ils peuvent nous chasser et nous déposer; qu'ils fassent ce qu'ils voudront. »

Dorotheé formula une profession de foi semblable.

1. Saint Théotime était l'apôtre des Huns dans la Scythie. — *Fidem trecentorum decem et octo Patrum qui convenerunt apud Nicæam, in qua et baptizatus sum, novi : nam ego aliam fidem nescio. Me sanctus Theotimus in Tomis baptizavit : jussit mihi nihil aliud sapere. Concil., IV, p. 529.*

Barsumas dit en syriaque, et ses paroles furent aussitôt traduites en grec : « Je crois comme les trois cent dix-huit de Nicée; j'ai été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme le Seigneur l'enseigna aux apôtres eux-mêmes. » Les autres archimandrites et moines s'exprimèrent dans le même sens.

En ce moment, l'archidiacre Aétius s'avança vers Carosius et Dorotheé et leur dit : « Le saint concile croit comme les Pères de Nicée; mais, attendu qu'il s'est présenté depuis lors des questions sur lesquelles les saints Pères Cyrille, Célestin et le bienheureux Léon ont publié des lettres dans le dessein d'expliquer le symbole, lettres que le concile œcuménique reçoit avec respect, obéissez à ce jugement et anathématisez Nestorius et Eutychès. — J'ai mainte fois anathématisé Nestorius, répondit l'archimandrite. — Mais Eutychès, l'anathématisez-vous aussi? — Il est écrit, reprit Carosius, ne jugez pas pour n'être point jugé vous-même ¹, — puis, interpellant l'archidiacre, il lui dit : Les évêques sont là, pourquoi donc parlez-vous ²? — Répondez à ce que le saint concile vous demande par ma bouche, interrompit Aétius avec colère; voulez-vous obéir ou non? — Si Eutychès ne croit pas comme l'Église catholique, acheva de dire Carosius, qu'il soit anathème ³! » On ne put rien tirer autre chose de lui.

Le concile revint à la lettre de Léon, qu'on voulut

1. Non judices, ne judicaris. Math., VII.

2. Episcopi sedent, et tu cur loqueris? Concil., IV, p. 529.

3. Si non credit Eutyches, sicut credit universalis ecclesia, anathema sit. Concil., IV, p. 532.

leur faire signer; ils s'y refusèrent obstinément. Doro-thée soutint qu'Éutychès était orthodoxe, et que, pour être dans l'orthodoxie, il suffisait de confesser que « celui qui a souffert est de la Trinité. » A chaque mot, des murmures et des cris l'interrompaient. « Souscrivez-vous à la lettre, la signez-vous ou non? » disaient les évêques. Doro-thée répondait imperturba-blement : « Je crois au baptême, mais je ne signe pas la lettre ¹. » Même obstination chez tous les autres suc-cessivement interrogés. Les magistrats, fort perplexes, prièrent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours pour leur laisser le temps de réfléchir. « Il n'en est pas besoin, dirent les archimandrites, nous ne changerons jamais de sentiment ². »

Le concile cependant, cédant à l'indulgence des magistrats et au désir manifesté par l'Empereur, leur accorda un délai de trente jours. Si leur soumission n'était pas entière à cette époque, ils devaient être déchus de leurs grades, de leurs dignités et même retranchés de la communion : s'ils cherchaient à s'enfuir, ils seraient saisis par l'autorité séculière et soumis aux peines des canons. Après cette décision, on les reconduisit hors de l'église; nous verrons plus tard ce qu'ils devinrent.

1. Ego in baptisma credo, epistolæ autem non suscribo. Con-cil., IV, p. 533.

2. In definitione Ephesia permaneo et aliud aliquid non dico. Con-cil., IV, p. 533.

II.

Tout empressé que le gouvernement impérial se fût montré vis-à-vis des légats dans l'espoir de les gagner à sa cause, quelques efforts même qu'il eût faits auprès du concile pour l'engager à donner à la lettre du pape Léon ce caractère de canonicité ambitionné par l'Église romaine, Marcien n'en tenait pas moins fermement à son dessein d'obtenir une définition du mystère de l'Incarnation. Une forte pression était donc exercée sur les évêques individuellement par les officiers publics et les personnages importants de la cour; on les engageait à se rendre dans des conciliabules où la question était agitée, principalement chez le patriarche Anatolius. « Faites quelque chose, leur répétait-on, l'Empereur vous en saura gré. » Les évêques obéissaient à contre-cœur; mais, quand on était en présence, rien n'aboutissait.

La fraction du côté droit ralliée à la gauche, les Illyriens, les Grecs continentaux, les Palestins, qui conservaient un vieux levain d'idées eutychiennes ou semi-eutychiennes, inclinaient toujours vers des formules qui effaçaient la séparation des deux natures après l'union, tandis que les Orientaux et leurs alliés d'Asie, de Pont, de Cappadoce, étaient en garde contre toute expression pouvant indiquer la confusion des natures et la passivité du Verbe dans la personne de Jésus-Christ. On s'observait, on se prenait en méfiance,

et l'aigreur renaissait entre les partis. Les légats laissaient aller les choses, satisfaits en ce qui les regardait particulièrement, et pensant que de guerre lasse l'Empereur lui-même arriverait à se contenter de la lettre du pape. Cependant le patriarche Anatolius, qui voulait être bien en cour, se donna tant de mouvement qu'il fit adopter par des groupes nombreux un projet de définition dont, suivant toute apparence, il était l'auteur. Quand il eut réuni un assez grand nombre d'adhésions partielles, il pensa pouvoir aborder la discussion en assemblée générale; mais là commençait la grande difficulté.

Ce projet fut lu à la séance du 22 octobre par le diacre Asclépiade, de l'Église de Constantinople¹. Calqué en majeure partie sur la lettre de Léon, il en différait néanmoins en certains points essentiels : ainsi il portait que Jésus-Christ était *de deux natures* après l'union, au lieu de dire avec la lettre du pape qu'il était *en deux natures*. Au fond, cela n'était pas fort différent, et dans des circonstances normales on eût pu adopter l'une ou l'autre formule comme équivalentes; mais dans la circonstance présente on y vit et on y devait voir une distinction calculée.

L'expression *de deux natures* semblait une concession faite à l'eutychianisme, qui professait bien deux natures avant l'Incarnation, mais une seule nature après, du mélange et de la confusion des deux autres. Elle offrait aussi le danger de paraître accepter, puis-

1. Asclepiades diaconus magni nominis sanctissimæ Ecclesiæ Constantinopolis recitavit definitionem. Concil., IV, p. 556.

qu'on ne la réfutait pas, l'expression de Cyrille sur laquelle Eutychès avait construit tout son échafaudage : « une seule nature incarnée du Verbe divin. » L'absence des mots « après comme avant l'Incarnation » pouvait faire soupçonner à des esprits prévenus quelque piège eutychien. Au contraire, l'expression *en deux natures* indiquait nettement l'idée catholique de Jésus-Christ, Dieu et homme après l'Incarnation, Dieu parfait et homme parfait.

A cette raison générale s'en joignait une particulière : c'est que Dioscore admettait la première formule et rejetait la seconde, qu'il avait même fondé la condamnation de Flavien sur ce que celui-ci avait professé deux natures en Jésus-Christ. La définition proposée, tout en restant orthodoxe, était donc imparfaite en ce qu'elle ne frappait point l'erreur, et n'énonçait rien que les eutychiens ne pussent recevoir aussi bien que les catholiques. L'admettre, c'était laisser les choses en état, et les eutychiens ou semi-eutychiens pouvaient dire avec quelque apparence de droit que la définition leur était favorable.

En effet, les dissentiments éclatèrent pendant la lecture d'Asclépiade; des murmures et des protestations se firent entendre dans les rangs des Orientaux. « Que vous faut-il donc? crièrent les partisans du projet; l'esprit et les termes de cette définition sont inattaquables; anathème à qui ne croit pas ainsi ! »

Anatolius de son côté s'épuisait en objurgations.

1. Hæc fides Patrum. Qui aliter sapit, anathema sit. Concil., IV, p. 556.

« Hier, disait-il, ce projet plaisait à tout le monde ¹, comment peut-on le condamner aujourd'hui? c'est faire et défaire perpétuellement la même chose. » Les murmures continuaient, et les légats appuyaient par leur attitude l'opposition des Orientaux. Jean, évêque de Germanicia dans l'Euphratéenne, s'étant approché des magistrats pour leur dire quelques mots en particulier, les évêques amis d'Anatolius s'écrièrent : « Hors d'ici les nestoriens! Hors d'ici les ennemis de Dieu ²! » Ceci s'adressait à Jean, lié d'une amitié intime avec Théodoret et évêque d'une ville qui avait été la patrie de Nestorius. Cette attaque souleva une tempête dans l'assemblée. Les partisans du projet, traitant de nestoriens ceux qui le combattaient, voulaient qu'on les mit dehors. Un courant violent emportait évidemment l'assemblée vers la formule *de deux natures*, opposée à celle du pape Léon.

Paschasinus, se levant alors, dit au concile : « Si vous repoussez ainsi la lettre du bienheureux évêque de Rome, nous demandons acte de votre opposition pour retourner chez nous et tenir le concile en Occident ³. » Cette déclaration effraya les magistrats, qui virent menacée l'existence même du synode. Une si laborieuse session, tant d'efforts de la part du gouver-

1. *Heri omnibus definitio fidei placuit. Concil., IV, p. 556.*

2. *Et iterum Joanne reverendissimo episcopo Germaniciæ veniente ad gloriosissimos judices, reverendissimi episcopi clamaverunt : Nestorianos mitte foras, inimicos Dei mitte foras. Concil., IV, p. 557.*

3. *Si non consentiunt epistolæ apostolici et beatissimi viri papæ Leonis, jubete nobis rescripta dari, ut revertamur, et ibi synodus celebretur. Concil., IV, p. 556.*

nement pour amener le rapprochement des esprits, allaient donc aboutir à un honteux avortement. Ils dépêchèrent vers l'Empereur le secrétaire consistorial, Béronicien, pour obtenir un rescrit du prince qui devait trancher nettement la question.

Béronicien revint du palais peu de temps après, porteur d'un ordre souverain. Marcien enfin ordonnait. Il voulait que le concile désignât immédiatement trois commissaires pour chacun des diocèses de Pont, d'Asie, de Thrace et de l'Illyrie, et six pour celui d'Orient : ces dix-huit commissaires, auxquels s'adjoindraient le patriarche de Constantinople, les trois légats et le prêtre romain qui leur servait de notaire, devaient procéder séance tenante à la rédaction d'un projet définitif en présence des magistrats. « Si la chose ne se faisait pas, ajoutait Béronicien au nom du prince, il fallait que tous les évêques exposassent leur croyance par la bouche de leurs métropolitains, et en cas d'opposition nouvelle l'Empereur avait résolu de transporter le concile en Occident¹. »

Une grande émotion suivit les paroles du secrétaire consistorial. L'idée de venir individuellement réciter leur confession de foi, soit devant l'assemblée, soit devant le métropolitain, qui s'en porterait garant, convenait médiocrement aux évêques ; ils y virent une source d'arguties et d'attaques, et mieux valait, pensèrent-ils, faire des concessions sur les termes d'un projet orthodoxe au fond. Quant à la menace

1. Si autem neque hoc vestra velit sanctitas, cognoscite quia in partibus occidentalibus habet fieri synodus. Concil., IV, p. 560.

de transporter le concile en Occident, si elle effraya beaucoup de membres, elle en irrita plus encore, et bien des voix s'élevèrent en faveur du projet qu'on voulait jeter de côté. « Il nous plaît, disaient-elles; qu'on le maintienne! sinon nous partons tous: ceux qui le refusent sont des nestoriens. Longues années à l'Empereur! Qu'il nous laisse la définition ¹. » Cécropius demanda qu'on en reprît la lecture. « Ceux à qui la définition ne plaît pas, et qui ne voudront pas la souscrire, s'en iront, voilà tout. Qu'ils partent pour Rome, ajoutait-on; elle nous plaît à nous, nous la signerons ². »

Les magistrats intervinrent pour calmer l'irritation. « Il faut pourtant s'entendre, dirent-ils; Dioscore, en condamnant Flavien, a dit: — J'admets que le Sauveur est de deux natures, je n'admets pas qu'il soit en deux natures. — Le très-saint archevêque de Rome a dit au contraire: — Deux natures unies sans confusion, sans mélange, sans séparation. — Lequel voulez-vous suivre, du très-saint pape Léon ou de Dioscore ³? » Les Orientaux répondirent en masse: « Nous suivons Léon; ceux qui suivent Dioscore sont des euty-

1. Multi anni Imperatori: aut definitio persistat, aut discedimus. Concil., IV, p. 560.

2. Petimus recitari definitionem; et ii qui contradicunt, et non subscribunt, ipsi ambulent. Concil., IV, p. 560.

3. Magnificentissimi et gloriosissimi iudices dixerunt: Dioscorus dicebat: Quod ex duabus naturis est, suscipio, duas non suscipio. Sanctissimus autem archiepiscopus Leo duas naturas dicit esse in Christo unitas inconfuse, inconvertibiliter et indivisibiliter. Quem igitur sequimini? Sanctissimum Leonem aut Dioscorum? Concil., IV, p. 560.

chiens¹. — Vous voyez bien, reprirent les magistrats, qu'il faut retoucher au projet, et pour cela nous allons passer dans l'oratoire de la très-glorieuse martyre Euphémie. »

Avant de passer dans l'oratoire, les magistrats firent procéder à la nomination des commissaires dans les limites fixées par le mandement impérial. Une représentation double de celle des autres fut assignée au diocèse d'Orient, probablement à cause de sa grande étendue. Quant à l'Égypte, elle ne fut pas représentée dans la commission, les évêques de cette province s'étant abstenus de paraître au concile depuis la mise en cause de leur patriarche. L'opération terminée, les commissaires se réunirent, et, traversant la basilique dans sa longueur, gagnèrent, les magistrats en tête, l'oratoire circulaire où reposait la sainte : oratoire qui s'appelait particulièrement le *Martyrium*.

Les actes ne racontent point ce qui se passa dans le Martyrium ; mais le bruit courut que la discussion avait été fort vive : en tout cas, si le projet d'Anatolius ne fut pas complètement écarté, on y introduisit du moins de profondes modifications dues sans doute à la double représentation accordée par l'Empereur au diocèse d'Orient.

Au nombre des modifications, on peut compter la formule *en deux natures* substituée à celle de *deux natures*, proposée par le patriarche de Constantinople ; c'était le pape qui triomphait. Les Orientaux empê-

1. Ut Leo, sic credimus. Qui contradicunt Eutyichianistæ sunt. Concil., IV, p. 560.

chèrent en outre que, parmi les pièces annexées à la définition comme pièces canoniques ou quasi canoniques, on ne glissât la troisième lettre de Cyrille à Nestorius, laquelle contenait les anathématismes. La proposition venait d'évêques eutychiens ou semi-eutychiens, mais la commission la rejeta sagement; c'eût été rallumer les torches de la guerre au milieu d'un travail de pacification. Enfin on s'accorda sur un projet que nous donnerons tout à l'heure. Quand tout fut convenu, les magistrats, suivis des évêques, allèrent reprendre leurs places dans l'assemblée, et la séance recommença. Ce n'était pas précisément, ainsi que l'Empereur avait paru le désirer, une formule brève et concise définissant le mystère de l'Incarnation, comme le symbole de Nicée avait défini celui de la Trinité, c'était une exposition assez longue dont une portion pouvait servir à l'usage qu'en voulait faire Marcien. Les magistrats s'en contentèrent prudemment, et le projet fut présenté au concile comme voté par l'unanimité de la commission.

Quand tout le monde fut assis, le chef des magistrats prononça ces paroles : « Plaise au saint synode d'écouter en silence ce que les très-saints évêques réunis à l'oratoire viennent de décréter sur la foi, nous présents ¹. »

L'archidiacre Aétius, prenant alors la minute de la

1. Dignetur sancta Synodus fidem continens, cum taciturnitate audire quæ decreta sunt in præsentia nostra a congregatis sanctissimis Patribus, qui et definitionem fidei interpretati sunt. Concil., IV, p. 561.

définition dressée au nom du concile, en donna lecture au milieu d'une profonde attention. Elle commençait par une transcription du symbole de Nicée et de celui de Constantinople, servant pour ainsi dire de préambule. « Ces deux symboles, y disait-on ensuite, avaient suffi longtemps à la connaissance de la foi; mais tout récemment les ennemis de la vérité avaient inventé de nouvelles expressions pour anéantir le dogme de l'Incarnation, les uns en refusant à la Vierge Marie le titre de mère de Dieu (*théotocos*), les autres en introduisant dans la personne de Jésus une confusion et un mélange des deux natures, et forgeant cette opinion insensée et monstrueuse, qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité et que la nature divine du fils de Dieu est sujette à la souffrance comme sa nature humaine. C'est pourquoi le saint concile oecuménique, voulant mettre à néant ces entreprises sacrilèges et montrer que la doctrine de l'Église est inébranlable, arrête la définition suivante ¹ :

« Que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ notre seigneur, le même parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme, le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps, — consubstantiel au Père selon la divinité et consubstantiel à nous selon l'humanité, — en tout semblable à nous, hormis le péché ², — engen-

1. Propter hoc illis omnem machinationem contra veritatem volens claudere præsens nunc sancta et universalis Synodus, prædicationem hanc ab initio immobilem docens decrevit. Concil., IV, p. 565

2. Per omnia nobis similem absque peccato. Concil., IV, p. 568

dré du Père avant les siècles selon la divinité, et dans les derniers temps né de la Vierge Marie, mère de Dieu selon l'humanité, pour nous et pour notre salut; un seul et même Jésus-Christ fils unique, seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures ¹ : au contraire la propriété de chacune est conservée, et concourt en une seule personne et une seule hypostase, en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes, mais que c'est un seul et même fils unique, Dieu Verbe notre seigneur Jésus-Christ ². Le concile défend à qui que ce soit d'enseigner ou penser autrement, sous peine aux évêques et aux clercs d'être déposés, aux moines et aux laïques d'être anathématisés. »

Après la lecture de cette exposition de foi, tous les évêques s'écrièrent : « C'est la foi des Pères; que les métropolitains souscrivent à l'instant même, qu'ils souscrivent en présence des magistrats : ce qui a été bien défini n'admet point de délai. C'est la foi des apôtres; nous la suivons tous. » Les magistrats dirent alors : « Ce que les évêques ont établi, et qui leur convient à tous, sera communiqué à l'Empereur ³. » La cinquième Action finit ainsi.

1. Unum eundemque Christum, filium, dominum, unigenitum, in duabus naturis inconfuse, immutabiliter, indivise, inseparabiliter agnoscendum. Concil., IV, p. 568.

2. Non in duas personas partitum aut divisum, sed unum eundemque filium et unigenitum Deum Verbum, dominum Jesum Christum. Concil., IV, p. 568.

3. Quæ a sanctis Patribus statuta sunt, et omnibus placuerunt manifesta fient sacro vertici. Concil., VI, p. 568.

La séance du Martyrium resta célèbre dans l'antiquité, et la légende s'en empara bientôt. Elle raconta que les évêques réunis autour du tombeau d'Euphémie, ne pouvant s'accorder sur la rédaction d'un projet, convinrent de s'en remettre au jugement de la sainte. Chaque parti, hérétiques d'un côté, catholiques de l'autre, formula sa proposition sur deux rouleaux de papier séparés qui vers le soir furent déposés à l'extrémité du cercueil, fermé ensuite à clé et scellé soigneusement. Puis l'assemblée se mit à supplier la sainte de l'éclairer par une révélation, et suivant le récit légendaire, la commune prière aurait duré toute la nuit. Le lendemain matin, les évêques enlevèrent les sceaux et ouvrirent la châsse, et alors un spectacle étrange frappa leurs regards. La sainte tenait un des rouleaux dans sa main; l'autre était jeté sous ses pieds avec l'apparence du mépris : celui qu'elle tenait était naturellement le symbole catholique ¹.

Une variante de la légende porte que, l'Empereur et l'archevêque de Constantinople ayant été appelés pour contempler le prodige, Euphémie, levant le bras, leur tendit le rouleau qui contenait la profession de foi orthodoxe. Cette fable, recueillie dans les temps postérieurs par des historiens peu scrupuleux sur la vraisemblance, devint tellement populaire qu'on ne peignit plus la patronne de Chalcédoine qu'un rouleau de papier à la main ², comme une sibylle qui gui-

1. Nam orthodoxorum sententium libellus tenaciter victicis illius martyris manibus continebatur : alter autem ad pedes illius projectus jacebat. Niceph., XV, 5.

2. Suri., *De sing. mens.* II, p. 166.

dit les conciles œcuméniques eux-mêmes dans l'interprétation des dogmes sacrés.

III.

Le concile avait enfin donné son symbole du mystère de l'Incarnation. Marcien voulut inaugurer lui-même l'achèvement de cette œuvre si péniblement enfantée, et le 25 octobre, trois jours après l'acceptation synodique de la définition, se tint la séance impériale. Pendant toute la durée du concile, ce fut la première et la dernière à laquelle l'Empereur présida en personne. Pulchérie Augusta était à ses côtés, et derrière eux marchaient, par ordre de dignité, les plus hauts officiers de l'Empire et des sénateurs au nombre de trente-quatre. Arrivés en grande pompe à l'église de Sainte-Euphémie, l'Empereur, l'Impératrice et leur cortège prirent place aux sièges réservés à la présidence, ayant à dos la balustrade du chœur, et à droite et à gauche, dans les travées, les évêques rangés suivant leur importance. L'assemblée était plus nombreuse qu'on ne l'avait encore vue, et l'appareil de grandeur dont les souverains s'étaient environnés ajoutait encore à la majesté de la réunion.

La séance fut ouverte par un discours de Marcien prononcé en latin, idiome officiel du gouvernement romain, répété ensuite par lui-même en langue

grecque¹ avec certains développements. Le prince y disait que, depuis le jour où un jugement de Dieu l'avait élevé à la direction des affaires, son plus ardent désir avait été de remédier aux maux qui déchiraient la foi. Faire cesser dans l'Église les divisions provoquées par les mauvaises passions des uns, par l'avarice des autres — il faisait allusion à l'eunuque Chrysa-phius — était devenu l'objet de ses constantes préoccupations. Aussi, non content de convoquer ce saint concile universel, il avait voulu y assister lui-même, pour appuyer les résolutions des évêques et non pour les dominer, suivant en cela l'exemple du religieux empereur Constantin. Affligé de voir la vérité de la foi obscurcie par les erreurs et les dissensions d'hommes corrompus, il cherchait aujourd'hui à dissiper ces obscurités et à replacer la foi dans son unité; c'était donc aux évêques à l'expliquer sincèrement et telle qu'ils l'avaient reçue de la tradition.

« De même qu'à Nicée, ajoutait-il en terminant, la foi a été manifestée par l'œuvre des trois cent dix-huit Pères, ainsi par vos travaux des erreurs récentes seront dissipées, et l'orthodoxie fondée à tout jamais. La Providence divine fera le reste, elle rendra inébranlable l'ouvrage que j'ai toujours tant souhaité voir debout, et que vos mains ont élevé pour le bien de la religion². » Quand il eut fini, les évêques firent

1. Allocutus est primum latine et postmodum græce. Concil., IV p. 575.

2. Erit autem hoc divinæ providentiæ, ut id quod pio proposito fieri curamus, semper ad utilitatem, quæ per vos orta est, firmiter conservetur. Concil., IV, p. 580.

entendre les acclamations d'usage : « longues années à l'Empereur, longues années à l'Impératrice, longues années aux princes orthodoxes! » On y joignit celles-ci : « à Marcien, nouveau Constantin! à Pulchérie, nouvelle Hélène ¹! »

Aétius dit alors qu'il avait entre les mains la définition faite par le concile. Marcien lui commanda de la lire. Elle était suivie de trois cent cinquante-six souscriptions, y compris celles des légats dont les noms figuraient les premiers. Diogène, métropolitain de Cyzique, avait souscrit tant pour lui que pour six évêques, ses suffragants, absents : ainsi avaient fait Théodore de Tarse et douze autres métropolitains. La lecture finie, l'Empereur demanda si tous étaient d'accord sur cette confession de foi; l'assistance répondit d'une commune voix : « Tous nous croyons ainsi, tous nous avons souscrit volontairement, tous nous sommes orthodoxes; » puis les acclamations recommencèrent en l'honneur de Marcien Auguste et de Pulchérie Augusta. On leur donnait les noms de lumières de la foi et de flambeaux de l'univers. « Vous êtes la paix de l'Empire, leur disait-on encore, puisse votre foi vous conserver à jamais! ² »

Quand le bruit des acclamations eut cessé, l'Empereur reprit la parole en ces termes : « La foi catho-

1. Imperatori multos annos! Augustæ orthodoxæ multos annos! Marciano novo Constantino, Augustæ novæ Helenæ multos annos! Concil., IV, p. 580.

2. Vos lumina orthodoxæ fidei, propter hæc ubique pax est. Lumina mundi domine tu custodi..... Custodem fidei Deus custodiat. Concil., IV, p. 608.

lique ayant été déclarée, nous estimons juste et utile d'ôter à l'avenir tout prétexte de divisions. En conséquence, quiconque suscitera des troubles en public à propos de la foi, soit par des rassemblements, soit par des discours, sera sévèrement châtié; si c'est un particulier, on le chassera de la ville impériale; si c'est un officier, il sera cassé; si c'est un clerc, il encourra la déposition, nonobstant d'autres peines civiles ¹. » Ces paroles, qui étaient la sanction du décret du concile, furent accueillies avec enthousiasme. On cria : « Anathème à Nestorius; anathème à Eutychès; anathème à Dioscore! C'est la Trinité qui les a condamnés; c'est la Trinité qui les a chassés ² : » les évêques faisaient allusion au nombre trois de ces hérétiques, qui semblaient aussi former une trinité de mensonge et de blasphème.

La séance continua sous la présidence des Augustes. « Il existe, dit Marcien, quelques articles de discipline que nous vous avons respectueusement réservés, jugeant convenable qu'ils soient prescrits canoniquement par le concile plutôt que commandés par nos lois », et sur l'ordre du prince le secrétaire Béronicien en donna lecture. Il y en avait trois; le premier s'exprimait ainsi : « Nous estimons dignes d'honneur ceux qui embrassent sincèrement la vie monastique; cepen-

1. Si idiota sit, ab urbe regia expelletur : militaris vero et clericus gradus sui periculum sustinebunt et pœnis aliis subiacebunt. Concil., IV, p. 608.

2. Nestorio, et Eutychi, et Dioscoro anathema. Trinitas eos tres damnavit. Trinitas eos tres eiecit. Concil., IV, p. 609.

dant, comme il en est qui, sous ce prétexte, troublent l'Église et l'État, nous avons ordonné que personne ne bâtisse un monastère sans le consentement de l'évêque de sa ville et du propriétaire de la terre. Nous rappelons encore aux moines, tant des villes que de la campagne, qu'ils doivent être soumis à leur évêque, et que leur vie est avant tout une vie de paix, de jeûne et de prière, entièrement étrangère aux affaires de l'État ou de l'Église¹. Ils ne pourront en outre recevoir dans leurs monastères des esclaves sans la volonté des maîtres. » Cet article était dirigé contre les partisans d'Eutychès, qui fourmillaient dans les retraites monacales sur toute l'étendue de l'Empire.

Le second article défendait aux clercs et aux moines de prendre des terres à ferme ou de se charger des fonctions d'intendant, à moins que l'évêque ne leur confiât le soin des terres de l'Église.

Le troisième enfin interdisait aux clercs de passer d'une Église dans une autre sans la permission de l'évêque de qui ils dépendaient, sous peine d'excommunication contre le clerc et contre l'évêque qui l'aurait reçu.

Ces propositions, remises par le secrétaire consistorial entre les mains du patriarche Anatolius, furent l'objet de quatre canons que le concile vota plus tard en se les appropriant, mais dont l'initiative, comme

1. Eos vero monachos, qui per singulas civitates sunt atque provincias, subjici episcopo, et quietem amplecti, et intendere solum jejunio et orationi, et neque ecclesiasticis, neque publicis importunos rebus existere. Concil., IV, p. 609.

on le voit, appartenait à l'autorité séculière, dans l'intérêt de la police et du bon ordre public.

Avant de lever la séance, l'Empereur déclara qu'en l'honneur de la sainte martyre Euphémie et en mémoire du concile tenu pour la foi à Chalcédoine, il octroyait à cette ville les privilèges de métropole, de nom seulement et honorifiquement, sauf le droit et la dignité de la cité de Nicomédie. Ces paroles furent suivies d'acclamations universelles, dans lesquelles Marcien fut qualifié de prêtre et de pontife, vainqueur dans la guerre, docteur dans la foi. « Chalcédoine, disait-on encore, a mérité le titre de métropole; la décision de l'Empereur est juste, elle est digne de la sainte martyre... Que la sainte te garde, pieux Empereur; mais maintenant renvoie-nous ¹. — Pas encore, répondit Marcien. Je sais que vous êtes fatigués par vos longs voyages et par vos constants travaux; pourtant restez encore trois ou quatre jours, et en présence de nos magistrats décidez ce qui vous conviendra pour le bien de l'Église ², et que personne de vous ne s'éloigne avant la clôture du concile. »

Une des questions générales qui restaient à régler, et la plus importante sans contredit, était l'abolition solennelle du second synode d'Éphèse, de ses actes et même de son nom : Eusèbe de Dorylée l'avait deman-

1. *Justum judicium Imperatoris, digne sancta martyre. Hæc sancta te custodiat. Pie Imperator dimitte nos. Concil., IV, p. 612.*

2. *Verumtamen sustinete adhuc tres aut quatuor dies, et præsentibus magnificentissimis nostris judicibus, quæcumque vultis, movete, competens adepturi solatium. Concil., IV, p. 612.*

dée lors de la troisième Action au concile, mais l'assemblée en avait renvoyé l'examen à un autre temps; les légats depuis lors avaient renouvelé la proposition à l'Empereur, espérant obtenir de lui une loi expresse. La flétrissure d'une synode où l'Église de Rome avait été offensée dans la personne du pape et de ses légats tenait fort au cœur des Occidentaux, et faisait partie des instructions du pape Léon; mais Marcien répugnait à rendre à ce sujet une loi qui pouvait réveiller les passions encore mal éteintes dans le concile et très-vivaces sur plusieurs points de l'Empire.

La concorde en effet se trouvait rétablie, non sans peine, entre les évêques; une définition avait été unanimement souscrite, l'hérésie d'Eutychès était condamnée; le patriarche Dioscore, déposé, expiait dans l'exil les crimes du faux synode qu'il avait présidé, et ses assesseurs n'avaient reçu leur pardon du présent concile qu'en anathématisant les doctrines de l'archevêque d'Alexandrie et celles d'Eutychès; que pouvait-on faire de plus contre un conciliabule dont les conséquences étaient à jamais détruites et les chefs punis ou venus à résipiscence? Reprendre la discussion des doctrines condamnées paraissait un danger véritable aux yeux de ceux qui avaient observé l'hésitation de beaucoup d'évêques dans les débats de la définition. Anatolius lui-même n'avait-il pas prononcé ces étranges paroles : « Dioscore a été déposé non point à cause de ses doctrines, mais pour avoir excommunié l'archevêque de Rome et refusé de faire lire sa lettre. »

La prudence encore conseillait donc, en face de ces

ferments d'opposition mal éteints, de jeter un voile sur les attentats commis dans le passé. Marcien le crut, et se contenta de rendre une loi qui réhabilitait la mémoire du martyr Flavien¹ : réhabiliter Flavien, c'était flétrir l'assemblée sous les violences de laquelle il avait perdu la vie. Les légats de leur côté tenaient à une loi de l'Empereur, et non à un décret canonique qui renouvellerait la discussion. Ils parurent donc satisfaits de cette abolition virtuelle du *Brigandage* d'Éphèse, qui ressortait des actes et des opinions du présent concile, et la déclarèrent suffisante. On renonça de la sorte à une loi expresse ou à un canon exprès contre une assemblée dont il ne survivait plus rien.

La conséquence de ces actes divers fut le rétablissement dans leurs sièges des évêques de Cyr et de Dorylée, Théodoret et Eusèbe : le pape leur avait déjà rendu le rang d'évêque justement, il est vrai, mais peu canoniquement, comme l'avaient fait remarquer les murmures de beaucoup de membres lors de la première Action ; le concile leur rendit leurs évéchés.

On agita la question de Domnus, ancien patriarche d'Antioche, que Dioscore avait fait déposer malgré sa faiblesse, ou, pour mieux dire, sa lâcheté lors de la condamnation de Flavien. Domnus, honteux de lui-même, avait couru s'enfermer dans le monastère d'où il était sorti pour monter au siège épiscopal d'Antioche. Il voulait finir obscurément ses jours dans la solitude, et ne réclamait point, comme Eusèbe et Théodoret,

1. Concil., IV, p. 865.

les grandeurs dont il avait été dépouillé. Pourtant Domnus était pauvre ; ses amis intercédèrent pour lui, et le concile, en considération de sa pénitence, décida que son successeur lui payerait une pension sur les revenus de l'Église d'Antioche, et fixa lui-même le taux de cette pension ¹.

Les affaires particulières étaient nombreuses et la plupart intéressantes : elles concernaient des intrusions d'évêques dans des sièges déjà occupés ou des usurpations de juridiction d'un ressort métropolitain sur l'autre. Nous en choisirons une qui nous parait mériter l'attention pour deux raisons : la première, parce qu'elle offre le vivant tableau des mœurs ecclésiastiques du temps ; la seconde, parce qu'on y trouve un personnage qui a joué un rôle assez important dans ces récits, Étienne, évêque d'Éphèse et exarque ecclésiastique de la province d'Asie.

IV.

A l'époque où l'Église d'Éphèse gémissait sous la main de cet évêque Memnon, si fameux par ses intrigues et ses violences lors du procès de Nestorius, c'est-à-dire vers 431, vivait un clerc de la même Église nommé Bassianus, riche de patrimoine, et qui depuis sa jeunesse avait eu pour principal soin le soulagement

1. Concil., IV, p. 861, 863.

des pauvres. Il avait construit de ses propres deniers un vaste hôpital où il entretenait soixante-dix lits pour les indigents, les malades et les infirmes ¹. Aussi le peuple l'estimait et l'aimait. Cette charité cependant devint suspecte à plusieurs — surtout dans le clergé; — on l'accusait de servir de masque à une ambition sans mesure; Memnon alla jusqu'à craindre que Bassianus n'essayât de le supplanter quelque jour sur le siège épiscopal d'Éphèse. Pour prévenir une telle entreprise, il résolut d'éloigner Bassianus de la ville en l'envoyant comme évêque dans un lieu reculé de sa juridiction. Il ourdit à ce sujet un petit complot avec plusieurs clercs de son entourage. Un matin donc qu'il était à l'autel avec eux et Bassianus, il fit saisir celui-ci par les autres, et voulut lui imposer les mains pour le faire évêque d'Évase ², ville obscure de la province d'Asie. Le clerc protesta et se débattit; la lutte, d'après sa déclaration, dura depuis neuf heures jusqu'à midi, et fut si vive qu'ayant été blessé il souilla de son sang l'autel et le livre des Évangiles ³.

Memnon cependant persista, et, quand sa victime fut épuisée d'efforts, il prononça sur sa tête les paroles sacramentelles; Bassianus était évêque d'Évase. Il pro-

1. *Hospitium pauperum feci, et in eo posui septuaginta lectos, et omnes languentes et ulceratos hospitio suscipiebam. Concil., IV, p. 688.*

2. *Memnon immisit manus suas ut me ordinaret episcopum Evazorum, et hoc fecit. Concil., IV, p. 688.*

3. *Ego autem non acquiescebam, sed ab hora tertia usque ad sextam coram altari me plagis afflixit: et sanctum Evangelium et altare sanguine est impletum. Concil., IV, p. 688.*

testa toujours cependant qu'il n'avait point consenti et ne consentait point, et il ne parut jamais dans son Église. Sur ces entrefaites, Memnon mourut; Basile, qui le remplaça, releva Bassianus de son siège d'Évase en y envoyant un autre évêque, mais il ne le releva pas de son ordination forcée, et lui conserva la dignité épiscopale. Bassianus passa quelques années à Éphèse, continuant à faire comme évêque sans Église, ou *évêque vacant* — c'était l'expression reçue — le bien qu'il faisait auparavant comme simple clerc.

Une lutte d'autorité existait alors entre le clergé d'Éphèse et le patriarche de Constantinople, celui-ci se prétendant le droit d'ordonner les évêques d'Asie, et le clergé revendiquant ce droit pour lui-même, soutenu en cela par les magistrats de la ville, les possesseurs de terres et le peuple, non moins jaloux que le clergé des privilèges électoraux de la cité. Or Basile avait été ordonné par le patriarche de Constantinople Proclus, et son intronisation n'avait pas eu lieu sans troubles graves et effusion de sang. A sa mort, arrivée en 444, le clergé voulut prendre sa revanche et faire ordonner le successeur avant que le patriarche de Constantinople eût été informé de la vacance. Bassianus, avec qui il s'était réconcilié, était sous sa main; il le choisit, et plusieurs évêques furent mandés en toute hâte de la province pour procéder à une ordination qui ne souffrait point de retard. Des évêques mandés, il n'en vint qu'un seul, Olympius de Théodosiopolis; les autres s'abstinrent par crainte de se compromettre vis-à-vis du patriarche de Constantinople, dont les

empiétements de juridiction, croissant d'année en année, faisaient trembler tous les évêques sur leurs sièges. Ils se rappelaient en effet la terrible expédition de Jean Chrysostome en Asie, à propos de cette même ville d'Éphèse, quand, usurpant le rôle de grand justicier dans un diocèse qui n'était pas le sien, il avait expulsé quinze évêques d'un seul coup et en avait institué autant d'autres à leur place ¹.

Olympius, arrivé à l'appel du clergé éphésien, attendit vainement pendant trois jours les collègues qui devaient l'assister, et, fatigué d'attendre, se disposait à repartir, lorsqu'un soir il voit son logis cerné par une troupe considérable de gens, la plupart armés, et que dirigeait, l'épée à la main, un officier nommé Holosericus. Sur l'ordre de cet officier, on force la maison, on s'empare d'Olympius, et à la lueur des flambeaux on le conduit ou plutôt on l'emporte jusqu'à la basilique, occupée par une troupe non moins considérable et non moins tumultueuse ². Bassianus s'y trouvait installé déjà sur le trône de l'évêque. Comment y était-il venu ? Il alléguait une violence faite à sa volonté par le clergé et le peuple ; mais une enquête faite ultérieurement ne justifia guère cette assertion. Placé à son côté et sommé par la foule de lui imposer les mains, Olympius eut beau protester de l'irrégularité d'une

1. Consulter à ce sujet le volume de mes *Récits* qui a pour titre : *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, l. II.

2. Circumdedit mansionem, in qua eram, innumera multitudo : et nescivi ubi essem et coram tanta potestate, et coram altari, quidam enudans gladium, Holosericus nomine venit et ipse et omnis multitudo, et portantes me, profecti sunt in ecclesiam. Concil., IV, p. 693.

telle ordination ; il dut céder à la force ; et Bassianus fut institué évêque d'Éphèse à la pointe de l'épée. Telle est la version la plus vraisemblable des faits ; mais Bassianus la niait entièrement : tout s'était passé, disait-il, avec calme et régularité ; il n'y avait eu de violences faites qu'à son désintéressement ¹.

Autour de lui, dans le clergé et parmi les notables, on propagea la même version par une entente commune, afin d'enlever à l'archevêque de Constantinople tout prétexte à intervenir. On ne put cependant empêcher des bruits contraires d'arriver à ses oreilles, et, Bassianus s'étant rendu dans la ville impériale, le patriarche lui refusa sa communion. Le nouvel exarque d'Éphèse était riche ; il était habile, il se mit bien en cour. Théodose lui-même daigna intervenir pour rétablir la paix entre les deux évêques, et Proclus, qui gouvernait alors le siège de Constantinople, inscrivit Bassianus sur ses diptyques. Celui-ci, rentré dans Éphèse, remplit les fonctions épiscopales pendant quatre ans sans interruption ni obstacle, ordonna un très-grand nombre de prêtres et sacra jusqu'à dix évêques ².

On ne vivait pas longtemps en paix dans la glorieuse cité d'Éphèse ; son Église non plus ne connaissait guère que des trêves au milieu d'un état permanent d'agitation et de complots. Au bout de quatre années d'administration, Bassianus avait perdu son

1. *Me autem cum multa necessitate et vi iuthronizaverunt in eadem civitate Ephesi populus et clerus et episcopi.* Concil., IV, p. 688.

2. *Mansi sic quatuor annis, ita ut decem episcopos ordinarem et multos clericos.* Concil., IV, p. 689.

ancienne popularité dans le clergé, et des trames s'ourdissaient de toutes parts pour l'abattre et le supplanter. A la tête d'une des plus puissantes factions figurait le prêtre Étienne, qu'on pouvait appeler le doyen du clergé éphésien, car il en faisait partie depuis cinquante ans. Des troubles provoqués par elle éclatèrent contre l'évêque durant le carême de l'année 448 : c'était une déclaration de guerre à outrance entre le chef et ses subordonnés; l'histoire ignore à quel sujet.

On écrivit de part et d'autre à l'Empereur et à l'impératrice Pulchérie, qui se déclarèrent pour Bassianus. A la réception des lettres impériales, le parti victorieux fit éclater une joie immodérée; c'était le jeudi de Pâques, et Bassianus offrit solennellement le sacrifice en actions de grâces de sa victoire; mais ses ennemis veillaient, le cœur altéré de vengeance. Le sacrifice s'achevait à peine, que ceux qui venaient de recevoir les saints mystères de la main de l'évêque se jetèrent sur lui, et, le dépouillant de son vêtement sacerdotal, le traînèrent dans le baptistère, où ils l'accablèrent de coups. Pendant ce temps, sa demeure était livrée au pillage : le peuple lui enlevait tout ce qu'il possédait en argent et en meubles¹, et les gens de son service qui essayèrent de défendre lui ou ses frères furent tellement maltraités que plusieurs moururent sur la place. Emprisonné ensuite dans la geôle épiscopale, il y subit entre autres tortures celle de la soif; on lui refusa jus-

1. Crastina autem die missas celebravimus omnes simul, et post missas, manus injicientes incluserunt me, et cum vi abripuerunt pallium sacerdotii mei et omnia bona mea. Concil., IV, p. 689.

qu'à quelques gouttes d'eau pour éteindre la fièvre qui le brûlait¹.

Au plus fort de ces horreurs, le prêtre Étienne montait au trône épiscopal revêtu des ornements de sa victime, et recevait l'ordination de quelques évêques ses complices². La ville accepta le nouvel exarque, comme elle avait accepté l'ancien; l'orgueil municipal était sauf, puisque le patriarche de Constantinople ne s'était point mêlé de l'élection; mais l'Empereur, informé de tout, envoya sur les lieux un agent du maître des offices, le silencieux Eustathius, pour ouvrir une enquête et lui adresser un rapport sur le fait. Eustathius était un homme juste et ami du bien; mais les passions étaient tellement déchaînées que tout fut mis en œuvre pour lui voiler la vérité; que l'enquête, interrompue et reprise, finit par n'aboutir jamais, et tout restait encore en suspens quand Théodose mourut.

Le changement de prince et la convocation d'un concile universel rendirent l'espérance à Bassianus. Cet homme, jadis si riche et si généreux, errait maintenant de lieu en lieu, accompagné d'un prêtre qui mendiait pour lui, car Étienne avait mis la main sur son patrimoine comme si c'eût été un bien de l'Église. Venu à Constantinople, l'évêque dépossédé se présenta au palais de l'Empereur avec une requête où il deman-

1. Et ista sum passus, aquam quæsi, et non mihi dederunt. Concil., IV, p. 696.

2. Episcopi autem qui a me ordinati sunt, Stephanum ordinarunt episcopum, dum essem inclusus. Concil., IV, p. 696.

dait réparation de ces injures : l'Empereur le renvoya devant le concile.

L'affaire était grave; le concile fixa pour l'entendre sa onzième Action, qui se tint le 29 octobre. Bassianus fut introduit, et sa requête lue en sa présence. Comme elle était conçue dans des termes d'une réserve extrême, et que les persécuteurs dont il dénonçait les actes n'y étaient point désignés par leurs noms : « Expliquez-vous, lui dirent les magistrats; qui sont les gens dont vous vous plaignez? — Ils sont nombreux, reprit Bassianus, et leur chef est l'évêque Étienne. C'est lui qui délient mon siège épiscopal et mon bien. Je désire que tous les faits que j'énonce soient éclaircis, et en premier lieu ce qui regarde mon épiscopat ¹. Nos saints Pères du concile verront si j'ai péché, et décideront de moi comme il leur conviendra. — Que le révérendissime évêque Étienne veuille bien répondre, dirent alors les magistrats. — Il se trouve ici, dit Étienne en s'avancant, des évêques du diocèse d'Asie; on peut les faire approcher, et je m'expliquerai devant eux; je demande qu'on appelle Léontius de Magnésie, Maronius de Nysse, Protérius de Smyrne, et d'autres que j'aperçois là-bas. — Commencez par répondre vous-même ², » firent observer les magistrats. Étienne alors s'exprima en ces termes :

1. Multi quidem sunt; princeps tamen eorum ipse est, qui nunc episcopus est Stephanus. Hic et sedem meam tenet, et res : et rogo omnia examinari. Necessarium est enim potius sacerdotium, quam possessiones. Concil., IV, p. 688.

2. Gloriosissimi iudices dixerunt : Interim tu responde. Concil., IV, p. 688.

« Cet homme-ci, dit-il en montrant du doigt Bassianus, cet homme-ci n'a point été ordonné évêque à Éphèse; mais, pendant une vacance de cette sainte Église, réunissant une troupe de séditeux armés d'épées et de gladiateurs de l'amphithéâtre, il a fait irruption sur le trône épiscopal et s'y est assis¹. Votre magnificence ne jugera pas sans doute que c'est ainsi qu'on devient évêque; en tout cas, il a été chassé comme le voulaient les canons, et quarante évêques d'Asie m'ont ordonné sur la désignation des nobles, du peuple et du clergé, en un mot de la cité tout entière. Quant à moi, il y a aujourd'hui cinquante ans que je suis attaché au clergé d'Éphèse. — Ne cherchez point à nous circonvenir ainsi, répliqua Bassianus avec véhémence, j'ai été fait évêque canoniquement, je puis le prouver; et de plus, je n'ai été ni déposé, ni accusé, ni mis en cause par personne². Depuis ma jeunesse, j'ai voué ma vie aux pauvres; j'ai construit un hospice où j'ai placé soixante-dix lits; parce que j'étais aimé de tout le monde, l'évêque Memnon, jaloux de moi, voulut m'éloigner de la ville. »

Bassianus alors raconta son ordination forcée à l'évêché d'Évase, son refus persistant, et comment, dans sa lutte violente contre Memnon et ses satellites, l'autel et le livre des saints Évangiles avaient été souil-

1. *Iste neque ordinatus est in Epheso, sed vacante sancta ecclesia, colligens seditiosorum turbam cum gladiis, et aliis quibusdam arenariis, superingressus est, et sedit ibi. Concil., IV, p. 688.*

2. *Noli me circumvenire. Ego et canonice factus sum episcopus, et ostendo hoc, et a nullo depositus sum, nec accusatus ab aliquo neque culpatus. Concil., IV, p. 688.*

lés de son sang. Suivait le récit de son ordination au siège d'Éphèse après la mort de Basile. Rien d'après lui n'avait été plus paisible et plus régulier : il voulait se dérober à l'honneur qu'on lui destinait; « le peuple, le clergé, plusieurs évêques présents, lui avaient fait violence, et il s'était assis malgré lui sur le trône épiscopal. » — « J'aperçois d'ici, ajouta-t-il, un des évêques qui m'ont ordonné, c'est Olympius de Théodosiopolis : il rendra témoignage en ma faveur. L'Empereur a confirmé mon élection, et le révérendissime Proclus non-seulement a communiqué avec moi à Constantinople, mais il m'a envoyé depuis lors ses lettres synodiques. Quatre ans entiers, j'ai gouverné l'Église d'Éphèse, ordonné dix évêques et un grand nombre de clercs. Pendant que j'étais là, administrant à la satisfaction de la ville, un complot éclata dans mon Église, et je fus dénoncé. L'Empereur sur mes explications m'ayant donné gain de cause, mes ennemis furieux m'arrachèrent de l'autel où je venais d'officialier, me dépouillèrent de mes vêtements épiscopaux, me volèrent ce que je possédais, et prirent un d'entre eux pour le faire évêque : c'est Étienne que voilà¹. »

Quand Bassianus eut fini cet exposé, tout à l'avantage de sa cause, ce fut le tour d'Étienne, qui raconta les mêmes faits d'une façon toute différente. Invoquant également le témoignage des évêques d'Asie, « Bassianus, dit-il, n'a point été conduit de force à l'église d'Éphèse; il y est venu de son plein gré, entouré de gla-

1. Et sumentes unum ex ipsis hunc Stephanum, fecerunt eum episcopum. Concil., IV, p. 689.

diateurs, d'épées et de flambeaux : il est allé de lui-même s'asseoir au siège épiscopal ¹. Cette raison a déterminé le très-saint évêque de Rome, Léon, le bienheureux Flavien de Constantinople, l'évêque d'Alexandrie, enfin celui d'Antioche, à le déclarer intrus par violence et à le chasser. Pour cette raison encore, l'empereur Théodose envoya Eustathius, primicier des silencieux, s'enquérir des faits et de plus juger entre lui et les pauvres qu'il opprimait. »

Le reste du discours d'Étienne était, comme son préambule, une invective pleine d'amertume, démentant un à un les dires de l'adversaire et dénaturant les circonstances des faits ; entre ces deux versions contradictoires, les magistrats restaient indécis. Dans le doute sur la réalité du fond, ils essayèrent de s'attacher à la forme et de constater de quel côté du moins avait été la violation des règles canoniques. « Que Bassianus, dirent-ils, nous montre s'il a été établi évêque d'Éphèse par le concile provincial, ou qu'il nous dise quels sont ceux qui l'ont ordonné. — Olympius, répondit celui-ci ; quant aux autres, je ne sais plus bien qui ils étaient ². » Sommé par les magistrats de déposer, Olympius raconta les faits comme nous les avons donnés plus haut : il était seul ordonnateur, et une foule armée l'avait transporté au trône épiscopal, où siégeait déjà Bassianus.

1. Ut testentur de universis quæ gesta sunt, quandoquidem ipse superintravit in sanctam ecclesiam cum gladiis et arenariis et facibus aliis quibusdam, et sedit in sede. Concil., IV, p. 689.

2. Unus eorum qui me inthronizaverunt, hic est Olympius, nescio alios : hunc recorder. Concil., IV, p. 692.

Là-dessus commença une discussion qui montrait combien l'incertitude était grande dans les esprits. « Je ne me rends pas bien compte, dit un évêque d'Asie, Lucien de Byza, comment une ordination faite en violation des canons aurait été confirmée par l'archevêque de Constantinople, Proclus, cet homme si rigide et de si sainte mémoire. » Le nom de Proclus en effet pouvait rassurer bien des consciences. Heureux eux-mêmes de s'appuyer sur une autorité pareille, les magistrats voulurent savoir si vraiment Proclus avait communiqué avec Bassianus, et interrogèrent à ce sujet les clercs de l'Église de Constantinople. « Non-seulement, répondirent ceux-ci, le bienheureux archevêque le reçut dans sa communion, mais il lui adressa depuis lors ses lettres synodiques comme à l'exarque d'Éphèse, et inscrivit son nom sur les diptyques ¹. »

Ce témoignage fut accueilli avec des marques de satisfaction par une partie de l'assemblée. Reprenant la suite des interrogatoires, les magistrats demandèrent à Étienne dans quelle forme son adversaire avait été déposé, et si lui-même avait été ordonné dans un concile. Étienne, interdit, balbutia. « Je ne puis, dit-il, fournir de mon intronisation les preuves que vous me demandez. Ne m'attendant guère à ce qu'on fit revivre ici une affaire que je croyais finie, je ne me suis point muni de pièces et ne puis qu'affirmer verbalement. Quant à Bassianus, je répète qu'il a été

1. Suscepit enim eum, et communicavit ei beatæ memoriæ Proclus, et fecit synodicas litteras, et in diptychis eum posuit. Concil., IV, p. 693.

déposé par l'autorité de l'empereur Théodose, du pape Léon et de l'archevêque Flavien. » Plusieurs fois ce dernier nom avait été invoqué par lui dans l'intérêt de sa cause, sur quoi Cécropius de Sébastopolis, indigné, — car l'évêque d'Éphèse était un de ceux qui avaient condamné Flavien au concile du *Brigandage*, — l'interrompt en disant : « Seigneur Étienne, que Flavien est puissant, même après sa mort ¹ ! » Ce mot et le souvenir qu'il réveillait produisirent une émotion générale. Les évêques et les clercs de Constantinople s'écrièrent : « Éternelle mémoire à Flavien ! Voilà la vengeance, voilà la vérité ! Flavien vit après sa mort ; le martyr prie pour nous ² ! »

Étienne objectait à son adversaire les canons seizième et dix-septième d'Antioche, dont le premier défend à un évêque vacant de s'ingérer à une autre Église vacante, quand même il prétendrait y être forcé, et le second frappe d'excommunication l'évêque qui ne se rend pas à l'Église pour laquelle il est ordonné. Or Bassianus, de toute évidence, tombait sous l'application de l'un ou de l'autre canon ; néanmoins les évêques d'Asie penchaient généralement pour lui, et leur prédilection se fondait sur d'assez fortes raisons. En effet, si Bassianus était un usurpateur — et comment se fût-on persuadé qu'il ne l'était pas ? — il avait usurpé un siège vacant. Étienne au contraire s'était

1. Domine Stephane, cognosce quantum potest Flavianus beatæ memoriæ etiam post mortem. Concil., IV, p. 697.

2. Ecce ultio, ecce veritas. Flavianus post mortem vivit : martyr pro nobis orat. Concil., IV, p. 697.

intrus violemment sur un siège occupé par un autre. Or entre ces deux actes la différence était grande, et plus d'un évêque, en songeant à lui-même, pouvait trouver le premier crime un péché véniel comparativement au second. Cependant l'interrogatoire se continuait au milieu des démentis mutuels, et les adversaires montraient une aigreur croissante. Le système de Bassianus consistait à représenter son élection comme ayant été parfaitement calme et son ordination comme fort régulière. A la déposition de l'évêque Olympius, son unique ordonnateur, qui démontrait précisément le contraire, il ne put se contenir et s'écria : « Il ment ! » Étienne n'était pas plus maître de lui-même, et, quelqu'un ayant dit que Bassianus était resté évêque d'Éphèse pendant quatre ans : « Dites tyran d'Éphèse ! » interrompit-il avec colère.

Au milieu du désordre, deux évêques d'Asie, s'avancant en face des magistrats, prononcèrent ces paroles tant en leur nom qu'en celui des autres suffragants de la province : « La justice et les canons ont été violés dans l'expulsion de Bassianus ; c'est lui que nous reconnaissons pour évêque d'Éphèse. » Leur déclaration décida l'assemblée, et de toutes parts on entendit crier : « C'est juste, les canons le veulent ; nous pensons tous ainsi. »

La cause de Bassianus était gagnée dans le concile. Elle ne l'était pas pour les magistrats : cette décision leur parut mauvaise, et pourtant ils ne s'intéressaient

1. Mentitus est, Concil., IV, p. 693.

guère à la cause d'Étienne; mais les faits qui avaient accompagné l'élection et l'intronisation du premier étaient à leur avis tellement entachés de manœuvres coupables qu'ils ne pouvaient se décider à le proclamer évêque légitime. Ils en conférèrent ensemble avec vivacité, puis leur chef dit au concile : « Notre avis à nous est que ni Bassianus, ni Étienne ne sont dignes d'occuper le siège d'Éphèse, Bassianus parce qu'il s'y est intrus violemment, Étienne parce qu'il a employé pour y parvenir l'intrigue et l'artifice¹ : nous estimons en conséquence qu'il y a lieu d'en instituer un troisième; toutefois ce sera à vous de décider. »

Ce parti, qui frappait à la fois les deux coupables et tranchait au vif toutes les difficultés canoniques, plut à une majorité que tourmentaient encore bien des scrupules. La proposition des magistrats fut donc accueillie avec applaudissements. « Ce jugement est juste, répétait-on dans l'assemblée, c'est le jugement de Dieu, vous êtes les gardiens des canons, les gardiens des lois². » Consulté s'il voulait revenir de sa première décision, le concile répondit affirmativement, et un décret fut voté qui ordonnait l'élection d'un troisième évêque en remplacement des deux autres. L'assemblée, comme soulagée d'un grand poids,

1. Nobis quidem videtur, neque Bassianum dignum existere ut sit Ephesiorum civitatis episcopus, quoniam ex invasione violenta episcopatum sibi vindicavit : neque Stephanum reverendissimum episcopatum, qui per conjurationes et tales adinventiones episcopatum sibi acquisivit. Concil., IV, p. 697.

2. Hæc justa sententia est : hoc Dei judicium est. Canones et leges vos custoditis. Concil., IV, p. 697.

fit suivre le vote de cette acclamation : « Longues années aux magistrats ; longues années au concile ! »

Si bonne qu'elle parût à la majorité, la nouvelle décision provoqua cependant un incident grave et tout à fait inattendu. On avait pu remarquer pendant le vote un grand mouvement parmi les évêques du diocèse d'Asie, qui semblaient se concerter. A un signal donné, ils quittèrent leurs places tous ensemble, et, gagnant le milieu de la nef, ils se prosternèrent la face contre terre, les bras tendus vers le concile. « Ayez pitié de nous, disaient-ils ; c'est notre mort que vous décrétez ; on égorgera nos enfants ! Ayez pitié de nos enfants ; ayez pitié de nous¹ ! » Ces évêques étaient tous mariés, et avaient laissé leurs familles dans leurs villes épiscopales. Connaissant l'animosité qui régnait non-seulement dans la cité métropolitaine, mais dans tout l'exarchat, contre les prétentions juridictionnelles du siège de Constantinople, ils n'avaient pas vu sans terreur décréter la nomination d'un évêque d'Éphèse, soit par l'archevêque de la ville impériale, soit par le concile lui-même. Ils craignirent qu'on ne leur imputât à crime, s'ils ne s'y opposaient pas, d'avoir livré les droits électoraux de leur province, et que le peuple en fureur ne s'en vengeât sur leurs enfants. Ces malheureux restaient donc là dans l'attitude de la supplication, tremblants, baignés de larmes, attendant que

1. Miseremini nostri. Nos supplicamus sancto concilio, ut misereatur filiorum nostrorum. Filii nostri moriuntur, et civitas deperit. Concil., IV, p. 700.

l'assemblée, touchée de leurs périls, trouvât quelque moyen de les protéger.

Cette scène en effet avait quelque chose d'émouvant, et les magistrats en parurent troublés, car ils connaissaient les fureurs de la populace déchaînée dans ces petites républiques de l'Asie. Pour se bien rendre compte de ce que le danger avait de sérieux en réalité, ils demandèrent au concile dans quel lieu l'évêque d'Éphèse devait être nommé suivant la règle des canons. Cette question souleva un nouveau débat qui fit voir la grande diversité d'opinions qui existait dans le concile. « Il doit être nommé dans la province, répondirent beaucoup de voix. — C'est une erreur, interrompit Diogène de Cyzique, l'usage veut que l'évêque d'Éphèse soit ordonné à Constantinople; si l'on avait suivi l'usage, nous n'aurions pas à déplorer les scandales qui s'étalent en ce moment sous nos yeux. Dans la province, on ordonne des gens de néant, et c'est la source de tous les maux ¹. »

L'opinion de l'évêque Diogène trouva un contradicteur dans Léontius de Magnésie. « Depuis saint Timothée, dit-il, vingt-sept évêques ont été ordonnés à Éphèse, Basile seul l'a été à Constantinople, et des meurtres, comme on sait, ont ensanglanté son avènement ². » Philippe, prêtre de Constantinople, prit la

1. *Consuetudo hoc habet : si factus fuisset a Constantinopolitano episcopo, non habuerunt hæc agi. Ibi enim salgamarios ordinant et propter ea eversio sit. Concil., IV, p. 700.*

2. *A sancto Timotheo usque nunc vigenti septem episcopi facti, omnes sunt in Epheso ordinati. Solus Basilius violenter hic factus est et multæ cædes hinc ortæ sunt. Concil., IV, p. 700.*

parole après lui pour le combattre. « S'il en était ainsi, dit-il avec chaleur, comment donc le saint archevêque Jean Chrysostome, lorsqu'il se rendit en Asie, aurait-il déposé quinze évêques et en aurait-il nommé quinze autres à leur place, si ce n'est parce que son siège avait juridiction sur celui d'Éphèse? L'évêque Memnon fut confirmé à Constantinople, Héraclides et d'autres furent ordonnés du consentement de notre patriarche; enfin le bienheureux Proclus a lui-même ordonné Basile ¹. Voilà le droit, voilà les canons. » Les magistrats, voyant qu'on ne pouvait s'entendre, renvoyèrent l'affaire au lendemain.

Le lendemain 30 octobre, l'assemblée reprit la question d'Éphèse; les magistrats, non moins que les évêques, étaient pressés d'en finir. « Notre assiduité au concile, dirent-ils en ouvrant la séance, porte préjudice aux affaires publiques; nous vous prions donc de nous dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumière qui termine promptement ce débat. — Je suis d'avis, dit Anatolius, que ni Bassianus, ni Étienne, ne soient reconnus évêques d'Éphèse, car ils se sont intrus contre les canons: on en élira un troisième, les deux autres conserveront le titre d'évêque, et seront nourris aux dépens de l'Église ². » Les légats opinèrent

1. Heraclides, et alii cum voluntate nostræ urbis archiepiscopi ordinati sunt. Basilium similiter beatæ memoriæ Proclus ordinavit. Concil., IV, p. 700.

2. Mihi placet, neutrum eorum illius esse civitatis episcopum, sed alium debere ordinari, eo quod præter canones sibimet episcopatum usurparunt: habere autem eos et a sancta pascendos ecclesia. Concil., IV, p. 701.

de même. Les magistrats alors firent apporter l'Évangile, conjurant les membres du concile de juger suivant leur conscience. Anatolius redit une seconde fois son avis, que toutes les voix acclamèrent. La sentence fut ensuite prononcée par les magistrats. Elle portait :

1° Que ni Étienne ni Bassianus ne remonteraient sur le siège d'Éphèse, mais que la dignité d'évêque leur serait conservée, et qu'ils recevraient pour leur nourriture et leur entretien une somme annuelle de deux cents sous d'or prélevés sur les revenus ecclésiastiques ;

2° Qu'un troisième évêque serait nommé suivant les canons¹ : le décret ne spécifia point où il serait nommé et par qui ; toutefois on l'interpréta en ce sens que l'ordination n'aurait pas lieu dans la province.

Éphèse était donc dépouillée de ce droit patriarcal dont elle avait si étrangement abusé et soumise au siège de Constantinople. Qu'advint-il des malheureux évêques d'Asie ? Ils protestèrent, sans doute pour sauver leur existence et celle de leurs familles, contre la décision synodale et contre l'assemblée qui l'avait rendue. Trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'un concile schismatique, prenant la revanche de Chalcedoine, réintégraient Éphèse dans la plénitude de sa vie électorale.

1. Concil., IV, p. 705.

LIVRE IX.

Troubles religieux en Orient : Carosius et Dorotheé. — L'Empereur désigne Protérius pour le siège d'Alexandrie. — Le peuple refuse de reconnaître le nouveau patriarche et envahit l'église. — Sédition dans Alexandrie. — L'impératrice Eudocie en Palestine : sa charité. — Le moine palestin Théodosius refuse d'accepter les décisions du concile de Chalcédoine et soulève la population de Jérusalem. — Juvénal est obligé de fuir pour sauver sa vie. — Théodosius fait assassiner l'évêque Sévérianus : il se nomme évêque de Jérusalem : il persécute toute la Palestine. — Le gouverneur Dorotheüs rentre dans Jérusalem. — Requête des moines palestins à l'Empereur. — Réponse de Marcien. — La révolte finit par s'apaiser. — Mort de l'impératrice Pulchérie. — Siméon Stylite : son histoire : Eudocie le fait consulter. — Euthymius : sa *Laure de Pharam* : sa réponse à Eudocie. — Mort d'Eudocie. — État de l'eutychieisme à la fin du v^e siècle.

422-460

I.

Le concile de Chalcédoine n'avait pas encore achevé sa session que déjà des troubles religieux éclataient dans plusieurs parties de l'empire d'Orient : c'était une réaction eutychienne contre la définition de foi si laborieusement construite et contre la déposition de Dioscore. Constantinople, Alexandrie et Jérusalem étaient les foyers de ce mouvement d'opposition, et cette opposition accusait le concile d'être nestorien, la lettre du pape de contenir des erreurs nestoriennes, l'Empereur et l'Impératrice, en un mot, de vouloir

rétablir l'hérésie de Nestorius. Les monastères servaient partout d'officines à ces calomnies. Dans la ville impériale, grâce aux mesures promptes et vigoureuses de l'autorité, l'agitation fut réduite aux proportions d'une révolte de moines; mais en Égypte et en Palestine, où le peuple y prit part, ce fut la guerre civile avec tout son cortège d'assassinats, de massacres et d'incendies.

Nous avons déjà parlé de ces moines schismatiques qui, sous la conduite de leurs abbés, Carosius, Dorothee et Maxime, bravèrent le concile en face lors de sa troisième Action, et auxquels l'assemblée fixa un délai de trente jours pour venir à résipiscence et se soumettre. Ni Carosius ni ses adhérents n'attendirent l'expiration du délai pour proclamer leur impénitence finale et leur séparation d'un concile qu'ils qualifiaient de nestorien. On les chassa de leurs monastères : ils tinrent des conciliabules dans la ville; on dispersa leurs conciliabules à coups d'épée : ils les reformèrent dans la banlieue de Constantinople, et l'on vit, comme au temps des joannites, des prêches en plein vent, des baptêmes dans les piscines publiques, des célébrations de mystères dans les cavernes et dans les bois.

Carosius et Dorothee, poussés de proche en proche par la persécution, furent obligés de s'exiler : on les traqua dans leur exil, et, suivant l'expression d'un des légats du pape, « on les mit dans un lieu où ils ne pouvaient plus nuire¹. » Ce lieu était tellement triste,

1. Ut ablati a monasteriis suis apud eos degere juberentur, quibus nocere non possent. Leo. *Ep.* 112.

et le séjour tellement insupportable, que Carosius finit par demander merci et se soumettre à ce qu'on voulut : ce ne fut pourtant qu'après la mort de Dioscore, au bout de six ans de captivité; quant à Doro-thée, il ne fléchit jamais.

L'établissement de l'eutychieisme en Égypte, d'où il ne sortit plus, fut accompagné de catastrophes bien autrement lamentables. Après la déposition de Dioscore, le concile avait eu l'idée de lui choisir directement un successeur qu'on enverrait tout ordonné dans sa métropole; mais le caractère bien connu des habitants d'Alexandrie et la disposition des esprits dans cette ville turbulente firent renoncer bientôt à ce projet : l'on préféra que le patriarche fût nommé sur les lieux. En conséquence, les quatre évêques égyptiens qui s'étaient séparés de Dioscore, lors de la première séance du concile, pour passer du côté des catholiques, partirent avant la fin de la session avec une lettre de l'Empereur destinée au préfet d'Égypte. La lettre lui recommandait de prêter assistance aux quatre évêques pour faciliter l'élection d'un archevêque catholique. « Il fallait, disait Marcién, préparer habilement les choses et prendre à l'avance toutes précautions pour que l'éveil ne fût pas donné aux fauteurs de désordres ainsi qu'à la populace ¹. »

La recommandation était fort sage, et le préfet s'y conforma; mais, une réunion des nobles et des principaux de la cité ayant eu lieu par ses soins, ceux-ci

1. Liber., XIV, p. 98.

déclarèrent qu'ils ne pouvaient considérer le trône épiscopal comme vacant tant que Dioscore vivrait, et que par conséquent ils ne devaient procéder à aucune élection pour le remplacer. Dioscore, en effet, malgré ses vices personnels et sa tyrannie, était à leurs yeux l'évêque légitime auquel Alexandrie et l'Égypte restaient d'autant plus dévouées qu'il semblait un martyr des doctrines traditionnelles de son Église¹.

Cette première tentative ayant échoué, le préfet prit mieux ses mesures pour une seconde, décidé cette fois à respecter moins religieusement la coutume et les droits électoraux des habitants. D'accord avec quelques notables et quelques clercs influents, il réunit, un jour donné, une assemblée électorale entièrement à sa discrétion ; on produisit devant elle un candidat qu'elle nomma, et que les quatre évêques intronisèrent. Ce fut l'œuvre d'un instant. Le candidat était un vieillard nommé Protérius, archiprêtre de l'Église, et qui en avait géré les affaires pendant l'absence de Dioscore. Ces fonctions lui avaient valu sinon l'amour du moins le bon vouloir des membres du clergé avec lesquels elles le mettaient personnellement en rapport ; aussi ne s'éleva-t-il de leurs rangs aucune protestation violente. Protérius était d'ailleurs un homme digne d'estime et un zélé catholique.

La surprise avait donc bien réussi jusque-là en mettant les opposants en défaut ; mais à peine Protérius avait-il reçu l'imposition des mains et coiffé cette

1. Leo. *Ep.* 99. — Liber., X, p. 50.

tiare adoptée depuis Cyrille par les patriarches d'Alexandrie à l'instar des évêques de Rome, qu'un grand désordre vint troubler la cérémonie. Le peuple, informé de ce qui se passait, se jeta en tumulte sur l'église, puis sur la demeure des magistrats, qui durent recourir à la force armée, mais la sédition s'accrut d'heure en heure. Les soldats d'abord victorieux, bientôt repoussés, se retranchèrent dans l'ancien temple de Sérapis devenu l'église de Saint-Jean-Baptiste, et s'y défendirent. Les séditeux en firent le siège, et, ne pouvant forcer les portes, mirent le feu au bâtiment : les assiégés furent tous brûlés vifs¹.

Le châtement de cette barbarie ne se fit pas attendre. L'Empereur, informé de tout, supprima au peuple d'Alexandrie les distributions gratuites que l'État lui faisait sur le produit de l'annone ; il interdit aussi les spectacles, ordonna la fermeture des thermes publics, et suspendit les privilèges de la cité. La sédition dès lors se changea en révolte. Les partisans de Dioscore ayant menacé d'arrêter les blés qu'on dirigeait sur Alexandrie pour l'alimentation de Constantinople, Marcien prescrivit qu'on les amènerait dès lors à Péluse, ce qui mit la famine dans Alexandrie².

Pour l'exécution de ses ordres, l'Empereur fut obligé d'augmenter la garnison de la ville ; on embar-

1. Cumque milites seditionem inhibere vellent, populum eos lapidibus appetivisse et in fugam vertisse : et cum milites in templum quod olim fuerat Serapidis, se recepissent, populum eos illic obsedisset et vivos concremasset. Evagr., II, 5.

2. Evagr., II, 5. — Theoph., p. 91.

qua précipitamment à Constantinople 2,000 hommes de nouvelles recrues, et leur traversée s'opéra par un vent si favorable qu'en six jours, nous dit l'histoire, cette troupe atteignit le port d'Alexandrie; toutefois cette augmentation de force n'amena qu'une augmentation de désordres. Ces nouveaux soldats, rudes et encore mal façonnés à la discipline, se conduisirent envers les Alexandrins avec la dernière brutalité. Ils outragèrent les femmes et les filles, et commirent en un mot tous les excès d'une soldatesque sans frein ¹. Tout le monde alors se souleva, et la guerre devint terrible. Elle céda enfin aux procédés conciliants d'un nouveau gouverneur envoyé pour remplacer l'ancien. Florus, tel était son nom, promit de faire lever l'interdit qui pesait sur Alexandrie, et, par des concessions prudemment ménagées, obtint le rétablissement de la paix.

Ce fut un désarmement politique, mais non une pacification religieuse. Protérius eut besoin de sévir contre son clergé, ses moines et ses suffragants, dont il déposa les plus mutins : les moines surtout, opposants obstinés, éprouvèrent ses rigueurs. La haine que lui portaient les eutychiens menaçant à chaque instant sa vie, le préfet lui donna une garde personnelle, et l'on put voir dans le second siège de l'Orient célébrer les saints mystères sous la protection de soldats bien souvent ariens ou païens ².

1. Deinde cum milites petulantius illuderent uxoribus et filiabus Alexandrinorum, multo graviora quam antehac perpetrata esse. Evagr., II, 5.

2. Evagr., II, 5. — Theoph., 92. — Liber., XV, p. 100.

II.

Tandis que ces choses se passaient en Égypte, la Palestine aussi se révoltait, et l'on eût pu croire à une triste émulation de désordre entre Alexandrie et Jérusalem. Nous nous arrêterons avec plus de détails sur ces derniers événements, parce qu'il doit y figurer un personnage important de nos récits, l'impératrice Eudocie, que nous rencontrons toujours en opposition, pour tout ce qui touche le plus le cœur d'une femme, la religion et l'amour, avec celle qu'elle appelait sa sœur, et qui l'avait élevée sur un des deux trônes de l'univers.

La Palestine, province essentiellement monastique et peuplée de couvents et d'ermitages dans ses déserts comme dans ses villes, n'avait pas été la dernière à se précipiter dans le mouvement eutychien. Dès le premier concile d'Éphèse, elle s'était déclarée contre Nestorius, qui lui semblait l'Antechrist, et contre ses partisans, dans lesquels elle voyait les maudits de l'Apocalypse marqués du sceau de la bête. Au deuxième concile d'Éphèse, elle avait suivi Dioscore, et elle accueillit la condamnation de ce patriarche comme une résurrection du nestorianisme.

Tous les bruits qui arrivaient du concile de Chalcédoine, — et ils venaient presque tous par des moines voyageurs, — entretenaient la Palestine dans l'idée

que cette assemblée était nestorienne, le pape Léon et ses légats nestoriens, l'Empereur enfin et sa compagne Pulchérie des nestoriens déclarés. L'impératrice Eudocie, retirée à Jérusalem depuis la mort de Théodose, partageait à bien des égards le préjugé public. Elle savait par expérience combien sa belle-sœur était l'ennemie d'Eutychès et de cette doctrine, qu'elle-même au contraire avait constamment favorisée. Les deux Augusta s'étaient fait à ce sujet une guerre très-vive lors du procès de l'archimandrite à Constantinople et de son triomphe au *Brigandage* d'Éphèse. Tout prédisposait donc la veuve de Théodose à embrasser le parti d'opposition au concile, et elle le fit avec la passion qu'elle mettait partout. Athénaïs menait d'ailleurs dans la cité sainte de Jérusalem une vie consacrée aux bonnes œuvres publiques ou privées. Elle avait achevé la reconstruction et l'agrandissement de l'enceinte de la ville entreprise par elle lors de son premier séjour; nombre de monastères et d'hôpitaux lui devaient leur fondation, et ses libéralités allaient chercher les ermites du désert jusque dans les solitudes les plus reculées. Elle avait élevé de ses deniers, à l'endroit où le premier martyr Étienne avait été lapidé, une magnifique église en son honneur, prenant soin d'y marquer elle-même sa sépulture, comme si elle n'eût voulu pour ses restes mortels d'autre patrie que Jérusalem ¹.

Les bonnes œuvres d'Eudocie portaient un cachet de grandeur vraiment impérial qui frappait l'imagina-

1. Evagr., I, 22. — *Chron. Alexand.*, p. 732. — Niceph., XIV, 50.

tion en même temps qu'elles lui attiraient la reconnaissance des peuples. Elle était la mère des pauvres et la reine d'une province où elle faisait le bien en souveraine. On l'aimait jusqu'à l'adoration, et l'on disait que le roi-prophète l'avait annoncée à sa ville favorite lorsqu'il s'écriait dans un de ses psaumes : « O Seigneur, comble de biens Sion par ta *bonne volonté*, afin que les murailles de Jérusalem soient reconstruites¹. » Or le mot qui signifiait dans la traduction grecque *bonne volonté* ou bienveillance, *eudocia*, était le nom même de l'impératrice Eudocie ; pour beaucoup de gens enthousiastes, cette concordance fortuite de mots cachait un sens prophétique. En fait de flatteries, on l'avouera, celle-ci en valait bien une autre.

La Palestine comptait alors parmi ses moines un homme actif, audacieux, prêt à tout, intelligent d'ailleurs, et qui avait acquis par la lecture assidue des auteurs ecclésiastiques la réputation d'un savant ; il se nommait Théodosius. La science chez ce moine était subordonnée au fanatisme, et il étudiait moins pour le bonheur de découvrir la vérité que par désir de la trouver dans l'hérésie d'Eutychès. Il cherchait surtout des textes des Pères pour appuyer sa doctrine de prédilection, il savait en fabriquer au besoin. On l'accusait, par exemple, d'avoir altéré, dans les copies qu'il en répandait, plusieurs des ouvrages de Cyrille qui cependant prétaient assez aux opinions eutychiennes pour qu'on

1. De qua prophetam Davidem illud etiam dixisse ferunt : Benefac Domine ἐμ τῇ εὐδοκίᾳ, hoc est in bona voluntate tua, Sion, ut ædificetur muri Hierusalem. Niceph., XIV, 50. — David., Ps. 50. v. 20.

s'épargnât la peine de les falsifier¹? De bonne heure, cet homme s'était montré grand fauteur d'intrigues, de mensonges, de bruits calomnieux pouvant produire des troubles; toujours en guerre avec ses supérieurs, dont il cherchait sans cesse à ébranler l'autorité, il semait autour de lui la discorde pour en profiter dans l'occasion. Il ne fut pas toujours heureux dans ses tentatives.

Chassé de son couvent de Palestine pour diffamation envers son évêque, Théodosius se réfugia en Égypte; et dès son arrivée dans la ville d'Alexandrie, il eut l'audace d'attaquer Dioscore. Mal lui en prit; le patriarche, peu patient, le fit fouetter en place publique et promener par les rues sur un chameau comme un malfaiteur². Le moine et l'archevêque devaient se retrouver un jour en face l'un de l'autre à Chalcedoine; mais Théodosius ne garda pas rancune à un homme encore plus brouillon que lui, et qui d'ailleurs était le chef du parti qu'il allait soutenir. On le voit, dès les préliminaires du concile, se rendre à Nicée avec une troupe de moines palestins séduits par sa faconde, puis de Nicée à Chalcedoine, où il se signala parmi les plus fanatiques eutychiens; il causa même par ses déclamations inconsidérées quelque trouble soit dans le concile, soit autour du concile.

Il n'attendit pas la clôture de la session pour partir,

1. Concil., IV, p. 878.

2. Theodosium.... cum Alexandriam venisset, adortum esse Dioscorum, et tanquam seditiosum multis concisum verberibus, et camelo impositum per universam urbem instar malefici traductum fuisse. Evagr., II, 5.

impatient de regagner Jérusalem, où il espérait bien se mettre en scène d'une façon brillante. Ses compagnons, les moines palestins, partirent avec lui. Tout le long du chemin, il répandait les nouvelles les plus alarmantes pour la foi orthodoxe. « La foi est perdue, disait-il, et nous fuyons avec horreur un concile qui ordonne de reconnaître deux fils de Dieu, deux Christs, deux hypostases du Verbe qu'on serait tenu d'adorer¹. » Il propageait aussi une traduction grecque de la lettre du pape Léon à Flavien où les expressions relatives aux deux natures avaient été altérées dans un sens nestorien, fausse traduction que le pape désavoua plus tard, mais avec laquelle on lui faisait la guerre en Palestine et en Égypte.

L'émotion était grande dans tous les lieux où cette troupe passait. A Jérusalem, Théodosius, s'emparant de l'église de la Résurrection, y tint des prêches où il attaquait violemment le concile et dénonçait l'évêque Juvénal, resté à Chalcédoine, comme un hérétique et un apostat. « Comment, disait-il, Juvénal, assesseur de Dioscore à Éphèse, avait-il pu trahir son métropolitain à Chalcédoine? Il fallait lui demander compte d'un pareil acte dès son retour, et, s'il ne se rétractait pas solennellement, le chasser de son siège. »

Non content d'attaquer de la sorte et son évêque et le concile, Théodosius accusait encore l'Empereur et

1. Asseruit enim Theodosius, quod ipsa sancta synodus duos filios, et duos Christos, et duas personas adorari docuerit, quodque contra symbolum sanctorum patrum fidem interpretata sit. Concil., IV, p. 852.

l'impératrice Pulchérie de vouloir étouffer la vraie foi. Sa conclusion était qu'on anathématisât l'assemblée de Chalcedoine, ainsi que le pape, et qu'on résistât jusqu'au martyre aux ordres du gouvernement, s'il rendait obligatoire la définition de Chalcedoine sur l'Incarnation. A ces discours d'opposant, il joignait quelques expositions dogmatiques marquées au coin de l'eutychieisme le plus pur. Il prétendait par exemple que Jésus-Christ n'avait point eu de chair véritable et semblable à la nôtre, et que l'essence même du Verbe avait souffert la croix et la mort. Une telle doctrine fit donner à ce sectaire et à ses partisans le nom de *phantasmatiques*¹, puisqu'elle réduisait le corps de Jésus-Christ à n'être qu'une illusion ou un simple fantôme.

Entraînée par ses sentiments eutychiens, Eudocie embrassa ouvertement le parti des agitateurs; elle mit à leur service tout ce qu'elle possédait d'influence en Palestine et tout ce qu'elle avait de passion dans le cœur. Elle prit avec Théodosius le commandement d'une insurrection qui, de religieuse qu'elle était d'abord, devint bientôt politique. L'histoire nous dit qu'elle fit appel à tous les monastères qu'elle entretenait, à tous les anachorètes qui vivaient de ses libéralités dans les environs de Jérusalem. Ils accoururent du fond de leur cloître et de leurs cavernes comme une armée de clients ou de vassaux, les uns par reconnaissance, les autres par orgueil, fiers de servir

1. Dicant igitur isti phantasmatici christiani. Leo. *Ep.* 97, 6.

sous un si haut patronage ¹. Les documents contemporains réduisent à un très-petit nombre les archimandrites en renom qui surent résister aux séductions, et encore quelques-uns commencèrent-ils par s'égarer avant de revenir au droit chemin.

Ces bandes d'anachorètes, ces moines de tout habit et de toute provenance se concentrèrent à Jérusalem, qui ressembla bientôt à un camp monastique où des milices créées pour prier Dieu en paix vinrent s'exercer à la guerre sainte. La ville elle-même était divisée d'opinions, et dans les derniers rangs du peuple l'instinct du pillage donnait la main au fanatisme. L'absence de toute force publique venait ajouter aux causes de désordre un aiguillon puissant. Le comte Dorotheüs, gouverneur de la province, était en ce moment sur les confins du pays de Moab en pleine expédition contre les barbares ²; Jérusalem, dégarnie de troupes, à la merci d'un coup de main, pouvait devenir la proie facile du plus audacieux.

III.

Telle était la situation d'Ælia Capitolina, — nom civil de Jérusalem depuis sa reconstruction par Adrien, — lorsque Juvénal, inquiet des bruits qui lui arri-

1. Theoph., p. 92. — Concil., IV, p. 878. — Cotel., *Monum. Hist. Græc.*, p. 415.

2. Niceph., XV, 9.

vaient de sa ville épiscopale, se hâta d'y retourner, abandonnant Chalcedoine et le concile. Il y trouva toutes choses plus bouleversées encore qu'il ne le craignait. A son entrée dans l'église de la Résurrection, il se vit entouré d'un clergé timide ou malveillant, de moines à l'aspect sinistre, et d'une foule d'habitants dont l'attitude n'était pas faite pour le rassurer davantage. On le somma de rétracter ce qu'il avait fait à Chalcedoine et d'anathématiser les décrets qu'il y avait souscrits. Il résista, voulut se défendre et justifier le concile; mais Théodosius appuyait ses attaques de faux documents « dont le diable seul devait être l'auteur ¹ », disaient les catholiques, tant ils contenaient d'impostures et de perfidies.

Juvénal ne put répondre, ou plutôt on refusa de l'écouter. Sa vie fut menacée, et ce n'est qu'à grand-peine qu'il put s'échapper de l'église pour gagner une retraite sûre où il se cacha. Théodosius envoya un assassin pour le découvrir, et, comme l'assassin manqua son coup, le moine déchaîna sa colère sur l'évêque de Scythopolis, Sévérianus, qu'il fit massacrer ². Les persécutions dès lors commencèrent. Les évêques qui repoussaient la communion des moines furent emprisonnés ou cherchèrent à fuir. Théodosius, au milieu de ce désarroi, déclara le siège de Jérusalem vacant, et s'y fit introniser par des évêques venus du dehors. De

1. Theodosius composuit litteras, quas solus poterat fingere diabolus. Concil., IV, p. 877.

2. Severianum sanctissimum Scythopolitarum episcopum interfecit Concil., IV, p. 880.

Jérusalem, l'insurrection gagna de proche en proche toute la province, l'intrus se mit à ordonner un grand nombre de clercs et jusqu'à des évêques. Il les expédiait dans les trois subdivisions de la Palestine pour y remplacer les évêques restés au concile ou ceux-là qui refusaient sa communion. Ce fut un bouleversement général dans l'Église.

De l'Église, la révolution s'étendit à l'ordre civil. Ce roi des moines eut son gouvernement qui mit hors la loi les magistrats légitimes; la persécution fut ouverte dans la ville contre ceux qui ne reconnaissaient pas l'autorité religieuse de Théodosius. On flagella les uns, on ôta les biens aux autres, pillant et brûlant sans pitié leur maison. De nobles matrones se virent l'objet d'indignes outrages. Les prisons furent ouvertes et les criminels mis en liberté. Les citoyens étaient contraints d'anathématiser le concile de Chalcédoine et le pape Léon.

Un diacre nommé Athanase, outré de tant de tyrannie, dit un jour à Théodosius en plein chœur de son église, et pendant qu'il siégeait sur le trône épiscopal : « Cesse de faire la guerre au Christ et de disperser son troupeau, et apprends, si tu ne le sais pas, que notre fidélité à notre vrai pasteur est inébranlable. Tu ne seras jamais pour nous qu'un étranger¹. » Ce diacre parlait encore lorsque, sur un signe du faux

1. Desine Theodosi tantam cædem committere, desine Christo bellum inferre, et gregem ejus e divino ovili ejicere, et aliquando tandem benevolentiam erga verum germanumque pastorem nostram cognosce. Niceph., XV, 9.

évêque, des gens armés s'emparent de lui, le traînent hors de l'église et lui coupent la tête. Son corps est aussitôt traîné par un pied dans toute la ville et jeté en pâture aux chiens. L'Église honora sa mémoire comme celle d'un martyr ¹.

Tandis que Jérusalem était courbée sans défense sous cette honteuse tyrannie, le gouverneur Dorotheus mettait en fuite les barbares qui avaient envahi Moab, et ramenait ses troupes dans la ville ; mais il en trouva les portes fermées et les murailles garnies de gens sous les armes que l'histoire appelle les « satellites de Théodosius et d'Eudocie ² ». Il essaya de parlementer et reconnut que l'affaire était sérieuse ; les habitants, qui se voyaient compromis et craignaient un dernier effort des brigands, lui déclarèrent qu'ils ne le recevraient point, s'il ne s'engageait à respecter ce qu'avaient constitué en son absence « l'ordre entier des moines et le peuple de Jérusalem ³ ». C'était, paraît-il, le nom qu'avait pris le nouveau gouvernement. Plutôt que de faire une entrée sanglante et de livrer assaut à la ville sainte, Dorotheus capitula et se soumit en attendant les commandements de l'Empereur. Les troupes pénétrèrent donc sans coup férir, mais non pas cependant sans exercer quelques vexations sur

1. Cadaver ejus ex pedibus per urbem omnem raptum, canibus tandem esca projectum est. Niceph., XV, 9. — Concil., IV, p. 857.— Le martyrologe romain a mis Athanase au nombre des saints martyrs le 5 de juillet.

2. Theodosii et Eudociæ satellites. Niceph., XV, 9.

3. Monachorum omnium ordo et universa civitatis multitudo. Niceph., XV, 9.

cette garnison indisciplinée avec laquelle il leur avait fallu traiter. Les gens de guerre reçurent des logis dans les couvents, et les cloîtres furent transformés en écuries pour les chevaux : les moines eurent beau murmurer et se plaindre, le gouverneur les laissa crier, trouvant qu'il avait déjà beaucoup fait en épargnant leur vie. Ils furent réduits à réclamer auprès de l'impératrice Pulchérie, qu'ils regardaient comme l'auteur principal de leur défaite. Juvénal, profitant de ce changement de face dans les affaires, s'était sauvé de la ville : il gagna en toute hâte Constantinople et s'empressa de mettre Pulchérie et Marcien au courant de ce qui s'était passé et de ce qui se passait encore, car l'usurpateur de son siège l'occupait toujours en vertu de la convention. Il s'y maintint même pendant vingt mois.

Marcien reçut donc presque à la fois le rapport verbal de l'évêque Juvénal, le rapport écrit de Dorotheus et la requête que les moines palestins adressaient à Pulchérie. Cette requête était conçue en termes hautains, presque insolents, et convenait moins à des suppliants qu'à des séditeux opiniâtres. Ils s'y plaignaient amèrement des mauvais traitements qu'il leur fallait subir. Le gouverneur, disaient-ils, transformait leurs monastères en cantonnements pour ses soldats, sans crainte de troubler la paix de leurs oratoires ; il osait même changer leurs saints cloîtres en écuries pour les chevaux. Ils s'y disculpaient de toute responsabilité dans les désordres dont la cité avait souffert, les attribuant aux habitants eux-mêmes et à quelques étrangers

qui se conduisaient en mattres dans la ville. Cela posé, les requérants se mettaient à dissenter sur les dogmes, disant que l'expression de deux natures en la personne de Jésus-Christ les avait troublés et épouvantés, et qu'il fallait bien se défendre de parler de la nature de Dieu. Quant à eux, ajoutaient-ils, jamais ils ne reconnaîtraient un concile qui obligeait de croire à deux Christs, deux fils, deux personnes du Verbe divin, et tout en accusant le concile ils jetaient des soupçons d'hérésie sur la croyance des deux Augustes¹.

Irrité de l'inconvenance de la requête, Marcien voulait en châtier exemplairement les auteurs; Juvénal s'entremet pour l'apaiser, sachant que la disposition des esprits en Palestine exigeait, dans l'intérêt de la paix, plus de ménagement que de rigueur. L'Empereur finit par comprendre et céda; mais il écrivit à ces moines une grande lettre que nous avons encore, où la douceur du fond est suffisamment compensée par la sévérité du langage. « Il voulait bien leur pardonner, disait-il, à la condition qu'ils se tiendraient renfermés désormais chez eux, livrés à la prière et soumis aux évêques, et renonceraient à l'avenir à toute discussion sur les doctrines². »

Quant aux crimes dont les requérants prétendent se justifier, il leur répond qu'il a été informé de tout

1. Concil., IV, p. 860. — Niceph., XV, 9.

2. Quos oportet, agnoscentes quomodo credat nostra potentia, et a nostra pietate pariter invitatos, a sancta et orthodoxa fide nullatenus deviare, sed sedere potius in monasteriis et orationibus ad Deum fuis vacare, et consona vestræ professioni semper efficere, nullasque turbas omnino miscere. Concil., IV, p. 861.

par des actes authentiques, et leur expose en termes énergiques leurs propres violences. « Et ces choses, ajoute-t-il, vous ne les avez pas faites pour défendre la foi, mais pour usurper des fonctions dont vous êtes tout à fait indignes. Vous rendrez compte de votre impiété et de vos méfaits à Jésus-Christ, notre sauveur, qui certes ne les laissera pas impunis. Pour nous, il nous répugne de sévir contre des moines. Nous avons seulement donné ordre de maintenir la ville de Jérusalem, de la pacifier, et de châtier ceux qui se trouveront coupables d'incendies ou de meurtres. Vous dites encore que l'expression de deux natures vous a troublés comme étant chose absolument nouvelle; mais de quoi donc vous mêlez-vous? Sachez-le bien, il ne vous appartient pas d'examiner des questions que vous êtes incapables de comprendre¹. » Et par une condescendance singulière de la part d'un empereur, Marcien va jusqu'à leur expliquer le sens du mot *deux natures* et rendre ainsi raison de sa foi. Le rescrit du prince se terminait par ces paroles, que malheureusement les actes démentirent : « Nous n'avons ordonné de forcer personne à signer ou à consentir contre son gré; nous ne voulons pas attirer dans les voies de la vérité par les menaces ou par la violence². »

Cette lettre est assurément étrange; elle montre

1. Scitote, quia vobis quidem earum rerum examinationem facere non congruit, qui subtilitatem hujus rei intelligere nequitis. Concil., IV, p. 860.

2. Non enim terrore aut violentia aliquos volumus ad viam trahere veritatis. Concil., IV, p. 861.

une fois de plus encore à quel point les exigences religieuses pesaient sur ces autocrates du monde romain, si absolus en politique. Qui ne verrait sans surprise ce vieux soldat, devant lequel Attila reculait, donner des explications théologiques à des moines ignorants, dissiper les bruits calomnieux, et d'un soin jaloux venger son orthodoxie qu'un autre moine avait osé contester?

Pulchérie voulut répondre à son tour pour se dégager elle-même de l'inculpation d'hérésie, en même temps que le « très-sacré et très-pieux Empereur, époux de sa sérénité¹ ». Sa lettre est un résumé de celle du prince. Elle écrivit aussi à l'abbesse d'un des couvents de Jérusalem, appelée Bassa, car les religieuses n'étaient pas en reste sur les moines en fait d'opposition au concile de Chalcédoine, et plus d'un monastère de femmes était entré en révolte. Pulchérie fait à Bassa une ample déclaration de sa foi et la prie d'être son avocate auprès de toutes « les femmes consacrées » qu'auraient pu influencer les mensonges de Théodosius. Bassa voyait familièrement Eudocie, et à l'instigation de Pulchérie peut-être cherchait-elle à la ramener au giron de la foi catholique; ses efforts n'obtinrent pas un grand succès.

Les instructions de l'empereur Marcien à Dorotheüs recommandèrent la douceur dans la répression, et la révolte fut étouffée sans effusion de sang. Les moines virent cesser les casernements de troupes et de che-

1. Sacratissimus et piissimus Dominus et conjux meæ serenitatis. Concil., IV, p. 872, 874.

vaux dans leurs couvents ; les étrangers furent renvoyés dans leurs domiciles et toutes choses rentrèrent à peu près dans l'ordre ; mais le bouleversement avait été long et désastreux. Théodosius, voyant la paix renaître, avait prudemment quitté Jérusalem ; quand il sut que Marcien l'exceptait de l'amnistie, ainsi que ses principaux complices, il s'enfuit avec eux au couvent du Sinaï pour y trouver un asile ¹. L'Empereur écrivit aux archimandrites des couvents de la sainte montagne qu'ils eussent à lui livrer ce scélérat couvert de crimes. Les archimandrites répondirent que toutes les recherches pour trouver Théodosius avaient été vaines, qu'il errait probablement, on ne savait où, dans les cavernes et les forêts, parmi les bêtes sauvages. Il était aisé de deviner que l'homme traqué si soigneusement vivait tranquille parmi ses frères du Sinaï, eutychiens comme lui, sous l'inviolabilité d'une foi commune.

Au reste, l'autorité de cet intrus avait depuis longtemps cessé dans Jérusalem, où les excès de sa tyrannie lui avaient aliéné tous les cœurs honnêtes. Eudocie était bientôt revenue de son aveuglement. Honteuse d'avoir patronné ce misérable et ses complices, elle se retira de la scène des événements, où de bonne heure son nom n'est plus prononcé. Pulchérie essaya de la ramener à la foi catholique, par Bassa sans doute, puis, et plus sûrement, par sa fille et ses petites-filles, l'Impératrice et les princesses d'Occident, qui lui

1. In montem Sina domicilium religionis, quo sanctis viris aditus est, pervenit. Concil., IV., p. 853.

écrivirent de Ravenne à la sollicitation de leur tante ; mais elle n'osa jamais s'adresser directement à elle. Prières, supplications, conseils, Athénaïs rejeta tout, ne voulant pas se donner le rôle d'une criminelle repentante devant cet Empire qu'elle avait gouverné pendant vingt ans. Le malheur seul pouvait courber sous sa verge de fer l'orgueilleuse fille de Léontius.

Pulchérie mourut l'année suivante, 452¹. Sa mort ne fut marquée par aucune circonstance extraordinaire ; elle s'éteignit paisiblement à Constantinople dans la cinquante-quatrième année de son âge, et son corps alla rejoindre ceux de sa famille dans la basilique des Apôtres². Elle laissa de longs regrets après elle, quoique sa tâche principale fût depuis longtemps achevée.

Souveraine politique, elle avait dirigé l'Empire avec sagesse ; souveraine religieuse, elle avait combattu et triomphé pour l'orthodoxie. Placée par sa rare fortune en face des deux adversaires les plus redoutables qu'eût rencontrés la foi depuis Arius, adversaires opposés entre eux, mais unis pour ébranler l'édifice de la Rédemption dans sa double assise, l'humanité du Christ et sa divinité, elle les avait tous les deux attaqués et terrassés tous les deux. C'est la gloire que lui attribua la chrétienté dans sa représentation la plus élevée, et l'on peut dire que cette petite-fille de Théodose eut pour flatteurs et des conciles et des papes. L'Église, après avoir glorifié sa vie, honora sa mémoire : le nom

1. *Chron. Alexand.*, p. 740. — *Idat.*, *Chron.*

2. *Niceph.*, XV, 15.

de Pulchérie fut inscrit sur le catalogue des saints, ce livre d'or du christianisme.

IV.

La tourmente qui emportait l'Empire romain emporta du même coup la famille de Théodose, le dernier des grands Empereurs. Sa branche orientale venait de s'éteindre de mort naturelle avec Pulchérie : les vices de Valentinien III amenèrent la fin de la branche d'Occident. Livré à des passions brutales, le fils de Placidie, digne frère d'Honorina, s'était épris de la femme du sénateur Maxime et lui fit violence : Maxime le tua, s'empara de la pourpre, et, pour comble d'outrage, força la veuve de Valentinien, Eudoxie, à l'épouser. Mais celle-ci méditait une vengeance plus grande encore, puisqu'elle devait retomber sur l'Empire : elle appela Genséric à son aide, lui livra Rome et partit elle-même avec ses deux filles, toutes trois captives des Vandales ¹.

Quand ces nouvelles arrivèrent à l'impératrice Eudocie dans son palais de Jérusalem, elle resta comme anéantie : son orgueil fléchit sous cette fatalité de crimes et de malheurs, et elle s'accusa d'avoir allumé par ses fautes la colère de Dieu qui s'appesantissait si

1. On peut consulter sur ces faits mon *Histoire d'Attila*, t. I, c. 8, et le volume de mes *Récits* intitulé : *Derniers temps de l'Empire d'Occident*. — Procop., *Bell. Vand.*, I, 5. — Prisc., *Excerpt.* 69, c. 7. — Evagr., II, 7. — Idat., *Chron.*, p. 41.

cruellement sur toute sa postérité. Pleine d'angoisse et de trouble, elle envoya le chorévêque de Jérusalem, Anastasius, consulter en son nom un saint personnage qui était le conseiller ordinaire des rois et des peuples dans leurs calamités, pour savoir de lui comment elle pourrait détourner ce courroux suspendu sur elle et sur les siens. Le saint personnage s'appelait Siméon, et on l'avait surnommé le *Stylite*, parce qu'il habitait au-dessus d'une colonne ou *style* à quinze lieues environ de la ville d'Antioche.

Siméon avait été autrefois pâtre dans les vallées du mont Amanus, puis, saisi d'une passion inextinguible de solitude et d'austérités, il était allé s'enterrer tout jeune encore dans un couvent de cénobites. Là, sa passion ne fut point satisfaite; la vie y était trop douce à son gré, et les rigueurs qu'il s'imposait contrairement à la règle de la maison lui ayant valu le blâme de son supérieur, il quitta le monastère et courut vivre en anachorète sur le sommet d'une montagne. Il y mena un régime si étrange et soumit son corps à de telles tortures qu'il ne fut bientôt plus question dans toute la contrée que de l'anachorète du mont Télanisse; c'était la montagne qu'il habitait. L'enclos de terre sèche dans lequel il s'était enfermé garantissait à peine Siméon de la foule de curieux accourus pour l'admirer, toucher comme une relique le vêtement de peau qui le couvrait, et se recommander à ses prières.

Désireux d'échapper à cette admiration incommode, l'anachorète se fit construire au milieu de son enclos un énorme pilier de trente-six coudées de haut et de

deux coudées de diamètre, environ trois de nos pieds en largeur. Au-dessus il plaça une cellule sans toit, ouverte à toutes les intempéries des saisons, à l'ardeur torride du soleil comme aux orages et au froid. L'espace qui formait le plancher de la cellule étant trop étroit pour qu'on pût s'y étendre tout de son long, Siméon dormait debout, le dos appuyé contre un poteau auquel il s'attachait lui-même avec une corde pour ne point choir. Un jour les vents enlevèrent la porte, ainsi qu'une partie des murs de la cellule, et on put depuis lors l'apercevoir de la campagne courbé jour et nuit sur lui-même et les bras levés vers le ciel. Le peu de nourriture que l'anachorète acceptait de la charité publique lui était porté au moyen d'une échelle qu'il faisait enlever ensuite pour rester dans un isolement complet de la terre et, comme il le supposait, plus près de Dieu ¹.

C'était aussi par cette échelle que les rares consultants qu'il daignait recevoir et entendre parvenaient à sa cellule. Beaucoup sollicitaient cet honneur, peu l'obtenaient, et les foules qui s'amassaient au-dessous de sa colonne devaient se contenter de quelques exhortations données d'en haut et de sa bénédiction. Les plus grands personnages se déguisaient parfois pour l'approcher, témoin l'empereur Marcien ², à ce qu'on prétend. Les barbares en faisaient autant, et l'on rapporte qu'un phylarque sarrasin qui n'avait point d'en-

1. Evagr., I, 13. — Theodoret., *Vit. Patr.*, III, 26.

2. Marcianus imperator privati habitu sumpto ad sanctum Simeonem occulte ventitabat. Theod. Lect., II.

fants dut à ses prières la fécondité de sa femme favorite¹. Une multitude de Persans, d'Éthiopiens, d'Arabes, accouraient chaque jour pour le contempler sur son pilier, et s'en retournaient heureux de l'avoir entrevu ; en un mot, le stylite Siméon était devenu la merveille et presque l'adoration de tout l'Orient.

Cet homme simple et d'un grand sens, dont les conseils réussissaient et les prévisions s'accomplissaient presque toujours, qui, n'ayant besoin de rien parmi les hommes, semblait porter dans leurs affaires un esprit supérieur à l'humanité, fut celui que l'impératrice Eudocie voulut consulter dans son infortune. « Comment, lui disait-elle dans une lettre que le chorévêque lui remit, comment ai-je pu allumer à ce point contre moi la vengeance divine, et que dois-je faire pour obtenir qu'elle se détourne ? »

Siméon accueillit le messager avec bienveillance, et le chargea d'une réponse ainsi conçue : « Sache, ô ma fille, que le diable, voyant les richesses de ta vertu, t'a demandée au Seigneur pour te cribler comme le froment². Le misérable Théodosius est devenu le vase et l'instrument de la tentation, pour offusquer de ténèbres ton âme aimant Dieu, et y jeter le trouble ; mais prends confiance, ta foi ne défaillera pas. Au reste, je suis grandement émerveillé qu'ayant près de toi la source où tu dois boire, tu ne paraisses point la connaître, toi qui viens de si loin puiser à un humble

1. Theodoret., *Vit. Patr.*, III, 26.

2. Scito filiola, quod diabolus virtutum tuarum cernens, te expetivit ut cribraret sicuti triticum. Niceph., XV, 13.

et obscur ruisseau¹. Tuas dans ton voisinage un homme divin, Euthymius; consulte-le, fais ce qu'il te commandera, et tu seras sauvée. »

Eudocie savait effectivement que le saint archimandrite Euthymius gouvernait une *laure* non loin de Jérusalem; mais elle n'avait point songé à lui parce qu'il avait été en guerre avec l'intrus Théodosius. On appelle *laure* un ensemble de cellules assez distantes les unes des autres pour que les solitaires, sans être perdus dans le désert, pussent y mener la vie isolée des anachorètes, ce qui la distinguait du monastère, où ils vivaient en commun et logeaient réunis, comme l'indiquait leur titre de cénobites.

L'établissement d'Euthymius, simple et facile à édifier, changeait de lieu suivant les conditions de convenance et de sécurité, et il avait déjà parcouru plusieurs des déserts situés autour de Jérusalem et de la Mer-Morte. Ainsi l'archimandrite, ayant appris que Théodosius, inquiet de son influence, voulait le venir visiter, soit pour essayer sur lui sa faconde, soit pour embaucher ses moines, soit enfin pour paraître l'avoir gagné à sa cause, fit lever subitement ses cabanes comme un général en retraite fait replier ses tentes, décampa, lui, sa troupe et son bagage². Euthymius alors se transporta dans le désert le plus éloigné de Jérusalem, sauf à recommencer la même manœuvre à la première occasion. Quand l'intrus fut tombé, il se rap-

1. Ego quidem illud valde admiratus sum, quod quum fontem apud te ipsam haberes, longius aquam auriendam peteres. Niceph., XV, 13.

2. *Anal. Græc. per Bened.*, p. 55.

procha, choisissant tantôt un canton, tantôt un autre. Sa laure de prédilection, qu'on appelait la *laure de Pharam*, était située à l'est de la ville sainte, du côté de Jéricho ; elle tirait son nom d'un village qui en était éloigné d'environ une demi-lieue.

Eudocie résolut d'y aller trouver le saint abbé ; mais ce n'était pas tout que d'avoir découvert sa demeure : la grande difficulté était de le voir lui-même et de pouvoir conférer avec lui, car Euthymius n'entrait jamais dans une ville, et l'accès de sa laure était interdit aux femmes. Eudocie, ne désespérant pas de réussir dans son dessein, fit construire en toute hâte une tour au plus haut du désert d'Orient, à 30 stades de la laure, vers le midi, afin de pouvoir y attirer Euthymius et l'y entretenir souvent ¹. Lorsque la tour fut achevée, elle l'envoya chercher par Cosme, gardien de la vraie croix, accompagné du chorévêque, qui avait porté son message au stylite ; mais ils ne le trouvèrent point à sa laure : le farouche solitaire, sur la nouvelle des intentions d'Eudocie, s'était enfoncé plus avant dans le désert. Guidés par son disciple favori Théotiste, les deux prêtres finirent par le rencontrer, et après beaucoup de prières ils lui persuadèrent de venir à la tour, où l'Impératrice l'attendait.

A son approche, Eudocie se laissa tomber à genoux et dit : « Mon père, je vois que Dieu, malgré mon indignité, daigne me visiter par votre présence ². » Le

1. *Annal. Græc.*, p. 60 et sq. — Niceph., XV, 13.

2. Nunc cognovi, quod Dominus indignam me adventu et presentia tua visitavit. Niceph., XV, 13.

vieillard, après lui avoir donné sa bénédiction, ajouta : « Ma fille, prenez garde à vous désormais. Le malheur vous a frappée, sachez-le bien, parce que vous vous êtes laissé séduire à la malice de l'impie. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable, et outre les trois conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse, acceptez celui de Chalcedoine. Retirez-vous de la communion de Dioscore et suivez celle de Juvénal, votre évêque ¹. » Ayant ainsi parlé, il prit congé d'elle et se retira.

Ce qu'il avait ordonné à l'infortunée princesse fut exécuté de point en point. Elle fit sa paix avec Juvénal par l'entremise de Cosme et du chorévêque, et son retour à la foi de Chalcedoine y ramena aussi une infinité de laïques et de moines, naguère ardents fauteurs du schisme. Elle-même, la conscience tranquille désormais, se livra pleine d'ardeur et sans arrière-pensée d'ambition à l'achèvement des œuvres par elle commencées, elle en commença même de nouvelles. Pour perpétuer la mémoire du jour où la paix était rentrée dans son âme, elle fit construire une église de Saint-Pierre à une lieue environ de la laure d'Euthymius ². Elle s'y rendait souvent pour prier, prenant plaisir à contempler les cellules disséminées dans le désert, séjour d'une quiétude que le monde ne lui avait pas donnée. Plus d'une fois on l'entendit s'écrier les larmes

1. Et Dioscori communionem rejecta, ad Juvenalem Hierosolymitanum accedere oportet. Niceph., XV, 13.

2. Evagr., I, 22.

aux yeux : « Que vos maisons sont belles, ô Jacob ! et vos tabernacles, ô Israël ! »

Au milieu de ces pieuses pratiques, Eudocie atteignit sa soixante-septième année, et, sentant décliner ses forces, elle voulut régler ses affaires et léguer à Euthymius une forte somme par son testament. Elle l'engagea donc à venir la voir dans sa tour, mais l'archimandrite s'y refusa. « Ma fille, lui fit-il dire, ne vous attendez plus à me voir en cette vie ; mais vous, pourquoi vous dissiper en tant de soins ? Je crois que le Seigneur va vous appeler bientôt à lui ; songez donc à vous recueillir pendant qu'il en est temps encore, et préparez-vous au terrible passage. Ne faites plus mention de moi en cette vie : je veux dire pour donner ou recevoir ; mais quand vous serez allée au Seigneur, souvenez-vous de moi. » Le solitaire fixa, dit-on, l'autonne suivant pour terme de la carrière mortelle de la pénitente, et la prophétie s'accomplit quelques mois après.

Les derniers jours d'Eudocie furent employés à faire de nouvelles donations aux églises, aux hôpitaux et aux monastères, ou bien à confirmer les anciennes. Le montant des sommes qu'elle y consacra dépasse toute croyance, et encore les historiens n'y comprennent-ils ni la dépense des constructions, ni le prix des vases sacrés. Elle ne voulut pas que son corps fût transporté à Constantinople dans cette basilique des Saints-Apôtres, sépulture des princes de sa race. Qu'eût-elle fait morte, dans la ville impériale ? Elle n'y eût plus trouvé personne des siens pour la pleurer ; Marcien

lui-même l'avait précédée dans la tombe, et ses filles, qui vivaient encore, étaient captives des Vandales. Ses restes mortels, suivant sa volonté, furent déposés aux portes de Jérusalem, dans l'église du premier martyr Étienne, son œuvre inachevée¹. On raconte qu'à son lit de mort, quand les actes de sa vie repassaient dans sa mémoire comme des images prêtes à s'éteindre, le souvenir de Paulinus lui revint, cette victime infortunée des soupçons de son mari, et en face du juge suprême qui l'attendait elle affirma que son affection pour cet ami de sa jeunesse avait toujours été sans reproche².

Ainsi disparaît de l'histoire la gracieuse princesse qui avait jeté tant de charme un instant sur le règne de Théodose II par sa beauté et par son génie. Personne ne présenta jamais plus de contrastes dans sa vie que cette Athénienne, citoyenne de la Terre-sainte, cette fille de rhéteur élevée sur le trône, ce poète, chef de guerre civile pour une question de théologie. Avec son imagination poétique, elle avait transporté dans sa nouvelle religion quelque chose des instincts superstitieux de l'ancienne. On eût dit qu'elle voulait reposer dans la cité sainte pour que les anges du Calvaire lui servissent d'abri contre les dieux qu'elle avait quittés, et qui régnaient toujours sur sa patrie.

Quant à l'eutychieisme, vaincu en Palestine par la défaite de Théodosius, il se maintenait vivace en

1. In templo martyris Stephani ipsa deposita est, quum ad immortalem vitam commigrasset. Evagr., I, 22.

2. Baron., *Annal.*, 460, c. 20.

Égypte, et çà et là dans les provinces voisines de l'Arabie et de la Perse. La mort de Dioscore, décédé à Gangres, en Paphlagonie, dans la troisième année de son exil, ne découragea point ses partisans; tout au contraire, ils le proclamèrent martyr, et quelques livres qui restaient de lui furent honorés à l'égal de l'Évangile. Sa faction devint dominante en Égypte, et le meurtre de Protérius fut le signal de ce triomphe. Le moine Timothée Élure, qui le tua et profana son cadavre, occupa sa chaire ensanglantée, et il eut pour successeur Pierre Mongus, autre meurtrier, et l'un de ceux qui frappèrent l'archevêque Flavien au brigandage d'Éphèse. Le siège des Clément et des Athanase semblait devenu le patrimoine des assassins, dignes pasteurs en effet de l'Église de saint Dioscore!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I.

Premières années de Nestorius. — Il est nommé évêque de Constantinople. — Son entretien avec Théodore de Mopsueste. — Il persécute et proscriit les Ariens. — Son sermon sur l'Incarnation. — La question des deux natures. — Proclus et Eusèbe de Dorylée attaquent sa doctrine. — Violences de Nestorius : sa querelle avec Cyrille. — Cyrille s'adresse à l'empereur Théodose II et au pape Célestin. — Nestorius est sommé de se rétracter. — Il refuse de recevoir les envoyés de Cyrille. — Théodose convoque un concile œcuménique à Éphèse. Page 1.

LIVRE II.

Apollinaire et sa doctrine. — Jean d'Antioche ouvre la lutte contre Cyrille. — Théodoret de Cyr. — Nestorius et Cyrille arrivent à Éphèse : leurs occupations avant le concile : leurs partisans. — Violences de Memnon. — Jean prie les évêques d'attendre l'arrivée des Orientaux. — Acacius de Mélytène et Théodote d'Ancyre. — Cyrille ouvre et préside le Concile. — Condamnation et déposition de Nestorius. — Les Orientaux se forment en synode particulier, déposent Cyrille et Memnon et déclarent faux les actes du premier concile. — Cyrille excommunie Jean et ses évêques. — Troubles dans la ville. — Un mendiant d'Éphèse porte à Constantinople des lettres de Cyrille cachées dans son bâton. — Dalmatius se rend auprès de l'Empereur. — Théodose écrit au Concile. Page 74.

LIVRE III.

Arrivée à Éphèse des légats du pape. — Seconde session du concile. — Le comte Jean, commissaire extraordinaire de l'Empereur, fait arrêter Nestorius et Cyrille. — Les évêques ne peuvent s'entendre pour donner une définition de l'Incarnation. — Théodose ordonne que chacun des conciles devra lui envoyer une députation. — Les députations arrivent à Constantinople : leurs mandats. — Exil de Nestorius. — Conférence de Chalcédoine. — Les Orientaux continuent à défendre Nestorius. — L'Empereur nomme Maximien archevêque de Constantinople, puis dissout la conférence. — Cyrille rentre à Alexandrie. — Nestorius est envoyé du monastère d'Euphrèse dans l'oasis d'Ibis : sa mort. — État du nestorianisme en Orient. — Alexandre d'Hiérapolis. — Jean d'Antioche se rapproche de Cyrille. Page 135.

LIVRE IV.

Seconde période du règne de Théodose II : commencement de la décadence de l'Empire d'Orient. — Cyrus : Antiochus. — Code Théodosien. — Théodose fait mettre à mort Paulinus. — Eudocie se retire à Jérusalem. — Nouvelles intrigues de l'eunuque Chrysaphius. — Eutychès : sa vie, son caractère, sa doctrine ; il est soutenu par l'Empereur. — La question des deux natures. — Querelle d'Eutychès et d'Eusèbe de Dorylée. — L'archevêque Flavien, son portrait ; sa réponse à Chrysaphius. — Ouverture du synode de Constantinople. — Eusèbe dénonce Eutychès comme hérétique. — Eutychès cité deux fois refuse de comparaître. — L'archimandrite Abraham. — Eutychès se présente devant le synode à la troisième sommation : il lit sa profession de foi et se renferme dans cette déclaration. — Déposition et excommunication d'Eutychès. P. 179.

LIVRE V.

Le pape Léon s'oppose à la réunion d'un concile œcuménique. — Eutychès accuse Flavien d'avoir altéré les actes du concile de Constantinople. — Théodose institue une commission d'enquête qui prononce la justification de l'archevêque. — Détails sur la manière

dont se rédigeaient les procès-verbaux des conciles. — Dioscore, patriarche d'Alexandrie : son caractère, ses violences, son avarice, son ingratitude envers la famille de Cyrille. — L'Empereur lui donne la présidence du second concile d'Éphèse. — Barsumas et ses moines bandits. — Lettre du pape Léon sur l'Incarnation. — Ouverture du concile du *Brigandage*. — Les évêques refusent la lecture de la lettre du pape. — Requêtes d'Eutychès et de ses moines; le synode les absout et leur rend les fonctions de leur ordre. — Dioscore réclame la déposition de Flavien et d'Eusèbe de Dorylée. — Les moines de Barsumas et la foule envahissent l'église et forcent les évêques à signer cette condamnation. — Affreuses scènes de désordre et de violence. — Flavien, jeté à terre, est foulé aux pieds par Dioscore; sa mort. — Dioscore excommunique le pape et condamne Théodoret de Cyr et Domnus d'Antioche. — L'Empereur confirme les résultats du Concile. — Mort de Théodose. P. 221.

LIVRE VI.

Mort de Chrysaphius. — Mariage de Pulchérie. — Marcien Empereur : son caractère, sa vie, ses aventures, son patriotisme : il s'efforce de rendre la paix à l'Église. — État de l'Orient et de l'Occident à l'avènement du nouvel Empereur. — Le pape Léon réclame un concile œcuménique et demande qu'il se tienne en Italie. — Marcien et Pulchérie s'y opposent et convoquent l'assemblée à Nicée. — Les trois légats de l'Église romaine : leurs instructions. — Le corps de l'archevêque Flavien ramené à Constantinople est enterré dans l'église des Apôtres. — Arrivée des évêques à Nicée. — L'Empereur transporte le synode à Chalcédoine. — Description de la basilique de Sainte-Euphémie. — Ouverture du Concile. — Eusèbe dépose une accusation contre le patriarche d'Alexandrie. — Dioscore provoque de nombreuses scènes de tumulte. — Déclarations d'Étienne d'Éphèse et de Théodore de Claudiopolis. — Discussion au sujet des professions de foi d'Eutychès et de Flavien. — Les Orientaux abandonnent Dioscore. — Enquête sur le Brigandage d'Éphèse. — Le Concile demande la déposition de Dioscore. Page 271.

LIVRE VII.

Seconde Action du concile de Chalcédoine. — Marcien demande aux évêques une définition précise du mystère de l'Incarnation. — Troisième Action. — Eusèbe de Dorylée réclame la condamnation et la

déposition du patriarche d'Alexandrie. — Dioscore refuse de comparaître devant le concile. — Arrivée et requêtes des quatre Égyptiens : Théodore, Ischyriou, Athanase et Sophronius. — Violences de Dioscore, sa tyrannie, son avarice, ses vols ; le scandale de ses mœurs. Le Concile condamne et dépose Dioscore : l'Empereur l'exile à Gangres. — Quatrième Action. — Les évêques et les légats refusent de donner la définition de l'Incarnation : leurs raisons. — La lettre du pape Léon à Flavien est approuvée solennellement par tout le Concile. — Les cinq vice-présidents du faux synode d'Éphèse obtiennent leur grâce. — Quatorze évêques égyptiens ne veulent pas souscrire la lettre du pape. — Menacés d'excommunication ils implorent à genoux la pitié du Concile. Page 318.

LIVRE VIII.

Carosius, Dorothee, Maxime et tous les partisans de Dioscore réclament en faveur de l'ancien patriarche d'Alexandrie. — Curieux détails sur quelques-uns des signataires de la requête. — La demande de réhabilitation de Dioscore soulève de nouvelles scènes de désordre dans le concile. — Les requérants refusent de signer la lettre du pape Léon. — Anatolius présente un projet de définition de l'Incarnation : les Orientaux ne veulent pas l'accepter. — L'Empereur demande de nommer une commission pour trancher le différend. — Séance du *Martyrium*. — La définition est acceptée. — Marcien préside une séance impériale. — Réhabilitation de la mémoire de Flavien et rétablissement dans leurs sièges de Théodoret et d'Eusèbe. — Histoire de Bassianus, évêque d'Éphèse : sa vie, sa charité, sa lutte contre Memnon. — Le prêtre Étienne fait emprisonner Bassianus et se fait ordonner évêque à sa place. — Bassianus demande réparation au Concile. — Interrogatoires d'Étienne et de Bassianus. — Les magistrats décident qu'il y a lieu de nommer un troisième évêque d'Éphèse. Page 355.

LIVRE IX.

Troubles religieux en Orient : Carosius et Dorothee. — L'Empereur désigne Protérius pour le siège d'Alexandrie. — Le peuple refuse de reconnaître le nouveau patriarche et envahit l'église. — Sédition dans Alexandrie. — L'impératrice Eudocie en Palestine : sa charité. — Le moine palestin Théodosius refuse d'accepter les décisions du

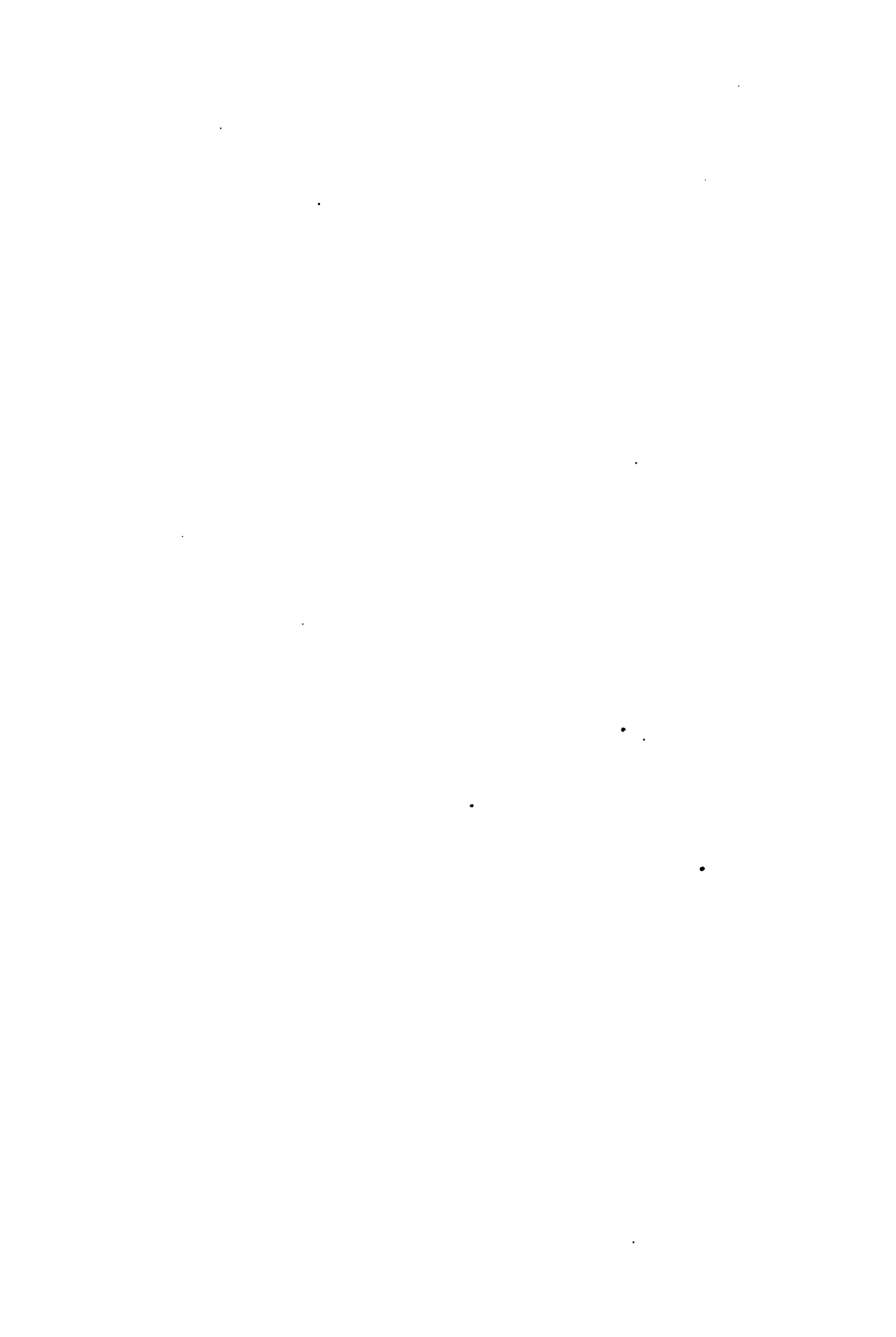
TABLE DES MATIÈRES.

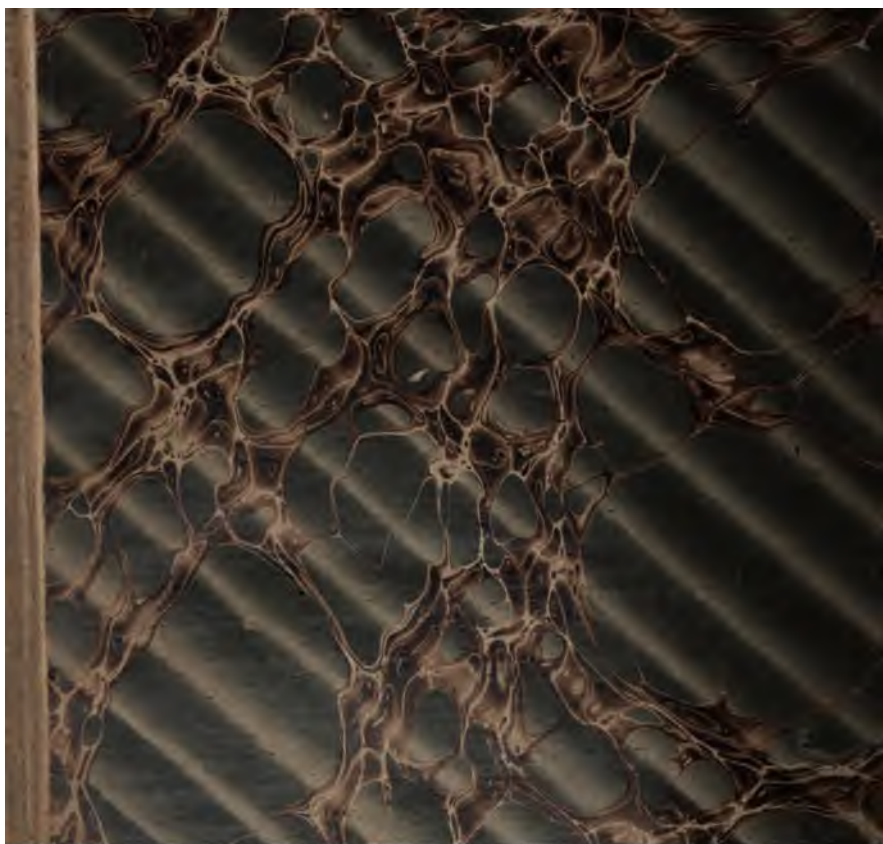
441

concile de Chalcédoine et soulève la population de Jérusalem. — Juvénal est obligé de fuir pour sauver sa vie. — Théodosius fait assassiner l'évêque Sévérianus : il se nomme évêque de Jérusalem : persécute toute la Palestine. — Le gouverneur Dorotheüs rentre dans Jérusalem. — Requête des moines palestins à l'Empereur. — Réponse de Marcien. — La révolte finit par s'apaiser. — Mort de l'impératrice Pulchérie. — Siméon Stylite : son histoire : Eudocie le fait consulter. — Euthymius : sa *Laure de Pharam* : sa réponse à Eudocie. — Mort d'Eudocie. — Etat de l'eutychnisme à la fin du v^e siècle.

Page 404.









st Eutyches :
brary

002819489



44 081 708 091